



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation interne et CAERPA

Section : Sciences économiques et sociales

Session 2024

Rapport de jury présenté par :
Frédéric CARLUER, inspecteur général, Président du jury

SOMMAIRE

I - Introduction générale.....	3
II -Cadre réglementaire : description des épreuves.....	8
2.1 - Epreuve écrite d’admissibilité	8
2.1.1 - Une composition de sciences économiques et sociales d’une durée de 6h (coeff. 6)	
2.1.2 - Une composition d’une durée de 6 heures élaborée à partir d’un dossier (coeff. 4)	
2.2 - Epreuves orales d’admission.....	9
2.2.1 - Une leçon à dominante économique ou sociologique (coeff. 6)	
2.2.2 - Un commentaire d’un dossier (coeff. 4)	
III - Epreuves d’admissibilité.....	10
3.1 - Épreuve de composition de sciences économiques et sociales (coeff. 6).....	10
3.1.1 - Les résultats	
3.1.2 - Sujet : « Centre(s) et périphérie(s) : une opposition pertinente pour analyser les processus de différenciation sociale de l’espace aujourd’hui en France ? »	
3.1.3 - Proposition(s) de corrigé (David Mélo et Elise Braud)	
3.1.4 - Exemple de bonne copie de composition	
3.2 - Épreuve de composition élaborée à partir d’un dossier (coeff. 4).....	33
3.2.1 - Programme de l’épreuve	
3.2.2- Les résultats	
3.2.3 - Sujet du dossier (Economie) : « Le financement des entreprises »	
3.2.4 - Attentes des correcteurs	
3.2.5 - Éléments de corrigé (Nicolas Danglade et Frédéric Carluer)	
3.2.6 - Démonstrations (exemples)	
3.2.7 – Bibliographie complémentaire d’approfondissement et de soutien	
3.2.8 - Retours des correcteurs et conseils aux candidats	
3.2.9 - Exemple de bonne copie de dossier	
IV - Epreuves d’admission.....	82
4.1 - Épreuve orale de leçon (coeff. 6).....	82
4.1.1 - Résultats	
4.1.2 - Exemples de sujets	
4.1.3 - Commentaires et conseils pour la préparation de l’épreuve de leçon	
4.2 - Épreuve orale de commentaire d’un dossier (coeff. 4).....	92
4.2.1 – Résultats	
4.2.2 - Commentaires et recommandations	
4.2.3 – Les mathématiques à l’épreuve sur dossier	
4.2.4 - Sources des dossiers (première partie de l’épreuve)	
4.2.5 - Exemples de sujets de mathématiques (seconde partie de l’épreuve)	
V. Annexes.....	133
5.1 – Sujets d’admissibilité des années passées (depuis 2000).....	133
5.2 - Programme de mathématiques (seconde partie de l’épreuve orale de dossier).....	135

I - Introduction générale

Le concours d'agrégation interne / CAERPA (Concours d'Accès à l'Echelle de Rémunération des Professeurs Agrégés du privé sous contrat) de sciences économiques et sociales proposait une stabilité du nombre de postes à l'agrégation interne et le retour d'un troisième poste au CAER. L'ensemble des postes a été pourvu à nouveau cette année, confirmant la réelle qualité des candidats promus dans la discipline. Il est à noter que le nombre d'admissibles communs aux concours interne et externe est passé de 6 à 13, ce qui est très conséquent. Nous insistons au travers de ce rapport sur l'importance que les admis à l'agrégation interne (s'ils ne sont pas désireux de se présenter aux oraux de l'agrégation externe) le précisent au président du jury, afin de faciliter l'organisation de ces derniers et ne pas mobiliser le jury de l'externe inopportunément.

Le nombre d'inscrits se maintient à un bon niveau (plus de 390 candidats ; 12 de plus dans le public et 9 de plus dans le privé) et le nombre de présents non éliminés baisse un peu (pour atteindre 214 en tout, en particulier +3 pour le CAER, soit +10%). Par rapport aux inscrits, le ratio des présents non éliminés passe de 51 à 54% (214/392 ; ce qui prouve le sérieux des préparations), tandis que le ratio postes/présents augmente cette année, autour de 15% et de 10% pour les deux concours respectivement (c'est une performance pour le CAER car il y avait un troisième poste à pourvoir). Au bilan, l'attractivité du concours se maintient et les indicateurs restent très satisfaisants.

Si le nombre d'admissibles est quasi identique et dépasse le ratio de 2 pour 1 admis, la barre d'admissibilité augmente d'environ 1 point dans les deux concours et à un niveau semblable (11/20).

En revanche, les barres d'admission divergent cette année (hausse à près de 13/20 dans le public et baisse au CAER, pour le troisième poste, à 10,5/20).

A noter, enfin, les belles moyennes générales des majors de concours, en particulier celui de l'agrégation (15,8/20 !), et celui du CAER (13,8/20), soit une 8^{ème} place au concours globalisé.

Évolution des grands indicateurs du concours depuis 2013

	Agrégation interne					CAERPA				
	2013	2021	2023	2024	2024/23	2013	2021	2023	2024	2024/23
Inscrits	324	351	322	334	+3,7%	52	57	49	58	+18,3%
Présents (non éliminés)	168	173	199	183	- 8%	27	26	28	31	+10,7%
Nombre d'admissibles	38	67	59	57	-2	8	5	4	6	1
Barre d'admissibilité		10,8	10,4	11,2	+0,8		8,8	10	11	+1
Moyenne des admissibles				13,15					12,1	
Nombre d'admis	17	32	28	28	<i>Stable</i>	5	2	2	3	+1
Barre d'admission			12,2	12,9	+0,7			11,8	10,5	-1,3
Moyenne des admis				13,78					11,97	
Major du concours / 20			16,1	15,8				14,2	13,8	
Nombre de postes	17	32	28	28	<i>Stable</i>	5	3	2	3	+1
postes /présents en %	10,12	18,50	14,07	15,30	+1,23	18,52	11,54	7,14	9,68	+2,54

A l'issue de ce concours 2024, dont nous félicitons les 31 lauréats (28 à l'agrégation et 3 au CAER) qui viennent de changer de statut et conforter leur légitimité professionnelle, nous ne saurions assez insister pour les sessions à venir sur la nécessaire maîtrise des connaissances générales qui fondent la science économique et la sociologie/science politique. Aussi les candidats doivent-ils se concentrer sur les notions/auteurs/faits/exemples qui fondent l'économie générale (macroéconomie, microéconomie, économie internationale, ...) et la sociologie générale (socialisation, stratification,

changement social, engagement politique...), enseignés en Licence de science économique et en Licences de sociologie/science politique, et qui sont en lien avec les programmes de lycée en SES. Un certain nombre de thématiques transverses (ou « regards croisés ») sont aussi incontournables : économie et sociologie du travail, économie et sociologie des organisations, économie et sociologie de l'éducation, économie et science politique de l'environnement... A ceci s'ajoutent une compréhension et une réflexion propres à l'épistémologie de ces sciences (les démarches spécifiques de « l'économiste » et du « sociologue ») et, bien évidemment, les grands courants/faits de l'histoire de la pensée économique et sociologique. Le jury insiste particulièrement sur l'importance de bien maîtriser les avancées scientifiques propres aux thématiques des programmes de SES.

Il paraît aussi nécessaire de rappeler que tout sujet (à l'écrit comme à l'oral) mérite une analyse sémantique rigoureuse, terme à terme, et une étude des articulations qui unissent ou séparent les notions appelées (sans même parler du vocabulaire de base utilisé), nécessitant de mobiliser une culture générale, en lien avec les autres sciences sociales. C'était encore particulièrement vrai cette année en ce qui concerne la dissertation relative aux différenciations sociales de l'espace (qui faisait appel à la géographie cette fois). Sans ce préalable analytique incontournable, il est rare que des problématiques pertinentes voient le jour et qu'un plan idoine se détache.

De surcroît, mobiliser un certain nombre d'exemples et de chiffres-clés (sans même évoquer quelques calculs simples ou des graphiques adéquats...), en lien avec l'histoire des faits économiques ou sociaux et avec l'actualité économique et sociale (trop souvent ignorée, mais dont la maîtrise est de plus en plus « différenciante » lorsqu'on sait que le dernier admis à l'agrégation a près de 13/20 de moyenne générale), pour appuyer son argumentation, est assurément un gage de réussite.

Enfin, malgré la charge d'enseignement des collègues en exercice, il est fondamental de ne faire aucune impasse sur les 4 thèmes au programme de la composition de SES (toute mise à l'écart est un pari risqué !) et de garder à l'esprit que le sujet de dossier n'est pas forcément lié à ces derniers !

Ce rapport de jury aussi exhaustif que possible vise à fournir aux futurs candidats tous les éléments pour les accompagner dans leur préparation, et ce d'autant plus que des retours sur les prestations individuelles n'ont plus lieu. Comme les années précédentes, nous leur conseillons de consulter régulièrement le site DGESCO-ENS (<http://ses.ens-lyon.fr/>) alimenté par notre collègue Anne-Cécile Broutelle, qui fournit des renseignements actualisés sur les concours de recrutement, combiné au site du ministère et aux fiches Eduscol, et à ceux du Collège de France, de France stratégie et de Melchior entre autres qui proposent des approfondissements et souvent une veille scientifique.

En ce qui concerne le déroulement du concours, je tiens à remercier vivement :

- l'ensemble des collègues membres de ce jury (et plus particulièrement les deux vice-présidents : Catherine Bruet et David Mélo) pour leur implication sans faille ;
- la direction de l'UFR SEGGAT de l'Université de Caen, avec en premier lieu son secrétaire général Pierre-Edouard Le Bail pour la qualité de son accompagnement ;
- les personnels du rectorat de Caen, avec des remerciements particuliers à l'équipe des appariteurs menée par Christine Priault et Elisabeth Mauger pour leurs accueil et organisation du concours (sans parler de leur gestion-actualisation de la bibliothèque dédiée aux concours d'agrégation de notre discipline, et même cette année, le recueil des données des trajectoires individuelles des admissibles (master initial validé, nombre de présentations au concours...) qui donne lieu à une analyse chiffrée à la fin de cette introduction) ;
- et bien sûr la sous-direction « Concours » de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère, pour le suivi quasi hebdomadaire de ce concours.

Frédéric CARLUER
Inspecteur Général - Président du jury

Radiographie du concours : spatiale, de genre, générationnelle, statutaire et de formation

• Quelles académies d'origine ?

- L'Ile-de-France (et ses 3 académies non dissociées) représente 10 des 28 admis (un de plus que l'an passé), Toulouse 4, et Bordeaux, Strasbourg et Nantes 2. A noter que Lyon et dans une moindre mesure Lille rentrent dans le rang (pas ou peu d'admis). Contrairement à l'agrégation externe où les deux tiers des admissibles proviennent d'Ile-de-France et de Lille, ce concours d'agrégation interne est donc relativement « homogène » spatialement.

- 3 académies se caractérisent par un engagement « concret » (Présents/Inscrits) à plus de 80%, en particulier Nancy-Metz, Poitiers et la Normandie mais sans concrétisation in fine (sauf pour la Normandie au CAER).

- Enfin, 4 académies ont un « taux de conversion » (Admis/Présents) supérieur à un tiers : Besançon, Strasbourg, Toulouse et surtout Nantes.

ACADEMIE	Agrégation		Admissibles 2024	Admissibles 2023	Admis 2024	Admis 2023	%Présents /Inscrits	%Admis/ Présents	CAER			
	Inscrits	Présents							Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	12	6	2	2	1	2	50	17	3	2	1	1
Besançon	5	3	1	0	1	0	60	33	2	2	0	0
Bordeaux	16	10	2	3	2	2	63	20	1	1	0	0
Clermont-Ferrand	8	6	3	1	0	0	75	0	1	1	1	0
Dijon	7	5	1	1	0	0	71	0	1	1	0	0
Grenoble	11	6	0	2	0	0	55	0	2	2	0	0
Lille	12	9	3	4	1	1	75	11	3	1	0	0
Lyon	12	7	0	2	0	2	58	0	2	2	0	0
Montpellier	15	7	1	2	1	1	47	14	2	1	1	1
Nancy-Metz	6	5	2	4	0	0	83	0	1	0	0	0
Poitiers	6	5	3	0	1	0	83	20	0	0	0	0
Rennes	12	4	2	1	0	0	33	0	3	1	0	0
Strasbourg	10	6	4	4	2	3	60	33	2	2	0	0
Toulouse	22	12	7	3	4	2	55	33	3	2	0	0
Nantes	10	5	2	1	2	0	50	40	5	2	0	0
Orléans-Tours	16	10	3	3	1	2	63	10	0	0	0	0
Reims	5	3	1	1	0	1	60	0	2	0	0	0
Amiens	3	2	0	2	0	1	67	0	0	0	0	0
Limoges	3	1	0	1	0	1	33	0	0	0	0	0
Nice	14	7	2	2	1	0	50	14	1	0	0	0
Corse	3	2	0	0	0	0	67	0	0	0	0	0
La Réunion	7	1	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0
Martinique	4	1	0	0	0	0	25	0	1	1	0	0
Guadeloupe	4	1	1	0	1	0	25	100	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Polynésie	1	1	0	0	0	0	100	0	2	2	0	0
Normandie	10	9	1	2	0	1	90	0	6	4	2	1
Créteil-Paris-Versailles	100	58	16	18	10	9	58	17	15	9	1	0
TOTAL	334	192	57	59	28	28	57	15	58	36	6	3

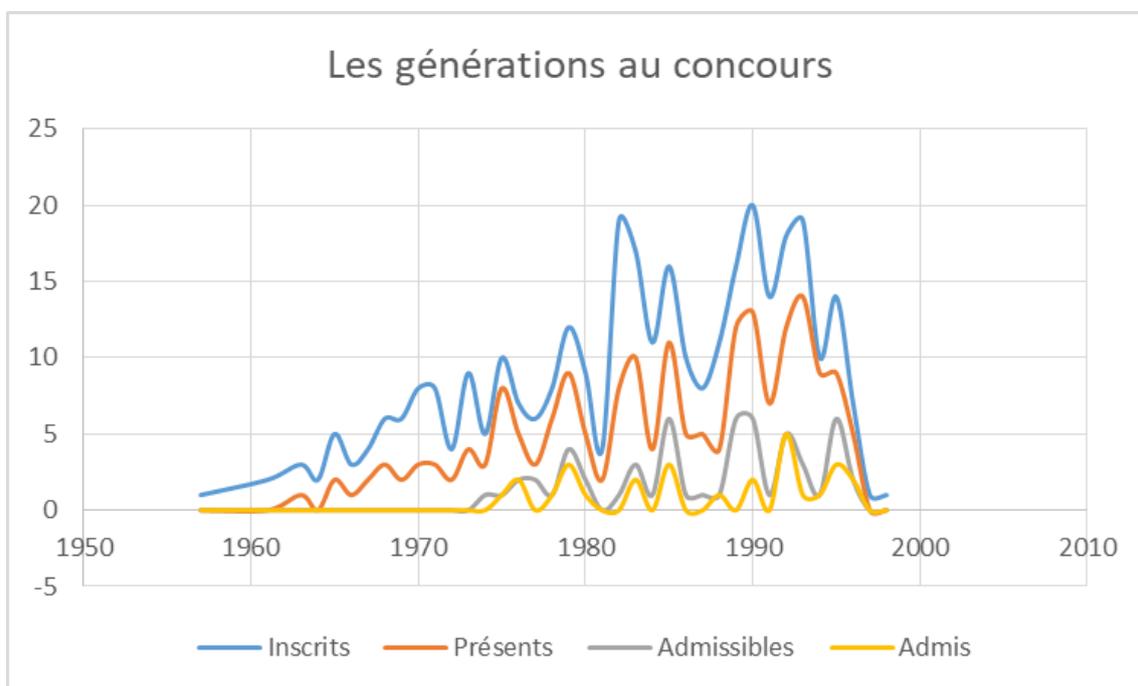
- **Quelle proportion hommes / femmes ?**

La dominante féminine se confirme dans les performances, au regard d'une moindre présence au niveau des inscrits et des présents, d'un nombre d'admissibles égal dans les deux concours et surtout de 58% des admis.

	Agrégation					CAER				
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis 2024	Admis 2023	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis 2024	Admis 2023
Femme	156	90	29	16	19	25	15	3	2	1
Homme	178	102	28	12	9	33	21	3	1	1

- **Quelles générations ?**

Les collègues les plus âgés et les très jeunes (nés en 1997-98) ont du mal à obtenir l'agrégation (au CAER, les trois élus sont nés en 1987 pour deux d'entre eux et en 1982 pour l'autre). Cette année le plus âgé est né en 1975, soit plus de 20 ans avant les deux plus jeunes (1996) ; mais surtout, la courbe n'est pas du tout gaussienne puisque la majorité des admis sont nés sur l'ensemble de la période de 1978 à 1996. Les générations qui transforment le mieux l'essai à l'oral, sont nées en 1992 (5/5), 1983, 1979 et 1976 !



- **Quels titres-diplômes ?**

Cette année, plus de la moitié des admis ont un master disciplinaire, et seulement 8 un master MEEF (dont 2 du privé), alors qu'ils étaient majoritaires l'an passé, qui plus est avec un taux faible de réussite à l'oral (un tiers dans le public). Trois enseignants titulaires (sans master) complètent les admis (contre 6 l'an passé), ainsi que 3 grades master « écoles de commerce » et un docteur.

Libellé Titre ou diplôme requis	Agrégation				CAER			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Dispense accordée : Parent de 3 enfants	4	2	0	0	2	2	0	0
Doctorat	17	7	1	1	12	6	0	0
Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	12	4	1	0	7	5	0	0
Grade Master	15	8	3	1	4	1	0	0
Diplôme classe niveau I	2	1	0	0				
Enseignant titulaire	55	29	8	3				
Master MEEF	110	70	18	6	8	5	2	2
Autre Master	98	58	22	15	20	13	3	1
Admis échelle rémunération certifié PLP					2	2	1	0
Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	16	11	4	2	2	2	0	0
Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	2	1	0	0				
Diplôme classe niveau 7	3	1	0	0				
Admis échelle rémunération professeur école					1	0	0	0

- **Compléments à l'analyse des profils (enquête *in situ* lors des oraux) :**

Grâce au recueil de données personnelles anonymisées des admissibles présents à l'UFR SEGGAT de l'université de Caen, réalisé par les apparitrices, une analyse statistique approfondie de ce matériau déclaratif peut donner, pour la première fois, de nouveaux éclairages sur ce concours :

- En ce qui concerne les masters initiaux, 16 avaient un master d'Economie (pour 13 réussites), 23 MEEF (10 réussites), 9 de Sciences politiques (4 réussites), 9 de Socio-SES (2 réussites), 4 d'AES (1 réussite), 2 de droit ou communication (1 réussite) ;
- Les admissibles étaient à leur 2,52^{ème} tentative en moyenne, et ceux qui ont réussi étaient à leur 2,29^{ème} tentative ; 3 admissibles étaient à leur 7^{ème} ou 8^{ème} tentative, dont l'un d'entre eux à sa 7^{ème} admissibilité sans succès (avec, finalement, une réussite à l'agrégation externe quelques jours après !) ;
- Les admis étaient quant à eux à leur 1,69^{ème} admissibilité en moyenne (curieusement le chiffre est le même pour les non-admis : 1,68^{ème} fois en moyenne) et 17 ont réussi dès leur première admissibilité ; 4 ont obtenu le concours à leur 4^{ème} tentative ;
- 79% des admissibles et 81% des admis (ce qui est très proche) ont suivi une préparation spécifique au concours (INSPE ou CNED).

II -Cadre réglementaire : description des épreuves

Les épreuves de ces deux concours sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié. Pour consulter les textes de référence : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98753/les-epreuves-de-l-agregation-interne-et-du-caerpa-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

2.1 -Epreuve écrite d'admissibilité

2.1.1 - Une composition de sciences économiques et sociales d'une durée de 6 heures (coefficient 6)

Le programme sur lequel porte cette épreuve est publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale. Il est constitué de deux thèmes de science économique et de deux thèmes de sociologie. Chaque thème vaut pour deux sessions, avec une année de décalage : chaque année un nouveau thème est donc introduit, en science économique comme en sociologie.

Les deux thèmes d'économie de la session 2024 étaient, en science économique, « Economie des comportements individuels » et « Economie de l'éducation » (nouveau thème) et ceux de sociologie, « Sociologie des âges de la vie » et « La dimension spatiale des rapports sociaux » (nouveau thème).

→ Les deux thèmes d'économie de la session 2025 seront « Économie de l'éducation » et « Ethique et économie » (nouveau thème) ; et ceux de sociologie : « La dimension spatiale des rapports sociaux » et « Sociologie de l'environnement » (nouveau thème).

Les références bibliographiques de ces thèmes sont publiées sur le site du ministère :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/13767/download>

2.1.2 - Une composition d'une durée de 6 heures élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat (coefficient 4)

Il est demandé de construire à partir du dossier, pour une classe de niveau déterminé, le plan et le contenu d'une séance de travail intégrant des travaux devant être réalisés par les élèves.

→ La référence à une séance d'une durée de deux heures n'est plus en vigueur. Le candidat est invité à préciser le temps requis pour la séance qu'il présente.

Le candidat doit indiquer les documents qu'il retient parmi ceux du dossier en justifiant son choix. Il doit aussi en présenter les modalités d'exploitation en classe, en exprimant les résultats à attendre de celle-ci sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, et prévoir les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées. Il doit enfin signaler les ouvrages ou articles qui pourraient être utiles, d'une part au professeur, d'autre part aux élèves pour approfondir le sujet étudié. À noter que l'usage de la calculatrice peut, à la discrétion du jury, être interdit si celle-ci ne paraît pas nécessaire au traitement de l'épreuve.

2.2 - Epreuves orales d'admission

2.2.1 - Une leçon à dominante économique ou sociologique se rapportant aux programmes de SES des classes de lycée, suivie d'un entretien avec le jury (coefficient : 6)

La durée totale de l'épreuve est de 50 minutes, se décomposant en l'exposé (maximum : 30 minutes) et l'entretien devant une commission du jury du concours, composée de trois membres (20 minutes). La durée de la préparation en salle de bibliothèque est de 5 heures. L'entretien de 20 minutes est lui-même décomposé en trois parties. Le premier membre du jury interroge sur l'exposé et des questions qui lui sont liées, et dans la discipline concernée. Le deuxième membre du jury interroge à son tour sur l'autre discipline (en économie si le sujet est un sujet de sociologie ou de science politique ; et inversement). Le troisième membre du jury peut revenir sur diverses questions, et notamment sur des questions relevant de l'histoire de la pensée ou des faits économiques et sociaux, et des éléments de connaissance générale des faits et de leur appréhension statistique.

2.2.2 - Un commentaire d'un dossier (coefficient 4) qui est constitué d'un ou plusieurs documents se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales du lycée.

Le dossier est à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique et à dominante sociologique et/ou science politique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Le dossier comporte des données quantitatives (tableaux, graphiques, etc.) et inclut des questions d'ordre mathématique ou statistique. Le candidat ne dispose d'aucun document autre que ceux inclus au dossier. L'utilisation d'une calculatrice est autorisée. **Seuls les modèles de calculatrices autorisés par le jury peuvent être utilisés** : depuis la session 2024, des calculatrices sont mises à disposition des candidats lors de la préparation de l'épreuve de dossier (Casio, Texas Instruments et Numworks). La durée de la préparation est de 3 heures et la durée de l'épreuve de 45 minutes (exposé : 15 minutes ; entretien : 15 minutes ; interrogation sur l'exercice de mathématiques et statistiques : 15 minutes).

Le programme de mathématiques et de statistiques convoqué pour cette épreuve est appliqué aux sciences économiques et sociales. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent les mathématiques pour elles-mêmes, mais qu'ils soient capables d'utiliser les outils mathématiques et statistiques dans les domaines des sciences économiques et des sciences sociales (sociologie et science politique) pour résoudre des problèmes et analyser des situations ; ils doivent connaître les conditions d'utilisation de ces outils, leurs apports et leurs limites.

De façon générale, les candidats doivent maîtriser les notions de rapport, proportion, pourcentage, de taux de variation (global, moyen) et de moyennes (arithmétique, géométrique, harmonique).

Ils doivent notamment maîtriser les bases de l'algèbre linéaire (résolution d'un système d'équations et d'inéquations linéaires, calcul matriciel élémentaire) et de la théorie des graphes (modélisation de certaines situations par des graphes simples).

Le programme de mathématiques et de statistiques est publié dans l'annexe 5.2 du rapport (<https://ses.ens-lyon.fr/fichiers/concours/programme-agregation-interne-2024.pdf> ; p. 24).

III - Épreuves d'admissibilité

3.1 - Épreuve de composition de sciences économiques et sociales

Jury (12 correcteurs) : Nathalie Alonso, Fabien Benoit, Matthieu Béra, Elise Braud, Laura Cruchet, Jean-Yves Deler, Jean-Noël Kintzler, Emmanuel Martin, Sophie Mattern, David Mélo, Julien Reysz, Eric Vasseur.

Rapporteurs : David Mélo et Elise Braud

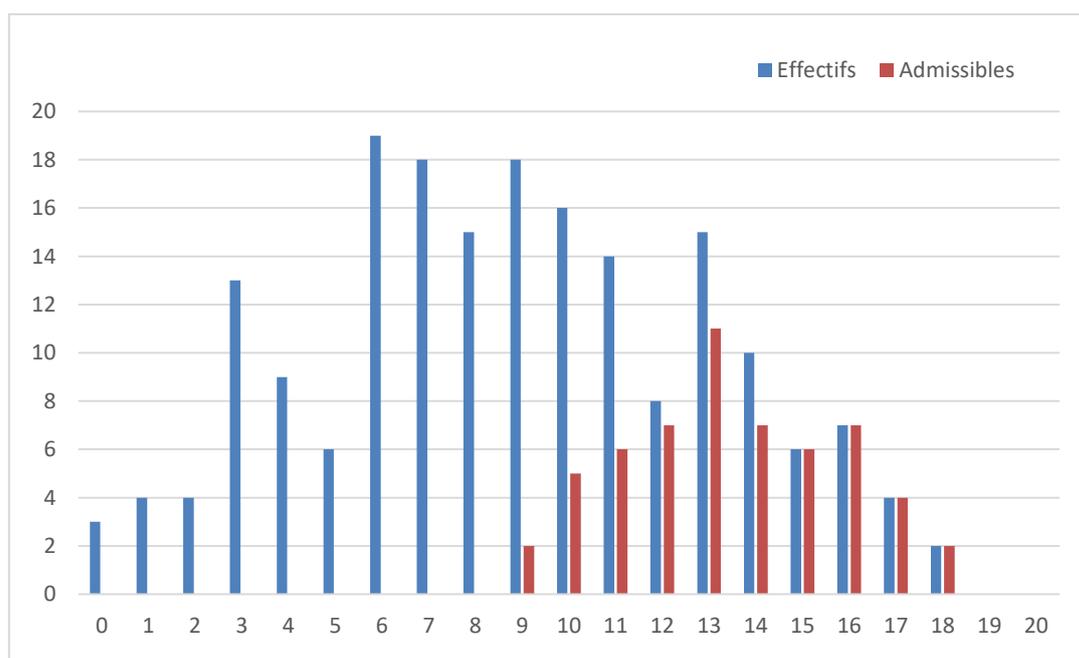
3.1.1 - Les résultats

A grands traits les résultats de l'épreuve sont les suivants :

- Un nombre de candidats inscrits en légère et forte hausse pour l'agrégation et le CAER respectivement ; et un nombre de présents supérieur à l'an passé, en particulier au CAER ; avec une moindre renonciation globale et un investissement dans le concours (10 abandons, 4 copies blanches) ;
- Des moyennes en hausse d'un point dans le public (à 8,84/20 contre à 7,92/20 l'an passé) et stable dans le privé (6,16/20), en lien avec l'anticipation de la thématique de la dissertation (en sociologie) ;
- Un tiers des présents admissibles dans le public et un cinquième seulement dans le privé (mais en amélioration suite à la re-crédation du 3^{ème} poste), avec une barre d'admissibilité similaire à 11/20 : stable dans le public et en baisse d'un point dans le privé ;
- Une moyenne des admissibles supérieure à 12 dans les deux concours (13,15 et 12,1/20) ;
- Deux majors à 18/20 dans le public (une des deux copies est retranscrite en fin de partie) et 14/20 dans le privé ;
- Il fallait avoir au minimum 09/20 dans le public (contre 08/20 l'an passé) et dans le privé à cette épreuve pour être admissible ; un mode à 13/20 (avec une distribution très gaussienne).

3.1.1.1. - Agrégation interne

Graphique 1 : Notes des 191 candidats ayant composé et notes des 57 admissibles



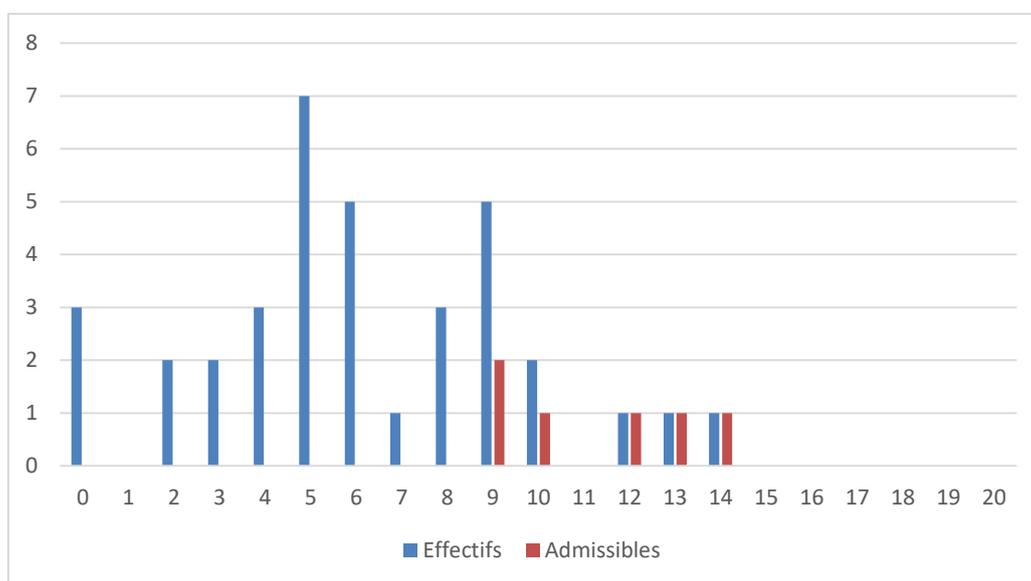
- 334 candidats inscrits (contre 322 l'an passé et 349 en 2022) et 192 présents (199 en 2023 ; 185 en 2022 ; 183 en 2021 ; 195 en 2020 ; 227 en 2019 ; 197 en 2018, 172 en 2017 ; 192 en 2016 ; 198 en 2015 ; 211 en 2014).

Note moyenne des candidats présents en hausse d'un point : 8,99/20 (7,92/20 en 2023 ; 8,96 en 2022 ; 9,97 en 2021 ; 9,19 en 2020, 9,49 en 2019 ; 9,31 en 2018 ; 9,08 en 2016 ; 9,22 en 2016 ; 8,76 en 2015 ; 9,0 en 2014).

- Note moyenne des 57 candidats admissibles (59 l'an passé) : 13,43/20 (12,69/20 en 2023 ; 13,42 en 2022 ; 13,46 en 2021 ; 13,03 en 2020 ; 12,77 en 2019 ; 13,68 en 2018 ; 13,3 en 2017 ; 13,3 en 2016 ; 13,94 en 2015 ; 13,33 en 2014), avec un écart-type de 2,32.

3.1.1.2 - Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAERPA)

Graphique 2 : Notes des 36 candidats ayant composé et notes des 6 admissibles



- 58 candidats inscrits (contre 49 l'an passé) et 36 candidats présents (28 en 2023 ; 22 en 2022 ; 28 en 2021 ; 28 en 2020, 46 en 2019 ; 39 en 2018 ; 36 en 2017 ; 35 en 2016 ; 31 en 2015 ; 34 en 2014).

Note moyenne des candidats présents : 6,73/20 (6,32 en 2023 ; 7,81 en 2022 ; 6,14 en 2021 ; 7,90 en 2020, 7,98 en 2019 ; 8,85 en 2018 ; 7,7 en 2017 ; 8,97 en 2016 ; 8,66 en 2015 ; 7,94 en 2014).

- Note moyenne des 6 candidats admissibles (contre 4 l'an passé) : 11,17/20 avec un écart-type de moins de deux (13,75/20 en 2023 ; 13/20 en 2022 ; 11,2 en 2021 ; 10,90 en 2020, 12,33 en 2019 ; 14,2 en 2018 ; 13,4 en 2017 ; 13,00 en 2016 ; 13 en 2015 ; 11,75 en 2014).

3.1.2 - Sujet : « Centre(s) et périphérie(s) : une opposition pertinente pour analyser les processus de différenciation sociale de l'espace aujourd'hui en France ? »

Il est rappelé que le choix du thème est indépendant de celui des années précédentes.

3.1.2.1 – Analyse du sujet

A.1- Définition des termes du sujet

- **Opposition centre-périphérie**

L'opposition centre-périphérie est développée par les chercheurs en sciences sociales (sociologie, géographie, démographie, économie...) pour analyser les logiques de distribution des groupes sociaux dans l'espace accompagnant l'essor de l'urbanisation.

Les sociologues de la 1^{ère} école de Chicago (Park, Burgess, McKenzie, Wirth) développent dans les années 1920 un modèle d'analyse dynamique de la distribution des groupes sociaux dans la ville de Chicago selon une logique concentrique et des processus similaires à l'évolution d'un organisme vivant (compétition, invasion et sélection), d'où le qualificatif d'« écologie urbaine » (Grafmeyer, Joseph, 1979). Dans ce modèle, l'opposition centre-périphérie ne se réduit pas à une opposition binaire, ni à un gradient linéaire, d'attractivité ou de richesse opposant le centre des affaires (le Loop) aux banlieues résidentielles (suburbs). Les zones interstitielles proches du centre, zones « de transition » et d'accueil des migrants au début de leur installation, intéressent ainsi particulièrement les sociologues de Chicago pour comprendre les dynamiques résidentielles et les phénomènes de « désorganisation sociale » qui accompagnent la croissance urbaine.

Dans les années 1930, des modèles d'analyse spatiale sont développés par des géographes pour décrire des rapports d'attraction entre centre et périphérie (Walter Christaller et sa théorie des lieux centraux). L'opposition centre-périphérie est théorisée de manière plus formalisée par le géographe Alain Reynaud (1980, « Les rapports entre le centre et la périphérie. Le coefficient de variation, technique simple de mesure de l'allométrie », Travaux de l'Institut de géographie de Reims) : « *Toute classe socio-spatiale c'est-à-dire tout groupe humain défini par un critère d'appartenance spatiale, peut s'envisager à n'importe quel degré de l'échelle spatiale - à travers l'opposition centre-périphérie. Mais les écarts, les contrastes ou les inégalités entre centre et périphérie ont une ampleur extrêmement variable, faible dans certains cas - et à la limite presque négligeable dans la pratique-, forts dans d'autres cas - et suscitant alors mécontentements, rancoeurs et protestations de la part des habitants de la périphérie* ». Reynaud souligne l'intérêt d'une approche multiscalaire et constate que l'opposition centre-périphérie est plus ou moins intense selon les contextes. Enfin, il distingue deux dynamiques possibles (soit le renforcement de la polarisation, soit sa réduction par des mécanismes de compensation des écarts) avec des conséquences politiques en cas de polarisation forte.

Pour le géographe Christian Grataloup (<https://hypergeo.eu/centre-peripherie/>), « *le modèle centre/périphérie est donc d'une robuste capacité heuristique, à condition de ne pas le banaliser à l'excès. Il convient d'en réserver l'usage à la formalisation de tout système fondé sur des relations d'inégalité et non d'en faire usage comme simple description de gradient ou de différenciation spatiales.* »

L'opposition centre-périphérie est donc opérationnelle en géographie et en sciences sociales pour analyser tout rapport de domination ou d'inégalités dans l'espace, à n'importe quelle échelle :

- selon une approche relationnelle : le centre et la périphérie ne le sont que de manière relative, selon l'échelle et les critères considérés ; ils sont reliés par des flux (de main-d'œuvre notamment). La

nouvelle économie géographique s'appuie dans cette perspective sur l'opposition centre-périphérie pour étudier l'attractivité des centres et les « économies d'agglomération » (Krugman (1991), *Geography and Trade*), et sur la quantification des processus spatio-économiques de divergence ;

- selon une approche politique, héritée d'une tradition marxiste, et qui se retrouve notamment en économie du développement (Rosa Luxemburg, Samir Amin) pour analyser des relations hiérarchiques entre un centre dominant et des périphéries dominées à l'échelle internationale. Dans le contexte français, cette opposition est reprise par le géographe marxiste Henri Lefebvre, l'un des grands penseurs de l'espace et en particulier de la ville dans une période de forte urbanisation et de crise du logement après la seconde guerre mondiale. L'usage de l'opposition centre/périphérie va donc de pair avec l'urbanisation (explosion et implosion à la fois des villes) où la centralité est incarnée par la ville et même, pour être plus précis, le centre-ville.

- **Centre(s)** : espace qui concentre les activités et les ressources (économiques, politiques, culturelles), ce qui lui donne une capacité de rayonnement (forces centrifuges) et d'attraction (forces centripètes) des espaces situés autour. C'est aussi un nœud infracturel, donc particulièrement bien connecté avec d'autres nœuds.

Un centre peut être un pôle d'attraction et de rayonnement à différentes échelles : quartiers d'affaires, centre-ville, espaces urbains (au bâti dense et continu), métropoles ou « villes globales » (Sassen, 1996), aire régionale d'influence...

En France, les centres peuvent donc correspondre à des pôles, souvent urbains, dynamiques (métropole vis-à-vis des outre-mers ; Ile-de-France à l'échelle métropolitaine ; Paris intra-muros à l'échelle de l'Ile-de-France ; une ville moyenne ; un village...)

- **Périphérie(s)** : par définition, espace situé « autour », à l'extérieur de quelque chose, donc souvent perçu sous l'angle de l'absence, voire du manque (de densité, d'infrastructures, de services publics), voire même d'une mise à l'écart et d'un certain mépris qui peut y être associé, et de la distance, physique, politique et symbolique à un centre. La connotation négative de ce terme est à souligner.

Une périphérie est un espace situé dans l'aire d'influence d'un centre bénéficiant positivement ou non de certaines retombées économiques : on peut distinguer des périphéries intégrées ou des périphéries délaissées.

Les espaces périphériques correspondent à des réalités sociales et spatiales très différentes et sont marqués par une forte hétérogénéité interne :

- périurbain : espaces polarisés par une agglomération urbaine (notamment par les mobilités domicile-travail), mais dont le bâti n'est pas en continuité avec celle-ci selon l'INSEE, caractérisés par les zones d'activité et l'habitat pavillonnaire ;

- banlieues ou faubourgs : par définition périphériques mais à proximité des centres urbains et dans la continuité du bâti avec le centre-ville. Les banlieues populaires d'habitat collectif présentent des caractéristiques sociales différentes du centre-ville (revenus et CSP inférieurs). Un débat scientifique existe sur le qualificatif de « ghettos » (Wacquant vs Lapeyronnie, Maurin) à propos de la ségrégation socio-spatiale des banlieues françaises.

- espace rural : espace anthropisé (à distinguer des espaces naturels) mais pas entièrement artificialisé. Les espaces ruraux sont aussi très hétérogènes selon la densité de population, le type d'activité économique et la distance à un pôle urbain d'influence. Parler d'espace rural est plus subtil que de parler de « campagnes » et permet donc d'analyser l'hétérogénéité de ces espaces (habités et fréquentés par différentes classes sociales, pas seulement des agriculteurs)

- **Pourquoi une incertitude sur le singulier et le pluriel des notions ?**

NOTIONS	Centre	Centres
Périphérie	Modèle classique : une domination sans partage, bien souvent de la capitale sur son territoire, matérialisant le jacobinisme (J.F. Gravier, <i>Paris et le désert français</i> , 1947).	Modèle multipolaire (qui n'exclut pas une hiérarchie) : les nœuds échangent entre eux de nombreux flux (de marchandises, financiers, informationnels) et se caractérisent par une densité des relations sociales dont la périphérie est déconnectée ou exclue.
Périphéries	Modèle hiérarchique mais avec des « pôles » ou métropoles d'équilibre : il y a périphérie et périphérie, une bourgeoisie huppée de province (grandes villes et littoraux) et des espaces marginalisés (montagnards et/ou ruraux...), peu dignes d'attention... ou encore des espaces frontaliers aux trajectoires divergentes.	Modèle archipel : à l'heure de la quasi-abolition de la distance physique, les rapports sociaux se transforment à l'ère du travail à distance des « digital nomades » ou des néoruraux, et de la révolution des modes de transport (passée, comme le TGV, ou à venir, c'est-à-dire plus personnalisée et ultra-rapide), revitalisant certaines « ex-périphéries » et marginalisant doublement les autres.

Pour tenter de distinguer les centres des périphéries, on peut s'appuyer sur les critères de l'INSEE. La continuité du bâti et la densité urbaine permettent de classer des espaces selon un gradient depuis les centres. A ces critères matériels se combinent des indicateurs d'attractivité des pôles (en termes d'emplois, d'activités économiques, culturelles, d'infrastructures...) : on peut ainsi raisonner en termes d'« aire d'attraction d'une ville », qui englobe une partie des espaces périurbains et ruraux. Selon ce dernier critère, 51% de la population vivrait dans un pôle urbain, 43 % dans les « couronnes », définies de façon très extensive, et 6 % hors de toute attraction urbaine.

- **Opposition** : on peut distinguer deux niveaux de lecture de l'opposition entre espaces centraux et espaces périphériques :

- un premier niveau qui correspond à une lecture descriptive en termes de contrastes et de discontinuités de la notion d'opposition et qui recouvre une polarisation des caractéristiques sociales des espaces. A ce niveau, l'opposition n'est pas évidente : les espaces se distinguent soit de façon plus nuancée, soit selon des discontinuités locales sans relation au centre ;
- un second niveau qui correspond à une lecture plus analytique dans une perspective socio-politique de la notion d'opposition et qui vise à mettre en lumière les luttes de pouvoir à l'œuvre dans l'espace.

- **Pertinente** :

- caractère approprié ou ajusté à la réalité pour décrire celle-ci : cette opposition est-elle appropriée pour décrire et comprendre ?
- intérêt analytique et heuristique pour aller au-delà de la caractérisation sociale de l'espace et se concentrer sur les relations (de tensions, de pouvoir, etc.) entre classes sociales dans l'espace : cette opposition peut alors être envisagée comme un « tableau de pensée » (à la façon de Weber relu par Schnapper), conscient de ses limites empiriques, et utile alors pour analyser et expliquer des phénomènes sociaux.

Il y a donc un écart entre la caractérisation sociale précise par les sciences sociales des différents espaces considérés et l'analyse sociologique des rapports d'inégalités dans l'espace. Il convient dès lors de distinguer d'une part une approche plus descriptive qui déconstruit cette opposition en s'appuyant sur les caractéristiques sociales internes des différents espaces et d'autre part une approche plus analytique (et plus politique) qui éclaire des rapports de pouvoir qui découlent d'une répartition inégale des attributs de la centralité.

- **Processus** : il s'agit de souligner l'idée de dynamique, de trajectoire, d'évolution. Des espaces aux caractéristiques sociales différentes seraient ainsi le résultat d'une multitude de mutations sur le temps long (résultat des trajectoires résidentielles, des mobilités professionnelles et résidentielles), qui se combinent selon différentes logiques (résidentielles, professionnelles...) et différentes variables sociales (CSP, genre...)
- **Différenciation sociale de l'espace** : idée que l'espace n'est pas occupé, perçu, vécu de la même manière par tous (Lefebvre) selon les variables (économiques et) sociales des individus : leurs représentations et pratiques diffèrent selon la CSP, le niveau de revenus, le niveau de diplôme, le genre, l'âge... Le concept de différenciation sociale renvoie à des logiques de stratification et de mobilité sociale, ici appliquées ou analysées dans l'espace. L'espace, socialement différencié, serait alors le résultat de processus de différenciation sociale résultant des pratiques et des représentations des individus.
- **Espace** : au singulier, à la fois environnement matériel de vie et produit des pratiques sociales, ce qui conduit à distinguer **des espaces** aux caractéristiques naturelles mais surtout sociales différentes (espace urbain, périurbain, rural...) et à différentes échelles (espace domestique, espace mondial : ici on s'intéresse surtout à l'espace national). En tant que produit des pratiques sociales, l'espace (produit, vécu, perçu) est le résultat et le révélateur de rapports de pouvoir dans l'appropriation que cherchent à en faire différents acteurs. Fondamentalement l'espace n'est pas « neutre » et sa dynamique relative dépend des acteurs qui y vivent (« la région, espace vécu » selon le célèbre ouvrage d'Armand Frémont, 1976) et des acteurs qui le font vivre. En ce sens, les recherches en sciences sociales parlent plus précisément de « territoires ».

On peut donc distinguer un triple niveau de la différenciation sociale de l'espace :

- une échelle plus descriptive : la stratification sociale dans l'espace ;
- une échelle plus analytique : les rapports sociaux, rapports de classe dans l'espace (à la fois lieu et miroir des rapports de domination) ;
- une échelle plus épistémologique : effets de lieux /effets de classes.

A.2. Cadrage spatio-temporel

Aujourd'hui : fin du XXème siècle – début du XXIème siècle. En termes empiriques, il importe de mobiliser des références se rapportant aux 20 à 30 dernières années. En termes historiques et conceptuels, il peut être pertinent de mobiliser des références classiques et antérieures.

En France : tout le territoire métropolitain, ainsi que les outre-mers. La réflexion doit s'appuyer sur des enquêtes de terrain réalisées dans différents espaces et les exemples étrangers sont seulement acceptés à des fins de comparaisons avec le cas français d'une manière heuristique.

A.3 – Questionnements et problématiques

Ce sujet recouvre plusieurs questionnements pouvant être combinés pour faire l'objet d'une problématique pertinente :

- est-il possible de distinguer, empiriquement, des espaces centraux et des espaces périphériques aux caractéristiques sociales contrastées et suffisamment homogènes de part et d'autre de cette opposition ? Autrement dit, peut-on mettre en évidence une « homologie structurale » entre l'espace géographique et l'espace social selon la seule opposition centre(s)-périphérie(s) ?
- au contraire, si la différenciation sociale semble, comme le soulignent nombre d'enquêtes qualitatives, aussi forte *au sein* des espaces centraux et *au sein* des espaces périphériques *qu'entre eux*, cela remet-il en question la pertinence de l'opposition centre-périphérie ? Dans ce cas, réfléchir en termes de fragmentation, de fractale ou réseau semblerait plus pertinent qu'en termes d'opposition binaire centre-périphérie ;
- dans une approche relationnelle, en quoi les relations entre les centres et les périphéries (mobilités, attractivité économique...) renforcent-elles ou lissent-elles le contraste social entre ces différents espaces connectés par des flux réguliers ?
- l'opposition centre-périphérie invite à s'interroger sur le rôle de la distance spatiale dans le renforcement de la distance sociale, et notamment des inégalités : l'éloignement spatial s'accompagne-t-il d'un manque d'intégration sociale ? au contraire, la proximité spatiale garantit-elle toujours une proximité sociale ?
- les trajectoires (notamment résidentielles) aboutissant à une différenciation sociale de l'espace sont-elles subies ou résultent-elles de stratégies, choisies, de mise à distance ? Selon l'articulation de ces trajectoires avec la mobilité sociale, sont-elles vécues positivement ou négativement par les individus ? En un mot, choisit-on son lieu de résidence ou est-il fondamentalement le fait d'un « choix orienté » en fonction de son niveau de revenu, de son statut professionnel ou encore de son réseau relationnel ?
- comment la distance objective ou subjective aux espaces centraux et, plus généralement, à la centralité (politique, économique, culturelle) sur le territoire national influence-t-elle les comportements politiques, susceptibles de renforcer ou limiter en retour le contraste social entre les territoires ?
- en quoi les politiques publiques, notamment la politique de la ville, contribuent-elles à renforcer ou atténuer la différenciation sociale de l'espace ?
- en quoi la lutte de pouvoir pour la centralité se traduit-elle à la fois dans les priorités des politiques publiques d'aménagement du territoire et dans les trajectoires des groupes sociaux concernés (stratégies résidentielles ou scolaires notamment) ?

3.1.2.2 - Positionnement du sujet et attentes

B.1 - Principales attentes concernant le sujet

En fonction de la manière dont le sujet est traité par les candidats, certaines notions ou théories peuvent ou non être mobilisées. Cependant, un certain nombre de connaissances sont attendues par les membres du jury au regard des exigences d'une copie d'un candidat à l'agrégation interne de SES. Celles-ci sont considérées comme importantes, ou parfois indispensables, pour répondre de façon complète et approfondie au sujet. Dans le cas des notions et des concepts, ceux-ci doivent à chaque fois être définis, à commencer par les termes du sujet eux-mêmes bien sûr, et les liens qui les unissent.

Grille d'évaluation utilisée pour la correction	
Critères	Pondération
Définition et discussion des termes du sujet	+++
Contextualisation et mise en perspective	+
Problématique et qualité du plan (cohérence, annonce, respect)	+++
Auteurs-clés ; concepts et mécanismes analysés	++++
Connaissances factuelles et exemples	+++
Bonus (auteurs complémentaires, références, originalité du plan, graphique)	+ à +++
Malus (absence d'un auteur-clé, paragraphe hors-sujet, confusion)	- à - - -
Qualité de l'écrit (syntaxe, orthographe)	++ / --

B.2 - Ce qui est indispensable :

► Les concepts analytiques et principaux auteurs attendus :

- Inégalités socio-spatiales (Backouche *et. al.*),
- Phénomènes de relégation, d'isolement, de ségrégation (Préteceille et Oberti, Donzelot, Wacquant, Lapeyronnie, Maurin)
- Mixité socio-spatiale et gentrification (Clerval, Giroud, Collet, Giraud)
- Relation entre distance/proximité sociale et distance/proximité spatiale (Chamboredon et Lemaire, Elias et Scotson)
- Politique de la ville (Tissot, Gilbert, Desage)
- Capital d'autochtonie (Retière) et autonomie relative des territoires ruraux (Amsellem-Mainguy, Coquard, Renahy)
- Relation entre mobilité résidentielle, mobilité sociale et stratégies scolaires (Lambert, Cartier *et. al.*, Van Zanten, Poupeau et François)
- Effets politiques de la distance au centre sur le vote (Girard)

► Références utiles dans la bibliographie officielle (en gras, les incontournables) :

- Amsellem-Mainguy Y. (2021), *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Sciences Po.**
- Andreotti A., Le Galès P. et Moreno-Fuentes J. (2016), *Un monde à la carte. Les villes européennes des cadres supérieurs*, Paris, PUF.
- Authier, J.-Y., Bacqué, M.-H. et Guérin-Pace F. (dir.) (2006), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte.**
- Authier J.-Y., Bonvalet C. et Lévy J.-P. (dir.) (2010), *Élire domicile, la construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL.
- Backouche I., Ripoll F., Tissot S., Veschambre V. (dir.) (2011), *La dimension spatiale des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.**
- Beaud S. et Pialoux M. (2003), *Violences urbaines, violence sociale*, Paris, Fayard.**
- Cartier M. et al. (2008), *La France des « petits-moyens ». Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte.
- Biland É., Gollac S., Oehmichen H. et al. (2020), « La classe, le genre, le territoire : les inégalités procédurales dans la justice familiale », *Droit et société*, 106, p. 547-566.
- Castel R., *La discrimination négative*, Paris, Seuil, 2007
- Chabrol M., Collet A., Giroud M., Launay L., Rousseau M. et Ter Minassian, H. (2016), *Gentrifications*, Paris, Éditions Amsterdam.**
- Chamboredon J.-C. et Lemaire M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11, p. 3-33.**
- Clair I. (2008), *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin.
- Clerval A. (2013), *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte.**

- Coing H. (1966), *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot no 4 (Paris 13e)*, Paris, La Vie ouvrière.
- Collectif Rosa Bonheur (2019), *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Collet A. (2015), *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris, La Découverte.**
- Coquard B. (2019), *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte.**
- Desage F. (2016), « "Un peuplement de qualité". Mise en oeuvre de la loi SRU dans le périurbain résidentiel aisé et discrimination discrète », *Gouvernement et action publique*, 3, p. 83–112.
- Desage F., Morel-Journel C. et Sala Pala V. (dir.) (2014), *Le peuplement comme politiques*, PUR, Rennes.
- Donzelot J. (2003), *Faire société, la politique de la ville en France et aux États-Unis*, Paris, Seuil.
- Elias N. et Scotson J.-L. (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.
- Gilbert P. (2013), « Devenir propriétaire en cité HLM », *Politix*, 101, p. 79-104.
- Gilbert P. (2011), « "Ghetto", "relégation", "effets de quartier". Critique d'une représentation des cités », *Métropolitiques*.
- Girard V. (2017), *Le vote FN au village. Trajectoires de ménages populaires du périurbain, Vulaines-sur-Seine*, Le Croquant.**
- Giraud C. (2014), *Quartiers gays*, Paris, PUF.
- Giroud M. (2005), « "Résister en habitant" : les luttes dans les quartiers populaires à l'épreuve du renouvellement urbain », *Contretemps*, 13, p. 49-58.**
- Giroud M. (2015), « Mixité, contrôle social et gentrification », *La Vie des idées*, 3 novembre.**
- Grafmeyer Y. et Authier J.-Y. (2015), *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, « 128 ».**
- Halbwachs M. (1908), *Les Expropriations et les prix des terrains à Paris, 1860-1900*, Paris, Cornely.
- Lambert A. (2015), « Tous propriétaires ! » *L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil.**
- Lapeyronnie D. (2008), *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.**
- Lepoutre D. (1997), *Coeur de banlieue*, Paris, Odile Jacob.
- Lieber M. (2008), *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Magri S. (1993), « Villes, quartiers : proximités et distances sociales dans l'espace urbain », *Genèses*, 13, p. 151-165.
- Masclat O. (2005, nouvelle édition en 2021), *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute.
- Maurin E. (2002), *Le Ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil.**
- Oberti M. (2007), *L'École dans la ville*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Oberti M. et Préteceille E. (2016), *La Ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, « Repères ».**
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (1989), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.
- Poupeau F. et François J.-C. (2008), *Le Sens du placement : ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Liber-Raison d'agir.**
- Poupeau F. (2006), « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, 62, p. 69-93.
- Préteceille E. (1973), *La Production des grands ensembles*, Paris-La Haye, Mouton.
- (1995), « Ségrégations urbaines », *Sociétés contemporaines*, 22-23.
- (2006), « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, 62, p. 69-93.
- Renahy N. (2005), *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte.**
- Retière J.-N. (2003), « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 16, p. 121-143.**
- Sassen S. (1996), *La Ville globale*. New York, Londres, Tokyo, Descartes.
- Tissot S. (2007), *L'État et les quartiers, genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil.**
- Tissot S. (2011), *De bons voisins. Enquête sur la bourgeoisie progressiste*, Paris : Raisons d'agir.
- Tissot S. (2012), « Les centres-villes : modèles, luttes et pratiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, n° 195, pp.4-11**
- Tissot S. (2018), *Gayfriendly. Acceptation et contrôle de l'homosexualité à Paris et à New York*, Paris, Raisons d'agir.
- Wacquant L. (2002), *Parias urbains : ghettos, banlieues, État*, Paris, La Découverte.**

Wagner A.-C. (2020), *La mondialisation des classes sociales*, Paris, La Découverte.
Wirth L. (1980), *Le Ghetto*, trad. P.J. Rojzman, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble
Van Zanten A. (2001), *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF.

► Autres références utiles (non exhaustives), hors de la bibliographie :

Avenel C. (2007), « La politique de la ville et ses destinataires. Une politique de gestion d'un sentiment d'abandon ? », *Informations sociales*, 5, 141, pp. 136-147

Bourdieu P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit.

Bourdieu P. « Effets de lieux » (1993), in. *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Braconnier C., Dormagen J.-Y. (2007), *La démocratie de l'abstention: aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard.

Castells M. (1975), *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, La Découverte.

Charmes É., (2019), *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, Paris, Seuil.

Chauvel L. (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil.

Corcuff P., Lafaye C. (1989), « Une relecture critique du pouvoir périphérique », vol. 2, n°7-8, pp. 35-45

Cusin F., Lefebvre H., Sigaud T. (2016), « La question périurbaine. Enquête sur la croissance et la diversité des espaces périphériques », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 4 pp. 641-679.

Damon J. (2015), « Le logement des classes moyennes en France : un déclassement objectif, subjectif et politique », *Environnement Urbain / Urban Environment* [En ligne], Volume 9, mis en ligne le 19 octobre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/eue/621>

Donzelot J. (2004), « La ville à 3 vitesses : relégation, périurbanisation et gentrification », *Esprit*, mars-avril.

Dubet F., Lapeyronnie D. (1992), *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.

Felouzis G., Liot F., Perroton J. (2005), *L'apartheid scolaire*, Paris, Seuil.

Fourquet J. (2019), *L'Archipel français : une nation multiple et divisée*, Paris, Seuil.

Fourquet J. (2023), *La France d'après. Tableau politique*, Paris, Seuil.

Fourquet J., Cassely J.L. (2021), *La France sous nos yeux : économie, paysages, nouveaux modes de vie*, Seuil.

Frémont A. (1976), *La région espace vécu*, PUF, Paris.

Grafmeyer Y., Joseph I. (1979), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.

Gravier J.-F. (1947), *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan.

Grémion P. (1976), *Le pouvoir périphérique*, Paris, Seuil.

Guilluy C. (2014), *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion.

Lefebvre H. (1974, éd. 2000). *La production de l'espace* (4e édition), Paris, Economica.

Marchal H., Stébé J.-M. (2013), « Repenser la centralité : l'exemple d'une ville moyenne française », *Sociologie et sociétés*, 45, 2, p. 111-128.

Mendras H. (1967), *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, S.E.I.D.E.I.S.

Spire A. (2018), *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Seuil.

Stébé J.-M., Marchal H., « Le pré-urbain : un territoire-refuge aux confins du péri-urbain éloigné », *Métropolitiques*, 30 octobre 2017, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-pre-urbain-un-territoire-refuge-aux-confins-du-periurbain-eloigne.html>

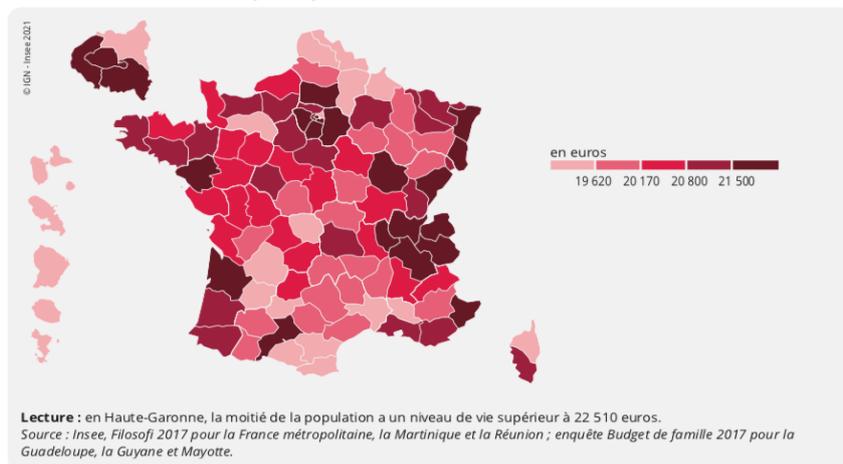
► Quelques apports statistiques utiles :

Les extraits et documents statistiques suivants sont tirés du rapport de l'INSEE, *La France et ses territoires* (2021) et permettent d'éclairer ce sujet, de façon non exhaustive.

- **Disparités de niveau de vie**

- Le niveau de vie de la population française n'est pas homogène sur le territoire. Les départements les plus pauvres sont situés dans les DOM, au nord et sur une partie du littoral méditerranéen ; il s'agit aussi de quelques départements isolés comme la Seine-Saint-Denis ou le Lot-et- Garonne.

► 1. Niveau de vie médian par département en 2017

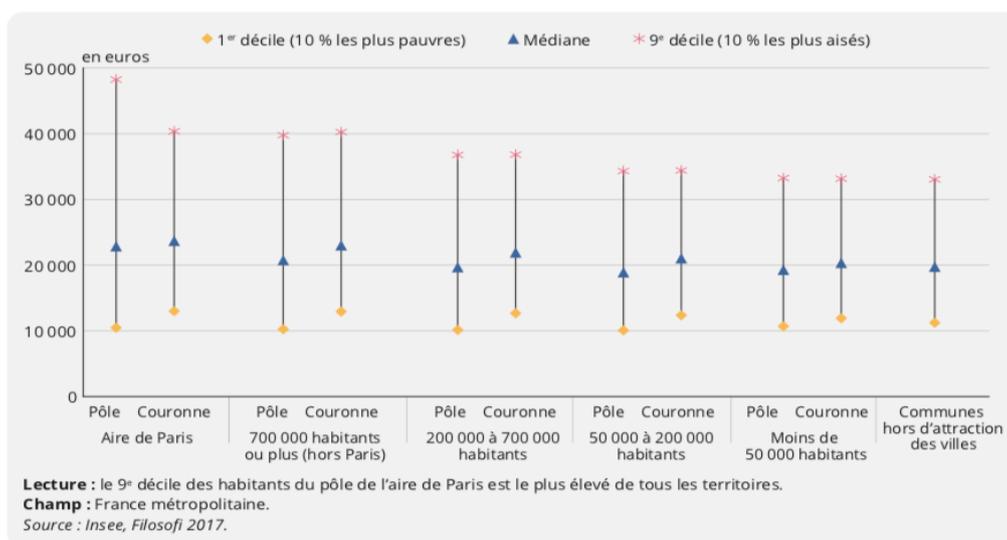


Dans les DOM, le niveau de vie médian est très inférieur à celui de la métropole. Aux Antilles, il ne représente que 80 % de celui de la métropole, 68 % à La Réunion. Dans les deux autres départements, la situation est encore plus défavorable. En Guyane, le niveau de vie médian des habitants ne représente que la moitié de celui de la métropole. À Mayotte, la moitié de la population vit avec moins de 260 euros par mois. Les écarts sont en revanche moins marqués pour les hauts revenus. Le seuil définissant les 10 % des personnes les plus aisées dans les DOM hors Mayotte est du même ordre de grandeur qu'en France métropolitaine. Les inégalités sont donc très prononcées avec un rapport interdécile proche de 5 aux Antilles, et atteignant 7,8 en Guyane.

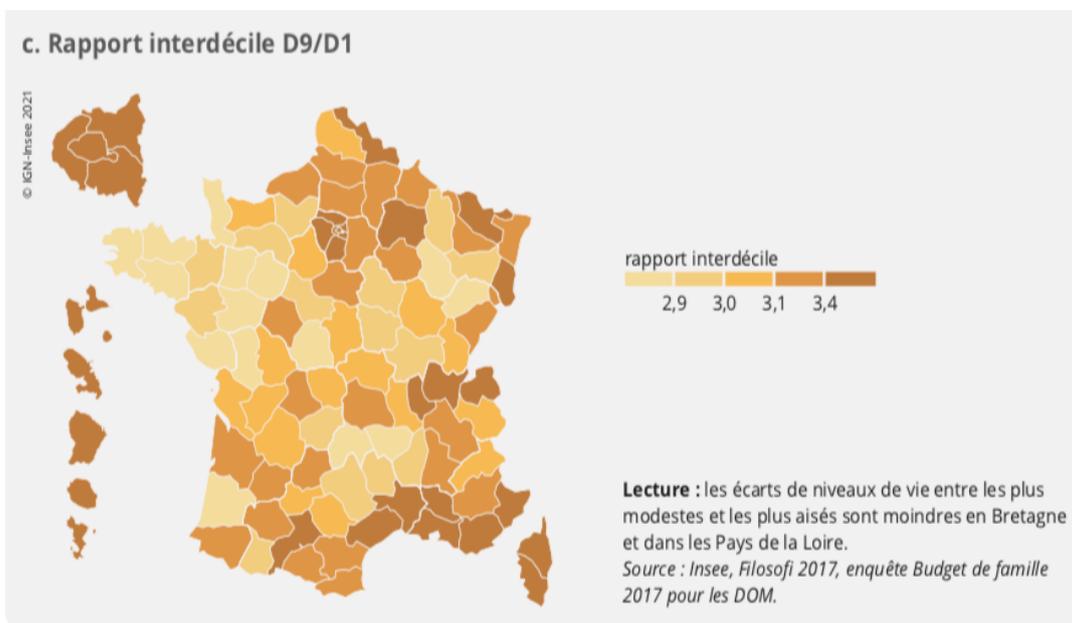
- Au sein des aires d'attraction des villes, les plus peuplées comme les moins peuplées, la pauvreté est plus marquée dans les pôles de ces mêmes aires. Les ménages les plus aisés, pour leur part, sont davantage concentrés dans les aires les plus grandes :

- la médiane de niveau de vie est supérieure dans la couronne que dans le pôle pour toutes les aires urbaines (quelle que soit la taille) ;
- l'écart-inter-décile est plus élevé dans les grandes aires urbaines (notamment Paris) que dans les plus petites villes.

► 2. 1^{er} décile, médiane et 9^e décile de niveau de vie en 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes

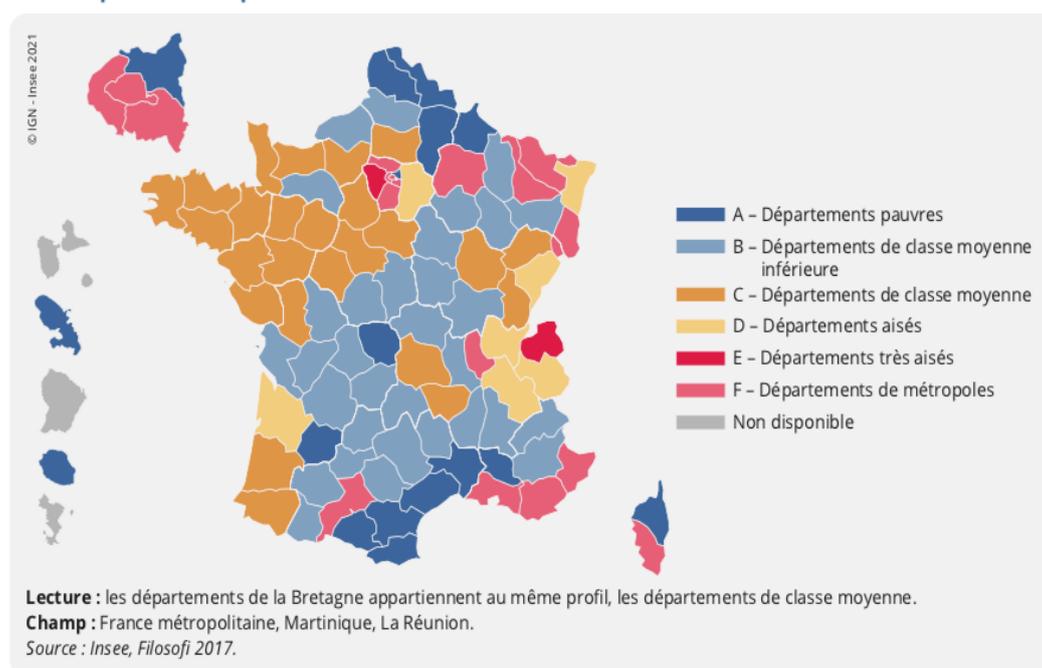


- Les disparités de niveaux de vie entre habitants sont les plus fortes au sein des départements frontaliers, ceux du pourtour méditerranéen et souvent ceux abritant une métropole. Ces disparités de niveau de vie ne tiennent toutefois pas compte des écarts de niveau des prix entre territoires, notamment en ce qui concerne le logement.



- Différents profils de départements se distinguent, notamment celui de Paris et de la plupart des départements abritant une métropole, où le déficit de ménages à niveau de vie intermédiaire est marqué. Dans le Grand Ouest, les ménages de niveau de vie intermédiaire sont surreprésentés alors qu'en Seine-Saint-Denis ou dans l'Aisne, ce sont les ménages les plus modestes qui sont surreprésentés.

► 5. Six profils de départements selon la distribution des niveaux de vie en 2017



Des espaces ruraux pluriels

Jusqu'en 2020, l'INSEE définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent (formant autant de périphéries spécifiques), allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette classification va ainsi de communes où la population stagne à des communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés.

La pertinence du débat relatif à l'opposition villes / campagnes : une pluralité de grilles de lecture parfois antagonistes coexistent. Certains, comme Christophe Guilluy [2014], insistent sur une opposition entre villes et campagnes. Mais les dichotomies urbain/rural ou ville/campagne sont aujourd'hui contestées dans les faits (par d'autres géographes) par l'émergence d'espaces intermédiaires, comme le périurbain, ou par des distinctions internes à chaque catégorie (rural profond, rural proche de la ville, rural en perte de vitesse, etc.). Ainsi, pour certains auteurs comme Éric Charmes [2019], une distinction stricte entre ville et campagne n'est plus opérante en raison de la périurbanisation, qui permet de « marier les avantages de la ville (les opportunités d'emploi et d'échanges sociaux notamment) et ceux de la campagne (le cadre de vie particulièrement) ».

Les territoires ruraux se caractérisent par :

- une sous-représentation des cadres supérieurs et une sur-représentation des agriculteurs, artisans/commerçants et professions intermédiaires par rapport à la moyenne nationale ;
- le fait que les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté dans les communes sous influence d'un pôle, et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées.

► 8. Répartition des catégories socioprofessionnelles par type d'espace

en %

	Rural autonome		Rural périurbain		Urbain	Ensemble
	Très peu dense	Peu dense	Sous faible influence d'un pôle	Sous forte influence d'un pôle		
Part des personnes en emploi parmi les 15-64 ans	68,0	66,3	69,2	70,7	62,6	64,5
Catégorie socioprofessionnelle (en % des actifs en emploi)						
Agriculteurs	12,8	4,4	3,6	2,2	0,3	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,3	8,7	7,6	7,2	6,0	6,7
Cadres	7,3	8,2	10,5	14,2	21,8	18,1
Professions intermédiaires	19,5	21,8	25,0	28,4	26,6	26,0
Employés	24,8	28,0	27,4	27,1	27,8	27,6
Ouvriers	26,3	28,9	25,8	20,8	17,4	20,0

Lecture : dans le rural périurbain sous forte influence d'un pôle, il y a 71 actifs en emploi parmi 100 personnes de 15 à 64 ans. 2,2 % des actifs en emploi sont des agriculteurs.

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

L'opposition entre ville et campagne n'est pas si évidente selon le territoire rural considéré :

- Le « rural périurbain » contribue à effacer l'opposition urbain-rural, qui pouvait avoir du sens dans le passé. À la lisière des villes, le périurbain est généralement divisé en deux couronnes: la première est plus urbaine et dense, alors que la seconde est plus hétérogène, tant du point de vue démographique que fonctionnel. Dans ce cas, plus que la distance à la ville de manière absolue, c'est plutôt l'intensité des relations avec la ville qui compte.
- À l'opposé, le « rural autonome » peut parfois être qualifié de « rural profond » ou enclavé, ce qui correspond à des espaces qui sont en situation d'isolement, de marginalisation (parfois accentuée par les effets négatifs du transport à grande vitesse : TGV, autoroutes..., pour les espaces qui en sont éloignés), avec une population âgée, et en déclin démographique en raison d'un solde naturel négatif, même lorsque leur solde migratoire est positif. La part des actifs agricoles y est généralement plus élevée que dans le reste des espaces ruraux. L'accès aux services y est plus difficile, avec des trajets plus longs pour rejoindre les services essentiels (médecin généraliste, maternité, urgences, etc.)

Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère de revenu par habitant.

En France, 5,4 millions de personnes vivent dans l'un des 1 436 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2013. Dans ces quartiers, les situations économiques et sociales sont plus dégradées que dans le reste de leur agglomération. En métropole, la part d'habitants vivant en QPV est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis (39 %), ainsi que dans le Val-d'Oise, les Bouches-du-Rhône et le Nord (entre 14 % et 17 %). Dans les territoires ultra-marins, les habitants de Mayotte et de Guyane vivant en QPV sont aussi particulièrement surreprésentés (plus de 40 % de la population).

B.3 - Ce qui est valorisé (et/ou bonus) :

- la déconstruction des termes du sujet et plus particulièrement les singuliers/pluriels
- une réflexion multiscale (différentes échelles) et nuancée (la géographie importe mais ne fait pas tout, la mobilisation des acteurs peut infléchir des trajectoires socio-éco-spatiales jugées défavorables)
- la diversité des espaces étudiés, avec des exemples variés
- une présentation nuancée de l'aspect dynamique des processus de différenciation sociale de l'espace, interrogeant éventuellement leurs effets ambigus sur la recomposition du caractère périphérique de certains espaces (installation des néo-ruraux, gentrification des faubourgs...)
- l'usage de données empiriques précises (enquêtes sociologiques citées en détail, statistiques)
- des contenus théoriques précis et maîtrisés (vocabulaire et auteurs)
- faire des liens avec des champs de la sociologie non spécialisés sur l'espace comme : stratification sociale, mobilité sociale, classes sociales, sociologie politique, sociologie de l'éducation
- combiner une approche descriptive en termes de variables sociales et une approche analytique en termes de rapports sociaux
- des illustrations et analyses (en particulier des nouveaux mouvements sociaux) en lien avec l'actualité économique et sociale récente (« gilets jaunes », « bonnets rouges », « gilets verts », « bonnets jaunes », ...)
- cartes ou schémas pertinents pour appuyer la démonstration
- s'être documenté sur les dimensions juridiques et institutionnelles des thèmes au programme.

B.4 – Malus

- une réflexion sur les processus de différenciation sociale sans prise en compte de la dimension spatiale du sujet
- un raisonnement spatialiste qui expliquerait de manière déterministe les pratiques sociales à partir des caractéristiques matérielles des espaces centraux ou périphériques
- des propos misérabilistes et/ou non nuancés sur l'isolement des campagnes ou des banlieues
- une absence de données empiriques quantitatives ou qualitatives récentes
- une réflexion qui traite séparément les centres et les périphéries sans interroger suffisamment la relation entre les deux (par exemple avec un plan du type : I. centres / II. périphéries)
- une absence de référence aux concepts sociologiques ou une mauvaise maîtrise desdits concepts
- une absence de références plus théoriques et/ou une absence de références tirées de la bibliographie officielle du concours (le sujet ne peut pas être traité de manière satisfaisante seulement à l'aide de références de sociologie générale et sans des références spécifiques au thème au programme)
- aucune référence à l'actualité économique et sociale.

Les défauts suivants, observés dans un certain nombre de copies, ont été pénalisés :

- une copie non terminée (introduction et plan détaillé seulement, ou copie dont la dernière partie est manquante), révélatrice d'une mauvaise gestion du temps
- un développement non argumenté, constitué d'une liste de références (même si elles sont pertinentes) sans articulation explicite à un argumentaire répondant au sujet
- une problématisation solide mais un développement qui fait l'impasse sur les références de la bibliographie au programme ou, au contraire, un développement étayé de références pertinentes mais qui ne répond pas clairement au sujet faute d'une analyse et d'une problématisation rigoureuses
- des préjugés à l'égard de certains groupes sociaux : le jury invite les candidats à faire preuve de nuance et de rigueur scientifique dans l'analyse des phénomènes sociaux
- une écriture peu lisible.

3.1.2.3 - Notions des programmes de sciences économiques et sociales en lien avec le sujet

Assez peu d'éléments des programmes de lycée peuvent être remobilisés directement sur ce sujet (cf tableau). Il est cependant possible de mobiliser certaines parties de chapitres relatives à une analyse spatiale de phénomènes sociaux tels que le vote (classe de Première) ou la participation politique et la mobilité sociale (classe de Terminale).

Le sujet invite à une réflexion au croisement de plusieurs sous-champs disciplinaires de la sociologie (sociologie urbaine, sociologie rurale, sociologie des politiques publiques, sociologie politique, sociologie du genre, sociologie de la stratification sociale, sociologie de l'éducation) : hors de la bibliographie officielle du concours, des références variées peuvent être mobilisées si elles permettent d'éclairer ce sujet.

Programme	Chapitre	Objectif d'apprentissage
Classe de Première	Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?	Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements , ségrégations , ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.
Classe de Terminale	Comment est structurée la société française actuelle ?	Savoir identifier les multiples facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social (catégorie socioprofessionnelle, revenu, diplôme, composition du ménage, position dans le cycle de vie, sexe, lieu de résidence)

3.1.3 - Proposition(s) de corrigé (David Mélo et Elise Braud)

Remarque formelle : dans la proposition de corrigé ci-après, le jury suggère entre parenthèses les références qui pouvaient être mobilisées pour étayer le propos. Dans une copie, il est attendu que ces références soient citées précisément (nom de l'auteur ou l'autrice, titre, date de publication), dans une syntaxe correcte, et pas seulement évoquées entre parenthèses. Chaque référence mentionnée doit par ailleurs être développée précisément (contexte et méthode de l'enquête, détails sur le terrain ou les données analysées, concepts et résultats intéressants pour répondre au sujet...).

3.1.3.1 – Plan principal

Introduction

Ces dernières années, de nombreux mouvements de protestation sociale ont suscité une analyse politique et médiatique sous le prisme de l'opposition entre Paris et le reste du territoire français. Qu'il s'agisse des manifestations organisées dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes, des « émeutes » dans les banlieues, des mobilisations dans un contexte de crise sociale et sanitaire dans les territoires ultra-marins ou encore, très récemment, des revendications des agriculteurs exigeant une amélioration de leurs conditions de vie et de travail, les exemples sont nombreux et intéressants à plusieurs titres. Ils permettent, d'une part, de souligner la pluralité des espaces périphériques (périurbain, banlieues d'habitat collectif, outremer, espaces ruraux) et, d'autre part, le rapport conflictuel que les habitants de ces espaces semblent entretenir avec le centre national (Paris) ou les centres régionaux que sont les pôles urbains, attractifs sur les plans économique, culturel, infrastructurel et symbolique.

La relation, qui peut se traduire sous la forme d'une opposition ou d'un conflit, entre *des* centres et *des* périphéries est une question sociale, sociologique et politique d'importance pour l'analyse des rapports sociaux contemporains. L'intérêt pour cette question n'est pas récent et, si elle reste pertinente aujourd'hui, elle a fait l'objet de nombreux travaux classiques en sociologie et en géographie s'intéressant aux effets de l'urbanisation depuis le XIX^e siècle. L'écologie urbaine développée par la première école de Chicago (Park, Burgess, McKenzie, 1925) propose déjà une analyse des trajectoires résidentielles selon une logique concentrique associant à chaque espace urbain, selon sa proximité au *Loop*, un type de peuplement. Dans le contexte français, Halbwichs (1908) étudie selon une approche de « morphologie sociale » les effets de l'expropriation sur le prix des terrains à Paris avant que de nombreux travaux de géographes et de sociologues poursuivent ce programme de recherche dans la seconde moitié du XX^e siècle, notamment dans une veine marxiste (Lefebvre).

Le sujet se situe dans cette filiation en invitant à analyser les logiques de structuration sociale de l'espace, c'est-à-dire la manière dont les pratiques et les représentations des individus contribuent à distinguer des espaces aux caractéristiques sociales différentes. Si l'espace n'est pas occupé, perçu, vécu de la même manière par tous (H. Lefebvre, 1974 ; A. Frémont, 1976) et si l'on peut distinguer des espaces aux caractéristiques sociales différentes selon les individus qui y vivent ou les fréquentent, il s'agit de se demander si l'opposition « centre-périphérie » est un axe structurant de cette logique de différenciation sociale. Parler de centres et de périphéries au pluriel semble alors nécessaire pour comparer les caractéristiques *des* espaces centraux et *des* espaces périphériques, tant ceux-ci sont marqués par une hétérogénéité interne (espaces ruraux autonomes et peu denses, périurbain d'habitat pavillonnaire en petite ou lointaine couronne des villes, banlieues proches des centres de grandes villes...). Une réflexion multiscale permet également de distinguer des relations entre des centres et leurs périphéries à différentes échelles (entre le territoire métropolitain et les outremer, entre Paris et sa banlieue, entre des pôles urbains de grandes agglomérations et leur périphérie urbanisée ou rurale...).

Dès lors, des contrastes en termes de variables socio-économiques (revenus, classes sociales) permettent de distinguer certains espaces périphériques de certains pôles urbains et de s'interroger sur les inégalités socio-spatiales (Backouche *et al.*, 2011) ainsi décrites. Selon cette approche, la distance au centre s'accompagnerait d'un manque, d'une absence, voire d'un mépris et d'un sentiment de marginalisation, et les périphéries ne seraient pas seulement les espaces autour des centres mais habités par des catégories sociales éloignées, reléguées voire isolées à différents degrés et sur différents plans. Cependant, peut-on mettre en évidence une « homologie structurale » entre l'espace géographique et l'espace social selon la seule opposition centres-périphéries ? Il semble, au contraire, que la différenciation sociale soit parfois aussi forte *au sein* des espaces centraux et *au sein* des espaces périphériques *qu'entre eux*. Si elle n'est pas entièrement satisfaisante pour décrire des espaces aux caractéristiques sociales polarisées, l'opposition centres-périphéries ne reste-t-elle pas pour autant intéressante pour analyser les rapports sociaux et notamment les luttes de classement dans l'espace social et pour l'espace (Castells, 1975) ? A ce titre, les rapports sociaux, que l'on peut analyser par les pratiques

et les représentations des individus, semblent structurés par un rapport à la centralité, entendue comme la concentration des attributs valorisés et du pouvoir. La précision descriptive et l'intérêt heuristique de l'opposition centres-périphéries méritent donc d'être distingués.

On se demandera donc **quel est l'intérêt analytique de réfléchir en termes de centralité pour comprendre la structuration et les dynamiques sociales à l'œuvre dans l'espace français.**

Dans un premier temps et selon une approche descriptive par des grandes variables sociologiques, on verra que l'opposition centres-périphéries est à nuancer en raison de l'hétérogénéité interne des espaces centraux et périphériques (I). Toutefois, elle reste pertinente à des fins analytiques pour comprendre les rapports sociaux qui se nouent autour de l'espace et pour la centralité (II).

*

I. Une opposition à nuancer : entre polarisation et hétérogénéité interne des espaces.

Si l'on raisonne en termes de grandes variables sociales, l'opposition centres-périphéries est à nuancer. En l'espèce, il convient d'ailleurs d'opérer une distinction entre échelle macro et échelle micro. À l'échelle macro, un faisceau d'indicateurs semble attester d'une polarisation sociale des espaces selon une opposition centres-périphéries. À l'échelle micro *a contrario*, les espaces centraux et périphériques sont cependant caractérisés par une forte hétérogénéité sociale interne dont l'opposition centre-périphérie ne permet pas toujours de rendre compte. *In fine*, une approche plus descriptive en termes de variables sociales met en lumière, derrière l'opposition apparente, un nuancier qui différencie socialement les espaces de manière endogène.

A. Un faisceau d'indicateurs semble attester à l'échelle macro d'une polarisation sociale des espaces selon une opposition centres-périphéries

À l'échelle du territoire français, on constate un contraste fort dans la détention de ressources valorisées et valorisables qui permet de distinguer des espaces centraux et des espaces périphériques fortement polarisés. C'est ainsi que les grandes villes se distinguent d'espaces périphériques (les banlieues, les espaces ruraux ou les territoires d'outremer) selon plusieurs variables socio-économiques (cf données INSEE). En termes de revenus, de CSP, d'accès à l'emploi, de mobilité domicile-travail, les pôles urbains concentrent en moyenne les ressources économiques et sociales. *A contrario*, les espaces périphériques se caractérisent par un **positionnement « en bas, à droite » de l'espace social** : les revenus médians y sont plus faibles, les CSP supérieures y sont moins présentes (ouvriers et employés sont surreprésentés : 60% des actifs en espace rural contre 53% en moyenne), les temps de transport y sont plus importants et la dépendance à l'automobile plus grande. Le manque de services publics (notamment dans les déserts médicaux qui coïncident avec les espaces ruraux éloignés de centres urbains) et d'emplois (par exemple dans les outremer où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale) dans certains espaces éloignés des centres urbains peut se traduire par un manque d'intégration sociale des groupes sociaux qui y vivent. L'opposition centre-périphérie semble ainsi être un axe structurant des **inégalités socio-spatiales** (Backouche *et al.*, 2011) à l'échelle du territoire français.

On retrouve cette caractérisation des espaces périphériques, notamment les espaces ruraux, sous l'angle du manque, dans les discours des individus interrogés dans des enquêtes qualitatives. C'est ainsi ce que soulignent les jeunes femmes interrogées par Yaëlle Amsellem-Mainguy (2021) dans les espaces ruraux de Bretagne et de la Chartreuse : la distance matérielle aux pôles urbains est perçue négativement, d'autant plus qu'elle redouble une inégalité de genre dans l'accès à l'espace public en raison d'une moindre fréquence d'accès à un moyen de déplacement motorisé pour les filles que pour les garçons du même âge.

La distance matérielle au centre s'accompagne d'une différenciation sociale de l'espace recoupant et redoublant des inégalités socio-économiques. Cette polarisation socio-spatiale semble donc en partie structurée par une opposition centre-périphérie.

B. À une échelle plus micro, les espaces centraux et périphériques sont cependant caractérisés par une forte hétérogénéité sociale interne dont l'opposition centre-périphérie ne permet pas toujours de rendre compte

Si l'on change d'échelle, on se rend compte que la lecture en termes de polarisation est plus contestable, notamment parce que les espaces centraux et périphériques ainsi opposés de façon binaire sont souvent marqués par une forte hétérogénéité interne contrastée et donc que le gradient de différenciation n'est pas toujours si évident. Un gradient de différenciation sociale semble difficile à repérer de façon systématique en raison d'une hétérogénéité interne des espaces marqués par des discontinuités internes.

A une échelle plus fine, les données statistiques et les enquêtes qualitatives invitent à nuancer la description d'une stratification sociale polarisée selon l'opposition centre-périphérie. En effet, les espaces centraux et les espaces périphériques sont caractérisés par une **forte hétérogénéité interne** qui rend leur opposition moins contrastée.

La polarisation entre des catégories sociales riches en capitaux économique, social et culturel vivant dans les centres urbains et des catégories sociales plus défavorisées vivant en périphérie est à nuancer. Du point de vue des indicateurs statistiques, le rapport inter-décile varie fortement d'un département à l'autre et suggère que l'effet de polarisation exercé par les grandes aires urbaines ne joue pas toujours avec la même intensité. Le gradient centre-périphérie est à nuancer fortement concernant la différenciation de l'espace selon le critère des revenus des ménages : si les agglomérations urbaines sont en moyenne plus riches que les espaces ruraux périphériques, à l'échelle des aires urbaines ce sont les couronnes périphériques qui sont plus riches que les centres-villes (cf INSEE).

La différenciation sociale dans l'espace semble pouvoir davantage être décrite selon des logiques insistant sur les discontinuités. Il y a ainsi souvent plus de mixité dans les faits qu'on ne l'anticipe dans le sens commun. Par exemple, Damon (2015) fait observer qu'il n'y a pas de recoupement intégral entre classes moyennes et espaces périurbains, contrairement à une idée reçue.

La **ségrégation socio-spatiale** s'observe aussi bien au sein des espaces centraux que dans des espaces périphériques (Oberti et Préteceille, 2016) mais résulte de logiques différentes. La recherche d'entre-soi des classes sociales supérieures (Pinçon-Charlot, 1989) ou la relégation des classes populaires dans les banlieues d'habitat collectif dont le degré d'homogénéité interne fait débat (Wacquant, 2002 ; Maurin, 2002 ; Lapeyronnie, 2008) aboutissent à une fragmentation de l'espace urbain et périurbain qui n'est pas entièrement déterminée par la distance au centre. C'est ainsi que l'urbain recouvre souvent un ensemble d'espaces où proximités et distances sociales s'entremêlent en réalité (Magri, 1993 ; ... et bien d'autres !)

Ainsi, d'un point de vue descriptif, les espaces ne se laissent pas aisément à réduire à des caractérisations sociales univoques.

C. Selon une approche moins polarisée et moins misérabiliste, les pratiques des classes moyennes et populaires vivant dans des espaces périphériques ne peuvent donc se comprendre uniquement sous le prisme de la domination d'un centre

Décentrer le regard sociologique dans l'étude des espaces périphériques permet de saisir leurs spécificités et leur relative autonomie fonctionnelle et normative par rapport à un centre urbain et vis-à-vis des pratiques et des valeurs des catégories sociales plus favorisées qui y vivent.

Nous pouvons ici faire référence à la France des « petits-moyens » (Cartier *et al.*, 2008) qui invite à déconstruire l'idée d'une France périurbaine raciste et repliée sur elle-même. De même, de nombreuses enquêtes montrent que les périphéries supposées se définissent moins par leur distance géographique, économique, sociale et politique aux centres qu'elles ne peuvent être appréhendées comme des espaces dotés d'une certaine dynamique autonome (Marchal et Stébé 2013 ; Stébé et Marchal, 2017). S'il a tout son sens pour les zones pavillonnaires, ce raisonnement à rebours du misérabilisme de sens commun vaut également pour les grands ensembles (Maslet, 2005 (nouvelle édition en 2021) ; Wacquant, 2002)

Les enquêtes de terrain sur le périurbain ou les espaces ruraux éloignés des aires d'attraction urbaine soulignent aussi que les groupes sociaux qui vivent et travaillent dans les périphéries, relevant souvent des classes sociales populaires ou moyennes, opèrent même parfois un renversement du stigmate : la mobilisation d'un « **capital d'autochtonie** » (Retière, 2003), fondé notamment sur la réputation et l'interconnaissance, permet en partie aux « gars du coin » (Renahy, 2005) de maintenir leur statut social localement. Dans certains cas, l'inversion des normes tend à valoriser beaucoup plus ces ressources que la détention d'un diplôme, qui peut être un motif de départ vers un centre urbain universitaire mais qui ne se monnaie pas toujours de façon rentable localement (Coquard, 2019). La stratification sociale et la mobilité sociale des espaces ruraux sont donc en partie structurées selon une échelle de valeurs et de représentations qui échappe à l'opposition centre-périphérie.

*

Transition : L'opposition centre-périphérie semble donc un peu trop binaire pour décrire la pluralité des logiques de stratification sociale à l'échelle du territoire national. Toutefois, elle demeure un outil de pensée utile pour mettre en lumière les rapports sociaux qui se nouent autour de l'enjeu de l'espace.

*

II. L'opposition centre-périphérie demeure intéressante d'un point de vue heuristique pour comprendre les rapports sociaux qui se nouent autour de l'espace

Dans une perspective plus analytique mais étayée empiriquement, l'opposition centres-périphéries constitue un élément qui contribue à façonner les rapports sociaux. Ainsi, la distance à la centralité reste toutefois un prisme d'analyse pertinent pour mettre en lumière des rapports de dépendance, des sentiments d'être placé aux marges, des luttes de pouvoir entre groupes sociaux qui s'inscrivent dans l'espace.

A. Les politiques publiques d'aménagement du territoire visent à corriger les inégalités socio-spatiales pour doter les espaces périphériques de certains attributs de la centralité.

Tout d'abord, l'action publique tente d'élargir l'accès des espaces aux attributs de la centralité.

La prise en compte des inégalités socio-spatiales par les pouvoirs publics afin de redonner de la centralité, c'est-à-dire les attributs d'un pouvoir économique, social, politique, à des espaces qui en manquent, se traduit notamment dans les aires urbaines par la **politique de la ville**. D'une politique des grands ensembles, dans les années 1950, concentrée sur l'accès au logement, la politique de la ville a fortement évolué (Tissot, 2007) et est devenue plus transversale. Elle vise aujourd'hui à « réduire les écarts de développement au sein des villes pour restaurer l'égalité républicaine » selon l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) chargée de son application.

Pour réintégrer les catégories sociales éloignées de la centralité, la politique de la ville se décline notamment par des programmes prioritaires sur certains quartiers (Quartiers prioritaires de la politique de la ville) et des opérations de rénovation urbaine dont les effets en termes de changement social sont étudiés depuis longtemps (Coing, 1966). La **mixité sociale**, c'est-à-dire la coexistence de classes sociales différentes dans un même espace, est souvent visée dans l'objectif de réduire les processus de différenciation sociale vecteurs d'inégalités. La mise en place de la carte scolaire (Van Zanten, 2001) relève de cette même logique de lissage des inégalités socio-spatiales entre espaces périphériques et espaces centraux entendus ici dans leur proximité relative au pouvoir et aux ressources centralisées par les classes sociales supérieures.

La réduction des inégalités par l'imposition d'une mixité sociale dans les espaces les plus éloignés de la centralité n'est toutefois pas toujours efficace. La politique de la ville peut contribuer au contraire à renforcer la ségrégation lorsque le mécanisme de sélection des bénéficiaires des programmes de logement social est détourné par les décideurs publics locaux (Desage, 2016).

Quoi qu'il en soit, et ce faisant, l'action publique contribue elle-même à construire et imposer dans l'espace public l'opposition centres-périphéries (Tissot, 2007).

B. L'ombre portée de la distance à la centralité : le sentiment de marginalité

Mais ces politiques ne parviennent pas à résorber le sentiment d'abandon (Dubet, Lapeyronnie, 1992 ; etc.), de relégation, d'exclusion, de mise à l'écart de la centralité vécue par les habitants concernés. Une recherche sur des collèges périphériques avait été jusqu'à évoquer un « apartheid scolaire », non pas bien sûr du point de vue des logiques institutionnelles qui affichent au contraire leur ambition de résorber la ségrégation scolaire, ni du point de vue des familles qui développent des stratégies « rationnelles » orientées par la réputation inégale des établissements dans le champ scolaire, mais du point de vue de celles et ceux qui sont assignés à ces collèges et sont susceptibles dès lors de le vivre comme une sorte d'apartheid scolaire (Felouzis, Liot, Perroton, 2005).

Si comme le montrent nombre de travaux (cf. I.A.), le degré d'homogénéité interne des espaces périphériques fait débat, il n'en demeure pas moins que les recherches mettent également en évidence des rapports de dépendance à l'œuvre entre centre et périphérie (par exemple, Avenel, 2007) et des sentiments très vifs de distance au centre, entremêlant rapports de dépendance et représentations en termes d'abandon. L'opposition centres-périphéries recouvre ainsi sa pertinence si l'on se place du point de vue du **sentiment très vif d'être périphérique** observé par nombre d'enquêtes sociologiques. Tout se passe, comme si pour reprendre le raisonnement proposé par Robert Castel (2007), la société française construisait des espaces de relégation, des marges, marqués par leur distance à la centralité et le sentiment qui en découle de ses habitants d'être rejetés par le centre identifié à la société.

C'est également tout l'enjeu du débat entre Loïc Wacquant (2002) et Didier Lapeyronnie (2008) sur la notion de **ghetto**. Pour ce dernier en effet, la présence, parfois forte, au sein des quartiers populaires des institutions publiques (qui marque la présence des attributs de la centralité dans un espace périphérique) n'interdit pas le développement du ghetto. Le ghetto n'est pas un espace, au demeurant fragmenté dans la réalité, mais une logique unissant les habitants dans une opposition partagée au reste de la société, née du sentiment d'être rejetés par ladite société (cf. *infra* Castel).

Le sentiment de **relégation** des classes populaires dans des banlieues en proche périphérie des centres-villes se répercute dans les pratiques et les représentations politiques marquées par une distanciation des groupes sociaux concernés vis-à-vis du politique : les taux d'abstention y sont plus élevés qu'ailleurs (Braconnier et Dormagen, 2007) et le sentiment de relégation peut contribuer à l'éclatement de mouvements sociaux plus ou moins structurés, souvent relayés négativement dans les médias (« émeutes » de 2005 ou « crise des banlieues »).

Dans les espaces ruraux éloignés des grandes villes, et notamment de Paris, la distance perçue et revendiquée envers les centres et les groupes sociaux qui y habitent, est l'un des ressorts de la **contestation sociale**. Celle-ci prend des formes diverses, qu'il s'agisse de critiques contre une fiscalité perçue comme injuste (Spire, 2018) nourrissant notamment les revendications du mouvement des Gilets jaunes, ou d'un **vote pour l'extrême-droite**, dans un contexte de polarisation des attitudes électorales Macron/Le Pen (Fourquet, 2021, 2023). Cette préférence partisane qui serait caractéristique de la « France périphérique » (Guilluy, 2014) est à nuancer mais peut dans certains cas être corrélée à la valorisation d'un « déjà nous », c'est-à-dire d'une identité et de solidarité locales propres à « ceux qui restent » dans les territoires ruraux périphériques (Coquard, 2019).

C. Les luttes de classe(ment)s pour l'appropriation de l'espace

L'espace et son appropriation sont l'objet de luttes de classes au sens de Bourdieu (1980), c'est-à-dire de luttes de classements.

Les stratégies des habitants des quartiers anciennement délaissés mais en cours de réhabilitation, dans les centres-villes ou dans le périurbain proche, sont ainsi révélatrices des luttes de pouvoir pour l'appropriation de l'espace et la revalorisation de l'espace selon les représentations des catégories sociales les plus dotées en capital. Dans les quartiers centraux (Giroud, 2005) ou périurbains (Collet, 2015) en cours de **gentrification**, la revalorisation du quartier est menée par les ménages nouvellement arrivés et plus dotés en capital économique et/ou culturel que les ménages populaires déjà installés et peut s'accompagner de tensions. La gentrification, largement documentée aujourd'hui par les travaux des sciences sociales, notamment dans les centres-villes (par exemple, Giroud, 2015) met ainsi en lumière ces luttes pour l'appropriation des attributs de la centralité dans l'espace. La lutte pour l'appropriation de l'espace recoupe des **luttes de classement** dans l'espace social : lorsque la proximité spatiale n'est pas corrélée avec une proximité sociale, notamment en raison de trajectoires de mobilité sociale et résidentielle différentes (Chamboredon et Lemaire, 1970 ; Elias et Scotson, 1997 ; Gilbert, 2013), l'opposition centre-périphérie peut être mobilisée comme une catégorie de pensée pertinente afin d'étudier la lutte de pouvoir entre dominants et dominés qui se rejoue à toutes les échelles. La gentrification met en lumière ces luttes pour l'appropriation des attributs de la centralité dans l'espace.

Dans le cadre classique dessiné par ces luttes de classement, il apparaît que les espaces étiquetés comme périphériques et leurs habitants font l'objet de logiques de stigmatisation qui concourent précisément à leur « position » périphérique. L'opposition centre-périphérie constitue l'enjeu symbolique de ces luttes de classes au terme desquelles ladite opposition imprègne en retour les représentations dominantes de l'espace. Ces logiques, qui ne sont pas nouvelles, conduisent à une **double disqualification des espaces périphériques et des classes qui y résident** dans une version « modernisée » identifiant banlieues et nouvelles classes dangereuses (Beaud et Pialoux, 2003).

La différenciation sociale n'est donc pas seulement statique mais dynamique : elle est le produit de stratégies volontaires mais aussi de déplacement subis. Ainsi, les trajectoires résidentielles de ménages de classes moyennes du centre vers la périphérie, et notamment le périurbain pavillonnaire, illustrent bien cette ambivalence : la stratégie assumée d'accession à la propriété se combine parfois avec un sentiment de relégation. La distance matérielle au centre redouble ainsi certaines inégalités sociales : même lors d'une **mobilité résidentielle** choisie, pour s'installer dans le périurbain périphérique des grandes villes, la distance peut devenir un facteur d'isolement social en raison des coûts qu'elle induit pour les couples mono-actifs et/ou avec enfants (Lambert, 2015).

Conclusion

L'opposition centre(s)-périphérie(s) constitue un prisme d'analyse classique des inégalités socio-spatiales dans les sociétés contemporaines, largement remobilisé aujourd'hui par les individus eux-mêmes et dans les discours médiatiques et politiques.

Cette opposition paraît toutefois à nuancer si l'on cherche à décrire finement les logiques de différenciation sociale de l'espace : même si de nombreuses inégalités socio-spatiales coïncident avec la distance à un centre, le constat d'une hétérogénéité des espaces périphériques et des espaces centraux conduit à nuancer une description en termes de polarisation. Le lieu de résidence, appréhendé ici selon la distance à un centre, n'est donc pas toujours un critère pertinent de la stratification sociale en comparaison d'autres grandes variables sociales.

Toutefois, l'opposition centre(s)-périphérie(s) entendue comme une catégorie de pensée et non un modèle descriptif reste intéressante pour réfléchir au rapport à *la centralité*, c'est-à-dire aux rapports sociaux et aux luttes de classe(ment)s dans l'espace. À différentes échelles, les pratiques et représentations des individus, des groupes sociaux et des pouvoirs publics relatives à l'appropriation de l'espace et des attributs de la centralité peuvent être analysées comme des luttes de classements dans l'espace social. Les rapports sociaux qui se jouent dans l'appropriation de l'espace, autour des enjeux de la centralité, contribuent alors à structurer les relations entre classes sociales.

Au final, le sujet ouvre plus largement sur une question fondatrice pour la sociologie et les sciences sociales, celle de l'articulation empirique et théorique, c'est-à-dire entre une approche en termes d'inégalités sociales et une analyse en termes de classes sociales. Si des enquêtes et des classifications très fines sont développées par les sociologues ces dernières années pour décrire les logiques de stratification sociale, et contribuent à nuancer des modèles parfois un peu binaires de structuration de l'espace social – comme c'est le cas du modèle centre-périphérie, il peut en résulter in fine une perte de lisibilité à une échelle plus macro. Force est de constater que les rapports sociaux, notamment appréhendés sous l'angle marxiste des conflits de classe, se trouvent aujourd'hui profondément renouvelés et nécessitent de prendre compte une diversité de variables (conditions économiques d'existence, genre, lieu de résidence...) dans une approche permettant de croiser et soupeser le poids de chacune. Dès lors, se pose la question de la théorisation possible des rapports de domination : à quelles conditions la sociologie peut-elle encore proposer des modèles heuristiques pour penser ces rapports sociaux sans simplifier à l'excès notre compréhension de la société ?

3.1.3.2 - Exemple de plan alternatif

I. La polarisation sociale de l'espace français, caractérisée par des inégalités entre des espaces centraux et des espaces périphériques, est atténuée ou renforcée par les pratiques et représentations des individus et des pouvoirs publics

A. Le lieu de résidence est une variable structurante de la stratification sociale permettant de distinguer les caractéristiques sociales des catégories vivant dans les centres urbains par rapport à celles vivant en périphérie

Les espaces périphériques (notamment les banlieues populaires et les espaces ruraux) se distinguent des espaces centraux des grandes aires urbaines par des revenus moyens plus faibles, une surreprésentation des CSP ouvriers et employés, et des inégalités socio-spatiales en termes d'accès à des ressources socialement valorisées (emplois, soins, biens culturels...) (INSEE ; Backouche et al., 2011).

Les représentations et pratiques sociales diffèrent également selon le lieu de résidence, qu'il s'agisse des mobilités (Lambert, 2015) ou de la participation et de l'expression politiques (Braconnier et Dormagen, 2007 ; Girard, 2017 ; Coquard, 2019 ; Fourquet, 2023).

B. La distance matérielle à un pôle se combine à d'autres logiques de structuration de l'espace social susceptibles de renforcer ou d'atténuer le contraste entre les groupes sociaux

La distance géographique au centre est un axe de structuration sociale parmi d'autres et peut recouper, compenser ou renforcer des logiques de stratification et de mobilité sociales selon d'autres critères. La mobilité résidentielle peut notamment renforcer ou compenser la mobilité sociale (Cartier *et al.*, 2008 ; Collet, 2015).

Les inégalités sont souvent cumulatives et la distance spatiale se combine notamment aux inégalités de genre pour renforcer le contraste entre groupes sociaux dans les espaces ruraux (Amsellem-Mainguy ; 2021).

C. Des politiques publiques tentent ainsi de corriger les inégalités sociales entre espaces centraux et espaces périphériques

La politique de la ville (Tissot, 2007) et les politiques scolaires (Van Zanten, 2001) visent un objectif de mixité sociale des aires urbaines afin de limiter les écarts sociaux entre quartiers même si les effets sont parfois mitigés (Desage, 2016).

L'aménagement du territoire selon une logique de décentralisation cherche également à rééquilibrer l'aménagement du territoire métropolitain et réduire les inégalités territoriales. Des politiques plus sectorielles, telles que la politique agricole, incluent enfin certains objectifs de soutien financier à des activités moins rémunératrices pratiquées dans les espaces ruraux.

II. Cette opposition centres-périphéries est cependant à nuancer en raison de l'hétérogénéité sociale des espaces centraux et périphériques, traversés par des luttes de pouvoir pour l'espace relativement décentralisées

A. La différenciation sociale est moins structurée par ce gradient centre-périphérie hors des très grandes agglomérations

La différenciation sociale est moins marquée entre centre et périphérie dans des espaces marqués par une moyennisation des statuts et une relative homogénéisation des conditions de vie (Mendras, 1967). Si ces tendances ne sont pas constatées uniformément sur le territoire français et peuvent être critiquées (Chauvel, 2006), les indicateurs statistiques de l'INSEE mettent toutefois en évidence de plus faibles écarts de revenus entre pôle urbain et espaces ruraux alentour dans les aires urbaines de taille moyenne ainsi qu'un plus faible écart inter-décile dans l'Ouest et le centre de la France.

B. Même au sein des grandes aires urbaines, le gradient centre-périphérie n'est pas entièrement pertinent pour décrire les discontinuités de conditions de vie entre quartiers proches

Les périphéries sont parfois plus dotées que les centres, comme c'est le cas des petites couronnes du périurbain dont le revenu médian est supérieur à celui des pôles urbains : il n'y a donc pas de gradient linéaire de conditions de vie ou de statut social entre les centres et les périphéries plus lointaines.

Au sein des aires urbaines, la ségrégation socio-spatiale relevant de stratégies de relégation dans les banlieues populaires (Wacquant, 2002) ou de repli sur soi volontaire des catégories sociales plus dotées dans les centres-villes ou certaines banlieues pavillonnaires du périurbain proche (Pinçon-Charlot, 1989 ; Préteceille et Oberti, 2016) aboutit à une différenciation sociale sur le mode de la discontinuité, voire de la fragmentation, entre quartiers proches mais pour autant socialement très différents (Poupeau, 2006).

C. Les luttes de classement dans l'espace social se retrouvent à l'échelle locale sans se réduire à une opposition polarisante entre centres et périphéries

La gentrification de quartiers centraux (Giroud, 2015) ou de proche périphérie (Collet, 2015) anciennement populaires s'accompagne de tensions pour l'espace et dans l'espace. Dans ce cas, la proximité spatiale ne va pas toujours de pair avec la proximité sociale (Chamboredon et Lemaire, 1970), ce qui nourrit des tensions locales entre nouveaux et anciens habitants de quartiers marqués par un renouvellement de la population (Elias et Scotson, 1997 ; Coing, 1966 ; Gilbert, 2013).

Dans les espaces ruraux périphériques, la mobilisation d'un capital d'autochtonie (Retière, 2003 ; Renahy, 2005) et de schèmes de classement alternatifs (Coquard, 2019) peut contribuer à renverser le stigmate du « sentiment périphérique » afin de maintenir un statut social valorisé à l'échelle locale.

3.1.4 - Exemple de bonne copie de composition (numéro 6230 : 18/20)

Epreuve - Matière : 101 - 0800 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Centre(s) et périphérie(s) : une opposition pertinente pour analyser les processus de différenciation sociale de l'espace aujourd'hui en France.

La publication en janvier 2023 d'un numéro Insee Analyses sur l'étude de la ségrégation en France a confirmé (indice de Theil) que les groupes de revenus situés aux extrêmes de la hiérarchie sociale sont les plus ségrégués (les 20% les plus riches de la population et, symétriquement, les 20% les plus pauvres). Encore plus intéressant : ces groupes, constitués selon leur niveau de revenus) ne se partagent pas équitablement les espaces urbains français. En effet, les résultats de l'article montre que les 40% les plus riches de la population occupent la moitié de l'espace urbain habitable, alors que les 40% les moins riches n'en occupent que le quart.

Ce constat nous permet d'affirmer que l'espace semble se constituer comme un enjeu pour les individus, comme une ressource qu'il faudrait accéder. Ainsi, en s'appuyant sur l'apport de Y. TISSOT, dans l'introduction générale à l'ouvrage J. BACKOUCHE et alii, La dimension spatiale des inégalités, 2011, nous pouvons appréhender l'espace à plusieurs

niveaux d'analyse. L'espace est d'abord une localisation géographique, mais il serait particulièrement réducteur de s'arrêter à ce stade : il n'est pas uniquement un cadre d'action, une projection plus ou moins déformée (P. BOURDIEU « Effets de lieu », in P. BOURDIEU (dir.) La misère du monde, 1993) des rapports sociaux qui structurent la société, il est également un vecteur de production de structure, de hiérarchie sociale, tout comme un facteur pouvant transformer, recomposer des structures préexistantes. L'espace est pourvoyeur de ressources et peut ainsi devenir un enjeu : le conquérir, le conserver, exclure les autres de son appropriation. Ne nous trompons pas : ces mécanismes n'ont pas lieu de façon parallèle, mais s'influencent mutuellement : il ne s'agit pas d'étudier d'un côté l'espace et de l'autre la structure sociale, mais d'admettre que « Le social est toujours déjà quelque chose de spatial » B. TISSOT (op. cit.)

Il faut également se poser la question de la portée de l'expression « Différenciation sociale de l'espace ». Elle renvoie à une conception d'un espace traversé par des oppositions qui fondent les hiérarchies sociales (classe sociale, mais aussi genre, assignation raciale, par exemple), et d'un espace qui « prendrait les plis » (par paraphrase B. LAHIRE) des dominations qui se profilent. Il permettrait ainsi, fidèlement, de cristalliser ces rapports sociaux.

Cependant, jusqu'à ce moment, nous sommes restés volontairement vagues sur la question suivante : quel espace ? Le sujet nous invite à porter notre attention sur le(s) centre(s) et le(s) périphérie(s). Or, nous ne pouvons que mettre en évidence le caractère relativement ambigu. Prenons l'exemple de la ville de Paris : le centre est-ce tout Paris intra-muros ? et la périphérie au delà de l'axe qui porte si bien

son nom - le périphérique ? puis-je étendre la périphérie à la grande couronne ? ou encore restreindre le centre aux lieux les plus actifs de la capitale ? si oui, jusqu'où ? lieux de pouvoir, lieux touristiques peut-être. On voit ainsi comment ces notions sont mouvantes et qu'une opposition purement fondée sur la localisation géographique serait limitante.

Il y a aussi la question des termes employés : centre(s), périphérie(s). Dans l'introduction à la partie I : « Les enjeux de la catégorisation de l'espace » (in J. BACKOUCHE et alii, 2011, op.cit) S. TISSOT affirme que toute catégorisation ne fait que « durcir les hiérarchies » qui existent déjà, puisqu'elle s'appuie obligatoirement sur une conception du monde. Dans ce cas, l'élément qui nous semble le plus discriminant dans l'opposition que propose l'adjonction centre(s) - périphérie, se trouve être le caractère valorisé ou non de l'espace. La centralité s'accompagne d'une vision valorisante (de par une concentration d'activités de nature variée, leur (immédiate) accessibilité). Par opposition, la dévalorisation dont la périphérie est victime est ainsi justifiée par l'absence de ces activités, structures et l'éloignement par rapport à celles-ci. C'est cette opposition qui guidera notre démonstration et elle a l'intérêt de ne pas nous réduire à une opposition simpliste, réductrice entre les 2 espaces et d'enrichir l'analyse par des configurations d'articulation divers. Nous concentrerons notre étude sur l'évolution de la structure de l'espace français après la 2^e guerre mondiale.

En conséquence nous cherchons à savoir si l'analyse par le prisme du dyptique centre(s) (comme lieu valorisé) - périphérie(s) (que l'absence de valorisation transforme en lieu de relégation, d'exil) nous permet de surprendre toutes les dynamiques à l'œuvre dans l'organisation et la transformation de l'espace en France, depuis les années 1950.

Pour ce faire, nous montrerons que de nombreux arguments théoriques et empiriques soutiennent cette thèse (I), mais qu'elle semble avoir une portée limitée (II) et qu'elle demande ainsi à être complétée par d'autres éléments qui ont la capacité d'apporter des éléments de compréhension

supplémentaires à la relation complexe hiérarchie sociale - espace aménagé (III)

*

*

*

Il s'agira dans un premier temps de s'intéresser aux arguments théoriques qui permettent d'appuyer la thèse de l'opposition centre(p) - périphérie(s) (A), avant de s'intéresser à des confirmations qui nous viennent des études de terrain: les quartiers bourgeois (B) et les quartiers d'« exil » (C)

Le modèle emblématique sur le thème centre(s) - périphérie(s) est celui développé par R. PARK, E. BURGESS et R. MCKENZIE, dans l'ouvrage « The City », 1925. Sa traduction et publication en France a été bien plus tardive, mais Y. GRAFMEYER et I. JOSEPH, L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine, 1984 a connu un réel succès. Dans un contexte de forte hausse démographique, R. PARK conçoit l'organisation de la ville de Chicago sous la forme de plusieurs cercles concentriques, au sein desquels se trouve le quartier commerçant; la zone suivante étant celle où s'installent les nouveaux immigrants, c'est la zone la plus dégradée, mais c'est aussi une zone de passage car, au fur et à mesure de son intégration il se déplace du centre (du modèle) vers la périphérie, la zone la plus à l'extérieur et la plus valorisée. Ce modèle, bien que développé dans un contexte différent de celui de la France, nous permet tout de même de mettre en évidence 2 résultats qui nous semblent utiles pour notre raisonnement: la possibilité que l'organisation spatiale d'une ville puisse être étroitement liée à la structure sociale et aux rapports de domination qui s'y mettent en place. Enfin, nous constatons ici une survalorisation de la périphérie par rapport à nos hypothèses précédentes: Loin d'être problématique, elle semble confirmer sa plasticité, que nous ramènerons par la suite.

Depuis le début du XX^e siècle, lorsque l'École de Chi- 41 ...

Epreuve - Matière : 101 - 0800 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Cago réalise ses premiers travaux et la période que nous avons choisi de traiter pour la France, de profondes mutations structurelles ont eu lieu. Dans les pays développés, la France y compris, la désindustrialisation, couplée à la globalisation ont des effets sur les grandes métropoles et leur structure sociale. P. VÉLIZ, Mondialisation, villes et territoires (2005) met en avant que le processus de division internationale du processus productif et la spécialisation font émerger une « économie d'archipel » où les métropoles (concentrant la prise de pouvoir) sont reliées entre elles, dans un système d'interconnexion qui fait disparaître les distances réelles. Partant de cette même idée, S. SASSEN, Les villes globales, se concentre sur les activités du secteur financier. Pour elle, la ville globale est en train de se scinder en 2 : des quartiers centraux, hyper-connectés sont réservés à cette élite globale du secteur des services (tenus, de par l'emploi exercé, de toujours être à proximité des sièges des grandes entreprises, des lieux de rendez-vous...) et, relégués à la périphérie, des quartiers réservés à ceux qui servent l'élite, personnellement ou professionnellement. L'opposition qui existe sur le marché du travail entre ces deux groupes et la domination qui en découle se retrouvent transcrits dans ce que S. SASSEN appelle la « ville dual ». L'opposition centre (au singu-

lier) - périphérie(s) ne pourrait trouver meilleure illustration.

Mais le centre peut aussi être entendu dans une approche bien plus traditionnelle : nous allons nous intéresser ici aux quartiers bourgeois de Paris. M. PINÇON et M. PINÇON-CHARLOT les décrivent et les analysent dans l'ouvrage Dans les beaux quartiers (1989) (ou encore Sociologie de la bourgeoisie (2016) et Sociologie de Paris). Les caractéristiques qu'ils retiennent sont une morphologie spécifique (la taille des appartements), la proximité avec les espaces verts (le Bois de Boulogne, par exemple). Ce sont des quartiers « sous contrôle », de façon que les personnes n'appartenant pas au quartier, donc pas au même milieu social, sont immédiatement repérées. Ce sont aussi des quartiers par lesquels la bourgeoisie se mobilise, coûte que coûte, pour conserver un entre-soi garant de la reproduction sociale. Pour illustrer, la ville de Neuilly-sur-Seine, qui prolonge les « beaux quartiers » parisiens vers l'ouest, paie ainsi autour de 6 millions d'euros de pénalité chaque année pour ne pas satisfaire à l'obligation d'avoir 20% de logements sociaux sur son territoire. Aussi, lors de la construction du périphérique, le projet choisi était aussi le plus cher : cela est dû à la mobilisation des habitants du 16^e arrdt. de la capitale, qui ont réussi à trouver des relais au sein des élus de la ville pour défendre ce projet. Même aujourd'hui, le périphérique est totalement en jeu à l'ouest (pour ne pas dégrader la valeur immobilière des propriétés de la bourgeoisie), alors qu'il est uniquement séparé par une barrière à l'est de Paris, où il « tranche à rif » dans le paysage urbain (M. PINÇON, M. PINÇON-CHARLOT, Les Ghettos du Ghetto). Cet espace très homogène socialement est le résultat de processus de longue date, décrits par M. ... , Les expropria-

tions et les prix immobiliers à Paris, 1840 - 1900 (1908), qui explique les débuts des spéculations immobilières suite à la démolition d'immeubles délabrés. Plus récemment, la géographe A. CLERVAL montre, dans Paris sans le peuple, 2003, l'avancée de ce qu'elle appelle le « front de gentrification » aboutissant à la relégation des populations les plus pauvres vers des zones excentrées. Nous avons ici une illustration qui permet de montrer comment des classes dominantes (économiquement et culturellement) se sont appropriés des espaces centraux, valorisés.

Pourtant, tous les espaces n'ont pas la même valeur et des quartiers, souvent périphériques (dévalorisés ou non ex ante) finissent par accueillir les franges les plus précaires de la population. D. MASCIET, « Du bastion au ghetto », ARSS, 2005, s'intéresse à la situation de la ville de Gennevilliers ^{ville périphérique} au NO de Paris. « Ville rouge », donc gérée par une municipalité communiste, elle fait l'objet de politiques de logement social. L'objectif de la municipalité était, dans les années 1950, de construire une cité-modèle ouvrière, qui permette d'améliorer l'image des ouvriers. C'est pour cela que la population visée pour venir s'y installer étaient les franges les plus stables de la population ouvrière. Au fur des années, en même temps que la société fordiste ne tient plus ses promesses de progrès intergénérationnel continu, la population des quartiers HLM est de plus en plus une population fragile économiquement. Des foyers de catégories stabilisées déménagent, sous l'impulsion des politiques d'accès à la propriété elle fois-ci et leur départ ne fait qu'accélérer la dégradation des logements. D. MASCIET met d'ailleurs en évidence que les bailleurs sélectionnent volontairement des familles nombreuses (car leurs allocations assurent au bailleur le paiement du loyer), voire ferment les yeux quant à des activités illicites ayant lieu dans les immeubles, toujours avec la même intention.

Cette dégradation des quartiers a mené certains sociologues à s'emparer de la notion de ghetto pour décrire ces espaces. D. LAPEYRONNIE, Ghettos urbains, 2008

avance plusieurs arguments en ce sens : Les quartiers subiraient une telle dégradation socio-économique de leurs habitants que les écarts avec le reste de la ville ne feraient que croître. Les discriminations et racisme subis par ces habitants rapprocheraient leur situation de celle des Afro-Américains (terme de ghetto appliqué notamment dans ce contexte). De plus, les institutions, de moins en moins présentes, la violence croissante et le développement d'une contre-culture (économie souterraine) et d'un fonctionnement institutionnel propre finissent par convaincre l'auteur de la pertinence du terme.

Bien que tous les sociologues ne soient pas d'accord (L. WACQUANT) et que le débat ne soit pas tranché à ce jour, il s'agit bien d'un cas où le quartier périphérique accueille des populations dominées.

Après avoir exposé les arguments qui nous ont permis d'étayer la thèse d'une opposition centre(s) - périphérie(s) qui traduit fidèlement les rapports de domination sociale, il s'agit maintenant de montrer que celle-ci ne peut pas être généralisée. En effet, les quartiers français semblent bien plus mixtes socialement (A), mixité que l'on peut également retrouver dans des quartiers gentrifiés (B); enfin, les zones résidentielles pavillonnaires (excentrées par définition) ne se conforment pas réellement à la théorie sus-citée.

Nous allons procéder avant tout à une description de l'espace social français, sur la base de l'article d'E. PRETECEILLE (CNRS, 2003). L'auteur propose une classification idéal-typique des quartiers parisiens, il les classe dans un premier temps dans 18 quartiers-types, qu'il agrège ensuite pour n'en obtenir que 3 : les quartiers supérieurs, les quartiers moyens-mêlés et les quartiers populaires-ouvriers. Il constate aussi que les quartiers les plus nombreux sont les quartiers moyens-mêlés or, à cette échelle cela nous permet plutôt d'affirmer que ces quartiers ne sont aucunement un reflet de la structure sociale,

Epreuve - Matière : 101 - 0800 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

puisque tous les groupes sociaux habitent indistinctement dans tous les quartiers de la ville. Mentionnons également que la méthodologie employée est plutôt robuste. Utilisation de données sur le revenu des ménages, mais aussi croisées avec la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance et avec le chômage. Une autre étude, E. PRETETECILLE, La ségrégation sociale a-t-elle augmenté?, une dizaine d'années plus tard, confirme une ségrégation qui n'a augmenté que pour les cadres du privé et pour les ouvriers (mais plus de la moitié de ces derniers continuent à habiter dans des quartiers mélangés et même se rapprochent spatialement des classes moyennes).

C'est donc bien la mixité qui semble être la règle, et cela est également de mise dans les quartiers gentrifiés. A. COLLET, Rester bourgeois, présente le cas de la commune du Bas-Montreuil. Après un travail de sélection du patrimoine à valoriser, les gentrificateurs ont gains sur la commune (qui souhaitait miser davantage sur l'héritage ouvrier, comme à Gennevilliers) et ont mythifié le passé en lien avec le cinéma de la ville. L'étude montre que ce processus de gentrification n'a pas abouti, selon le modèle séquentiel classique (Ph. Blay, Wrightborough Renewal ou encore C. Bidon-Zachariasen, Les aventuriers du

quotidien, 1982), à la relégation des habitants des catégories populaires vers des quartiers décentrés et dévalorisés, mais à une situation de coprésence qui améliore leur statut social et économique (si ce n'est que par l'augmentation de la valeur mobilière de leurs biens).

Ainsi, que ce soit dans l'Île de France en général ou dans des quartiers gentrifiés, la co-présence d'habitants de catégories sociales mixtes semble infirmer le modèle centre-périphérie. Mais il y a un autre espace que nous avons peu investi jusqu'à présent : l'espace pavillonnaire, symbole par excellence des classes moyennes. Est-il une preuve d'une quelconque relégation vers la périphérie ? Ou d'un entre-soi de classes moyennes ?

A. LAMBERT, *Tous propriétaires!*, 2015 dépeint une image de forte hétérogénéité sociale, derrière l'« illusion de la moyenne » (F. C. Chamboredon et M. Lemaire, *Proximité spatiale, distance sociale*). Elle s'intéresse au rapport des habitants à leur quartier au prisme de leurs trajectoires. Elle insiste sur l'apport central de l'analyse des trajectoires individuelles des familles afin de saisir leur vraie hétérogénéité. Elle propose ainsi une typologie idéal-typique du lotissement pavillonnaire enquêté. Elle distingue « les vieux ouvriers du coin » (ayant eu une trajectoire résidentielle ascendante, l'achat du pavillon constitue pour eux un aboutissement, ce sont eux qui ont le rapport le plus positif au quartier), « les familles des cités » (s'y sont installées davantage pour fuir les HLM, font partie d'une fraction plus fragilisée des classes populaires : leur rapport au quartier est plutôt ambigu), ne réussissant pas à faire la part

entre le gain en terme d'évitement du HLM, mais de perte en termes de durée de trajet ou affaiblissement des réseaux de sociabilité) et enfin (les "petits moyens" (familles plus jeunes, ayant encore des perspectives de mobilité future). Cet exemple montre comment une assignation identitaire, réductrice : pavillon (excentré, mais voulu, donc valorisé par les classes moyennes) associé, par l'accès à la propriété, au statut de classe moyenne est insuffisante pour surprendre l'hétérogénéité de la population qui y habite.

Nous avons ainsi montré les insuffisances du dyptique (centre)-périphérie(s) comme révélateur des structures sociales. Nous allons désormais nous attacher à montrer que d'autres logiques de différenciation sociale peuvent venir compléter le modèle sus-cité, en étant autant, voire plus pertinentes. Il s'agira ainsi de montrer que un espace périphérique, a priori dévalorisé, peut au contraire, devenir une ressource (A), ^{et compris en milieu rural (B)} et que des logiques de domination peuvent être présentes également à un niveau microsocial-gique, dans le cadre du foyer (C).

Souvent, les quartiers anciennement industrialisés, ayant perdu leur activité économique, sont souvent laissés à l'abandon et sont désormais peuplés des franges les plus précaires et marginalisées des classes populaires. Le Collectif Rosa Bonheur, La ville rue d'en bas, 2021, a ainsi réalisé une enquête ethnographique dans les quartiers les plus précarisés de Roubaix pour montrer comment l'ancrage local devient une ressource pour ces habitants qui s'échangent des bons plans (ou acheter tel produit moins cher, quel association propose quel atelier), s'entraident pour la rénovation de leurs maisons. À première vue, le quartier semble marqué par la précarité et la pauvreté extrême, à regarder de plus près, une réelle richesse en termes de solidarité est visible, les habitants investissent réellement le quartier afin de pouvoir se l'approprier. Les

auteurs décrivent cela par l'expression de « centralité populaire du quartier » !

L'espace dépourvu de ressources, éloigné des centres d'activité, donc la périphérie par excellence nous semble l'espace rural, lui aussi fortement dévalorisé. E. FRANÇOIS propose une contribution dans l'ouvrage collectif I. BACKOUCHE et alii, La dimension spatiale des inégalités, où il dépouille les adjectifs et expressions les plus fréquentes dans le corpus de presse, lors de la campagne présidentielle de 2007. L'image d'isolement et d'abandon, image passéiste d'une France rurale qui n'aurait pas évolué émerge. Néanmoins, ici aussi l'ancre local constitue une ressource : le capital d'autochtonie, que nous souons définir comme un ensemble de ressources localisées qui tirent leur valeur d'une notoriété et d'une reconnaissance locale (W. Renahy, « Capital d'autochtonie et classes populaires », Regards sociologiques, 2010). Dans son ouvrage, Ceux qui restent, 2019, B. COCARD montre l'importance de ce capital d'autochtonie, qui a changé de forme, il n'a plus de valeur pour l'insertion professionnelle (comme chez W. RENAHY, Les gars du coin, 2005), mais conserve son importance au sein d'un réseau de sociabilité élective. L'ancre local est une ressource, et les jeunes en sont inégalement dotés, mais il peut se comprendre dans ce contexte que certains jeunes choisissent de rester dans cette périphérie pour aller à l'extrême qui est le monde rural.

Enfin les logiques de domination peuvent également être présentes à l'intérieur même du domicile familial. Il suffit de comprendre que l'appartenance à une classe sociale n'est pas le même élément pouvant être à la base de la hiérarchie sociale. Dans son article « Echapper à l'enfermement domestique », A. LAMBERT montre

Epreuve - Matière : 101 - 0802 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

comment le genre et l'assignation raciale peuvent contribuer à fonder des hiérarchies. En effet dans le quartier étudié, elle constate une hiérarchie entre femmes selon leur degré de mobilité. Les femmes qui quittent le domicile le font pour travailler. Les autres s'enferment pour ne pas être vues. Dans le quartier, les femmes qui sont le plus stigmatisées sont à la fois les plus précaires et très souvent racisées.

x

x

x

vous avons donc montré qu'il serait réducteur de faire appel uniquement au modèle centre(périphérie(s)) pour essayer de comprendre l'ensemble des logiques de domination qui s'invoquent dans l'espace. Non seulement les notions sont mouvantes, mais elles dépendent d'un travail de catégorisation qui n'est pas neutre. Aussi, ne rendent-elles pas compte de l'hétérogénéité existant au sein d'un espace. Il nous semble pertinent de proposer de compléter cette analyse par d'autres logiques de domination (genre, race)

3.2 - Épreuve de composition élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat (coefficient 4)

Jury (12 correcteurs) : Catherine Bruet, Louis Chicoine, Anne Decultot, Mathieu Grandclaude, Virginie Guardiolle, Anne-Sophie Letertre, Anne Lise, Philippe Mathy, Marine Métral, Julien Pellegrini, Aurélie Vialle.

Rapporteurs : Nicolas Danglade et Frédéric Carluer

3.2.1 - Programme de l'épreuve

Il est demandé de construire à partir du dossier, pour une classe de niveau déterminé, le plan et le contenu d'une séance de travail intégrant des travaux devant être réalisés par les élèves.

⇒ *La référence à une séance d'une durée de deux heures n'est plus en vigueur. Le candidat est invité à préciser le temps requis pour la séance qu'il présente.*

Le candidat doit indiquer les documents qu'il retient parmi ceux du dossier en justifiant son choix. Il doit aussi en présenter les modalités d'exploitation en classe, en exprimant les résultats à attendre de celle-ci sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, et prévoir les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées. Il doit enfin signaler les ouvrages ou articles qui pourraient être utiles, d'une part au professeur, d'autre part aux élèves pour approfondir le sujet étudié. À noter que l'usage de la calculatrice peut, à la discrétion du jury, être interdit si celle-ci ne paraît pas nécessaire au traitement de l'épreuve.

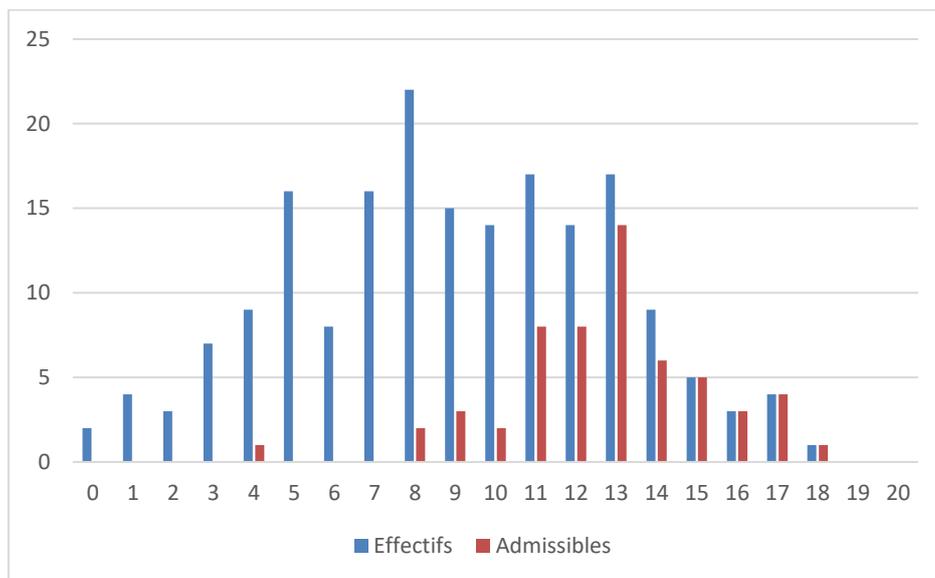
3.2.2 - Les résultats

Pour l'épreuve de dossier, les principales statistiques sont les suivantes :

- 186 présents dans le public contre 193 l'an passé (sur 334 inscrits, et 57 admissibles) et 32 dans le privé (sur 58 inscrits et 6 admissibles), soit 10 abandons (6 et 4 respectivement).
- Une moyenne pour les présents à l'épreuve de 9,08/20 au concours public, en légère augmentation (8,83 l'an passé mais 9,16 en 2022) ; une moyenne des admissibles de 12,74 (stable) avec un écart-type assez fort de 2,57 ; et, en ce qui concerne le privé, une moyenne de 8,94 (en forte hausse : 7,12 en 2023) et une moyenne des admissibles à 13,5 (qui retrouve le niveau de 2022 après une baisse l'an passé).
- Deux majors à 18/20 dans le public et dans le privé ; et une note minimale à 01, hormis les 2*2 copies blanches (dans le public et le privé).
- La note minimale des admissibles à cette épreuve a été de 04/20 dans le public, ce qui constitue un cas de figure rare !... le candidat ayant obtenu 16/20 en dissertation (mais n'a cependant pas été admis par la suite...) et de 10/20 dans le privé.
- Le mode est à 13/20 dans le public (comme en dissertation) et dans le privé.

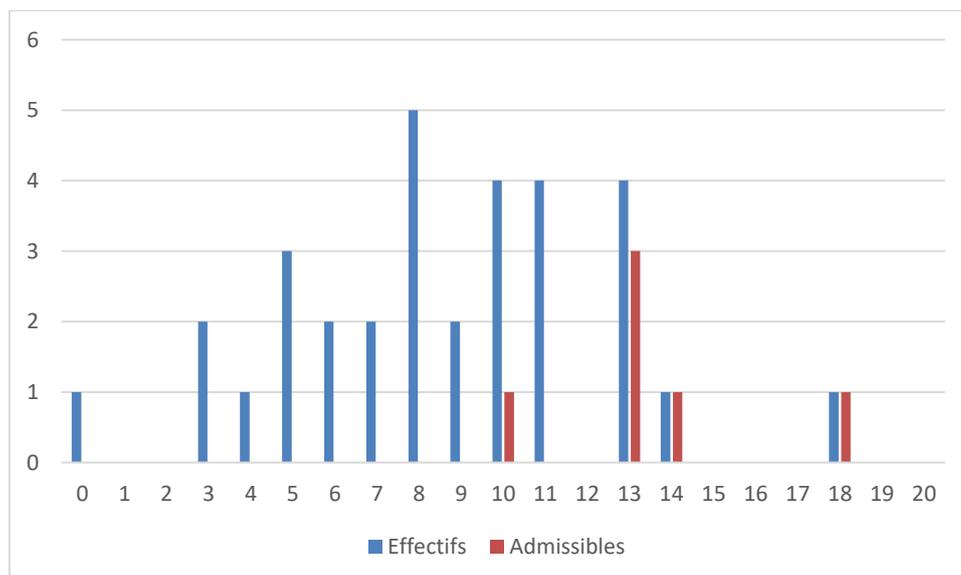
3.2.2.1 – A l'agrégation interne

Graphique 3 : Notes des 186 candidats (6 abandons) ayant composé et notes des 57 admissibles



3.2.2.2 – Au CAERPA

Graphique 4 : Notes des 32 candidats (4 abandons) ayant composé et notes des 6 admissibles



3.2.3 - Sujet du dossier (Economie) : « Le financement des entreprises »

* **Informations aux candidats** : Il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier, et pour une classe de première, le plan et le contenu d'une séance de travail, intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves. Le candidat doit indiquer les documents retenus parmi ceux que comporte le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes d'exploitation en classe de ces documents, en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, en prévoyant les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées, en signalant, enfin, les ouvrages ou articles qui pourraient être conseillés, d'une part au professeur, d'autre part éventuellement aux élèves, pour l'approfondissement du sujet étudié.

* **Extrait du programme de première** de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales (Science économique) : « Comment les agents économiques se financent-ils ? »

Objectifs d'apprentissage¹ :

- OA 1 : Comprendre que le financement consiste à couvrir les besoins de financement par des capacités de financement.
- OA 2 : Comprendre que le taux d'intérêt – à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur – est le prix sur le marché des fonds prêtables.
- OA 3 : Savoir que le revenu disponible des ménages se répartit entre consommation et épargne et qu'ils peuvent dégager des besoins ou des capacités de financement.
- **OA 4 : Savoir ce qu'est l'EBE et comprendre que les entreprises se financent par autofinancement et financement externe (emprunts bancaires et recours au marché, en particulier actions et obligations).**
- OA 5 : Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction).

Ce dossier comporte 8 documents

- **Document 1 : Le rôle du banquier** (J.A. Schumpeter, 1911)
- **Documents 2 : Ventilation de l'EBE par composantes ; Taux de marge, taux d'investissement et taux d'autofinancement des sociétés non financières** (INSEE, 2023)
- **Document 3 : Financement direct, financement intermédié** (F. Mishkin *et al.*, 2007)
- **Document 4 : L'évolution du bilan des banques** (D. Plihon, 2022)
- **Document 5 : Le shadow banking** (Banque de France, 2023)
- **Document 6 : Les justifications de l'intermédiation** (J. Couppey-Soubeyran et G. Capelle-Blancard, 2013)
- **Document 7 : L'endettement des entreprises** (Banque de France, 2023)
- **Document 8 : Les prêts garantis par l'État** (Sénat, 2023)

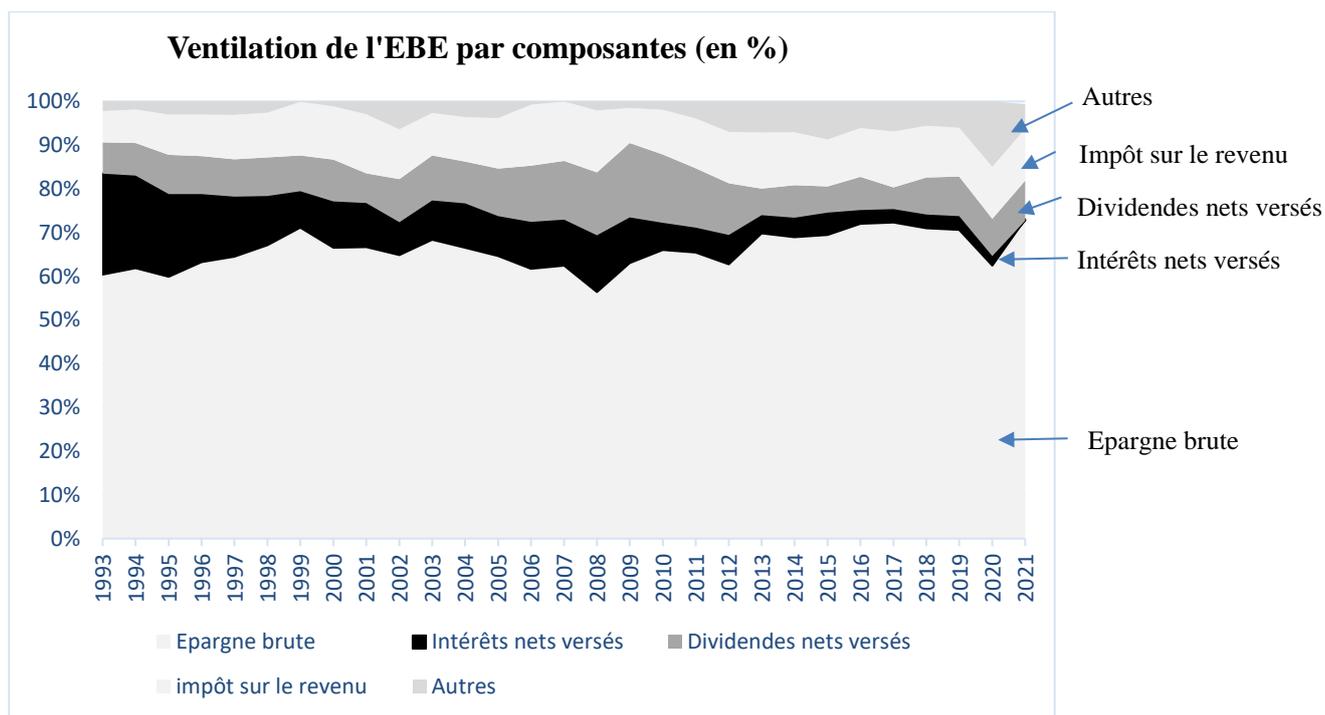
¹ Le dossier proposé porte principalement sur l'objectif d'apprentissage numéro 4 (OA 4). Pour le traiter, il conviendra de s'appuyer aussi en partie sur l'objectif d'apprentissage numéro 1 (OA 1).

Document 1 : Le rôle du banquier

Il s'agit de détacher du circuit les moyens de production qui sont présents en tout cas, et ne constituent pas de problème, et de les attribuer à une nouvelle combinaison. On le fait par le crédit en monnaie : grâce à lui, celui qui veut exécuter de nouvelles combinaisons, renchérit sur les producteurs du circuit qui participent au marché des moyens de production et leur arrache les quantités de moyens de production qui lui sont nécessaires. C'est là un fait qui dépend de la monnaie et du crédit et trouve son sens et sa fin dans le déclenchement d'un mouvement de biens; [...] d'où viennent les sommes employées à l'achat des moyens de production nécessaires pour les nouvelles combinaisons, si, en principe, l'agent économique intéressé ne les possède pas déjà par hasard ? La réponse conventionnelle est simple : de l'accroissement annuel du fond d'épargne de l'économie nationale et en plus des parties de ce fond qui deviennent libres chaque année. [...] Pour ne pas troubler les idées, il nous faut nous limiter à cela et faire abstraction de l'auto-financement, une des caractéristiques les plus importantes d'une évolution couronnée de succès. [...] Le prêt à la consommation fait par des personnes privées ou par l'État, également le crédit de circulation dans un circuit, qui ne connaît pas d'évolution, seraient normalement réduits à ce premier prêt. Cette autre façon de se procurer de la monnaie est la création de monnaie par les banques. [...] Il s'agit toujours là non de la transformation d'une puissance d'achat qui aurait déjà existé auparavant chez une personne, mais de la création d'une puissance d'achat nouvelle qui s'ajoute à la circulation existant auparavant ; c'est là une création ex nihilo même lorsque le contrat de crédit, pour l'accomplissement duquel a été créée la nouvelle puissance d'achat, s'appuie sur des sécurités réelles qui ne sont pas elles-mêmes des moyens de circulation. C'est là la source où l'on puise d'une manière typique pour financer l'exécution de nouvelles combinaisons, et où il faudrait presque exclusivement puiser, si les résultats précédents de l'évolution n'étaient pas de fait présents à tout moment. [...] Du point de vue de l'économie nationale il y a certes une différence essentielle entre ces moyens de paiement, quand ils sont créés pour de nouvelles fins, et la monnaie ou tous autres moyens de paiement du circuit. On peut aussi concevoir ces derniers d'une part comme un certificat qui porte sur la production exécutée et sur l'augmentation du produit social qui en résulte, d'autre part comme une espèce de bon sur des parts de ce produit social. Ce caractère manque aux premiers. Eux aussi sont certes des bons pour lesquels on peut se procurer immédiatement des biens de consommation. Mais ils ne sont pas des certificats portant sur une production antérieure. Cette condition, attachée d'habitude à l'accès au réservoir des biens de consommation, n'est naturellement pas encore remplie ici. Elle ne l'est qu'après l'heureuse exécution des combinaisons nouvelles considérées. De là cependant une influence particulière de cet octroi de crédit sur le niveau des prix. Le banquier n'est donc pas surtout un intermédiaire dont la marchandise serait la « puissance d'achat » ; il est d'abord le producteur de cette marchandise. Mais comme aujourd'hui toutes les réserves et tous les fonds d'épargne affluent normalement chez lui, et que l'offre totale en puissance d'achat disponible soit présente, soit à créer, est concentrée chez lui, il a pour ainsi dire remplacé et interdit le capitaliste privé, il est devenu lui-même le capitaliste. Il a une position intermédiaire entre ceux qui veulent exécuter de nouvelles combinaisons et les possesseurs de moyens de production. Il est dans sa substance même un phénomène de l'évolution, mais là seulement où aucune puissance de commandement ne dirige le processus social de l'économie. Il rend possible l'exécution de nouvelles combinaisons, il établit pour ainsi dire au nom de l'économie nationale les pleins pouvoirs pour leur exécution. Il est l'éphore de l'économie d'échange.

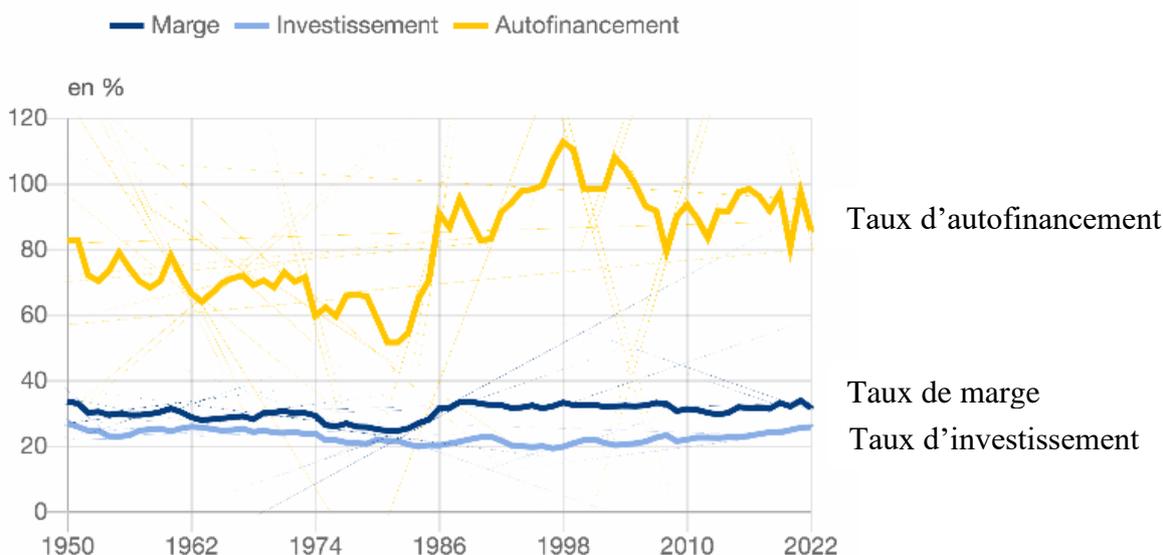
Source : J.A. Schumpeter (1911), *Théorie de l'évolution économique : recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et l'évolution du cycle de la conjoncture*, 1^{ère} édition 1911, 2^{ème} édition 1926, Traduction française (1935), Introduction par François Perroux, Dalloz, pp. 71-74.

Documents 2 : ventilation de l'EBE par composantes (en %) ; Taux de marge, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières



Source : INSEE (2023), *Comptes de la nation* 2022, 31 mai ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793608?sommaire=6793644>

Taux de marge, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières

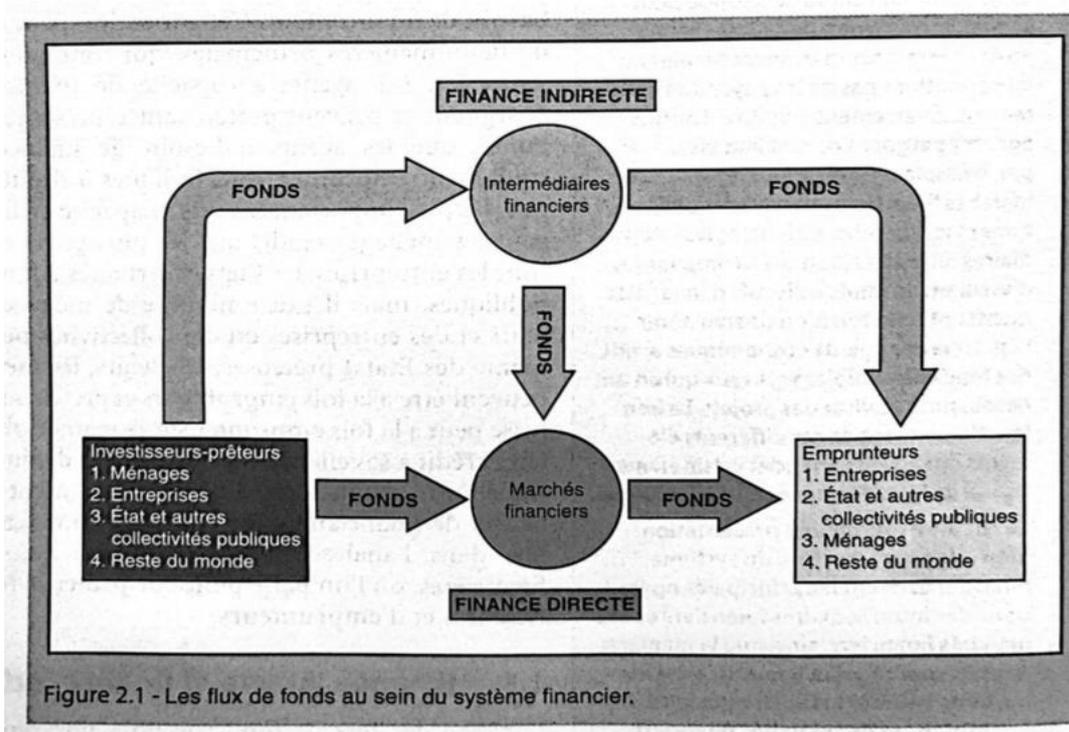


Lecture : en 2022, le taux de marge est égal à 31,7%, le taux d'investissement à 25,9% et l'autofinancement à 85,9%.
Source : INSEE (2023), *Tableau de bord de l'économie française*.

Document 3 : Financement direct et financement intermédié

Le système financier permet de transférer des fonds depuis les agents économiques (ménages, entreprises, collectivités publiques) qui épargnent, car leurs dépenses sont inférieures à leurs revenus, vers les agents économiques qui souhaitent emprunter, c'est-à-dire dépenser plus que leur revenu. On dit qu'il sert d'intermédiaire entre les agents à capacité de financement et les agents à besoins de financement. Cette fonction peut être réalisée de deux manières différentes, qui sont présentées dans la figure 2.1 [ci-dessous]. Les agents à capacité de financement, qui épargnent et peuvent prêter, sont représentés à gauche, tandis que les agents à besoin de financement, qui souhaitent emprunter, sont indiqués à droite. En pratique, les plus importants agents à capacité de financement sont les ménages, tandis que les plus gros emprunteurs sont les entreprises, les Etats et certaines administrations publiques [...]. L'analyse des flux de fonds propose une représentation utile des deux modes de financement existants, la finance directe et la finance indirecte. La finance directe est une première manière de relier prêteurs et emprunteurs ; elle est représentée en bas de la figure 2.1 [ci-dessous]. Dans la finance directe, les emprunteurs obtiennent directement des fonds de la part des prêteurs en leur vendant des titres (ou instruments financiers) sur le marché financier. Les titres sont des droits de créances sur les revenus futurs de l'emprunteur ou sur ses actifs. Ils sont des actifs pour ceux qui les achètent (les prêteurs, ici plutôt qualifiés d'investisseurs), mais des dettes (ou engagements) pour ceux qui les émettent (les emprunteurs ou émetteurs). Par exemple, une entreprise qui a besoin de fonds pour construire une nouvelle usine peut emprunter en émettant des obligations. Ce faisant, elle se reconnaît une dette envers les détenteurs de ces obligations, dette qu'elle s'engage à rembourser par des versements échelonnés durant une période donnée, et selon des modalités précisées au départ. Le montant de cette dette est inscrit au passif du bilan de l'entreprise, tandis qu'il est inscrit à l'actif de celui des détenteurs des obligations. La seconde manière de relier prêteurs et emprunteurs est appelée finance indirecte ou intermédiée. Dans ce cas, les emprunteurs obtiennent des fonds en s'adressant à des intermédiaires financiers (en particulier les banques) qui leur consentent des prêts. Les prêteurs quant à eux prêtent leur argent non pas directement aux agents à besoin de financement mais aux intermédiaires financiers, spécialement sous forme de dépôts. Comme leur nom l'indique, les intermédiaires financiers servent d'intermédiaires financiers entre agents à capacité de financement et agents à besoin de financement. [...]

Le système financier remplit une fonction importante dans l'économie : en permettant aux agents à capacité de financement de prêter leur épargne aux agents à besoin de financement, il permet de mieux satisfaire les uns et les autres. On considère qu'il permet une amélioration de l'efficacité de l'allocation des ressources au sein de l'économie, qui améliore le bien-être général, l'investissement et donc la croissance.



Source : F. Mishkin, C. Bordes, P-C. Hautcoeur et D. Lacoue-Labarthe (2007), *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Education, 8^{ème} édition, pp. 27-28.

Document 4 : L'évolution du bilan des banques

	1960	1980	2000	2020
Actif (en %)				
Crédits à l'économie	83	84	41	37
Titres	15 (a)	5	45	40
Valeurs immobilisées	2	9	7	6
Divers	-	2	7	8
Opérations interbancaires (solde)	-	-	-	9
Passif (en %)				
Dépôts de la clientèle	63	73	26	40
Titres	0	6	48	44
Divers	7	0	7	8
Fonds propres et provisions	4	8	9	8
Opérations interbancaires (solde)	26	13	10	-

(a) Dont titres publics : 13,7 %.

Source : auteur, d'après les données de la Banque de France et de l'ACPR.

Source : Dominique Plihon (2022), *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte.

Document 5 : Le shadow banking

Le plus souvent, les acteurs de l'IFNB, contrairement aux banques, n'ont pas de capacité de création monétaire. La majorité des entités de l'IFNB - il s'agit par exemple de fonds d'investissement - collecte des fonds auprès d'agents économiques ayant une capacité de financement (on parle le plus souvent d'épargnants ou d'investisseurs).

Ces fonds collectés sont ensuite investis et gérés : octroi de prêts à différents agents économiques ayant un besoin de financement, achat d'actions ou investissements immobiliers par exemple.

Les financements distribués et les investissements réalisés génèrent des recettes destinées à rémunérer les épargnants (ou investisseurs) et l'institution financière non bancaire pour son rôle d'intermédiaire. D'autres entités de l'IFNB apportent des solutions de crédit-bail et financements locatifs, d'affacturage ou encore des assurances ou des garanties sur des produits financiers (exemples : une assurance sur prêt ; une couverture de défaillance, plus connue sous le nom anglais de Credit Default Swaps), d'autres encore, nommés courtiers ou négociants, ont pour principale activité l'échange de titres financiers sur les marchés.

Le financement direct par les marchés financiers a pris une ampleur majeure (les banques jouent alors le rôle de conseiller financier) mais Il existe également un financement direct en dehors des marchés financiers : crowdfunding (dons), subventions ...

QUELQUES CHIFFRES

Système financier : 486 600 milliards de dollars US



Source : Banque de France, Educ Fi, ABC de l'économie, Mot de l'Actu (2023), *Shadow banking ou Intermédiation Financière Non Bancaire (IFNB)*, Mars.

Document 6 : Les justifications de l'intermédiation

Les raisons d'être de l'intermédiation financière

L'exploration de la relation prêteur/emprunteur fait rapidement apparaître les difficultés d'une négociation directe et le bien-fondé d'un intermédiaire. Les coûts inhérents aux problèmes d'asymétrie d'information en constituent l'une des sources essentielles. Ces coûts d'information ne seraient pas un obstacle si les agents pouvaient conclure des contrats complets, permettant de prendre en compte l'ensemble des éventualités pouvant affecter la relation contractuelle. C'est donc dans un contexte à la fois d'incertitude, d'asymétrie d'information et d'incomplétude des contrats qu'il faut envisager l'émergence des intermédiaires bancaires et financiers. [...]

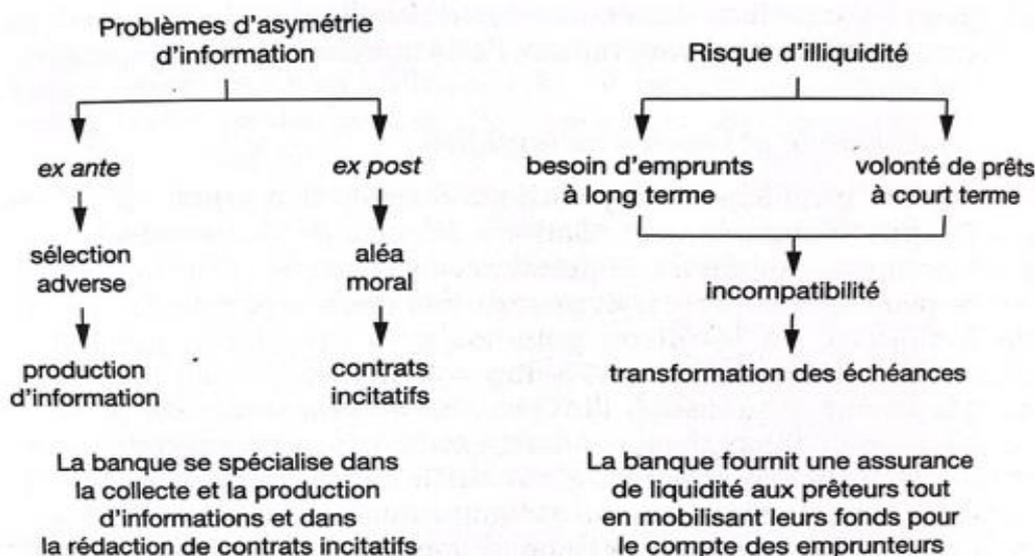


Figure 1. – Obstacles aux relations de finance directe et justifications de l'intermédiation.

Le développement conjoint des intermédiaires et des marchés financiers

La typologie traditionnelle des systèmes financiers qui oppose la finance directe à la finance indirecte a pu accréditer un temps l'idée qu'en se développant les marchés des capitaux réduiraient le besoin d'intermédiation. Cette « désintermédiation » n'a pas eu lieu et la mutation financière s'est, au contraire, caractérisée par un développement conjoint des marchés, des banques et des autres intermédiaires financiers (fonds de placement, assurances ...). [...] La désintermédiation désigne la diminution du poids relatif de l'intermédiation bancaire dans le financement de l'économie. Ce phénomène a souvent été présenté comme l'un des moteurs de la globalisation financière, au même titre que le décloisonnement ou la déréglementation (la règle des « 3D »). [...] Cette notion est en tout cas trompeuse car elle laisse penser que le développement des marchés se fait au détriment des intermédiaires financiers.

Source : J. Couppey-Soubeyran et G. Capelle-Blancard (2013), « L'intermédiation bancaire et financière », pp. 65-89, dans *Les Systèmes Financiers. Mutations, crises et régulation*. Sous la direction de Christian de Boissieu et Jézabel Couppey-Soubeyran, 4^{ème} édition.

Document 7 : L'endettement des entreprises

Les déterminants de l'endettement des entreprises :

Du côté de la demande : répondant aux besoins d'investissement et de trésorerie, la demande d'endettement est liée à l'évolution de l'activité d'une entreprise, à la confiance dans l'avenir pour assurer le remboursement ainsi qu'au niveau des taux d'intérêt.

Du côté de l'offre : pour octroyer un crédit et décider de sa durée, l'établissement de crédit prend en compte la capacité de remboursement de l'entreprise emprunteuse, liée à sa rentabilité prévisionnelle et éventuellement ses garanties. Le niveau du taux d'intérêt alloué dépend ensuite de la politique monétaire qui fixe des taux directeurs, auxquels s'ajoute une marge incluant notamment le coût du risque pour le prêteur (risque de non remboursement) et son bénéfice. Enfin, la réglementation bancaire liée à la stabilité financière influe sur l'octroi de crédits, en imposant à l'établissement prêteur de respecter des règles prudentielles. [...]

Les risques d'un endettement excessif des entreprises :

- Vulnérabilité accrue des entreprises endettées à un durcissement des conditions de crédit, ce qui augmente le risque de défaillance en cas de taux variable. Ainsi, l'économie peut être fragilisée.
- Frein à l'investissement car des entreprises trop endettées ont moins de capacité de financement pour leurs investissements, ce qui peut nuire à leur compétitivité et donc compromettre leur avenir.
- Un endettement excessif sur une trop longue période risque de maintenir des entreprises «zombies». Les entreprises « zombies » sont des entreprises préservées artificiellement grâce à un endettement à taux très faible, ce qui entrave une allocation optimum du capital et du travail dans l'économie et freine donc l'innovation et la croissance. [...]

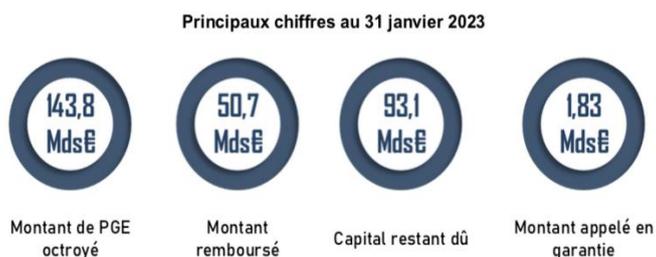
Crise du covid et crédit bancaire

En 2020, face à la crise de la covid-19, les PGE (Prêts Garantis à 90% par l'État) soulagent les trésoreries, évitant les défaillances d'entreprises menacées par la chute d'activité. Cela concerne quelques 700 000 entreprises pour près de 150 milliards d'euros. Leur remboursement peut s'étaler jusqu'en 2025. Au total, l'encours de crédit bancaire aux entreprises s'est ainsi accru de + 13% en France en 2020 dont + 20% pour les PME. Depuis 2021, les flux de dette brute et de trésorerie des sociétés non financières (SNF) tendent à se normaliser. Ainsi, la dette nette (solde entre la dette et la trésorerie) n'a quasiment pas progressé en pourcentage du PIB par rapport à la période d'avant-crise : 41,4 % fin 2021, contre 40,6 % fin 2019. Pour favoriser un financement plus stable des entreprises, des mécanismes ont été créés, tels les « Prêts participatifs Relance » pour une durée minimum de 8 ans.

Source : Banque de France, Educ Fi, ABC de l'économie, Mot de l'Actu (2022), *L'endettement financier des entreprises*, Août.

Document 8 : Les prêts garantis par l'Etat

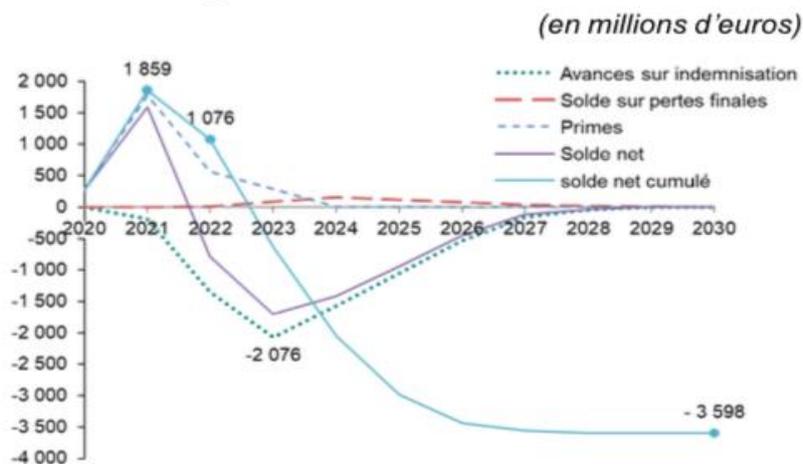
Au terme d'une crise sanitaire à rallonge et dans un contexte marqué par les perturbations économiques liées au conflit russo-ukrainien, non prévues au moment de la mise en place des prêts garantis par l'État (PGE), se pose la question de leur impact budgétaire réel. Ce dispositif, peut-être le plus emblématique de la réponse économique à la covid-19, est fondé sur un système ingénieux car indolore, au moins temporairement, pour les finances publiques : l'État est sollicité uniquement au moment de l'appel en garantie. À l'heure où 9 % des TPE-PME expriment des craintes quant à leur capacité à rembourser les PGE, vient donc l'heure du bilan. [...] La phase d'octroi a essentiellement reposé sur les banques. Avec une quotité garantie par l'État comprise, selon la taille de l'entreprise, entre 70 et 90 % du montant du prêt (capital, intérêt et accessoire) et un délai de carence de deux mois à compter de son octroi, celles-ci ont supporté une partie du risque de crédit, ce qui les a dissuadées de prêter à des entreprises non viables. Ainsi, parmi les entreprises enregistrées dans le système de cotation de la Banque de France, celles qui étaient en « très bonne santé » financière (cote de crédit comprise entre 1+ et 3+) ont contracté des montants de PGE beaucoup plus importants, avec 37 milliards d'euros, que celles souffrant d'une santé financière plus dégradée (de 5 à P), avec 10 milliards d'euros. De même, les entreprises « zombies » n'ont pas concentré plus de 4 % du total des PGE octroyés.



Source : tableau de bord des PGE, site du ministère de l'économie et des finances

[...] Les différentes estimations réalisées depuis la mise en œuvre des PGE ont anticipé des pertes nettes comprises entre 1,4 et 5,3 Mds €. La plus optimiste date de janvier 2022 ; depuis, la dégradation de la situation macroéconomique associée notamment au conflit russo-ukrainien a entraîné une hausse des pertes nettes anticipées, qui ne devraient toutefois pas dépasser 3,6 Mds€ sur la durée du dispositif en 2030.

Estimation des pertes nettes de l'État associées au PGE



Source : direction générale du Trésor, d'après les estimations de la Banque de France

Source : Sénat (2023), *Mieux comprendre le risque budgétaire associé aux prêts garantis par l'Etat*, Commission des Finances, Rapport d'information, n°706, 7 juin.

3.2.4 – Attentes des correcteurs

C'est une épreuve difficile de 5 heures : les bonnes copies allient un bon ciblage du sujet, du contenu scientifique et des activités pédagogiques assorties d'évaluations en lien avec les attendus du baccalauréat. Le ciblage du sujet doit être réalisé à partir des objectifs d'apprentissage (OA) du programme de lycée (tout ou partie) et de manière cohérente dans le cadre d'une progression pédagogique « standard ».

On trouve dans les copies des passages qui semblent obligés mais peu pertinents : une organisation unique n'est pas attendue. Ainsi, un tableau synoptique des documents n'apporte souvent rien sur le plan scientifique et pédagogique. De même, l'activité dite « spécifique » s'insère mal dans la progression et n'a souvent pas grand sens, voire est hors-sujet. Il paraît plus judicieux de proposer des activités pédagogiques adaptées et cohérentes tout au long de la copie, plutôt qu'une activité « spécifique » hors-sol.

Formellement, on trouve encore des copies illisibles, des copies très sales et raturées et une orthographe parfois aléatoire. Dans la mesure où il s'agit d'une épreuve institutionnelle, passée par des professeurs déjà titulaires, on peut s'étonner de ces constats. Inversement, les copies bien écrites et qui mobilisent par exemple des nuances de couleurs sont appréciées du fait de leur lisibilité.

3.2.4.1 - Le cadrage global

Il s'agit de replacer le sujet dans une perspective pédagogique s'appuyant sur une dimension scientifique forte et l'articulation aux programmes de lycée. La présentation de la place du sujet dans le programme permet de préciser les pré-acquis et d'amener une présentation de la problématique et des objectifs d'apprentissage (savoirs, savoir-faire) dans une progressivité globale. Une pédagogie explicite présentant les objectifs d'apprentissage, le positionnement du chapitre dans la progression est un atout dans une copie. Il s'agit de problématiser les enjeux du sujet dans l'introduction, sans forcément faire un historique des chapitres.

Les copies présentent globalement des introductions pédagogiques très détaillées, qui replacent les OA en perspective avec les autres OA et les autres niveaux. Les bonnes copies ont articulé de manière pertinente l'OA 3 avec l'OA 1 et elles ont également soulevé la question de l'articulation avec l'OA2 du chapitre « Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ? ». L'absence de cadrage a été pénalisée. **Il faut traiter les OA qui sont fournis, quitte à préciser, le cas échéant, que le dossier ne clôt pas la totalité du thème au programme.** Il importe par ailleurs, si tous les objectifs fournis ne sont pas traités par le candidat ou la candidate, de ne pas simplement l'énoncer sans justification mais, de bien expliquer les choix effectués, qui peuvent être pertinents dans certains cas. Il est rappelé que les verbes débutant les OA précisent ce que doivent maîtriser les élèves (« connaître » ou « comprendre ») et donc la manière dont le professeur est amené à construire son dispositif pédagogique.

3.2.4.2 - La qualité de la démarche pédagogique d'ensemble

L'utilisation du dossier documentaire (présentation, compréhension, exploitation pédagogique) est réalisée en cohérence et avec progressivité en lien avec les différentes composantes de l'épreuve ; les modalités de mise en activité des élèves doivent être variées (et ne pas se limiter à des questions/réponses sur les documents) ; des synthèses permettent de faire le point sur les acquis des élèves, que l'on peut vérifier à l'aide d'exercices simples de remédiation.

Il s'agit de faire la distinction entre « savoirs pour enseigner » et « savoirs à enseigner » et savoir sélectionner les documents ou extraits de documents adaptés, en contenus et en longueur, à des élèves de première. La copie doit se limiter aux objectifs d'apprentissage listés dans le programme et à ce qui est nécessaire à leur atteinte dans la perspective d'un cours en classe. Les activités proposées sont en adéquation avec les OA et adaptées au niveau des élèves. Les synthèses sont variées dans leur forme et dans leur mise en œuvre. Or, encore de trop nombreuses copies présentent un tableau synoptique des documents sans donner du sens, se contentant d'indiquer le nom de l'auteur et la place dans la séquence (sous forme de références au plan), au risque de perdre un temps précieux : ce qui est important est de montrer que le candidat maîtrise le statut de chaque document et est capable de le replacer dans un contexte plus large (théorique et scientifique) de façon à l'utiliser de la manière la plus pertinente possible. Ainsi des propositions de découpage des documents sont parfois présentes, montrant que la dimension pédagogique est bien articulée avec la dimension scientifique. L'exploitation des documents reste trop souvent marquée par une suite de questions/réponses, qui se limitent à chercher une information précise dans le document, mais qui ne sont pas de nature à faire réfléchir les élèves. Les questionnements de nature plus analytique, permettant aux élèves de construire des mécanismes, d'étudier des causes ou des conséquences (en lien avec des prérequis par exemple) confirmaient une bonne maîtrise du candidat. Ont été valorisées les copies qui proposaient des activités variées, dont les objectifs ont été précisés et qui s'inséraient de manière logique dans une progression dans les apprentissages. De plus, les apports du professeur concernant tel ou tel aspect théorique, permettant aux élèves d'aller plus loin ou de faire un pas de côté ont permis aux candidats d'améliorer la qualité de leur travail.

L'originalité des activités proposées ne doit pas faire perdre de vue le sens des apprentissages et doit montrer la capacité du candidat à maîtriser des formes pédagogiques spécifiques dans un objectif explicite. Chaque situation d'apprentissage se doit d'être justifiée.

En termes de contenus, il est apprécié de prévoir une sensibilisation pour « donner envie » aux élèves de suivre la séquence (à ce sujet, le récent « M@gistère », proposé par la DGESCO et dédié aux contractuels de SES, propose une accroche pour chacun des chapitres des programmes du lycée : https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=1455).

Par ailleurs, en plus de la maîtrise des connaissances du programme, il s'agit de travailler sur l'argumentation, ce qui implique de proposer une problématique englobante qui démontre une maîtrise supérieure à celle attendue des élèves. Beaucoup de copies manquent également de synthèses de cours. Les activités présentées doivent comporter les réponses attendues, de même qu'une proposition de corrigé pour les évaluations. Concernant ces dernières, il est rappelé qu'elles ne sont pas nécessairement seulement sommatives. Elles sont également formatives ou portent sur les prérequis. Pour autant, elles doivent préparer au baccalauréat, ce qui implique, pour le professeur, de veiller à la maîtrise des exercices formels (par exemple, prévoir une épreuve composée respectant les attendus et principes fondateurs de l'épreuve au baccalauréat).

3.2.4.3 - Les contenus scientifiques

En lien avec les programmes d'enseignement et avec le thème, on attend du candidat qu'il fasse preuve de rigueur et de maîtrise des connaissances scientifiques. Or, de nombreuses copies montrent une insuffisante maîtrise scientifique : règle des 3D largement citée tandis que l'intermédiation de marché est peu mobilisée ; confusion entre émission de titres (actions et obligations) et financement direct ; méconnaissance des intermédiaires financiers non bancaires...

Le manque de maîtrise disciplinaire s'est traduit chez de nombreux candidats par la non-utilisation de plusieurs documents, en particulier le document 4 sur l'évolution du bilan des banques commerciales ou le document 5 sur les intermédiaires financiers non bancaires.

On a pu également constater dans certains cas un décalage entre la maîtrise des contenus scientifiques et la pauvreté de la dimension pédagogique mise en œuvre, et inversement.

Or, il est important de rappeler que l'épreuve sur dossier, s'adossant à des savoirs scientifiques de haut niveau, met l'accent sur la capacité du candidat à traduire les savoirs pour enseigner en savoirs à enseigner (dont le cadre est fourni par le programme et les objectifs d'apprentissage).

3.2.4.4 - Les évaluations (qualité et diversité)

La présence de différentes formes d'évaluation adaptées aux circonstances du cours (diagnostique, formative, sommative) est attendue. C'est la pertinence de l'exercice proposé qui compte et la capacité à justifier pourquoi ce type d'évaluation est pertinent dans ce contexte (objectifs visés).

La correction des évaluations est attendue, mais le renvoi à un point de cours peut être suffisant. Elles doivent être adaptées à la classe de première, mais permettre de commencer à appréhender les épreuves du baccalauréat. Un barème des évaluations proposées est attendu. Il est important de rappeler les compétences visées dans les exercices proposés, et de faire le lien avec l'examen final. L'absence d'activités pédagogiques et/ou d'évaluations est sanctionnée dans la mesure où c'est un attendu explicite de l'épreuve. Les copies proposent trop souvent des activités pédagogiques peu variées (souvent Question/Réponse) et des évaluations de « type bac » qui ne correspondent pas ou mal aux attendus du baccalauréat ou qui portent sur des notions et/ou des mécanismes hors programme.

3.2.4.5 – Compléments bibliographiques

Le jury valorise aussi la présence d'une bibliographie commentée à destination des professeurs et à destination des élèves, car elle(s) révèle(nt) la culture scientifique du candidat au-delà du dossier qui est mis à sa disposition. Elle peut être insérée dans le corps de la copie, au moment opportun. C'est la justification des propositions bibliographiques qui présente un intérêt (et non pas seulement une liste en fin de copie). On peut suggérer au candidat d'utiliser une feuille spécifique sur laquelle il pourra ajouter, au fur et à mesure de son travail, les références bibliographiques qu'il aura utilisées ou celles qui pourraient l'être dans une perspective d'approfondissement par exemple.

Remarque : Les candidats perdent beaucoup de temps sur des redondances qu'ils pourraient éviter. La démarche pédagogique, les contenus scientifiques et le cadrage global associé aux évaluations représentent chacun environ un tiers des points à attribuer ; un bonus pour la bibliographie pourra aller jusqu'à un point.

3.2.4.6 - Critères d'évaluation (Grille de correction)

	<i>Incontournable</i>	<i>A valoriser</i>	<i>Pénalisant</i>
<p>Cadrage global</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de la place du sujet dans le programme - présentation des prérequis - présentation de la problématique - présentation des objectifs (savoirs, savoir-faire, mécanismes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Placer le sujet dans une perspective pédagogique et une perspective scientifique - Les 2 formes de cadrage doivent être présentes dans la copie mais pas nécessairement dans l'introduction pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie explicite présentant les objectifs, le positionnement du chapitre dans la progression, et présentant la progressivité des apprentissages - Lien explicite avec les OA - Sens donné aux liens réalisés entre les chapitres (en articulant les apprentissages en termes de pré-requis notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépassement du cadrage, en dépassant les objectifs d'apprentissage, en choisissant de traiter au-delà de l'approche des programmes - Absence de liens avec les OA - Hors-sujet. Cependant, si l'ensemble des variables est traité, le candidat peut faire référence à des utilisations possibles d'un document dans un autre OA mais ne doit pas développer. - Tous les documents doivent être utilisés (mais pas nécessairement tout le document). - Justification attendue si un document n'est pas utilisé (savoirs pour enseigner par exemple).
<p>Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du dossier documentaire (présentation, compréhension ; exploitation pédagogique) - cohérence et progressivité des différentes composantes de l'épreuve - modalités de mise en activité des élèves - synthèse(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la distinction entre « savoirs pour enseigner » et savoirs à enseigner » et savoir sélectionner les documents ou extraits de documents adaptés, en contenu et en longueur, à des élèves en classe ; - L'exploitation du dossier documentaire doit donner du sens aux documents (à la fois pédagogiquement et scientifiquement) - Savoir se limiter aux objectifs d'apprentissage listés dans le programme et à ce qui est nécessaire à leur atteinte dans la perspective d'un cours en classe. - Activités en adéquation avec les OA et adaptées au niveau des élèves - Tâches données aux élèves durant les activités apparaissant explicitement (organisation, prises de notes, tableau...) - Les activités proposées sont de nature variée : activité individuelle, en groupe, en classe, en dehors de la classe ... - Les synthèses sont variées dans leur forme et dans leur mise en œuvre - La rédaction de synthèses argumentées est attendue, adaptée au niveau de classe étudié (progressivité des apprentissages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les documents statistiques : qualité de l'analyse scientifique suscitée chez les élèves (lien avec des notions ou concepts, qualité et pertinence des calculs au regard de la consigne et/ou du sujet...) - Favoriser les déductions, les explications. - Activités relevant de la pédagogie explicite et présentant la progressivité des apprentissages (du plus simple au plus complexe) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'activités pédagogiques - Limiter l'exploitation des documents statistiques à des questions, à de la lecture, du calcul ou de l'illustration - Les « activités spécifiques » (proposées en dehors de la séquence, avec un autre format de cours, par exemple en groupe à effectif réduit) n'ont que peu de sens quand elles sont « à côté » de la démonstration : les activités proposées aux élèves doivent être insérées dans la logique de la séquence proposée.
<p>Contenu scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> - en lien avec les programmes d'enseignement - avec le thème - rigueur et maîtrise des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur et justesse dans la présentation des différents concepts et mécanismes. - Actualisation des connaissances mobilisées - Actualité des connaissances mobilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les prérequis nécessaires pour traiter le chapitre (en amont et en aval) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de références scientifiques et d'analyses récentes concernant le thème à l'étude. - Tableau récapitulatif uniquement descriptif du dossier documentaire en citant le titre et en mentionnant l'utilisation sous la forme « IA 1 » sans mention de l'apport scientifique et de l'utilisation pédagogique

<p>Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité - diversité - niveau adapté 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Présence de différentes formes d'évaluation (diagnostique, formative, sommative)</i> - <i>C'est la pertinence de l'exercice proposé qui compte et la capacité à justifier pourquoi ce type d'évaluation dans ce contexte.</i> - <i>La correction des évaluations est attendue, mais le renvoi à un point de la séquence peut être suffisant.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Activités proposées doivent être pertinentes pour la classe ; elles doivent amener les élèves à se familiariser avec les attentes des épreuves du baccalauréat (Épreuve composée et dissertation)</i> - <i>Barème des évaluations proposées</i> - <i>Grille d'évaluation des compétences en lien avec les attentes du baccalauréat</i> - <i>Progressivité justifiée des évaluations (par exemple, l'apprentissage de l'EC3 peut s'appuyer sur un nombre plus restreint de documents)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Absence d'évaluation diagnostique</i> - <i>Absence d'évaluation formative</i> - <i>Absence d'évaluation sommative</i> - <i>Les évaluations proposées ne sont pas conformes aux attendus du baccalauréat (dans leur forme, dans leur contenu). Par exemple, pour l'EC2, conformité des questions ; pour l'EC3, conformité du sujet, du nombre de documents</i>
<p>Bibliographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - à destination des élèves - à destination des professeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>C'est la justification des propositions bibliographiques qui présente un intérêt.</i> 		<ul style="list-style-type: none"> - <i>La bibliographie qui reprend les auteurs du dossier documentaire</i> - <i>Une bibliographie très généraliste, qui liste des auteurs qui n'ont pas travaillé spécifiquement sur le sujet proposé</i> - <i>Une bibliographie qui se limiterait à des vidéos de youtubeurs, des BD (y compris celles à destination des élèves)</i>

ENJEU DU SUJET : « Pourquoi et comment les entreprises se financent-elles ? »

Document 1 : Le rôle du banquier (J.A. Schumpeter, 1911)

INTERET SCIENTIFIQUE

Il s'agit d'un document qui renvoie à un grand ouvrage classique de J.A. Schumpeter *Théorie de l'évolution économique : recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et l'évolution du cycle de la conjoncture* (1911 - traduction française en 1935 chez Dalloz). Dans ce texte, Schumpeter présente le rôle des banques dans le financement de l'économie. Il insiste sur deux caractéristiques des banques. Tout d'abord, leur capacité à créer de la monnaie : elles ne se contentent pas de récolter de l'épargne. Ensuite, leur rôle dans le dynamisme du capitalisme : en assurant l'intermédiation entre agents à capacité de financement et agents à besoin de financement, les banques « valident » les projets à financer et engagent l'économie dans le futur. Elles sont donc plus qu'un simple intermédiaire de l'économie capitaliste. Connu pour avoir scientifiquement démontré le rôle de l'entrepreneur innovateur, seul agent à même de garantir à terme la survie du capitalisme, car il permet de sortir des « habitudes de pensées fixes » propres au « circuit » « routinier », Schumpeter met ici en avant un autre agent, moins mis en exergue, dont le rôle est tout aussi clé : le banquier, qui est « l'éphore de l'économie d'échange », cette allégorie grecque (empruntée à Aristote pour désigner Sparte et reprise par l'école historique allemande) renvoyant à l'institution cardinale du capitalisme, représentant à la fois la magistrature et l'équivalent de prêteur en dernier ressort.

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-Diatkine S., (2002), *Les fondements de la théorie bancaire : des textes classiques aux débats contemporains*, Dunod.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

L'utilisation de ce document avec les élèves nécessiterait d'appréhender les difficultés de compréhension du langage qu'ils pourraient rencontrer. Nous conserverons plutôt ce document comme document de savoir pour enseigner, à usage du professeur (ou éventuellement dans une rubrique « aller plus loin » et ensuite être mobilisé en Terminale).

Ce document présente les banques comme des acteurs déterminants du financement de l'économie (OA 1). Elles permettent un financement externe (OA 4) en jouant le rôle d'intermédiaire entre des agents à besoin de financement et des agents à capacité de financement (OA 1 et OA 3). Mais leur fonction dépasse la simple intermédiation : les banques mettent en relation ceux qui innoveront et ceux qui détiennent les capitaux. Elles permettent ainsi de réaliser les innovations, moteur du capitalisme. Les banques ayant la main sur la dynamique du capitalisme, Schumpeter les qualifie d'« éphore », autrement dit ceux sans qui aucun projet productif ne voit le jour (cela renvoie à un cénacle de sages qui déciderait de prêter à un taux d'intérêt donné au regard des risques et des potentialités dudit projet ; ce qui n'est pas sans évoquer le rôle de la banque centrale aujourd'hui).

Sur le plan pédagogique, ce document ouvre des perspectives pour expliquer la distinction entre le financement bancaire par la collecte d'épargne et le financement bancaire par la création de monnaie qui est abordé dans le chapitre de Première « *Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?* » - OA 2 – « *Comprendre comment le crédit bancaire contribue à la création monétaire ? [...]* ». Il ouvre également comme perspective la présentation du rôle de la banque centrale, également abordée dans le chapitre de Première « *Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?* » en particulier dans l'OA 3 « *Comprendre [...] les effets que ces interventions peuvent produire sur le niveau des prix et sur l'activité économique.* »

Document 2 : ventilation de l'EBE par composantes (en %) ; Taux de marge, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières (INSEE)

INTERET SCIENTIFIQUE

Ce document est composé de deux graphiques de l'INSEE.

Le premier graphique permet de connaître l'évolution de 1993 à 2021 de la ventilation en pourcentage de l'excédent brut d'exploitation (EBE) en cinq catégories : l'épargne brute, l'impôt sur le revenu, les dividendes nets versés, les intérêts nets versés et une rubrique « autres ».

Le second graphique présente l'évolution de 1950 à 2022 du taux de marge, du taux d'investissement et du taux d'autofinancement.

Ces deux documents sont utiles pour appréhender des notions abordées dans le traitement de l'OA (« savoir ce qu'est l'excédent brut d'exploitation et comprendre que les entreprises se financent par autofinancement [...] ») : l'EBE, l'autofinancement, l'épargne.

Un rappel de ce qu'est l'EBE est ici fondamental. Il renvoie à ce que les financiers et experts comptables appellent en anglais l'EBITDA pour « Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization ». C'est un solde de gestion (SIG) utilisé pour évaluer la rentabilité du seul cycle d'exploitation d'une entreprise (la « combinaison productive » de Schumpeter), indépendamment de sa politique d'investissement ou de financement (le volet financier de celle-ci en lien avec « l'éphore »). En fait, il approxime le cash-flow d'une entreprise, dont une valeur supérieure à zéro témoigne d'une chaîne de création de valeur rentable. Deux formules permettent de calculer l'EBITDA :

- $EBITDA = \text{Chiffre d'affaires annuel hors taxes} - \text{Achats et charges externes} - \text{Charges de personnel} - \text{Autres charges}$
- $EBITDA = \text{Résultat net comptable} + \text{Charges financières} + \text{Impôts et taxes} + \text{Dotations aux amortissements et provisions}$

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-INSEE (2023), *Les entreprises en France*, INSEE références, Financement p. 96 ; Partage de la valeur ajoutée p. 144, 6 Décembre.

-INSEE (2020), *Tableaux de bord de l'économie française*, Monnaie et crédit p.116, INSEE Références, 27 février.

-Banque de France (2023), « Que nous disent les comptes annuels des 1,4 million de PME ? », B. Bureau et L. Py, *Bulletin n°246*, 29 juin.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

Concernant les objectifs d'apprentissage qui sont au programme, le premier graphique permet d'appréhender les usages de l'EBE (OA 4), tandis que le second graphique est utile pour déterminer la position de financement des entreprises (besoin de financement versus capacité de financement – OA 1 : « Comprendre que le financement consiste à couvrir des besoins de financement par des capacités de financement ») à travers l'étude du taux d'autofinancement (cf OA 4). Ce document permet donc de traiter les notions d'EBE et d'autofinancement.

Ces deux graphiques mobilisent également les objectifs d'apprentissage relatifs au programme de Première, et de Seconde, en ce qui concerne l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques (calcul, lecture et interprétation : proportion, pourcentage de répartition, taux de variation ; représentations graphiques : diagrammes de répartition, représentation de séries chronologiques).

On observe une hausse significative de l'autofinancement (graphique 2) au début des années 1980, qui est la conséquence des transformations du système financier (dérèglementation et décloisonnement). La hausse de la part de l'épargne après 2009 (graphique 1) peut s'analyser comme la volonté de privilégier l'autofinancement (graphique 2). La hausse de la part des dividendes versées jusqu'en 2009 (graphique 1) s'explique par un poids croissant du capitalisme actionnarial. La baisse de cette part après 2009 peut être mise en lien avec les effets de la crise de 2009 puis de la « crise de l'euro » (cf le titre de l'ouvrage de P. Artus, 2014).

Activités possibles avec les élèves

Premier graphique

Le premier graphique permet de mesurer l'évolution de la répartition de l'excédent brut d'exploitation depuis une trentaine d'années (1993/2021). On peut faire un certain nombre de constats sur lesquels les élèves pourront travailler :

- Le poids de l'épargne des entreprises varie entre 60 % et 70 %,
- La part des impôts est quasi-stable autour de 10 %,
- La part des dividendes fluctue entre 5 % et 10 %,
- La part des intérêts versés baisse de 23 % en 1993 à 1 % en 2021.

Remarque : ce graphique ne tient pas compte de la remontée des taux depuis 2022.

1 - REMOBILISATION (Acquis du programme de Seconde) : Qu'est-ce que la valeur ajoutée d'une entreprise, comment la calcule-t-on ? Comment est-elle répartie ? *On attendra une réponse très simple : Chiffre d'Affaires – Consommations Intermédiaires = Valeur Ajoutée = rémunération du travail + rémunération du capital. La notion d'EBE n'est pas au programme de Seconde, il suffit de l'introduire ici à la place de rémunération du capital.*

2 - CONSTAT : Quel est le premier usage fait de l'EBE ? Vous prouvez votre affirmation à l'aide d'une donnée chiffrée significative. *L'EBE sert avant tout à épargner. La part de l'épargne dans l'EBE varie entre 60 % et 70 %.*

3 - LECTURE et CALCUL : Quelle est la part de l'épargne en % de l'EBE en 2021 ? Comment a-t-elle évolué depuis 1992 ? Faites un calcul pour étayer votre affirmation. *L'épargne représente 70 % de l'EBE en 2021. Cette part a augmenté de 10 points de pourcentage depuis 1993 (70 % - 60 %).*

4 - REPERTORIER : à partir du premier graphique, faites la liste des usages de l'EBE. Faites le lien avec la notion de valeur ajoutée. *L'EBE est essentiellement utilisé pour épargner, verser des intérêts, verser des dividendes, payer les impôts sur le revenu. A partir de la valeur ajoutée, on peut calculer le taux de marge (EBE/VA) ou le taux d'investissement (FBCF/VA)*

Deuxième graphique

Le second graphique permet d'aborder les notions de taux de marge, de taux d'investissement et de taux d'autofinancement. La notion de FBCF n'est pas au programme et il est possible dans un souci de simplification de définir le taux d'investissement par (investissement/VA) au lieu de (FBCF/VA).

Ce graphique permet de mesurer l'évolution du taux de marge, du taux d'investissement (compris entre 20 % et 25 %) et surtout du taux d'autofinancement, qui nous intéresse tout particulièrement, depuis l'après-guerre (1950/2022).

Il est donc possible de mener des activités de lecture de données (cf Objectifs d'apprentissage concernant l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques : lecture, calcul et interprétation : pourcentage de répartition (pour le graphique 1) et proportion (pour le graphique 2) et mesure de l'évolution de ces données (coefficient multiplicateur).

1 - LECTURE : Le taux de marge se définissant comme le rapport (EBE/VA), quel est le taux de marge en 2022 ? (*Environ 30 %*)

2 - **EN DEDUIRE** : Si le taux de marge est d'environ 30 % en 2022, quelle est la part de la valeur ajoutée qui sert à rémunérer le facteur travail ? Servez-vous de l'activité sur le graphique 1 pour répondre. *La part de la valeur ajoutée qui sert à rémunérer le facteur travail s'obtient par la formule suivante (100 – taux de marge). La part de la valeur ajoutée qui sert à rémunérer le facteur travail est donc de 70 % (100 – 30)*

3 - **LECTURE** : Le taux d'investissement se définissant comme le rapport (investissement/VA), quel est le taux d'investissement en 2022 ? (*Environ 25 %*)

4 - **COMPLETER** : Complétez la phrase suivante : en 2022, les entreprises consacrent environ ----- % de leur valeur ajoutée à l'investissement (25 % ; 1/4).

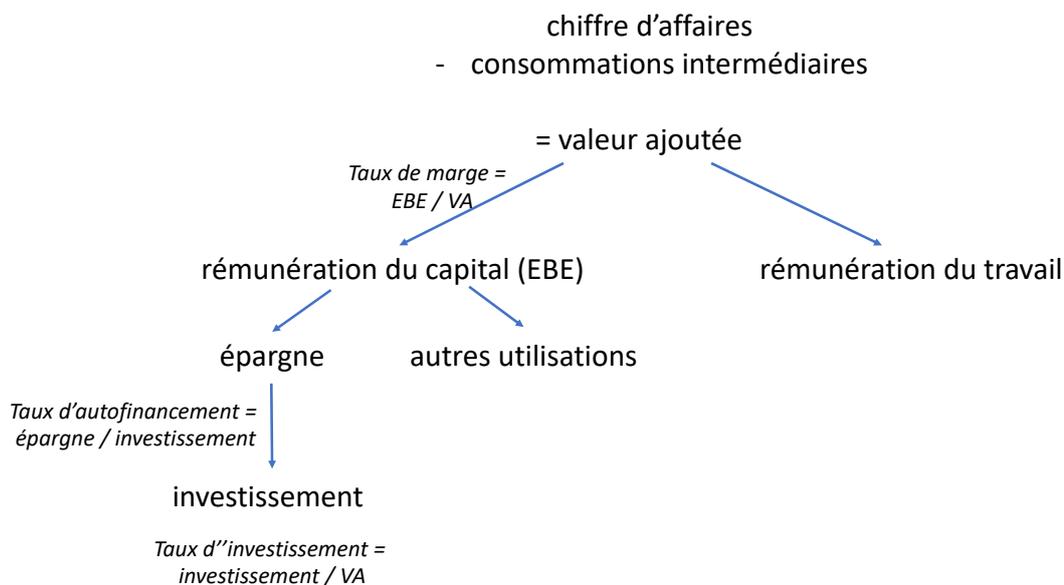
5 - **DEFINIR** : Dans un dictionnaire de SES, trouvez la définition du taux d'autofinancement ; *il se définit comme le rapport (épargne / investissement)*

6 - **LECTURE** : A combien s'élève l'autofinancement en 1998 ? Faites une lecture donnant du sens à votre constat. *En 1998, le taux d'autofinancement s'élève à 115 %. Cela signifie que le montant de l'épargne des entreprises est supérieur de 15 % à leur investissement.*

7 - **LECTURE** : Comment évolue le taux d'autofinancement depuis la fin des années 1990 ? Justifiez votre réponse à l'aide de données chiffrées. *Le taux d'autofinancement décline jusqu'en 1983, il passe de 80 % à 50 % soit une diminution de 30 points de pourcentage, puis augmente jusqu'à 115 % en 1998. Depuis, il oscille entre 80 % et 100 %.*

8 - **INTERPRETATION** : Que signifie un taux d'autofinancement supérieur à 100 % ? Que signifie un taux d'autofinancement inférieur à 100 % ? *Un taux d'autofinancement supérieur à 100 % signifie que le montant de l'épargne des entreprises est supérieur au montant de leur investissement. Les entreprises sont donc en capacité de financement. Un taux d'autofinancement inférieur à 100 % signifie que le montant de l'épargne des entreprises est inférieur au montant de leur investissement. Les entreprises sont donc en besoin de financement.*

9- **SYNTHESE** : Construire un schéma de synthèse qui relie les notions suivantes (chiffre d'affaires, consommations intermédiaires, valeur ajoutée, rémunérations du travail, EBE, épargne des entreprises, investissement des entreprises) et faites apparaître le taux d'autofinancement, le taux d'investissement et le taux de marge.



Document 3 : Financement direct et financement intermédié (F. Mishkin et alii, 2007)

INTERET SCIENTIFIQUE

Cet extrait est issu d'un manuel « classique » sur le thème, celui de Frederik Mishkin. Même si l'extrait est tiré d'une édition ancienne (2007), ce document permet à travers un texte et un schéma d'appréhender plusieurs notions du programme qui nous intéressent (cf OA 4) : autofinancement, financement externe, marché (financier), emprunts bancaires, obligations.

Elle permet également d'aborder très simplement deux notions qui ne sont pas explicitement au programme, celle de système financier (qui est présentée sous la notion de « financement » dans l'OA1) et de « dette » (endettement en lien avec les arbitrages des entreprises concernant les types de financement, par exemple les niveaux des taux d'intérêt et/ou en lien avec OA 5).

Le schéma de synthèse permet de distinguer le canal du financement direct et indirect mais également d'appréhender le rôle des intermédiaires financiers sur les marchés financiers.

Pour autant, ce texte ne permet pas d'aborder le recours au financement par émission d'actions (cf OA 4). Il ne permet pas non plus d'appréhender le rôle des banques à travers leur activité de création monétaire (cf document 1).

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-Couppey-Soubeyran J., Arnould G., *Monnaie, banques, finance*, PUF, 2017.

-Benassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J, (2021), *Politique économique*, De Boeck.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

Ce document permet de définir ce qu'est le système financier à travers sa fonction d'allocation de l'épargne des agents à capacité de financement aux agents à besoin de financement (cf dernier paragraphe). Le financement externe des agents à besoin de financement passe donc par le système financier.

L'auteur définit la situation des agents à capacité de financement et des agents à besoin de financement (cf OA 1). Il rappelle que les différents agents économiques n'ont, en général, pas la même position au regard du financement : les ménages sont des agents à capacité de financement (OA 3), tandis que les entreprises (OA 4) et l'État (OA 5), sont des agents à besoin de financement.

Sous le vocable de « fonds » sur le schéma, l'auteur représente les deux circuits possibles du financement externe : le financement direct (cf ligne 12 du texte) et le financement indirect ou intermédié (cf ligne 23 du texte). Il représente ce circuit par un schéma très simple.

De plus, le document permet d'appréhender deux formes de l'intermédiation, même si elles ne sont pas nommées explicitement : l'intermédiation de crédit (financement externe par emprunt bancaire) et l'intermédiation de marché (intervention des intermédiaires financiers sur les marchés).

Dans la description du financement direct (à partir de la ligne 12), l'auteur insiste sur l'émission d'obligations (OA 4) et l'endettement qu'elle génère chez les agents à besoin de financement. Il présente les conséquences sur le bilan de l'emprunteur d'un financement direct par l'émission d'obligations. Dans cet extrait, l'auteur n'évoque pas l'émission d'actions (qui ne relève pas de l'emprunt).

Ce document est utile pour comprendre que l'endettement ne se limite pas au crédit bancaire mais qu'il provient également de l'émission d'obligations.

Dans un souci de simplification, l'auteur présente, dans le schéma, les intermédiaires financiers comme des agents financiers qui récoltent l'épargne des agents à capacité de financement pour l'allouer aux projets des agents à besoin de financement. Or, les banques commerciales peuvent également créer leur propre monnaie (cf. « *Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?* » du programme de Première), ce qui les distingue des autres intermédiaires financiers comme le rappellent les documents 1, 4 et 5 du dossier.

La capacité pour les élèves à lire et interpréter le bilan simplifié d'une banque (comme il est attendu dans l'OA 2 du chapitre sur la monnaie : « *Comprendre comment le crédit bancaire contribue à la création monétaire, à partir du bilan simplifié d'une entreprise et de celui d'une banque* ») peut être considérée comme un prérequis pour traiter le chapitre de Terminale : « *Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?* », et, en particulier, les OA 3 (« *Comprendre les phénomènes de panique bancaire et de faillites bancaires en chaîne* »), OA 4 (« *Connaître les principaux canaux de transmission d'une crise financière à l'économie réelle [...]* ») et OA 5 (« *Connaître les principaux instruments de régulation du système bancaire et financier [...]* »).

Activités possibles avec les élèves

Ce document peut être utile pour faire un travail autour des définitions. On y retrouve des notions du programme : agent à besoin de financement, agent à capacité de financement, financement (système financier), financement externe, finance intermédiée, emprunts bancaires, obligations, marchés financiers. Et d'autres notions qui pourraient être utiles : financement direct, dette (endettement), bilan de l'entreprise.

Le schéma peut être utilisé pour représenter le fait que le financement externe passe par l'endettement (emprunt bancaire et émission d'obligations). Par contre, si l'on souhaite tenir compte du financement par l'émission d'actions et par la création monétaire, il serait nécessaire de le modifier avant de le donner aux élèves, en remplaçant « Prêteur » par « agent à capacité de financement » et « Emprunteurs » par « agent à besoin de financement ».

Ce schéma peut également être utilisé pour visualiser le canal du financement par l'intermédiation de marché puisqu'il fait apparaître une flèche qui relie « intermédiaires financiers » et « marchés financiers ».

La notion de bilan de l'entreprise et la capacité à lire un bilan simplifié est un objectif d'apprentissage du chapitre « *Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?* » (OA 2 : « *Comprendre comment le crédit bancaire contribue à la création monétaire, à partir du bilan simplifié d'une entreprise et de celui d'une banque* »). Soit ce chapitre a été traité avant celui sur le financement et le bilan de l'entreprise et sa lecture est considérée comme un prérequis, soit ce n'est pas le cas, et il est nécessaire de prévoir une activité pour la compréhension des élèves.

1 - DEFINIR : A l'aide du document et d'un dictionnaire de SES, rechercher le sens des notions suivantes : système financier, financement direct, financement indirect (intermédié), obligations, marchés financiers. *Objectif : cette première activité consiste à se servir du document pour définir des notions essentielles de l'OA, qui seront ensuite mobilisées dans différents contextes d'enseignement jusqu'à la terminale et au baccalauréat. Les définitions demandées figurent dans le texte. Elles peuvent être complétées par un dictionnaire en faisant attention à la cohérence du contenu entre les deux sources. Pour simplifier le travail des élèves, il serait pertinent de réduire la taille du document en ne gardant que ce qui est cohérent avec la question posée.*

2 - EXPLIQUER : Quelles sont les conséquences de l'endettement par émission d'obligations sur le bilan d'une entreprise et le bilan d'un prêteur ? *Lorsqu'une entreprise s'endette, cette dette apparaît au passif de son bilan, tandis que du côté du prêteur, c'est l'actif qui augmente. De manière très simplifiée, le passif renvoie à ce que l'entreprise « doit », l'actif à ce qu'elle « possède ».*

3 - COMPLETER : Il serait possible de transformer la partie texte du document en texte à trous, en enlevant les notions suivantes et en demandant aux élèves de les replacer : système financier, revenus, épargne, agent à capacité de financement, agent à besoin de financement, ménages, entreprises, finance directe, finance indirecte, marché financier, obligations, emprunts (prêts). *Cet exercice peut être mobilisé dans le cadre d'une évaluation formative.*

4 – S'ENTRAINER POUR LE BAC, question de type EC3 : A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire (composé du document 2, graphique 1 et graphique 2, et du document 3 sans le schéma), vous analyserez le rôle des intermédiaires financiers dans le financement des entreprises.

Document 4 : L'évolution du bilan des banques

INTERET SCIENTIFIQUE

Ce tableau est extrait d'un ouvrage de D. Plihon qui présente l'évolution du bilan des banques de 1960 à 2020. Il permet d'observer les conséquences sur le bilan des banques d'un financement davantage orienté vers les marchés financiers plutôt que vers le crédit bancaire. Il permet de constater que l'intermédiation de marché pratiquée par les banques se développe tandis que l'intermédiation de crédit recule.

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-Couppey-Soubeyran J., Arnould G., *Monnaie, banques, finance*, PUF, 2017.

-Couppey-Soubeyran J. et de Boissieu C., *Les systèmes financiers. Mutations, crises et régulation* (dir.), Economica, 2013.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

Ce tableau permet d'observer la hausse de la part des titres dans l'actif et dans le passif des banques. Corrélativement, on observe une baisse de la part des crédits à l'actif et des dépôts au passif des banques. Cette transformation du bilan des banques provient d'une transformation de leurs activités : l'intermédiation de marché se développe au détriment de l'intermédiation de crédit.

Remarque : Le travail de lecture du bilan de la banque serait facilité si l'OA 2 du chapitre 3 sur la création monétaire est traité avant celui sur le financement. Nous avons fait une remarque similaire pour le document précédent lorsque nous avons abordé le financement par émission d'obligations de l'entreprise.

Activités possibles avec les élèves

Remarque : les élèves sont en cours d'apprentissage pour le travail sur les documents ; les activités sont donc volontairement explicites sur chacune des étapes nécessaires pour une bonne exploitation des données.

1 - LIRE : Quel est le poids des crédits à l'économie à l'actif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? *Le poids des crédits à l'actif du bilan des banques est de 84 % en 1980 et de 37 % en 2020.*

2 - CALCULER : Comment a évolué le poids des crédits à l'économie à l'actif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? *Le poids des crédits à l'économie a baissé de 47 points de pourcentage entre 1980 et 2020 (84 % - 37 %).*

3 - LIRE : Quel est le poids des dépôts de la clientèle au passif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? *Le poids des dépôts de la clientèle au passif du bilan des banques est de 73 % en 1980 et de 40 % en 2020.*

4 - CALCULER : Comment a évolué le poids des dépôts de la clientèle au passif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? *Le poids des dépôts à la clientèle au passif du bilan des banques a baissé de 33 points de pourcentage entre 1980 et 2020 (73 % - 40 %).*

5 - LIRE : Quel est le poids des titres à l'actif et au passif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? *Le poids des titres à l'actif du bilan des banques est de 5 % en 1980 et de 40 % en 2020. Le poids des titres au passif du bilan des banques est de 6 % en 1980 et 44 % en 2020.*

6 - CALCULER : Comment a évolué le poids des titres à l'actif et au passif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? *Le poids des titres à l'actif et au passif du bilan des banques a augmenté de près de 40 points de pourcentage (de 5 % à 40 % pour les titres à l'actif et de 6 % à 44 % pour les titres au passif).*

7 - S'ENTRAINER POUR LE BAC, question de type EC2 – remarque : *ce document peut être utilisé à la suite d'une activité portant sur la transformation de l'activité des banques (moins d'intermédiation de crédit, plus d'intermédiation de marché) pour proposer une préparation aux épreuves du baccalauréat sous le format EC2. Par exemple :*

Document 4 du Dossier : L'évolution du bilan des banques

	1960	1980	2000	2020
Actif (en %)				
Crédits à l'économie	83	84	41	37
Titres	15 (a)	5	45	40
Valeurs immobilisées	2	9	7	6
Divers	–	2	7	8
Opérations interbancaires (solde)	–	–	–	9
Passif (en %)				
Dépôts de la clientèle	63	73	26	40
Titres	0	6	48	44
Divers	7	0	7	8
Fonds propres et provisions	4	8	9	8
Opérations interbancaires (solde)	26	13	10	–

(a) Dont titres publics : 13,7 %.

Source : auteur, d'après les données de la Banque de France et de l'ACPR.

Source: Plihon, D. (2022). *La monnaie et ses mécanismes* (pp. 53-66). Paris: La Découverte.

Questions :

- 1. A l'aide du document, vous décrierez la place des titres dans le bilan des banques en 2020. (2 points) réponse : cf activités 5 et 6
- 2. A l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez et expliquerez l'évolution de l'activité des banques depuis 1980 ? (4 points)

Document 5 : Le shadow banking

INTERET SCIENTIFIQUE

Il s'agit d'un extrait d'une fiche « ABC de l'économie » publiée par la Banque de France. Ce document définit la nature et le champ des intermédiaires financiers non bancaires, qualifié de shadow banking (SB). Il en propose une définition extensive puisque tous les intermédiaires financiers non bancaires sont inclus dans le SB. Il en évalue également le poids dans le système financier.

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-Aglietta M., Khanniche S., Rigot S., *Les hedge funds. Entrepreneurs ou requins de la finance ?*, Perrin, 2010.

-Artus P., *Discipliner la finance*, O. Jacob, 2019.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

Ce document définit très simplement le shadow banking comme l'ensemble des intermédiaires financiers qui ne sont pas des banques commerciales, c'est-à-dire qui ne peuvent pas financer l'économie en créant de la monnaie. Ce document permet donc de compléter le document 2 (F. Mishkin) en distinguant « intermédiaires financiers bancaires » et « intermédiaires financiers non bancaires » mais il permet également de faire le lien avec le document 2 pour aborder les raisons du recul de l'intermédiation de crédit.

Leur financement s'appuie sur les prêts non bancaires ainsi que l'achat d'obligations.

Le document fournit une liste des différents types d'intermédiaires financiers non bancaires. Il permet également de mesurer le poids de ces intermédiaires dans le système financier et de le comparer à celui des banques commerciales.

Activités possibles avec les élèves

1 - ILLUSTRER : Être capable de citer « au moins 2 » intermédiaires financiers non bancaires (*exemple : fonds de pension, compagnie d'assurance*)

2 - DEFINIR : Pour un ménage, à quoi sert un fonds de pension ? (*Épargner pour financer sa retraite*)

3 - EXPLIQUER : Quelle différence relevez-vous dans ce texte entre les banques et les intermédiaires financiers non bancaires dans le financement des entreprises ? *Les intermédiaires financiers non bancaires n'ont pas de pouvoir de création monétaire. Ils financent les agents à besoin de financement en collectant de l'épargne auprès des agents à capacité de financement.*

4 - DEFINIR : qu'appelle-t-on le shadow banking ? *Le Shadow banking correspond à l'ensemble des acteurs du financement intermédié qui ne sont pas des banques commerciales.*

5 - CALCULER et DEDUIRE : d'après le document, quel est le poids relatif du shadow banking dans l'ensemble du système financier (savoir-faire : calcul de proportion) ? Qu'en déduisez-vous ? *Le shadow banking, c'est-à-dire l'ensemble des intermédiaires financiers non bancaires, représente près de 50 % des acteurs du système financier (239 300 / 486 600). Les banques commerciales et les banques centrales ne sont donc pas les seuls acteurs du système financier.*

Document 6 : Les justifications de l'intermédiation

INTERET SCIENTIFIQUE

Cet extrait du manuel de J. Couppey-Soubeyran et G. Capelle-Blancard présente les obstacles au financement direct qui justifient l'existence des intermédiaires financiers. La seconde partie du document revient sur la pertinence empirique de la notion de désintermédiation que l'on retrouve en partie dans la « règle » des 3D. Cette dernière a été proposée par Henri Bourguinat, en 1987 dans son ouvrage « *Les vertiges de la finance internationale* », c'est-à-dire au moment où le système financier se dérègle et se décroïsonne. H. Bourguinat pensait que le financement direct (marchés financiers) prendrait le pas progressivement sur l'intermédiation de crédit mais il ne pouvait pas prévoir que l'intermédiation de marché se développerait conjointement au recul de l'intermédiation de crédit, et qu'il y aurait un développement conjoint des marchés et de l'intermédiation (et non pas une substitution).

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-Artus P., *Discipliner la finance*, O. Jacob, 2019.

-Couppey-Soubeyran J. et de Boissieu C., *Les systèmes financiers. Mutations, crises et régulation* (dir.), Economica, 2013.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

La notion d'asymétrie d'information est abordée dans le chapitre « *Quelles sont les principales défaillances du marché ?* » - OA 3 « *Connaitre les deux principales formes d'information asymétrique, la sélection adverse et l'aléa moral [...]* ». On peut s'attendre à ce que ce chapitre ait été traité avant celui sur le financement de l'économie. On retrouve les notions de « risques », d'« asymétrie d'information » et d'« aléa moral » (OA 3 : « *Comprendre les effets [...] négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société* ») dans le chapitre de

Regards Croisés « *Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?* ». On peut également s'attendre à ce qu'il n'ait pas encore été traité au moment d'aborder celui sur le financement de l'économie.

La notion de risque d'illiquidité est traitée ici du point de vue d'un agent à capacité de financement (et non pas du point de vue d'une banque, comme nous l'aborderons en Terminale dans le chapitre sur les crises financières mais il s'agit du même mécanisme). L'agent à capacité de financement s'engage sur le long terme lorsqu'il prête à un agent à besoin de financement. Il fait donc face à un risque : celui de ne pas pouvoir récupérer à court terme les fonds qu'il a prêtés. Il s'agit d'un risque d'illiquidité. Il y a une incompatibilité des préférences entre le prêteur qui souhaite pouvoir à tout moment récupérer ses dépôts et l'emprunteur qui s'engage à ne rembourser que sur le long terme. Le rôle des intermédiaires financiers est alors de réaliser cette transformation d'échéances : en prêtant *long* à partir de dépôts *courts*. L'intermédiaire financier peut faire face à ce risque car il propose des dépôts plus ou moins liquides et prête sur du plus ou moins long terme.

La notion de désintermédiation n'est pas au programme mais on peut choisir de s'intéresser aux transformations des activités des banques en montrant qu'elles sont des acteurs des marchés financiers et pas seulement du crédit bancaire (cf schéma du document 2), ce qu'illustre l'évolution de leur bilan (document 4).

Activités possibles avec les élèves

L'enseignant peut remobiliser les notions de « sélection adverse » et d'« aléa moral » qui figurent au programme dans le chapitre sur les défaillances de marché. Il peut ensuite mettre en place des activités visant à expliquer pourquoi le financement direct produit des défaillances de marché provoquées par les mécanismes de sélection adverse et d'aléa moral. Ces notions seront réutilisées plus tard dans le programme de Première (Regards Croisés « *Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?* ») et dans le programme de Terminale (« *Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?* »).

1 - EXPLIQUER : Pourquoi le manque d'information sur la qualité de l'emprunteur conduit-il les agents à capacité de financement à ne pas vouloir financer certains agents à besoin de financement ? *Lorsqu'un prêteur finance un agent à besoin de financement, il a besoin de savoir quelle est la « qualité » de cet emprunteur, c'est-à-dire sa capacité à rembourser son emprunt. Le manque d'information sur la qualité de l'emprunteur peut le conduire à réduire volontairement son offre de financement.*

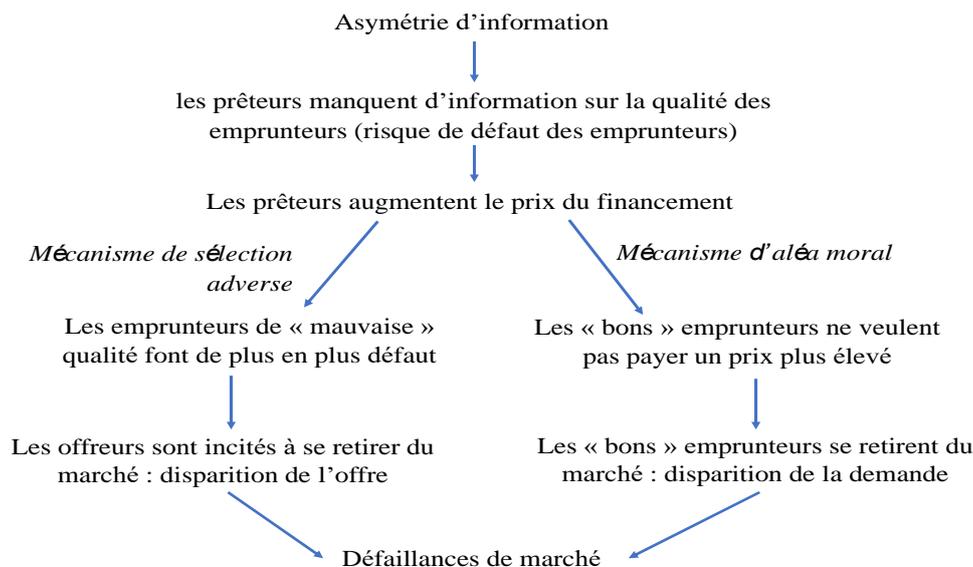
En vous appuyant sur vos connaissances du chapitre « *Quelles sont les principales défaillances du marché ?* », indiquez quel nom est donné à ce mécanisme ? *On parle de mécanisme de sélection adverse*

2 - EXPLIQUER : Pourquoi le manque d'information sur la qualité de l'emprunteur conduit-il les agents à capacité de financement à augmenter le coût du crédit ? *Les prêteurs ne connaissent pas la capacité des emprunteurs à respecter leurs engagements de remboursement une fois le crédit accordé. Pour se prémunir face à ce risque, les prêteurs peuvent décider d'augmenter le prix du financement. Cette hausse du prix fait alors fuir les « bons » emprunteurs et ne restent sur le marché que les « mauvais » emprunteurs. La demande de financement se réduit sur le marché.*

En vous appuyant sur vos connaissances du chapitre « *Quelles sont les principales défaillances du marché ?* », indiquez quel nom est donné à ce mécanisme ? *On parle de mécanisme d'aléa moral*

3 - REPRESENTER : Synthétiser, sous la forme d'un schéma, les défaillances de marché produites par le financement direct.

Remarque : on peut séparer la classe en deux groupes, chacun étant chargé de l'une des propositions de schémas de synthèse. On pourra ensuite dans le cadre d'une évaluation formative, échanger entre les deux groupes.



4 – EVALUATION FORMATIVE : Texte à trous effectué en ligne (sur Pronote par exemple). Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation.

Replacer les notions suivantes dans les deux mécanismes présentés ci-dessous : asymétrie d'information, prix du financement, offre, demande, sélection adverse, aléa moral, défaillance de marché.

_____ => le prêteur manque d'information sur la qualité de l'emprunteur => hausse du _____ => seuls les emprunteurs de faible qualité restent sur le marché => baisse de _____ de financement => situation _____ => _____
 _____ => le prêteur manque d'information sur la qualité de l'emprunteur => hausse _____ => les « bons » emprunteurs ne veulent plus emprunter => baisse de _____ de financement => situation _____ => _____

Document 7 : L'endettement des entreprises

INTERET SCIENTIFIQUE

Il s'agit d'un extrait d'une fiche « ABC de l'économie » publiée par la Banque de France qui traite deux questions très générales : Comment expliquer que les entreprises s'endettent ? Pourquoi cet endettement peut-il conduire à une crise ? Une troisième question est abordée en lien avec le contexte des politiques économiques : Pourquoi l'action des pouvoirs publics a-t-elle fait augmenter l'endettement des entreprises durant la crise du COVID ?

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-Artus P., Boone L., *Le rôle des marchés financiers pour financer les entreprises*, AMF, 2018.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

L'endettement des entreprises est abordé ici sous l'angle du crédit. Le document permet de distinguer des facteurs explicatifs de la demande de crédit et de l'offre de crédit (cf OA2 « Comprendre que le taux d'intérêt – à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur – est le prix sur le marché des fonds prêtables »).

Trois conséquences d'un endettement excessif sont présentées : le risque de défaut en cas de hausse des taux, le risque d'un manque d'investissement des entreprises qui consacrent une partie trop importante de leur EBE à rembourser leurs crédits, la présence d'entreprises « zombies » (qui freinent la hausse de la PGF) qui ne se maintiennent en vie qu'en s'endettant à taux très faible.

L'étude des conditions de l'offre de crédit permet d'aborder la notion de régulation du système bancaire qui figure dans l'OA5 du chapitre sur les crises financières du programme de Terminale (« *Connaître les principaux instruments de la régulation du système bancaire et financier qui permettent de réduire l'aléa moral des banques : supervision des banques par la banque centrale, ratio de solvabilité* »).

Ce document présente également l'instrument de Prêts Garantis par l'État (PGE) utilisé au moment de la crise du Covid pour pallier la chute de l'activité des entreprises. Cette partie du document permet de comprendre que l'endettement des entreprises peut aussi être la conséquence d'une politique publique exceptionnelle de soutien temporaire à l'activité : les prêts alimentent la trésorerie à la place du chiffre d'affaires et permettent d'éviter la faillite. Cet exemple pourrait se rajouter à la liste des facteurs explicatifs de l'offre de crédit. Il permet également de réfléchir sur le risque d'effet d'aubaine et à l'apparition d'entreprises « zombies » : certaines entreprises ont profité des PGE pour éviter la faillite. Pour autant, ce document ne permet pas de comprendre le mécanisme des PGE, ce qui est proposé, par contre, dans le document 8.

Activités possibles avec les élèves

1 - LECTURE : Quelle est la hausse de l'endettement des entreprises durant la crise du Covid ? Étayez votre réponse par des données chiffrées et/ou des calculs. *L'encours de crédit bancaire aux entreprises s'est ainsi accru de 13 % en France en 2020.*

2 - EXPLIQUER : Quels sont les facteurs explicatifs de la demande de crédit ? (*Évolution de l'activité, confiance dans l'avenir, taux d'intérêt*)

3 - EXPLIQUER : Quels sont les facteurs explicatifs de l'offre de crédit ? (*Capacité de remboursement de l'entreprise, anticipation de la politique monétaire, application des règles prudentielles*)

4 - EXPLIQUER : Quelle était la fonction des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) au moment de la crise du Covid ? *La fonction des PGE était de permettre aux entreprises d'alimenter leur trésorerie pour faire face à leurs dépenses courantes, alors que l'activité économique était à l'arrêt et donc qu'elles ne génèrent pas de chiffre d'affaires.*

5 - EXPLIQUER : La mise en œuvre de la politique de PGE est-elle un facteur explicatif de la demande de crédit ou de l'offre de crédit ? – Justifiez votre réponse à l'aide d'un argument. *La mise en œuvre de la politique de PGE agit sur l'offre de crédit puisqu'elle « ouvre » aux entreprises un nouveau canal de financement.*

Document 8 : Les prêts garantis par l'État (rapport du Sénat, 2023)

INTERET SCIENTIFIQUE

Ce rapport du Sénat revient sur le fonctionnement des Prêts Garantis par l'État (PGE) mis en place au moment de la crise du Covid. Il explique le fonctionnement de ces prêts. Il permet également de dresser un profil des entreprises qui ont utilisé ce système et montre que les entreprises « zombies » qui auraient profité d'un effet d'aubaine sont en réalité peu nombreuses. Il propose enfin une projection du coût pour les finances publiques de ce système de soutien aux entreprises. Il est également possible de mobiliser ce document pour faire le lien avec le traitement de l'OA5 « *Savoir que le solde budgétaire résulte de la différence entre les recettes (fiscales et non fiscales) et les dépenses de l'État ; comprendre que le déficit budgétaire est financé par l'emprunt et savoir qu'une politique de dépenses publiques peut avoir des effets contradictoires sur l'activité (relance de la demande / effet d'éviction)* ».

SAVOIRS POUR ENSEIGNER

-INSEE (2023), *Les entreprises en France*, INSEE références, Prêts garantis par l'Etat, 6 Décembre.

PERSPECTIVES PEDAGOGIQUES

Ce document peut être utilisé par l'enseignant pour illustrer une politique publique en faveur du crédit. L'État agit sur l'offre de crédit (cf document 7) en garantissant le prêt contracté par l'entreprise.

Activités possibles avec les élèves

1 - LIRE : Indiquer le montant des prêts accordés. *Le montant des prêts accordés est de 143,8 milliards d'euros.*

2 - LIRE : Indiquer le montant des pertes nettes pour l'État estimées sur la durée du dispositif. *Le montant des pertes nettes pour l'État correspond aux appels de garantie des prêts pris en charge par l'État, soit 1,83 milliards d'euros. Les « appels de garantie des prêts » correspondent aux situations où l'Etat rembourse le prêt à la place des entreprises.*

3 - CALCULER : Mesurer la part des pertes nettes pour l'État en % du total des crédits accordés. *La part des pertes nettes pour l'État est de 2.50 % du total des crédits accordés ($3,6/143,8 \times 100$).*

4 - EXPLIQUER : Quel est le mécanisme de la garantie par l'État ? *L'État se substitue aux entreprises qui ne peuvent pas rembourser leurs prêts.*

5 - DEDUIRE : Peut-on dire que cette politique publique a été efficace pour soutenir les entreprises durant la période du Covid ? Justifiez votre réponse à l'aide de deux arguments. *Pour 143,8 milliards d'euros de crédits accordés, seuls 3,6 milliards n'ont pas été remboursés par les entreprises, soit 2,5% du total. On peut donc en déduire que cette politique publique pour soutenir les entreprises durant la période du Covid a été efficace.*

3.2.6– Démonstrations (exemples)

3.2.6.1- Démonstration possible avec les élèves

1^{ère} Etape

A l'aide d'un QCM, l'enseignant réactive les connaissances mobilisées dans l'OA1 (« *Comprendre que le financement consiste à couvrir des besoins de financement par des capacités de financement* ») et dans l'OA3 (« *savoir que le revenu disponible des ménages se répartit entre consommation et épargne et qu'ils peuvent dégager des besoins ou des capacités de financement* »). Cette étape de remobilisation des connaissances permet de faire le point sur la maîtrise des prérequis indispensables pour débiter le traitement de cet OA.

Remarque : d'une manière générale, cette étape d'évaluation des prérequis est pertinente lorsque le traitement de l'OA s'appuie sur des notions déjà abordées dans la progression choisie par l'enseignant. Ici : revenus, épargne, capacité de financement, besoin de financement.

2^{ème} étape

Il s'agit d'amener les élèves à se demander quels types d'agents économiques les ménages peuvent financer avec leur épargne. On s'attendra qu'ils répondent les entreprises (et l'État).

Ce qui permet de présenter la question traitée dans ce chapitre intitulé « Comment les entreprises financent-elles leurs dépenses d'investissement ? »

Introduction

1. Les entreprises sont en situation de besoin de financement

1.1 L'autofinancement des entreprises ne suffit pas

- a) L'EBE : son origine, ses utilisations (document 2)
- b) Le taux d'autofinancement des entreprises est inférieur à 100 % (document 2)

1.2 Les entreprises ont besoin d'être financées

- a) En empruntant par le crédit bancaire (document 3 et/ou document 7 et/ou document 8))
- b) En émettant des titres financiers sur les marchés financiers : émission d'obligations (document 3), émission d'actions

2. Les modalités du financement externe des entreprises

2.1 Le financement externe direct

- a) Les titres financiers émis par les entreprises sur les marchés financiers sont achetés directement par les ménages (document 3)
- b) Les limites du financement direct (document 6)

2.2 Le financement externe intermédié : les intermédiaires financiers se placent entre les entreprises et les ménages

- a) Le rôle des banques : (document 3 + document 4)
- b) Le rôle du shadow banking : (document 5)

Conclusion / transition vers l'OA 5 : le financement concerne les ménages, les entreprises mais également l'État, c'est ce que nous allons étudier dans la prochaine partie.

Remarque : les activités proposées ici peuvent parfois être redondantes avec celles mentionnées dans l'exploitation des documents.

Introduction

Le financement consiste à couvrir les besoins de financement par des capacités de financement (cf. OA 1).

Les ménages sont généralement en situation de capacité de financement (cf. OA 2). Ils peuvent donc participer au financement des acteurs de l'économie qui sont en besoin de financement.

Est-ce le cas des entreprises ? Comment font-elles pour financer leurs besoins de financement ? Comment fonctionne le système financier pour mettre en relation les entreprises qui sont en besoin de financement et les ménages qui sont en capacité de financement ? La rencontre entre entreprises et ménages se fait-elle directement ? Comment expliquer la présence de ces intermédiaires financiers ? Quelles formes prend l'intermédiation financière ? Ces formes ont-elles évolué depuis les années 1980 ?

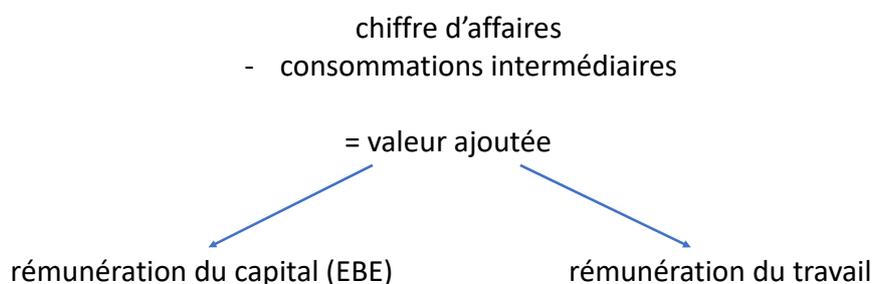
I. Comment les entreprises se financent-elles ?

A. Le financement interne : l'autofinancement

1. Du chiffre d'affaires à l'excédent brut d'exploitation

Comment obtient-on l'EBE et à quoi sert-il ?

- **REMOBILISER** des acquis du programme de Seconde (CA, VA, Bénéfices) : Comment passe-t-on du chiffre d'affaires à la valeur ajoutée et à l'excédent brut d'exploitation ? Faites un schéma du type :



Quelle définition de l'EBE peut-on donner ? Les élèves savent (programme de Seconde) que la VA sert à rémunérer le travail et le facteur capital. L'excédent brut d'exploitation correspond à la rémunération du capital.

Activités possibles à partir du document 2 graphique 1 :

- **REPERTORIER** : Quels sont les usages de l'EBE ? *Épargne, dividendes, impôts, autres*
- **REPRESENTER** : Réalisez un schéma qui part du chiffre d'affaires des entreprises pour aboutir aux différentes utilisations de l'EBE. $CA - CI = VA = \text{rémunération du travail} + EBE$ (*Épargne, dividendes, impôts, autres*)
- **LECTURE** : Quelle est la part de l'épargne dans l'EBE en 2021 ? l'épargne représente *environ 70 % de l'EBE*.
- **LECTURE** : Comment évolue cette part depuis 1993 ? *Elle varie entre 60 % et 70 %*

- **CONSTATER** : Quel est l'usage dominant de l'EBE ? *Elle sert à alimenter l'épargne de l'entreprise*
- **DEDUIRE** : A partir de quelle utilisation de l'EBE les entreprises s'autofinancent-elles ? *L'épargne*
- **EVALUATION FORMATIVE** : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après la séquence. Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation. Les bonnes réponses sont suivies d'un *.
 - Q1 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à la définition de l'EBE ; *part des revenus du capital dans la valeur ajoutée** ; *part des revenus du travail dans la valeur ajoutée* ; *part des revenus de l'État dans la valeur ajoutée*
 - Q2 : Dans la liste suivante, donnez au moins 3 utilisations de l'EBE : *financement de grands travaux, financement des investissements des ménages, épargne des entreprises**, *paiement des intérêts des emprunts contractés par les entreprises**, *versement des dividendes aux propriétaires des entreprises**
 - Q3 : Dans la liste suivante, indiquez quelle est la première utilisation de l'EBE : *épargne**, *versement des dividendes, paiement des intérêts des emprunts*

Conclusion : les entreprises se financent en utilisant leur épargne qui est issue de leur excédent brut d'exploitation.

2. L'autofinancement ne couvre généralement pas les besoins de financement de l'entreprise

L'épargne des entreprises leur suffit-elle pour financer leurs projets d'investissement ?

- **DEFINITION** : Comment définir la notion de taux d'autofinancement ? *rapport (Épargne de l'entreprise / montant des investissements) ; ce rapport mesure la capacité des entreprises à financer elle-mêmes leurs investissements.*

Activités possibles à partir du document 2 graphique 2 :

- **LECTURE** : Comment évolue le taux d'autofinancement depuis la fin des années 1990 ? *Il varie entre 80 % et 100 %*
- **LECTURE** : A combien s'élève l'autofinancement en 1998 ? *Il s'élève à 110 %*
- **INTERPRETATION** : Que signifie un taux d'autofinancement supérieur à 100 % ? Que signifie un taux d'autofinancement inférieur à 100 % ? *Un taux d'autofinancement supérieur à 100 % signifie que le montant de l'épargne de l'entreprise dépasse le montant de ses investissements ; un taux d'autofinancement inférieur à 100 % signifie que le montant de l'épargne de l'entreprise est inférieur au montant de ses investissements.*
- **REMOBILISATION** : Rappelez ce qu'est un agent en situation de besoin de financement et un agent en capacité de financement ? (OA1) *Un agent à besoin de financement est un agent dont les revenus ne suffisent pas à financer ses dépenses. Un agent à capacité de financement est un agent dont les revenus dépassent ses dépenses.*
- **EN DEDUIRE** : Lorsque le taux d'autofinancement des entreprises est inférieur à 100 %, quelle est leur situation de financement ? *Dans ce cas, les entreprises n'ont pas assez d'épargne pour financer leurs dépenses en investissements, elles sont en situation de besoin de financement.*
- **EVALUATION FORMATIVE** : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après la séquence. Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation : Les bonnes réponses sont suivies d'un *.
 - Q1 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à la définition du taux d'autofinancement : *épargne/investissement**, *épargne/revenus*, *épargne/consommation*

- Q2 : Dans les propositions suivantes, indiquez si elles correspondent à une situation d'entreprise en besoin de financement ou en capacité de financement :

Cas 1 : Épargne : 100 ; Investissement : 100

Cas 2 : Épargne : 50, Investissement : 100 (besoin de financement)

Cas 3 : Épargne : 200, Investissement : 100 (capacité de financement)

- Q3 (à partir du graphique 2) : quel est le taux d'autofinancement en 2006 ? 20%, 50%, 80%*, 120%

Conclusion/liaison : hormis sur des périodes historiques particulières, les entreprises ont toujours un taux d'autofinancement inférieur à 100 %, ce qui signifie qu'elles sont en situation de besoin de financement.

Comment font-elles alors pour se financer ?

B. Le financement externe

C'est parce que l'autofinancement ne suffit pas qu'il existe un système financier (cf. OA 1).

Activités à partir du document 3 :

- **DEFINIR** : Quelle définition donner à la notion de système financier ? *Le système financier permet la rencontre des agents à besoin de financement avec les agents à capacité de financement. Il permet donc le financement de l'économie (cf. OA 1)*

Comment les agents à besoin de financement peuvent-ils se financer ?

1. L'endettement par le crédit bancaire

Si le chapitre sur la création monétaire a été traité avant celui sur le financement, les élèves sont en capacité de :

- **EXPLIQUER** : Comment une entreprise se finance-t-elle en contractant un emprunt bancaire (un crédit) ? *L'entreprise qui veut financer un investissement contracte un crédit c'est-à-dire qu'elle s'endette auprès d'une banque en échange d'un remboursement échelonné de la somme qui a été prêtée plus des intérêts (cf. OA2). Généralement, les intérêts et le remboursement de la somme prêtée sont fractionnés durant toute la période du prêt.*
- **EXPLIQUER** : Quelles sont les conséquences de l'endettement par crédit bancaire sur le bilan d'une entreprise et le bilan de la banque (OA2). *Du côté de l'emprunteur, le crédit fait apparaître une dette enregistrée au passif et un dépôt enregistré à l'actif. Du côté de la banque, le crédit accordé au client est enregistré à l'actif tandis que les dépôts générés par la création de monnaie le sont au passif.*

Activités possibles à partir du document 5 :

- **EXPLIQUER** : Les banques peuvent également obtenir des fonds par des dépôts de leurs clients. Les agents qui font ces dépôts, sont-ils des agents à besoin de financement ou des agents à capacité de financement ? *Des agents à capacité de financement puisqu'il s'agit d'une partie de leur revenu qui n'a pas été dépensée.*
- **EXPLIQUER** : A partir d'un exemple, représentez les conséquences sur le bilan d'une banque et sur le bilan d'un emprunteur d'un crédit financé par des dépôts et justifiez votre réponse : *Du côté de l'emprunteur, le crédit fait apparaître une dette enregistrée au passif et un dépôt enregistré à l'actif ; Du côté de la banque, le crédit accordé au client est enregistré à l'actif tandis que les dépôts des agents à capacité de financement le sont au passif.*

- **DEDUIRE** : Observez-vous une différence dans le bilan d'une banque entre un crédit financé par la création de monnaie et un crédit financé par des dépôts ? *Non, il n'y en a pas. L'activité de prêt (crédit) des banques a les mêmes conséquences sur leur bilan qu'elle soit financée par de la création monétaire ou des dépôts des agents à capacité de financement.*

2. L'endettement par l'émission d'obligations

Il existe une autre manière pour une entreprise de se financer en s'endettant/empruntant.

Activités possibles à partir du document 3 :

- **EXPLIQUER** : Comment une entreprise se finance-t-elle en émettant une obligation ? *L'entreprise qui veut financer un investissement émet des obligations, c'est-à-dire qu'elle s'endette auprès d'un prêteur en échange d'un remboursement échelonné de la somme qui a été prêtée plus des intérêts. Les intérêts sont généralement payés durant le temps du prêt et la somme prêtée remboursée à la fin.*
- **DEDUIRE** : Quelle est la rémunération du prêteur ? *le taux d'intérêt (cf. OA 2)*
- **DEDUIRE** : Donnez deux différences entre l'endettement par le crédit et l'endettement par l'émission d'obligations ? *L'endettement par le crédit se fait par les banques. La somme prêtée est remboursée progressivement durant toute la période du prêt pour un crédit mais uniquement à la fin pour une obligation.*
- **COMPLETER** : Transformer le document 3 en texte à trous et demander aux élèves d'y replacer les notions suivantes : système financier, revenus, épargne, agent à capacité de financement, agent à besoin de financement, ménages, entreprises, obligations, prêts.

3. Les nouveaux actionnaires et l'émission d'actions

Activités possibles à partir d'un document qui ne figure pas dans le dossier :

- **DEFINIR** : La notion d'action. *Titre de propriété d'une partie du capital social de l'entreprise. Un actionnaire est propriétaire de l'entreprise.*
- **EXPLIQUER** : Comment les entreprises se financent-elles en émettant de nouvelles actions ? *L'entreprise finance ses investissements en augmentant le capital social, c'est-à-dire les capitaux apportés par les propriétaires.*
- **DEDUIRE** : Quelle est la rémunération du propriétaire de l'entreprise ? *les dividendes*
- **EVALUATION FORMATIVE** : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après le traitement des parties 1, 2 et 3 de la partie sur le financement externe. Ce QCM permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation. Dans la liste des questions suivantes, plusieurs solutions peuvent être possibles. Les bonnes réponses sont suivies d'un *.
 - Q1 : parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à un financement par l'emprunt des entreprises : *l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'actions ; l'entreprise emprunte auprès de sa banque 1 million d'euros* ; l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'obligations*.*
 - Q2 : parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à un financement par augmentation du capital de l'entreprise : *l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'actions* ; l'entreprise emprunte auprès de sa banque 1 million d'euros ; l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'obligations.*
 - Q3 : dans la liste suivante, indiquez les modalités de financement qui implique le versement par l'entreprise d'intérêts : *l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'actions ; l'entreprise emprunte auprès de sa banque 1 million d'euros* ; l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'obligations*.*

- Q4 : dans la liste suivante, indiquez les modalités de financement qui implique le versement par l'entreprise de dividendes : *l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'actions** ; *l'entreprise emprunte auprès de sa banque 1 million d'euros* ; *l'entreprise émet pour 1 million d'euros d'obligations*.

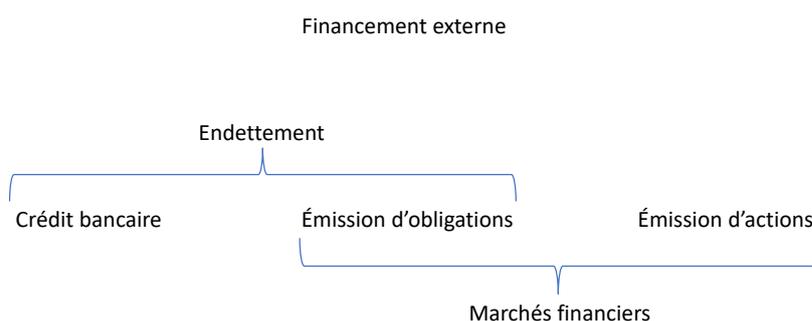
Pour aller plus loin

« Les entreprises ont développé une stratégie de soutien de la valeur actionnariale en rachetant les actions et en réduisant leur montant de leur capital social : la demande d'actions soutient le cours du titre et la réduction du nombre d'actions fait augmenter les dividendes versés par action. Cette stratégie de court terme est un danger pour le développement des entreprises puisque la réduction du capital social réduit la capacité de l'entreprise à s'autofinancer ».

Cf P. Artus, *Discipliner la finance*, O. Jacob, 2019.

Conclusion : activités possibles avec les élèves

- **DEFINIR** : La notion d'actifs financiers (*titres, généralement des actions ou des obligations*)
- **DEFINIR** : La notion de marchés financiers (*lieu où s'échangent des titres financiers*)
- **REPRESENTER** : Réalisez un schéma de synthèse distinguant les trois modalités de financement externe (*émission d'obligations, émission d'actions, crédit bancaire*) et regroupez ces modalités selon les deux critères suivants : endettement (*obligations, crédits*) et marchés financiers (*obligations, actions*).



- **REDIGER** : Expliquer comment une entreprise peut se financer en s'endettant ? *Une entreprise peut se financer en s'endettant soit par un crédit bancaire, soit en émettant des obligations.*
- **REDIGER** : Expliquer comment une entreprise peut-se financer en passant par les marchés financiers ? *Une entreprise peut se financer en passant par les marchés financiers en émettant des titres : soit des actions, soit des obligations.*
- **S'ENTRAINER POUR LE BAC** : Question de type EC1. Présentez trois modalités de financement externe des entreprises. *Les entreprises peuvent obtenir un crédit auprès d'une banque, elles peuvent émettre des obligations ou émettre des actions sur les marchés financiers.*

Liaison I/II : les entreprises peuvent mobiliser une partie de leur épargne pour financer des investissements, mais généralement le montant de l'autofinancement ne suffit pas et elles doivent faire appel à un financement externe soit en s'endettant, soit en émettant des actions. Quels sont les agents qui permettent ce financement externe des entreprises ? Sont-ils des agents à capacité de financement ou des intermédiaires financiers ?

II. Qui finance les entreprises ?

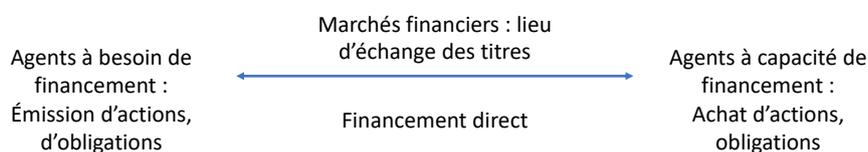
On distinguera deux cas : le financement direct et le financement indirect (ou intermédiaire).

A. Le financement direct

1. La rencontre directe sur les marchés financiers entre agents à besoin de financement et agents à capacité de financement

Activités possibles à partir du document 3 :

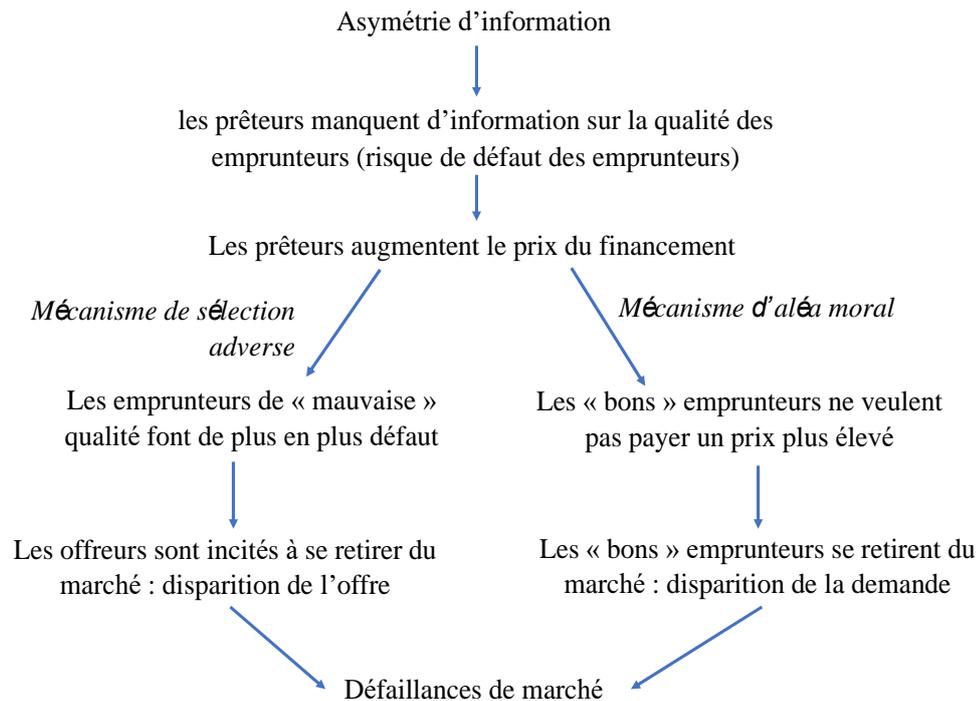
- **DEFINIR** : Qu'est-ce que le financement direct ? *Les agents à capacité de financement financent directement les agents à besoin de financement.*
- **EXPLIQUER** (avec les éléments de la partie 1.B.3) : Comment et où se rencontrent les agents à besoin de financement et les agents à capacité de financement ? *Les agents à besoin de financement émettent des titres (obligations ou actions) sur les marchés financiers qui sont achetés par les agents à capacité de financement.*
- **REPRESENTER** : Représenter le canal du financement direct des entreprises sous la forme d'un schéma (remarque : le document fourni aux élèves sera amputé du schéma).



2. Les limites du financement direct

Activités possibles à partir du document 6 :

- **EXPLIQUER** : Pourquoi le manque d'information sur la qualité de l'emprunteur conduit-il les agents à capacité de financement à ne pas vouloir financer certains agents à besoin de financement ? *Le manque d'information sur la qualité des emprunteurs conduit les prêteurs à augmenter le prix de leurs prêts, ce qui pousse les bons emprunteurs à sortir du marché où il ne reste plus que les « mauvais » emprunteurs, c'est-à-dire ceux qui font plus souvent défaut. La hausse des défaillances des emprunteurs pousse alors les prêteurs à se retirer progressivement du marché.*
- **REMOBILISER** : En vous appuyant sur vos connaissances du chapitre « *Quelles sont les principales défaillances du marché ?* » (OA3 et OA4), indiquez quel nom est donné à ce mécanisme ? *Mécanisme de sélection adverse*
- **EXPLIQUER** : Pourquoi le manque d'information sur la qualité de l'emprunteur conduit-il les agents à capacité de financement à augmenter leur tarif ? *Les prêteurs ne sont pas en mesure de savoir si les emprunteurs vont respecter leur engagement de remboursement de prêt une fois l'emprunt effectué. Ils décident alors d'augmenter le prix de leurs prêts afin de couvrir les pertes éventuelles provoquées par le non remboursement des prêts d'emprunteurs opportunistes. Ce faisant, les meilleurs emprunteurs se retirent du marché.*
- **REMOBILISER** : En vous appuyant sur vos connaissances du chapitre « *Quelles sont les principales défaillances du marché ?* » (OA3 et OA4), indiquez quel nom est donné à ce mécanisme ? *Mécanisme d'aléa moral*
- **REPRESENTER** : Synthétiser sous la forme d'un schéma, les deux défaillances de marché qui peuvent accompagner le financement direct.



- **EVALUATION FORMATIVE : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après la séquence.** Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation. Les bonnes réponses sont suivies d'un *.
 - Q1 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à une situation d'aléa moral :
 - Cas 1 : la banque ne souhaite pas prêter à de nouveaux clients*
 - Cas 2* : les bons emprunteurs se retirent du marché pour ne pas payer un prix plus élevé*
 - Q2 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à une situation de sélection adverse :
 - Cas 1* : les banques réduisent leur offre de crédit*
 - Cas 2 : les bons emprunteurs se retirent du marché pour ne pas payer un prix plus élevé*
 - Q3 : Dans la liste suivante, indiquez quelle est la définition d'une situation de défaillance de marché.
 - Cas 1 : une situation de défaillance de marché se définit comme une situation de où l'allocation des ressources par le marché est sur-optimale, c'est-à-dire que soit l'offre, soit la demande sont supérieures à ce qu'elles pourraient être sans défaillance.*
 - Cas 2* Une situation de défaillance de marché se définit comme une situation où l'allocation des ressources par le marché est sous optimale, c'est-à-dire que soit l'offre, soit la demande sont inférieures à ce qu'elles pourraient être sans défaillance.*
 - Cas 3 : une situation de défaillance de marché se définit comme une situation où l'offreur est une entreprise publique*

Puisque le financement direct peut déboucher sur des défaillances de marché, il existe une autre modalité de financement, le financement indirect.

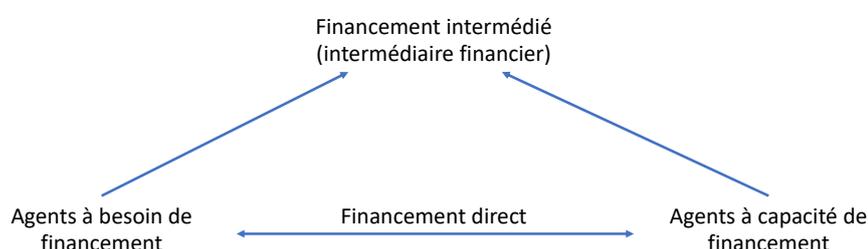
B. Le financement indirect (ou intermédié)

Comment fonctionne l'intermédiation financière ? Quels en sont les acteurs ? Comment a-t-elle évolué depuis les années 1980 ?

1. Le rôle des intermédiaires financiers

Activités possibles à partir du document 3 :

- **DEFINIR** : Qu'est-ce qu'un intermédiaire financier ? *Un intermédiaire financier récolte des fonds auprès d'agents à capacité de financement pour financer les agents à besoin de financement*
- **DEFINIR** : Qu'est-ce que le financement indirect ? *Le financement des agents à besoin de financement passe par un intermédiaire financier.*
- **REPRESENTER** : Représenter le canal du financement direct et indirect (ou intermédié) des entreprises sous la forme d'un schéma incluant les notions suivantes : agents à besoin de financement / intermédiaires financiers / agents à capacité de financement.

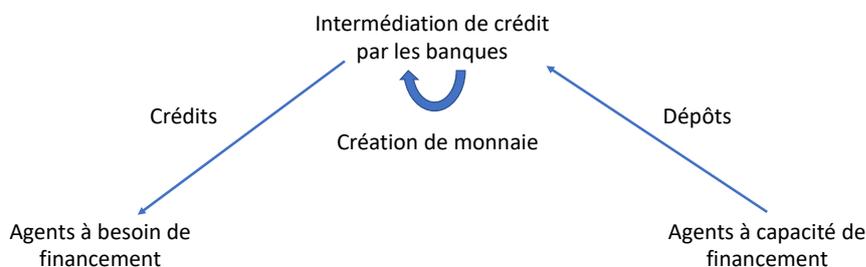


2. Les banques et le crédit bancaire

Remarque préliminaire : Si les élèves ont abordé le **chapitre sur la création monétaire**, les questions suivantes peuvent être traitées rapidement puisqu'elles renvoient à un des objectifs d'apprentissage de ce chapitre du programme de Première (OA 2).

Si ce n'est pas le cas, il est possible de **construire une activité à partir du document 5** :

- **EXPLIQUER** : Quelle est la particularité des banques par rapport aux autres intermédiaires financiers ? *Elles peuvent financer des crédits en créant de la monnaie.*
- **DEFINIR** : Quelle définition pourrait-on donner de l'intermédiation de crédit réalisée par les banques ? *Les banques sont des intermédiaires financiers qui financent les agents à besoin de financement en leur accordant des crédits après avoir récolté des dépôts auprès des agents à capacité de financement ou après avoir créé de la monnaie.*
- **REPRESENTER** : Synthétiser sous forme d'un schéma l'intermédiation de crédit réalisée par les banques (*dépôts / banques / crédits*).



Activités possibles à partir du document 7 :

- **EXPLIQUER** : Quels sont les facteurs explicatifs de la demande de crédit ? *Évolution de l'activité, confiance dans l'avenir.*
- **EXPLIQUER** : Quels sont les facteurs explicatifs de l'offre de crédit ? *Capacité de remboursement de l'entreprise, anticipation de la politique monétaire (qui aura un impact sur les capacités d'emprunt et de remboursement), application des règles prudentielles (cette troisième réponse est sans doute difficile à comprendre puisqu'elle renvoie à des éléments du programme de Terminale (cf chapitre sur les crises financières))*
- **S'ENTRAINER POUR LE BAC** : question de type EC1 : Présentez deux facteurs explicatifs de l'offre de crédit. *La capacité de remboursement de l'emprunteur et les règles prudentielles qui encadrent l'activité des banques.*
- **EVALUATION FORMATIVE** : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après les activités qui portent sur le financement par le crédit et avant d'aborder l'exemple des prêts garantis par l'État. Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation. Les bonnes réponses sont suivies d'un *.
 - Q1 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à un financement bancaire : *émission d'actions, émission d'obligation, crédit auprès d'une banque*, crédit auprès d'un organisme non bancaire.*
 - Q2 : Dans la liste suivante, indiquez les deux mécanismes qui permettent aux banques de trouver la liquidité pour financer les agents à besoin de financement : *dépôts de la clientèle, émission de titres par les banques*, achat de titres par les banques.*
 - Q3 : Dans la liste suivante, indiquez s'il s'agit d'un facteur explicatif de la demande de crédit ou un facteur explicatif de l'offre de crédit : *capacité de remboursement des emprunteurs (offre), besoin d'investissement des entreprises (demande), évolution de l'activité (offre), niveau des taux d'intérêt (offre et demande).*
- **EXPLIQUER** (document 7 et document 8) : Quelle est la fonction des Prêts Garantis par l'État au moment de la crise du Covid ? *Permettre aux entreprises d'alimenter leur trésorerie au moment où l'activité est à l'arrêt (pas de chiffre d'affaires) en contractant un crédit avec la garantie de l'État. Dans le cas où l'entreprise ne pourrait pas rembourser son crédit, l'État le ferait à sa place.*
- **EXPLIQUER** : La mise en œuvre de la politique de Prêts Garantis par l'État est-elle un facteur explicatif de la demande de crédit ou de l'offre de crédit ? *Elle stimule l'offre de crédit en apportant la garantie de l'État en cas de défaut de remboursement.*
- **LECTURE** : Quel est le montant de la hausse de l'endettement des entreprises au moment de la crise du Covid ? *L'encours de crédit bancaire aux entreprises a augmenté de 13 % en France en 2020.*

Activités possibles à partir du document 8

- **LECTURE** : Quel est le montant des Prêts Garantis par l'État accordés ? *143,8 milliards €*
- **LECTURE** : Quel est le montant des pertes nettes pour l'État estimées sur la durée du dispositif ? *3,6 milliards €*
- **CALCUL** : Combien représentent les pertes nettes pour l'État en % du total des crédits accordés ? *Les pertes de l'État s'élèvent à 2,5 % du montant total des crédits accordés ($3,6/143,8 \times 100 = 2,5 \%$)*

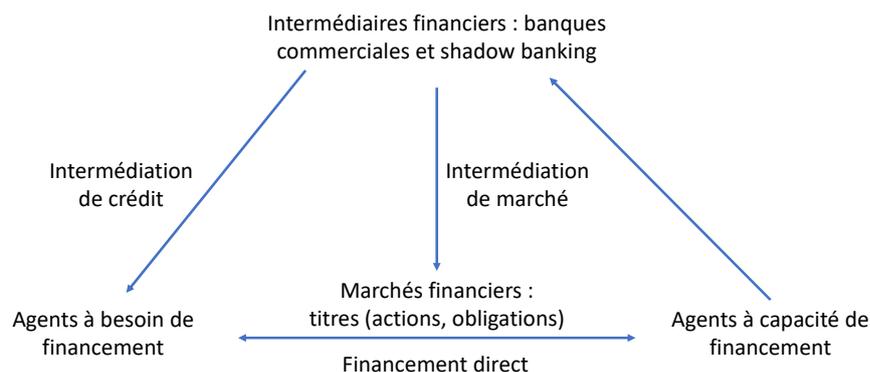
3. Le shadow banking et les titres financiers

Activités possibles à partir du document 5 :

- **DEFINIR** : Quelle est la définition de la notion de shadow banking ? *Le shadow banking regroupe l'ensemble des intermédiaires financiers non bancaires.*
- **CALCULER** : Quel est le poids du shadow banking dans l'ensemble du système financier (savoir-faire : calcul de proportion) *Le shadow banking représente 49,1 % du système financier (239 300 / 486 600 x 100)*
- **ILLUSTRER** : Citez au moins 2 intermédiaires financiers non bancaires. *Les fonds de pension, les compagnies d'assurance*
- **EXPLIQUER** : Comment et où les acteurs du shadow banking financent-ils les agents à besoin de financement ? *Ils achètent des titres financiers (des obligations ou des actions) aux agents à besoin de financement sur les marchés financiers.*
- **EXPLIQUER** : Comment les acteurs du shadow banking se financent-ils ? *Les acteurs du shadow banking récoltent de l'épargne sous forme de dépôts auprès des agents à capacité de financement.*
- **ILLUSTRER** : Illustrez le mécanisme de shadow banking avec l'exemple des fonds de pension. *Par exemple, les fonds de pension récoltent l'épargne constituée par les ménages pour financer leur retraite.*
- **DEFINIR** : Quelle définition pourrait-on donner de l'intermédiation de marché réalisée par les acteurs du shadow banking ? *Les intermédiaires financiers non bancaires financent les agents à besoin de financement en achetant des obligations (prêts) ou en achetant des actions après avoir récolté des dépôts auprès des agents à capacité de financement.*
- **EVALUATION FORMATIVE** : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après la séquence. Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation. Les bonnes réponses sont suivies d'un *.
 - Q1 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à la définition du shadow banking : *intermédiaires financiers illégaux ; intermédiaires financiers bancaires ; intermédiaire financiers non bancaires**.
 - Q2 : Dans la liste suivante, indiquez ce qui distingue le financement par les banques du financement par le shadow banking :
Cas 1 : le financement par les banques peut reposer sur la création monétaire alors que les acteurs du shadow banking ne peuvent pas créer de la monnaie.*
Cas 2 : le financement par les banques peut reposer sur les dépôts alors que les acteurs du shadow banking peuvent créer de la monnaie.
 - Q3 : Dans la liste suivante, indiquez quelle est le poids du shadow banking dans le système financier aujourd'hui : *1% ; 25% ; 50%* ; 75%*

Conclusion

- **REPRESENTER** : Réalisez un schéma de synthèse de la Partie 2.B qui relie les notions suivantes : agents à capacité de financement, agents à besoin de financement, intermédiaires financiers, banques, shadow banking, intermédiation de crédit, intermédiation de marché, marchés financiers, titres financiers, obligations, actions.



- **S'ENTRAÎNER POUR LE BAC**, question de type EC3 : A l'aide du dossier documentaire (extraits du document 3 et du document 5) et de vos connaissances vous analyserez le rôle des intermédiaires financiers dans le financement des entreprises.

Remarque : nous sommes dans un processus d'acquisition des méthodes du baccalauréat, ce qui explique qu'il n'y ait que deux documents.

Les intermédiaires financiers se placent entre les agents à besoin de financement et les agents à capacité de financement. Le financement intermédié se distingue donc du financement direct.

On distingue deux grandes catégories d'intermédiaires financiers : les banques commerciales et ce que l'on appelle le « shadow banking », c'est-à-dire les intermédiaires non bancaires. Dans les deux cas, ces intermédiaires collectent une épargne auprès des agents à capacité de financement qui va permettre de financer les agents à besoin de financement.

Les banques peuvent également créer de la monnaie et, dans ce cas, ne font pas appel à des dépôts pour financer des crédits. Elles sont les seuls intermédiaires financiers à pouvoir créer de la monnaie.

Les intermédiaires financiers peuvent alors utiliser leurs fonds de deux manières différentes : soit, ils octroient des crédits à des agents à besoin de financement, on parle alors d'intermédiation de crédit ; soit, ils achètent des titres émis sur les marchés financiers par des agents à besoin de financement, on parle alors d'intermédiation de marché.

NB : il n'existe plus de production actualisée de données statistiques permettant de mesurer les parts respectives de l'intermédiation de crédit et de l'intermédiation de marché dans le financement total des entreprises.

4. L'essor de l'intermédiation de marché et la transformation de l'activité des banques

Activités possibles à partir du document 4 :

L'enseignant peut diviser la classe en groupe afin de donner à chacun des tâches différentes (un calcul, une lecture, une interprétation), ce qui permettra de confronter les résultats.

- **LIRE** : Quel est le poids des crédits à l'actif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? 83 % en 1980 ; 37 % en 2020.
- **CALCULER** : Comment a évolué le poids des crédits à l'actif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? Il a diminué de 47 points de pourcentage (84% - 37%) entre 1980 et 2020.
- **LIRE** : Quel est le poids des dépôts au passif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? 73 % en 1980 ; 40 % en 2020.
- **CALCULER** : Comment a évolué le poids des dépôts au passif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? Il a baissé de 33 points de pourcentage entre 1980 et 2020 (73% - 40%).

- LIRE : Quel est le poids des titres à l'actif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? *5 % en 1980 ; 40 % en 2020.*
- LIRE : Quel est le poids des titres au passif du bilan des banques en 1980 et en 2020 ? *6 % en 1980 ; 44 % en 2020.*
- CALCULER : Comment a évolué le poids des titres à l'actif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? *Il a augmenté de 35 points de pourcentage entre 1980 et 2020 (5 % en 1980, 40 % en 2020).*
- CALCULER : Comment a évolué le poids des titres au passif du bilan des banques entre 1980 et 2020 ? *Il a augmenté de 38 points de pourcentage entre 1980 et 2020 (6 % en 1980, 44 % en 2020)*
- INTERPRETER : A quoi correspondent les titres détenus à l'actif du bilan des banques ? *La banque peut acheter des obligations à des agents à besoin de financement.*
- INTERPRETER : A quoi correspondent les titres au passif du bilan des banques ? *La banque peut émettre des obligations achetées par des agents à capacité de financement.*
- EN DEDUIRE : Comment a évolué l'activité des banques depuis les années 1980 ? Peut-on dire que l'intermédiation de marché concerne également les banques ? *L'activité des banques a profondément évolué. Son activité principale n'est plus l'octroi de crédit mais l'achat et la vente de titres sur les marchés financiers auprès des agents à besoin et capacité de financement. Son bilan s'est transformé. La hausse de la part des titres est qualifiée de « mobiliérisation » du bilan.*

Activités possibles à partir du document 6 :

- CONSTATER : Peut-on affirmer que le rôle des intermédiaires financiers a disparu depuis les années 1980 ? *Le rôle de l'intermédiation n'a pas disparu avec l'essor des marchés financiers. Il existe une intermédiation de crédit assurée par les banques mais également une intermédiation de marché assurée par le shadow banking et les banques.*
- REDIGER : Expliquez la différence entre intermédiation de crédit et intermédiation de marché. *Cf supra*
- EVALUATION FORMATIVE : QCM effectué en ligne (sur Pronote par exemple) après la séquence (document 4 et document 6). Il permet de faire le point sur le degré de compréhension des élèves et de proposer une éventuelle activité de remédiation.
 - Q1 : Dans le graphique suivant (document 4), indiquez quelle était la part des titres dans l'actif du bilan des banques en 2000 : *la part des titres à l'actif du bilan des banques est de 45% en 2000.*

Dans les questions suivantes, les bonnes réponses sont suivies d'un *.

- Q2 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui correspond à la définition de l'intermédiation de crédit : *les banques financent les ABF en octroyant des crédits* ; les banques financent les ABF en achetant des titres qu'ils émettent sur les marchés financiers ; le shadow banking finance les ABF en achetant des titres qu'ils émettent sur les marchés financiers ; les ACF financent les ABF en achetant des titres qu'ils émettent sur les marchés financiers.*

- Q3 : Parmi les propositions suivantes, indiquez celles qui correspondent à la définition de l'intermédiation de marché : *les banques financent les ABF en octroyant des crédits ; les banques financent les ABF en achetant des titres que ces derniers émettent sur les marchés financiers* ; le shadow banking finance les ABF en achetant des titres que ces derniers émettent sur les marchés financiers* ; les ACF financent les ABF en achetant des titres qu'ils émettent sur les marchés financiers.*

- Q4 : parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui illustre la transformation de l'intermédiation externe depuis les années 1980 : *les banques financent les ABF en octroyant des crédits ; les banques financent les ABF en achetant des titres qu'ils émettent sur les marchés financiers**.

- S'ENTRAINER POUR LE BAC, Question de type EC2 :

Document 4 du Dossier : L'évolution du bilan des banques

	1960	1980	2000	2020
Actif (en %)				
Crédits à l'économie	83	84	41	37
Titres	15 (a)	5	45	40
Valeurs immobilisées	2	9	7	6
Divers	-	2	7	8
Opérations interbancaires (solde)	-	-	-	9
Passif (en %)				
Dépôts de la clientèle	63	73	26	40
Titres	0	6	48	44
Divers	7	0	7	8
Fonds propres et provisions	4	8	9	8
Opérations interbancaires (solde)	26	13	10	-

(a) Dont titres publics : 13,7 %.

Source : auteur, d'après les données de la Banque de France et de l'ACPR.

Source: Plihon, D. (2022). *La monnaie et ses mécanismes* (pp. 53-66). Paris: La Découverte.

Questions :

1. A l'aide du document, vous montrerez la place des titres dans le bilan des banques en 2020. (2 points)
2. A l'aide du document et de vos connaissances, vous expliquerez l'évolution de l'activité des banques depuis les années 1980. (4 points)

Pour aller plus loin :

« Face à la concurrence de nouveaux intermédiaires financiers et à l'essor de la finance directe, les banques ont transformé leurs activités en développant l'intermédiation de marché. Elles sont devenues des acteurs majeurs des marchés financiers ».

J. Couppey-Soubeyran et C. de Boissieu, *Les systèmes financiers. Mutations, crises et régulation* (dir.), Economica, 2013.

Conclusion

* Partie 1 : Les entreprises sont en situation de besoin de financement, leur épargne ne suffisant pas à financer l'intégralité de leurs dépenses d'investissement. Pour se financer, elles peuvent emprunter en réalisant un crédit bancaire ou en émettant des obligations ; elles peuvent aussi choisir de faire appel à de nouveaux propriétaires en émettant des actions. Le système financier leur permet de rencontrer les acteurs qui vont les financer.

* Partie 2 : Lorsque les entreprises sont financées par des ménages, on parle de financement direct. Des agents non financiers se rencontrent sur les marchés financiers en échangeant des obligations ou des actions.

* Partie 3 : Le financement peut également être indirect, c'est-à-dire faire appel à des intermédiaires financiers. L'activité traditionnelle des banques consiste à financer les entreprises par des crédits bancaires. Les fonds mobilisés par les banques sont les dépôts des ménages. Les banques sont donc bien des intermédiaires entre les entreprises et les ménages. On parle d'intermédiation de crédit. Mais les banques financent aussi les crédits par la création monétaire. Cette spécificité les distingue des intermédiaires financiers non bancaires, encore appelés shadow banking. Généralement, les acteurs du shadow banking collectent des dépôts des ménages et achètent des titres sur les marchés financiers auprès des entreprises qui émettent des obligations ou des actions. On parle d'intermédiation de marché.

* Partie 4 : On observe depuis les années 1980 une transformation de l'activité des banques qui se traduit par une mobiliérisation de leur bilan. Cela signifie qu'elles ne se contentent pas de financer les entreprises en leur octroyant des crédits mais qu'elles leur achètent également des titres. L'activité d'intermédiation de marché des banques est désormais supérieure à leur activité d'intermédiation de crédit aujourd'hui. Tous les intermédiaires financiers réalisent de l'intermédiation de marché. L'essor des marchés financiers a accompagné le développement des intermédiaires financiers.

Activité possible à partir du résumé :

- Découper le résumé en 4 parties (cf les parties proposées) et présenter les 4 parties dans le désordre aux élèves ;
- Proposer pour chaque partie une activité de texte à trous à partir des mots soulignés dans le résumé ;
- Demander aux élèves de reconstituer le résumé en mettant les 4 parties dans l'ordre, en travaillant sur les liaisons logiques.

3.2.7 - Bibliographie complémentaire d'approfondissement et de soutien

- Aglietta M., Khanniche S., Rigot S., *Les hedge funds. Entrepreneurs ou requins de la finance ?*, Perrin, 2010.

Pour une présentation des hedge funds et investisseurs institutionnels après la crise de subprimes.

- Artus P., *Discipliner la finance*, O. Jacob, 2019.

Au-delà d'un propos général sur l'essor de la finance et de la déconnexion sphère réelle/sphère monétaire, de l'influence des cycles financier sur l'économie réelle, on trouvera une présentation simple du rôle des intermédiaires financiers (p.58-59) et du shadow banking.

- Artus P., Boone L., *Le rôle des marchés financiers pour financer les entreprises*, AMF, 2018.

Une mise en perspective de l'allocation de l'épargne des agents à capacité de financement qui s'oriente davantage vers les Etats et moins vers les entreprises.

- Banque de France (2023), « Que nous disent les comptes annuels des 1,4 million de PME ? », B. Bureau et L. Py, *Bulletin*, n°246, 29 juin.

- Benassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J, (2021), *Politique économique*, De Boeck.

- Couppey-Soubeyran J., Arnould G., *Monnaie, banques, finance*, PUF, 2017.

Cet ouvrage est exhaustif et indispensable ; il présente le fonctionnement du système financier, ses dysfonctionnements et sa régulation.

- Couppey-Soubeyran J. et de Boissieu C., *Les systèmes financiers. Mutations, crises et régulation* (dir.), Economica, 2013.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à une présentation du système bancaire et financier. On y trouvera des explications de l'essor conjoint des intermédiaires et des marchés financiers, des transformations des activités bancaires, une illustration de la déconnexion sphère réelle/sphère financière.

- Diatkine S., (2002), *Les fondements de la théorie bancaire : des textes classiques aux débats contemporains*, Dunod.

- INSEE (2023), « Les entreprises en France », *INSEE références*, Financement p. 96 ; Partage de la valeur ajoutée p. 144, 6 Décembre.

- INSEE (2020), « Tableaux de bord de l'économie française », Monnaie et crédit p.116, *INSEE Références*, 27 février.

- Marteau D., *Les marchés des capitaux*, A.Colin, 2011.

Pour une explication détaillée du fonctionnement des différents marchés des capitaux (monétaires, obligataires, des actions, des changes...)

- Jhon Zang (2023), « Derrière les faillites bancaires, la main invisible du shadow banking », www.theconversation.com ; mise en ligne 12/04/2023

Pour une étude du lien entre banques commerciales et intermédiaires financiers non bancaires.

- *Revue d'économie financière* (2017), « Finance et croissance », n°127, 2017.

Un rapide panorama des transformations des décennies 1980-2000

- *Revue d'économie financière* (2021), « L'avenir de l'intermédiation financière », n°142.

En particulier, l'article de D. Plihon, p.99, sur les transformations de l'intermédiation bancaire.

3.2.8 – Retours des correcteurs et conseils aux candidats

3.2.8.1- Retours des correcteurs

Cadrage global

Points positifs :

- En termes formels, les copies sont plutôt réussies ;
- Des références pertinentes aux programmes, qui sont globalement plutôt bien maîtrisés, notamment dans les liens entre les objectifs d'apprentissage.

Points négatifs :

- Pas d'indication du temps nécessaire pour traiter l'OA ;
- Les renvois aux prérequis sont généralement pertinents (cadrage en amont) mais les liens avec le programme de terminale sont souvent oubliés (cadrage en aval) ;
- Le cadrage pédagogique et scientifique des documents est peu mobilisé. La présentation des documents est parfois uniquement descriptive ; il manque souvent une contextualisation scientifique des documents ;
- Manque de distinction entre une problématique/un fil conducteur « enseignant » et une problématique/un fil conducteur « élève » ;
- Le cadrage prend beaucoup de place dans certaines copies (parfois le quart de la copie), tout en restant relativement descriptif et peu analytique : est-ce un problème de gestion de temps des candidats ?

Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble

Points positifs :

- Utilisation d'un code couleur pour distinguer activités, questions, réponses ... qui permet de suivre les différentes dimensions de la séance (côté professeur/côté élève ; prise de notes... ; activités ...) ;
- Dans certaines copies, l'articulation entre activités d'évaluations (diagnostique et formative) et l'étude de documents est parfaitement pertinente : elle permet de construire progressivement la compréhension des nouvelles connaissances ; c'est souvent lié à une réflexion sur les documents (degré de difficultés, sélection de parties pertinentes au regard d'un contexte d'analyse...) ;
- Dans certaines copies, il est proposé une diversité des formats de mises en activité : individuelle/groupe/en classe/ en dehors de la classe (toujours guidées avec des consignes claires).

Points négatifs :

- L'utilisation des verbes de consigne n'est pas systématisée, ce qui rend peu explicite les objectifs recherchés par l'enseignant ;
- Le dossier documentaire est mal exploité ; plusieurs documents (ex : n°1/4/7/8) sont peu utilisés par les candidats et souvent uniquement pour trouver une information, mais sans faire faire d'analyse aux élèves ou inclure cette information dans la construction d'un mécanisme ou d'un raisonnement ;
- Les questions sont soit trop peu nombreuses, soit pléthoriques, générales et sans progressivité dans la compréhension des savoirs et savoir-faire ;
- Les définitions des notions essentielles ne sont pas le résultat d'une activité pédagogique et sont souvent obtenues par une activité qui consiste simplement à recopier le passage d'un document ;
- Les élèves sont en activité mais ces activités sollicitent peu la capacité argumentative des élèves ; les synthèses sont dictées par l'enseignant ou proposées uniquement sous la forme d'un texte à trous ;

- Certaines activités qualifiées « d'activités spécifiques » manquent de pertinence pédagogique car on ne comprend pas comment elles s'insèrent dans le cours logique de la séquence ;
- Les activités proposées se résument souvent à une suite d'étude de documents et d'échanges questions/réponses avec les élèves, suivie d'une dictée de la synthèse.

Contenu scientifique

Points négatifs :

- Un chapitre « historique » dans les programmes de SES qui n'a **pas donné lieu à une actualisation scientifique de la part des candidats**. Par exemple, beaucoup de copies mobilisent la notion de 3D ; or, les intermédiaires financiers continuent de jouer un rôle central dans le financement de l'économie ; très peu de candidats mobilisent la notion d'intermédiation de marché ; ils réduisent le financement par l'émission de titres (obligations, actions) à du financement direct ; ils ne mobilisent pas les acteurs du financement intermédié non bancaire (les banques ne sont pas les seuls intermédiaires financiers) ;
- La question du bilan des banques (cf document 4) a du mal à être explicitée et intégrée, faute de connaissances suffisantes ; le lien avec le chapitre sur la monnaie semble mal articulé ;
- Aucun candidat n'a pensé à réaliser des activités sur l'indicateur du taux d'intermédiation (strict/large) ;
- Certaines copies ont proposé un fil conducteur autour des avantages et inconvénients de telle ou telle forme de financement : cette problématique n'est pas présente dans le nouveau programme, hormis si elle permet au candidat de déboucher sur l'étude de l'évolution des modalités de financement ;
- Certaines notions déjà présentes dans les programmes précédents ne sont pas maîtrisées par de nombreux candidats : (taux) d'autofinancement, capacité et besoin de financement, EBE ; pourtant, ces notions sont mentionnées dans les OA ;
- Des maladresses d'expression écrite peuvent pénaliser la présentation des notions et mécanismes essentiels.

Évaluations

Points positifs :

- Présence d'évaluations formatives de type EC1, EC2 et EC3 (dans le cadre de l'apprentissage progressif de l'épreuve composée) qui permettent aux élèves de se préparer aux épreuves du baccalauréat ;
- Présence d'activités en cours d'apprentissage qui permettent de montrer comment les élèves vont acquérir chacune des compétences attendues dans les exercices de type bac ;
- Présence dans les meilleures copies d'évaluations diagnostiques et formatives ;
- Des grilles d'évaluation sont parfois proposées, avec un barème explicité.

Points négatifs :

- Non-respect des formats des consignes de type bac pour la rédaction des questions sur le modèle de l'épreuve composée : par exemple, une question interrogative pour une EC3 ... En cas d'adaptation du format, il faut pouvoir le justifier dans le cadre d'un apprentissage en cours de réalisation ;
- La séquence proposée se limite à un travail sur document suivi d'une évaluation sommative, généralement en fin de chapitre. Les candidats ne présentent pas d'évaluation formative qui permettrait aux élèves de savoir où ils en sont dans leur compréhension et maîtrise des nouvelles connaissances et compétences méthodologiques ; l'absence de ces évaluations formatives empêche les élèves d'évaluer leur progression et d'être acteurs de leurs apprentissages ;

- L'absence d'évaluation formative ne permet pas aux enseignants d'avoir un indicateur du degré de compréhension des élèves et de mettre en place des activités de remédiation afin de les préparer plus efficacement aux évaluations sommatives ;
- L'absence d'évaluation formative illustre la non prise en compte par les candidats du temps nécessaire pour les élèves pour comprendre et surtout mémoriser des nouveaux savoirs et savoir-faire ;
- L'absence d'évaluation diagnostique, aussi bien des savoirs (pas de vérification de la lecture d'un bilan simplifié des banques par exemple si le chapitre sur la monnaie a déjà été traité) que des savoir-faire, et l'absence d'activités de remédiation qui pourrait en découler, conduit les candidats à proposer des activités dont ils ne s'assurent pas que les élèves puissent les réaliser et donc les comprendre.

Bibliographie

Points négatifs :

- Eviter de citer uniquement des youtubeurs, des B.D. ou des animations, qui, si ces références peuvent être justifiées dans le cadre d'un apprentissage, n'ont pas nécessairement leur place dans une bibliographie de concours ;
- Ne pas reprendre les références du dossier : cette redondance a tendance à faire penser aux correcteurs que le candidat ne connaît pas d'autres sources scientifiques ;
- Eviter de citer des ouvrages très généraux (de type de ceux utilisés en première année du supérieur) qui pourraient être mobilisés pour n'importe lequel des objectifs d'apprentissage du programme, à moins d'en indiquer la pertinence spécifique (présence d'un schéma...).

Remarque : Présentation de la copie

- Le candidat doit être attentif à rester lisible, éviter les ratures et les fautes d'orthographe.
- La numérotation des pages est importante dans la mesure où les candidats réalisent durant leur préparation les activités dans un ordre différent de celui présenté dans la copie (par exemple, la bibliographie, les évaluations sont réalisées en premier mais apparaissent en fin de copie).

3.2.8.2- Conseils aux candidats

Les préparateurs doivent retenir que :

- Il est impératif d'actualiser leurs connaissances scientifiques ;
- Il est indispensable de faire un effort de présentation ;
- Ils doivent s'appuyer sur les compétences présentées dans la grille de notation décomposée en plusieurs rubriques (en particulier le cadrage global, la démarche pédagogique d'ensemble, le contenu scientifique et les évaluations) pour réaliser leur copie ; elles doivent toutes être présentes dans la copie ;
- Ils doivent s'appuyer sur le format de la proposition de correction qui sans être modélisant permet de mieux appréhender les attentes des correcteurs ;
- Ils doivent mettre l'accent sur une pédagogie explicite qui s'appuie sur des activités de nature variée et qui mettent les élèves en situation d'effort cognitif. Les élèves font plus d'efforts lorsqu'ils rédigent des résumés et des argumentations que lorsqu'ils lisent, repèrent des informations dans un document ou qu'ils remplissent un texte à trous ; ces activités peuvent être utiles pour progresser dans la compréhension mais ne se suffisent pas à elles-mêmes ;
- Ils doivent considérer cette épreuve dans sa dimension réflexive, ce qui doit les amener à faire des choix et à les justifier. Il est important que les correcteurs voient le sens donné aux différentes activités proposées.

3.2.9 - Exemple de bonne copie de dossier (numéro 6054 : 18/20)

Epreuve - Matière : 102 - 0191 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Le financement des entreprises* Introduction pédagogique

Le chapitre "Comment les agents économiques se financent-ils ?" est un chapitre de science économique de première. Des élèves auront traité en seconde de l'entreprise et de la production, ils ont abordé la définition de la production, de l'entreprise et de la valeur ajoutée (et son calcul). En classe de première il s'agissait ensuite de se pencher sur l'entreprise mais comme une simple "boîte noire" qui transforme des inputs en outputs (et crée donc de la valeur ajoutée) en générant des coûts et des recettes puis dans le chapitre marchés concurrentiels nous positionnons cette fonction de production sur le marché à la rencontre d'une demande. Dans la suite de la progression annuelle, qui alterne chapitres de science économique et de sciences sociales, les élèves ont traité des entreprises selon leur place sur le marché notamment via les barrières à l'entrée qu'elles pourraient imposer sur le marché leur conférant un pouvoir de marché (chapitre marchés imparfaitement concurrentiels) avant de terminer sur les défaillances de marché auxquelles elles pourraient se heurter. Le

fonctionnement interne de l'entreprise n'a donc pas encore été étudié et il s'agit de se pencher dans ce chapitre sur les modalités de financement des entreprises donc de regarder plus précisément l'intérieur de cette "boîte noire" pour comprendre où elle trouve les ressources financières nécessaires au développement de son activité. Le chapitre "gouvernance d'entreprise" qui sera traité ensuite suivra la même logique : regarder à l'intérieur de l'entreprise son fonctionnement et plus précisément les relations de pouvoir au sein de l'entreprise. Nous nous situons donc proche de la fin d'année scolaire (3^{ème} trimestre) et les élèves ont donc déjà abordé l'ensemble de la méthodologie de l'épreuve composée que nous pouvons donc proposer dans cette séquence. Le chapitre allant de pair avec le chapitre sur la monnaie il convient de se demander lequel des deux traiter en premier. Le choix a été fait ici de traiter le chapitre sur la monnaie avant le chapitre sur le financement des agents économiques car nous pouvons étudier la définition de la monnaie, la création monétaire, le rôle des banques centrales et la politique monétaire sans prérequis du chapitre sur le financement. À l'inverse, le chapitre monnaie nous permet ici de nous appuyer sur des prérequis pour construire cette séquence.

Plus largement le chapitre permet de remettre une perspective d'ensemble au fonctionnement des activités économiques en mobilisant l'ensemble des agents économiques (entreprises, ménages, sociétés financières, Etat, institutions)

et d'expliquer quelles sont les sources de financement de l'ensemble des activités économiques? la problématique qui sera dégagée avec les élèves sur cette séquence est plus précise et se concentre sur les entreprises

uniquement. Quelles sont les sources de financement des entreprises et quel est leur poids?

Le chapitre financement des agents économiques est traité en environ 2,5 semaines. Ici seul l'OA 4 sera traité, en s'appuyant sur l'OA 1, il faut prévoir environ 3H pour cette séquence, en évaluation sommative. (EC 3 en devoir surveillé de 2H).

PLAN du cours et utilisation des documents:

* Activité de sensibilisation = Fransisco et le développement de sa chaîne de pizzeria. → Initier les élèves aux différents canaux de financement.

Non traité
ici

- I) Besoin de financement et capacité de financement
 - A) Distinguer les agents à besoin de financement et les agents à capacité de fi
 - B) le rôle du taux d'intérêt pour les agents

II) Comment les entreprises se financent-elles?

A) les différents canaux de financement

1) les entreprises ont-elles une capacité de financement?

* DOC 2 Permet de faire un rappel sur la répartition de la VA et d'introduire le concept d'EBE et l'utilisation de ce dernier notamment une capacité à financer l'investissement. le graphique (2ème partie du doc) pour introduire taux de marge, d'investissement et d'auto-financement et poursuivre à l'EC 2

2) le recours au financement externe

* Doc 3 l'ensemble du texte sans le schéma
Permet de faire un rappel sur les agents à capacité de fi et à besoin de fi et de présenter les \neq moyens de leur "rencontre" soit par d'intermédiaire des banques soit directement sur le marché financier.

* Doc 7 les deux paragraphes uniquement (les déterminants de l'endettement des entreprises et les risques d'endettement).

Permet de présenter les possibilités et inconvénients du recours au fi indirect.

(+) proposer un autre doc sur financement direct } Achute
Classe puzzle.

* Entraînement EC 1 : Distinguez le financement direct et indirect.

le doc 1 difficile d'accès pour les élèves est laissé à l'usage de l'enseignant.
à l'importance des institutions bancaires pour permettre l'innovation selon Schumpeter.

B) le rôle des banques reste prépondérant malgré le développement des marchés financiers

1) Les institutions bancaires et les marchés financiers = une distinction parfois floue

* Doc 4 : Marque la rupture des années 1980 dans le crédit mais montre aussi le rôle des banques dans la gestion de titres financiers.

* Doc 5 : Présente le rôle des banques sur les marchés fi
Enlever la partie sur les swaps (trop complexe et hors programme)
Élever le schéma quelques chiffres qui complexifient la présence d'acteurs sur les marchés fi.

Epreuve - Matière : 102 - 0791 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

2) le soutien aux entreprises dans des contextes éco
difficiles

* Doc 8 (sans le graphique)

Permet de montrer le rôle des banques qui reste important ⊕ le rôle de l'Etat, agent économique encore non abordé dans ce chapitre. Permet de faire la transition avec le III : l'Etat peut venir en soutien des financements des entreprises même s'il a lui-même besoin d'être financé.

Noter toute
ici

III) le financement de l'Etat

A) Solde budgétaire et financement

B) les effets d'une politique de dépenses publiques.

Évaluation sommative : EC 3 - Doc 3 le schéma

- Doc 6 les 2 §

À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances vous

- Doc 2 (le 2ème doc graphique)

montrerez que les entreprises peuvent se financer de différentes manières.

* Prérequis : Entreprise / production / valeur ajoutée / monnaie / taux d'intérêt / création monétaire / actif / passif / politique monétaire

* Objectifs de cette séquence.

Être capable de:

* Distinguer les agents à besoin de financement et à capacité de financement

* Définir l'EBE et énoncer les utilisations qui peuvent en être faite

* Définir et distinguer taux de marge, d'investissement et d'auto-financement

* Définir et distinguer le financement interne et externe

* Distinguer financement externe direct et indirect

* Expliquer que le rôle des banques reste important malgré le développement de marchés financiers.

logique de cheminement du chapitre :

Il existe des agents à besoin et à capacité de financement dans le circuit éco.

⇓

Les agents à besoin de financement cherchent à couvrir leurs besoins par les capacités des autres agents

⇓

les entreprises cherchent à se financer

⇓

L'État peut soutenir les entreprises car il est

une garantie mais il est aussi un agent à besoin de financement.

code couleur [COURS
Réponses élèves
Apport de l'enseignant

* Proposition de cours:

* Sensibilisation: Fransisco et ses associés ont 2 pizzerias.
Capital social 200 000.

→ Ils veulent ouvrir un 3ème restaurant car leurs pizzerias fonctionnent très bien. Ils ont dégagé 150 000 € de bénéfices et ont pris la décision de réinvestir 50 000 € pour ce nouveau projet. Il leur manque 40 000 € car l'investissement pour ce 3ème restaurant est de 90 000 €.

Questions:

1) Rappel capital social (2nde)
Montant apporté par Fransisco et ses associés

2) Rappel VA (2nde) et quel lien peut-on faire entre VA et bénéfices

VA = Richesse réellement créée. $VA = CA - ci$
La VA se partage entre salariés et propriétaires du capital (associés)

- Coûts salariaux
- Bénéfice (l'EBE Excédent brut d'exploitation est la mesure comptable (de profit) du bénéfice)
- Impôt sur la production

3) Comment Fransisco et ses associés peuvent-ils trouver les 40 000 € manquants ?

Utiliser les réponses à l'oral des élèves pour se saisir des prénotions des élèves (ce "trouva des investisseurs")
→ oui mais qui sont-ils ? où les trouvent-ils ? Quelles

possibilité → = trouver de nouveaux acheteurs (ou acheteurs si en Bourse) ou prêts de monnaie?
 "demander à la banque d'investir" → prêter, la banque prête.

II) Comment les entreprises se financent-elles?

A) les différents canaux de financement
 1) les entreprises ont-elles une capacité de financement?

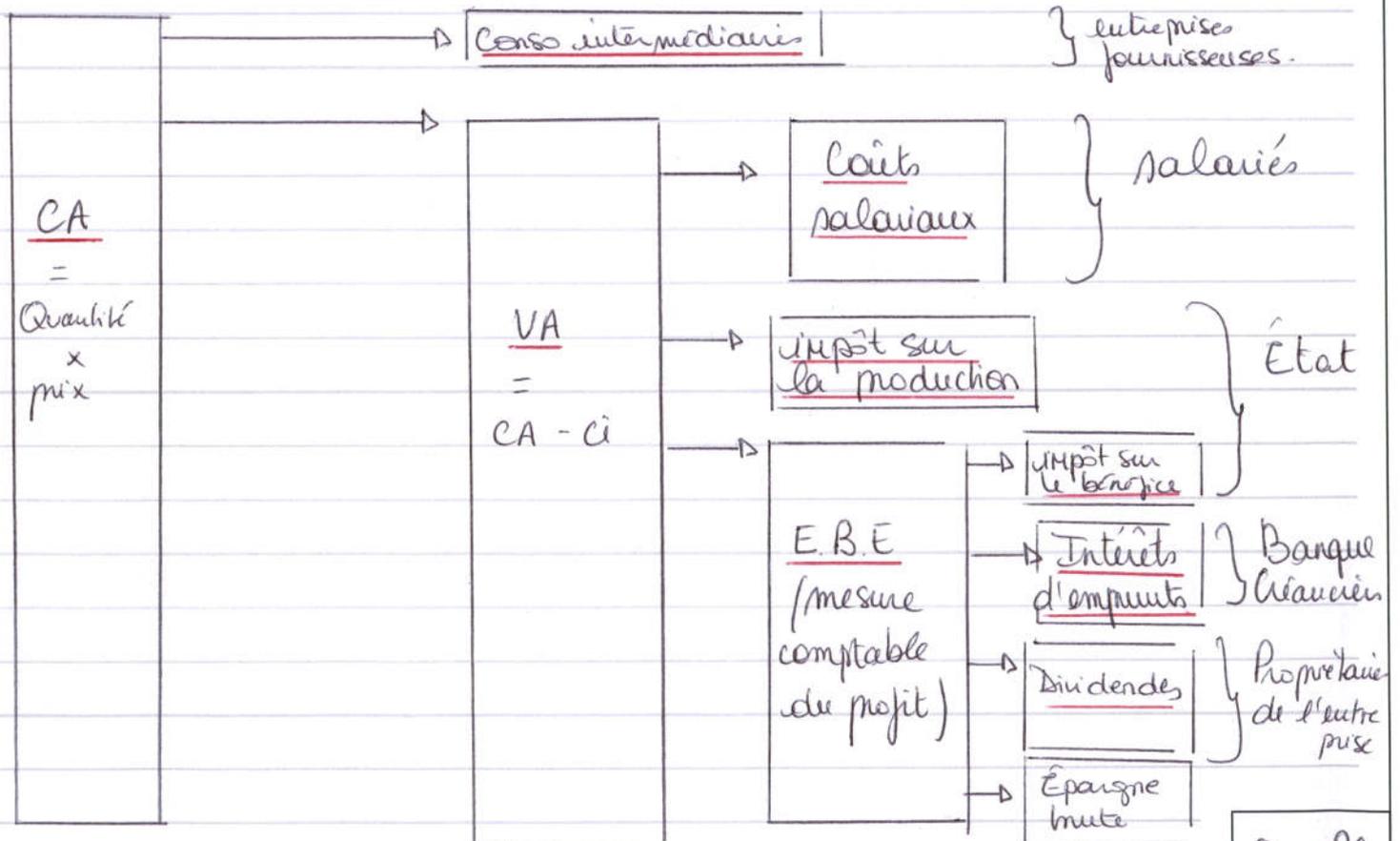
* Doc 2 1er graphique

Questions :

1) Rappel complet du schéma de la répartition de la VA (Rappel seconde)

Si besoin reprendre la répartition pour certains éléments.

Mots à compléter



Epreuve - Matière : 102-0791 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

2) Quelle est la part de intérêts versés dans l'EBE en 1993 ? en 2020 ? Utiliser un taux de variation pour comparer vos données.

1993 : 25 % de l'EBE est dédié au versement net d'intérêts

2020 : ≈ 3% "

$$TV : \frac{3-25}{25} \times 100 = \frac{-22}{25} \times 100$$

↳ de la part car ↳ du recours au crédit

3) Comment peut-être utilisée l'épargne brute ?

- Investissement

- Trésorerie

L'épargne brute peut être utilisée par les entreprises pour financer elle même leurs projets d'investissement, on peut ainsi calculer un taux d'auto-financement

$$\text{Taux d'auto-financement} = \frac{\text{Épargne brute}}{\text{Investissement total}} \times 100$$

Remarque : l'entreprise n'est pas obligée d'utiliser son épargne pour financer ses investissements elle peut faire

d'autres choix (voir suite du cours) donc il est possible que le taux d'autofinancement soit > 100 si le montant de l'épargne brute est $>$ au montant des investissements.

On peut calculer d'autres indicateurs utiles pour analyser les possibilités de financement des entreprises.

$$\text{Le taux de marge} = \frac{\text{EBE}}{\text{VA}} \times 100$$

→ mesure la part du profit dans la VA.

$$\text{Le taux d'investissement} = \frac{\text{Investissement}}{\text{EBE}} \times 100.$$

→ mesure l'effort d'investissement de l'entreprise.

BAC x Entraînement EC2 (à préparer à la maison, correction en classe).

~~1) Quelle est la part de l'EBE dans la VA en 1950 et en 2022~~

1) Quelle est la part de l'EBE dans la VA en 1950 et en 2022

38% en 2022 et en 1950

Le ta de marge reste stable.

2) Comparer le taux d'autofinancement entre 1950 et 2022

80% en 1950

50% en 1980

90% en 1986

Mo^o en 1998

On remarque donc une rupture dans l'évolution du taux d'auto-financement à partir des années 1980 le taux d'auto-financement s'établit à un niveau plus élevé qu'avant les années 1980.

Nous revenons dans la suite du cours que le \rightarrow du recours au marché \rightarrow à partir des années 1980 \rightarrow permet aux entreprises de conserver leur épargne en utilisant d'autres sources de financement pour leurs investissements donc \rightarrow le \rightarrow d'auto-financement.

\rightarrow transition : les entreprises peuvent s'auto-financer, on appelle ça le financement interne ou bien recourir à d'autres formes de financement - le financement externe.

2) le recours au financement externe.

* Doc 3. (dans le schéma)

1) Rappel (I) qui sont les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement ?

Capacités : ménages

Besoin : APV, État et entreprises

Rappel (II) les ménages ont à capacité de financement au niveau macro mais peuvent être en besoin de financement au niveau micro (et recourir au crédit par exemple). Rappel macro/micro.

Les entreprises ont à besoin de financement au niveau macro mais elles peuvent avoir des capacités d'auto-financement \rightarrow des montants de leurs investissements.

\rightarrow le financement de l'éco consiste à couvrir les besoins de financement par des capacités de \rightarrow .

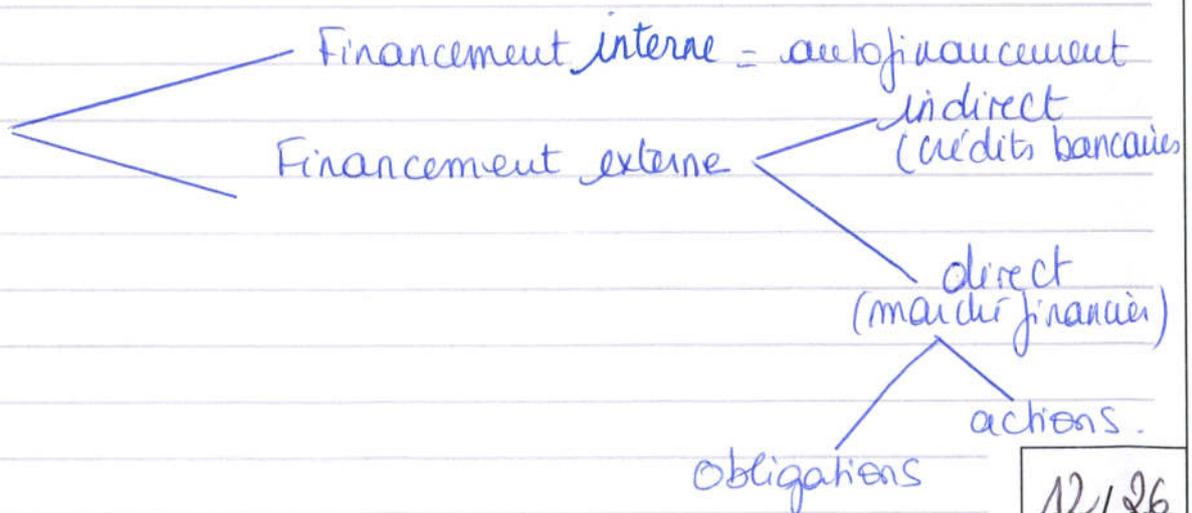
les sources de
2) Distinguez le financement possible.

- Avoir recours au marché financier en y vendant des titres / évaluer la connaissance des états ou les actions
- faire un prêt auprès d'une banque et obligations en fonction de réponse.

3) Distinguez obligations et actions (vous pouvez utiliser un dictionnaire de SES)
Apport de l'enseignant Doc 3 Q2

lorsque l'entreprise ne s'autofinance pas et qu'elle a recours à des sources de financement autres en parle de financement externe. le financement externe peut prendre 2 formes. D'une part le financement externe peut être direct, c'est-à-dire que les agents à besoin de financement rencontrent "directement" les agents à capacité de financement sur les marchés financiers. L'entreprise peut émettre des actions et donc ouvrir son capital social à des investisseurs qui deviennent propriétaires de l'entreprise; en contrepartie ils perçoivent une part du profit: les dividendes. Mais l'entreprise peut aussi émettre des obligations qui est une sorte de reconnaissance de dettes envers les agents les ayant achetés. Les agents ne deviennent pas propriétaires de l'entreprise, le montant est voué à être remboursé et en contrepartie les agents perçoivent des intérêts. D'autre part le financement externe peut être indirect lorsque les agents à capacité et besoins de fi se rencontrent par l'intermédiaire des banques.

4) Réalisez un schéma synthèse des sources de financement pour l'entreprise.



Epreuve - Matière : 102 - 0791 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

⇒ Le financement des entreprises ⇒ donc diverses sources. Il y a des avantages et des inconvénients pour chacune d'elle.

* Doc 7 les 2 § les déterminants de l'endettement et les risques d'un endettement excessif.

* Proposer un autre doc sur les déterminants et les risques du recours au marché financier (par exemple qui présente la taille minimale pour accéder au marché fi et qui rappelle que sur la base de la répartition en % du capital social détenue par chaque actionnaires certains peuvent avoir un poids prépondérant dans les conseils d'administration → risque même si ce pouvoir ultime revient les décisions du PDG (cf bibliographie)
↳ permet aussi de préparer le chapitre Gouvernance d'entreprise.

À l'aide de ces 2 documents proposer une activité en classe puzzle :

Diviser la classe en 2 groupes, chaque groupe travaille sur 1 document

Puis faire des groupes de 2 composé d'1 élève "expert" de l'endettement et 1 élève "expert" du recours au marché financier. Chacun étant ainsi "obligé" de participer au travail de groupe.

Faire présenter à 2 (~~trois~~) groupes leur production finale à l'oral devant la classe pour guider la trace écrite. Le 2ème groupe permet éventuellement de combler les manques.
 ⇒ entraînement compétences orales (Grand Oral)

Fiche de consignes pour l'activité puzzle.

Pour le document auquel vous avez été affecté :

1) Pourquoi recourir à un f^i externe ?

⊕ avant $\&$ ceux que l'auto-financement (par exemple si les taux d'intérêts sont faibles le recours à l'endettement est souhaitable) et chapitre monnaie et (I) de ce chapitre)

les capacités d'auto-financement sont limitées. Un projet à financer et une confiance dans l'avenir \rightarrow développement de l'activité.

2) Quels sont les éléments qui limitent l'accès à ce mode de financement ?

Doc 7	Marchés f^i .
Capacité à rembourser	taille de l'entreprise.
Niveau des taux d'intérêt	et minimum
la capacité du prêteur	Possibilité d'accéder au capital social
à valider votre capacité	Capacité à dégorger du profit

à rembourser. Car plus le
niveau de crédit \rightarrow plus le ta d'i
 \rightarrow

Capacité à rembourser
les obligations.

Mais au delà d'un certain
niveau de risque, la banque
ne prête pas et rationne le
crédit donc l'entreprise
ne peut pas obtenir de financement

3) Quels sont les risques de ce mode de financement

Roc 7

Marchés f'

Surendettement ou endettement
trop élevé qui \rightarrow leur
niveau de crédit
⊕ Mais de capacité d'endettement
nouveau donc \rightarrow investissement
⊕ risque \rightarrow compétitivité
Des entreprises trop endettées
qui n'innoveront plus mais
continuent d'exister \rightarrow freine
la croissance

Risque de prix de paiement
des acheteurs
Ouvrir de capital social
limitée si l'on veut conserver
le pouvoir de décision -
les obligations doivent être
remboursées avec intérêt
et donc même risque
que le crédit.

\Rightarrow Par groupe de 2 établissez un tableau
comparant les 2 modes de financement quant à
leurs déterminants (qu'est-ce qui détermine le recours
à ce mode de financement (Q1 et Q2) leurs freins
(Q2) et leurs risques (Q3)

Et réponses aux questions 1, 2 et 3

\Rightarrow Passage à l'oral de 2 groupes pour correction et
trace écrite

BAC → Entraînement EC 1 (Évaluation formative à réaliser en classe sans documents plus autocorrection guidée par l'enseignant en donnant les éléments de réponses qui doivent figurer.

→ Distinguez le financement externe direct et indirect.

Correction = cf Appoint de l'enseignant DOC 3 & 2

⇒ Transition : Si les années 1980 sont marquées par l'arriération des marchés financiers par la déréglementation et la globalisation financière, le rôle des banques reste prépondérant.

B) Le rôle des banques reste prépondérant malgré le développement des marchés financiers

1) Les institutions bancaires et les marchés financiers - une distinction peu à peu floue.

→ DOC 5 : Début du doc [...] → et l'institution financière non bancaire pour son rôle d'intermédiaire

⊕ le financement direct [...] crowdfunding, subventions...

Dans le schéma qui établit une liste très complexe.

À l'oral préciser IFNB : les intermédiaires entre agents à capacité de fi et à besoin de fi qui ne sont pas des banques.

1) Connaissez-vous d'autres IFNB que les fonds d'investissement mentionnés dans le texte?

Évaluer les connaissances des élèves.

Réponses les plus probables : les courtiers voire les fonds de pension.

À l'oral si besoin préciser fonds de pension et d'investissement

1.6/26.

Epreuve - Matière : 102 - 0791 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

2) Pourquoi peut-on parler d'intermédiation malgré le fait que les agents opèrent sur le marché financier (financement direct).

- Les agents à capacité de financement est à besoin de fin ne se "rencontrent" pas "directement" mais pas d'intermédiaire d'un courtier (qui va acheter des actions pour le compte de ses investisseurs) d'un fonds de pensions ou d'investissement (qui vont allouer collectivement les capacités de financement de leurs clients à des besoins de financement).

3) Comment les IFNB se distinguent-ils des banques ?

Les banques ont un pouvoir de création monétaire lorsqu'elles accordent des crédits. Elles sont les seules à pouvoir créer de la monnaie ex-nihilo (à partir de rien) et ce sur la monnaie.

Les IFNB n'ont pas ce pouvoir ils doivent utiliser les capacités de financement de leurs clients pour les "redistribuer" du même montant aux besoins de financement.

Même s'il est possible que ces IFNB aient recours au crédit bancaire pour financer certaines opérations (elles empruntent achètent leurs titres et remboursent

en revendant les titres dans un laps de temps très court (par exemple, leur permettant de réaliser une plus value).

→ Transition : si nous pouvons dire que d'autres acteurs sur le marché financier s'apparentent à des intermédiaires, les banques peuvent aussi être actives du financement direct.

Doc 4 :

1) Rappelez la distinction entre actif et passif (Chapitre monnaie)

Actif : ce que la banque possède. Lorsqu'elle fait un prêt elle possède cette créance sur le client qui doit rembourser.

Passif : ce qu'elle "doit" lorsque les clients font des dépôts sur leurs comptes auprès des banques ils ont eux la créance.

2) faites une lecture des données entourées (83) 1^{ère} ligne, (40) 2^{ème} ligne et (48) 7^{ème} ligne.

En 1960 83% de l'actif des banques ^{était} représenté par les crédits qu'elle accordait

le poids du crédit dans l'actif → (c'est un poids en % donc ne signifie pas nécessairement → des crédits)

Ici on constate → du poids des titres dans l'actif des banques

En 2020 60% de l'achat des banques était représenté par les titres qu'elle a vendus.

Donc la banque elle-même achète des titres financiers.

En 2024 les titres vendus par les banques représentent 44% de son passif.

Donc la banque se finance elle aussi en vendant des titres financiers.

Vous pouvez par exemple acheter des titres Caisse d'épargne ou Société Générale.

Remarque la banque propose aussi des services de "courtier" à ses clients en lui proposant d'être son intermédiaire pour "placer" sur les marchés financiers.

3) Pouvez-vous en conclure que le financement direct et indirect sont déconnectés ?

Non.

Présence des banques sur les marchés financiers.

Présence d'intermédiaires sur les marchés financiers.

Mais surtout le flux du passif grâce au recours au marché financier (vente de titres) permet d'augmenter les capacités de crédits octroyés.

→ Transition : les marchés financiers n'ont donc pas "remplacé" les banques. Les 2 modes de financement coexistent et toutes les entreprises n'ont pas accès au marché financier. Les banques ont toujours un rôle prépondérant dans le financement des entreprises, notamment dans les contextes économiques difficiles.

* DOC 8 (dans le graphique)

1) Qu'est-ce qu'un prêt garanti par l'État?

L'État se porte garant du prêt en cas de non remboursement c'est donc lui qui subit les pertes.

2) Pourquoi l'État a-t-il proposé des PGE?

Cris sanitaire ralentissement de l'activité éco.

⊕ perturbations éco liées au conflit russo ukrainien.

Contexte difficile pour les entreprises qui ont besoin de financement pour se maintenir sur le marché.

3) Quel serait le risque d'aléa moral (rappel chapitre de faillances du marché)

L'entreprise se sachant "garantie" par l'État peut être tentée de ne pas fournir les efforts nécessaires au remboursement. Mais au risque aussi de disparaitre.

4) Comment l'évaluation du risque de crédit par les banques a permis d'éviter / de minimiser le risque d'aléa moral?

Prêt garanti que à 70 à 90% par l'État

Donc 10 à 30% du risque de crédit supporté par les banques

Donc les banques n'ont prêté qu'aux entreprises viables

Ce sont aussi celles qui ont le plus de chances et d'intérêt à se maintenir donc à éviter de ne pas rembourser.

Malgré tout certaines entreprises se sont retrouvées en difficulté.

Epreuve - Matière : 102 - 0791

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

* Synthèse du II Texte à trous à compléter

des entreprises dégagent une épargne brute qui est une part de leur profit mesuré comptablement par l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Cette épargne brute peut être utilisée pour financer des investissements. Lorsque l'entreprise fait le choix de ce financement interne on parle d'auto-financement. On peut ainsi calculer le taux d'auto-financement d'une entreprise qui est le rapport entre l'épargne brute et le montant des investissements réalisés. Mais l'entreprise peut faire le choix de ne pas utiliser son épargne brute (ou le montant de celui-ci est limité) et de recourir au financement externe.

Apport de l'enseignant DOC3Q2 Repris ici

de recours au crédit ou au marché financier ont des déterminants spécifiques et présente chacun des avantages et des inconvénients. Le marché financier étant réservé à des entreprises de très grande taille les PME et TPE ne peuvent avoir

accès qu'au financement externe indirect.

Cependant la distinction est parfois floue entre intermédiation et financement direct car il existe des intermédiaires non bancaires sur les marchés financiers qui mettent en relation les agents à besoin de financement et à capacité de financement. De plus les banques interviennent elles aussi sur le marché financier. Malgré le développement des marchés financiers, les banques continuent de financer les entreprises, ce financement est parfois garanti par l'État en cas de contexte économique particulier.

→ Transition III) Nous allons voir maintenant le financement de l'État et les effets d'une politique de dépenses publiques.

* Évaluation :

EC 3 en DS de 2H.

- * DOC 3 le schéma uniquement
- * DOC 6 les 2 § dans le schéma
- * DOC 2 le 2ème graphique.

des documents et

⇒ à l'aide de vos connaissances vous présenterez les différentes possibilités de financement pour les entreprises.

cf synthèse II + Apport de l'enseignant
Doc 3 02

selon le plan suivant

intro
1) §1 → Financement interne ou autofi

2) §2 → Financement externe indirect

3) §3 → Financement externe direct

et
ouverture - crowdfunding.

Barème / 10

Intro	1,5
Développement structuré	1
Contenu	4
Exploitation des docs	3
conclusion	0,5

suite page 25

Epreuve - Matière : 102-0991 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

* BIBLIOGRAPHIE

→ À l'usage des élèves :

- Laurent Braquet, Principes fondamentaux, 2019
Ouvrage synthétique mais assez complet pour les élèves du cycle terminal sur les principaux thèmes de science économique.
À indiquer aux élèves pour compléter leur prise de notes.

- Tout à l'éco en BD le financement des entreprises, 2019.
Le programme de science économique de 1ère accessible en BD pour s'approprier les concepts de manière ludique.

- Dictionnaire de SES A. Beitone et al, DUNOD.
Des définitions rigoureuses et des explications et illustrations sur les concepts de SES.

Sitographie - Dessine moi l'éco le financement des entreprises.

Suite page 26

→ À l'usage de l'enseignant

- Laurent Batsch Le capitalisme financier 2002
d'auteur décrit la montée en puissance du financement externe direct. Il revient également sur le pouvoir des actionnaires en décrivant de nombreux conseils d'administration qui ne font qu'entériner les décisions du PDG et mentionne l'importance d'introduire des administrateurs externes

- Bourquinat

IV - Epreuves d'admission

4.1 - Épreuve orale de leçon

Jury : Nathalie Alonso, Elise Braud, Mathieu Béra, Frédéric Carluer, Jean-Yves Deler, Laura Cruchet, Nicolas Danglade, Virginie Guardiolle, Sophie Mattern, David Mélo, Julien Reysz, Eric Vasseur.

Responsable : Frédéric Carluer

4.1.1 - Résultats

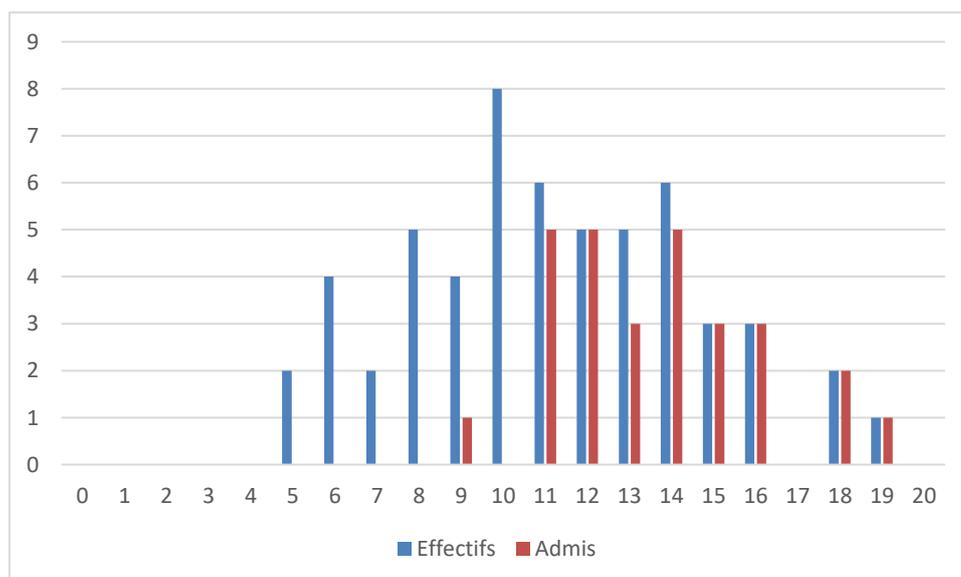
	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Moyenne des candidats présents	Ecart-type	Nombre de candidats admis	Moyenne des candidats admis
Agrégation	57	56	11,19 (10,97 en 2023)		28	13,60 (13,21 en 2023)
CAERPA	6	6 (4 en 2023)	08,5/20 (12,5 en, 2023)		3	11 (12,5 en 2023)

4.1.1.1 – A l'agrégation

La moyenne des candidats présents comme admis se maintient autour de 11 et au-dessus de 13 comme l'an passé, confirmant la montée en qualité par rapport aux moyennes des années précédentes (avant 2019) qui étaient inférieures à 10/20 pour la première et autour de 11-12/20 pour la seconde ; la réduction de l'écart-type à moins de 3 points témoigne aussi d'une meilleure prestation globale des candidats à l'oral.

A noter aussi qu'un candidat a obtenu l'agrégation avec la note de 09/20 à la leçon et que le major a obtenu 19/20.

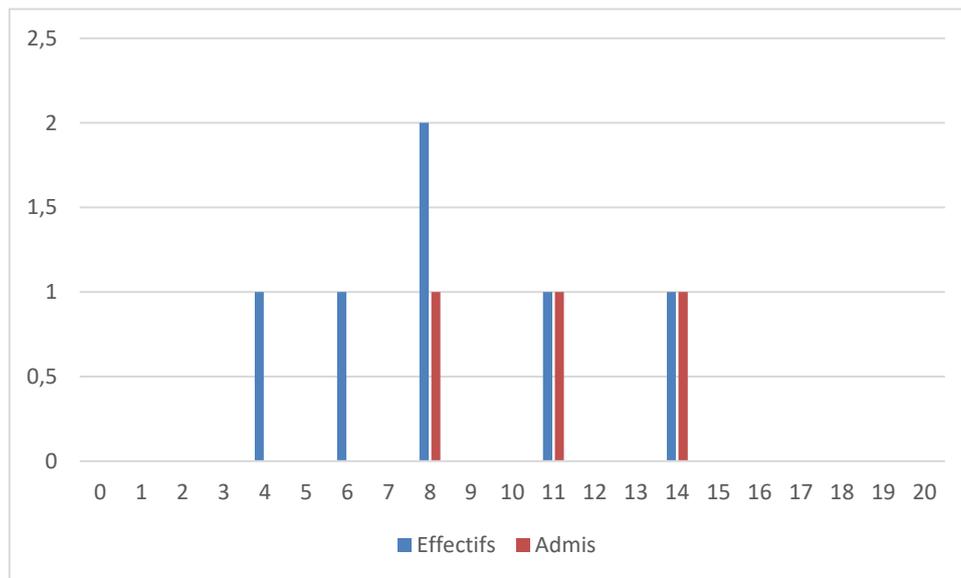
Graphique 5 : Notes des 56 candidats admissibles présents (un absent)



4.1.1.2 – Au CAERPA

Dans le privé, la tendance est haussière même s'il faut mettre en perspective les résultats des petits échantillons. Après plusieurs années de baisse, la moyenne de l'ensemble des candidats redescend à 8,5/20 pour 6 admissibles (contre 12,50/20 pour 4 admissibles, et 8,80 en 2022 pour 4 aussi) et la moyenne des candidats admis baisse elle aussi mais à un niveau très satisfaisant de 11/20 (contre 12,5/20 en 2023). La configuration est ici étonnante car les présents (6) comme les admis (3) avec des notes très différentes mais il n'y a pas de surprises quant à la probabilité d'être admis.

Graphique 6 : Notes des 6 candidats admissibles



4.1.2 - Exemples de sujets

4.1.2.1 - Sujets à dominante « économie » (la dominante est indiquée sur le sujet)

- Salaire minimum et croissance
- L'actualité de Ricardo
- La stagnation séculaire est-elle de retour ?
- Banques et crises financières
- Les crises financières sont-elles évitables ?
- Nos économies sont-elles menacées par une crise de la dette ?
- L'harmonisation des politiques économiques européennes
- Actualité de la courbe de Phillips
- Quels policy mixes en Europe et aux Etats-Unis ?
- Faut-il craindre une démondialisation commerciale ?
- Faut-il rétablir la compétitivité européenne ?
- Libre-échange et environnement sont-ils incompatibles ?
- Ressources naturelles et croissance économique
- Comment expliquer les différents rythmes de croissance économique ?
- Marché financier et inégalités économiques
- Les oligopoles sectoriels sont-ils aujourd'hui la règle ?
- L'innovation, cause et conséquence de la croissance
- Jusqu'où lutter contre le chômage ?

4.1.2.2 - Sujets à dominante « sociologie et/ou science politique »

- Inégalités de genre et croissance
- Vit-on dans une société d'héritiers ?
- Quelle échelle d'action pour une politique environnementale efficace ?
- L'Etat providence est-il menacé par la multiplication des risques ?
- Quelle place pour la liberté dans une société juste ?
- Etre chômeur
- Militer aujourd'hui
- S'engager pour quoi
- Famille et solidarité(s)
- Vote et protestation
- La socialisation familiale en crise
- Faut-il redéfinir l'emploi ?
- Le travail à l'épreuve du numérique
- L'après taylorisme
- Tous précaires ?
- La distinction aujourd'hui
- Observer en sociologie
- « Il n'y a de science que comparative » (E. Durkheim)

4.1.3- Commentaires et conseils pour la préparation de l'épreuve de leçon

4.1.3.1 - Observations sur les prestations des candidats

Les sujets de leçon sont affichés à dominante économique ou sociologique, ce qui n'exclut pas d'élargir la réflexion dans une perspective pluridisciplinaire. Mais, il convient de privilégier la dominante affichée, puisque le tirage du sujet de l'épreuve sur dossier porte nécessairement sur la dominante économique si le sujet de leçon est à dominante sociologique et vice-versa.

Les exigences formelles de l'exercice sont inchangées :

- exposé de 25 à 30 minutes (Il est rappelé qu'un exposé qui dépasse 30 min est interrompu par le jury, mais que par ailleurs un exposé même intéressant mais trop court (moins de 25 min) est pénalisé. La gestion du temps est donc essentielle à la réussite de l'exercice),
- plan clairement annoncé et rétroprojeté (problématique bien précisée et parties principales exposées dès la fin d'introduction [**il est ici contre-productif de faire apparaître progressivement le plan et il est préférable de ne pas écrire au tableau les noms d'auteurs cités au fur et à mesure de l'exposé mais de les afficher sur un transparent à la toute fin de sa présentation**),
- développement structuré,
- et illustrations bien choisies (exemples et statistiques idoines).

Par ailleurs, un très bon exposé est celui qui montre des connaissances scientifiques très solides, une excellente maîtrise des concepts et de la problématisation du sujet, un plan équilibré. Pour une leçon réussie, l'exposé doit être prolongé par un entretien au cours duquel le candidat confirme ses qualités et se montre réactif aux questions. Un manque de rigueur sur les auteurs et certains concepts, un plan peu intelligible, déséquilibré, inadapté ou trop simple au regard de la problématique ; une réflexion qui manque d'arguments ou d'approfondissements, et/ou d'illustrations par des faits économiques ou sociaux ; et également, des réponses aux questions inégales, trop

approximatives, voire comportant des contresens, sont les principaux défauts relevés en leçon. Outre les connaissances scientifiques et la problématisation, la clarté de l'élocution et une bonne posture pédagogique sont évidemment valorisées.

Le jury rappelle que les qualités attendues de la leçon correspondent aux standards universitaires et que les candidats ne sauraient se contenter de reproduire, telle quelle, une leçon de classe de première ou terminale, fût-elle de qualité. De la même façon, une leçon ne peut pas se réduire à la simple compilation de quelques ouvrages de bibliothèque sur le sujet : trop de candidats se contentent ainsi d'égréner des auteurs et des théories, sans les maîtriser en profondeur ou sans les relier explicitement au sujet. Ainsi le jury recommande aux candidats de ne pas se limiter à de simples citations et juxtaposition d'auteurs.

Dotés d'une solide culture générale, les candidats doivent, en outre, être capables de répondre à des questions de base en économie, sociologie, science politique et histoire économique et sociale. Rappelons à cet égard qu'il est impératif pour les candidats de se tenir au courant de l'actualité économique et sociale, ainsi que des développements récents en sciences sociales (**trop de candidats ont une connaissance datée des auteurs et des théories**). Il est également attendu une connaissance – au moins des ordres de grandeur – des grands indicateurs économiques et sociaux et des repères historiques tant sur les faits et politiques économiques et sociales que sur l'histoire des disciplines (économique, sociologie et science politique).

Plus que le nombre d'auteurs et de références scientifiques, c'est leur pertinence au regard du sujet, de la problématique, de l'argumentation et leur mobilisation effective qui sont appréciées. Les bons candidats se caractérisent par leur capacité à faire dialoguer théories, auteurs et faits d'actualité pour construire une problématique adaptée au sujet et produire une réponse argumentée. Parmi les erreurs qui pénalisent les candidats lors de l'exposé, le jury a eu à déplorer des exposés incomplets et laborieux, déséquilibrés, manquant de perspective théorique, ou encore, des références trop peu nombreuses ou qui n'étaient pas forcément adaptées au sujet. La problématique doit prendre de la hauteur pour permettre au candidat de valoriser sa maîtrise du sujet et de présenter un raisonnement abouti.

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentaient un ou plusieurs des défauts suivants :

- une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe.
- L'absence de problématique réelle ; de nombreux exposés sont restés très descriptifs.
- Des contre-sens importants sur la pensée des auteurs cités ou des défauts majeurs de cohérence dans l'argumentation, témoignant d'une faible maîtrise disciplinaire.
- Un grave défaut de maîtrise de l'exercice oral et des erreurs dans les connaissances de base de la discipline.
- Une volonté de « gagner du temps » en délayant certaines connaissances ou en ralentissant son débit de parole pour dépasser 25 min ou approcher les 30 ! Ce défaut peut aussi se manifester lors des questions pour réduire leur nombre potentiel. **La consigne majeure du jury est ici celle de réponses courtes sauf lorsque celui-ci vous invite à les développer (par exemple lors d'une représentation graphique ou de l'analyse d'un mécanisme).**

L'épreuve de la leçon exige aussi un effort de communication. Trop de leçons se limitent à une lecture monotone d'un texte intégralement écrit. Le jury attend bien au contraire que les candidats s'expriment avec clarté, conviction et adoptent une élocution adaptée à l'exercice, ni trop lente ni trop rapide. Certains exposés sont desservis par une diction trop peu fluide. La gestion du stress fait partie des exigences incontournables du concours. Le rétroprojecteur et le tableau mis à disposition des candidats ne sont pas seulement des « points de passage obligés », ils doivent être utilisés comme de véritables supports de communication.

L'entretien doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury portant d'une part sur l'exposé (reprise de points parfois intéressants mais insuffisamment développés dans l'exposé, prolongements et éclairages complémentaires en lien avec le sujet, questions sur les auteurs mobilisés...), et d'autre part sur des sujets variés, visant à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats dans différents domaines (économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale). Les questions sont de difficulté graduée afin que le jury puisse être en mesure d'étalonner les prestations. Les questions posées lors de l'entretien sont volontairement variées de manière à évaluer les candidats sur différents registres (théoriques, méthodologiques, factuels...). Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il teste les connaissances, mais aussi la capacité à réagir ou à argumenter de manière cohérente. Il est préférable d'avouer une ignorance plutôt que de chercher à esquiver une question par des procédés rhétoriques. Toutefois, de trop nombreuses questions sans réponses font nécessairement l'objet d'une appréciation négative. Il est aussi conseillé de répondre directement et précisément aux questions. Le jury tient évidemment compte, dans son appréciation et ses questions, du fait que les sujets peuvent quelquefois présenter des degrés de difficulté inégale.

En définitive, le candidat doit montrer sa bonne culture générale, sa capacité à traiter de manière claire et structurée un sujet précis selon une problématique pertinente, son aptitude à distinguer l'essentiel de l'accessoire et à intéresser un auditoire par une élocution adaptée, tout en respectant une contrainte de temps. Un très bon exposé peut être desservi par un entretien décevant, lorsque le candidat est déstabilisé par des questions relativement simples. Inversement des réponses pertinentes et la prise de recul pour réfléchir aux questions confirment la très bonne maîtrise du sujet.

4.1.3.2 - Repères pour la préparation à l'épreuve de leçon (les 4 conseils-clés incontournables)

1- Construire l'objet de la leçon et problématiser. Il existe une forte proximité entre l'exercice de la dissertation et celui de la leçon. Comme pour une dissertation, le premier enjeu est de construire l'objet d'étude qui ne se réduit pas à la simple énonciation ou lecture du sujet. Il importe donc de procéder à un véritable travail de problématisation. La définition des termes du sujet n'est pas qu'une simple « formalité » dont il faudrait se défaire par réflexe mécanique. Il s'agit d'une étape la plus souvent essentielle visant à déconstruire les notions clés du sujet pour le circonscrire et en repérer les enjeux. Cette étape peut aussi être le moment de « casser les automatismes verbaux », par exemple en introduisant une distinction entre langage commun ou spontané et langage scientifique, en s'interrogeant sur la (les) mesure(s) de tel ou tel phénomène, en passant du singulier au pluriel, en ayant recours à l'histoire... Pour favoriser ce travail de construction et de problématisation de l'objet, plusieurs registres de questionnements sont possibles : quels sont les enjeux sociaux, sociologiques, économiques, politiques, historiques ? Quel(s) sens donner aux concepts mobilisés ? Quels en sont les usages sociaux ? À quelles approches et enjeux théoriques le sujet renvoie-t-il ? Quels sont les enjeux autour de la mesure du phénomène analysé ?, ... C'est sur la base d'un questionnement de ce type que les termes du sujet peuvent être interrogés et que, progressivement, une problématique pertinente peut émerger.

2- Structurer et étayer l'argumentation. Sur la base d'une problématique clairement définie, il convient de construire une argumentation solidement étayée par des références scientifiques et une confrontation aux faits. L'articulation entre les théories, entre les faits, et entre les faits et les théories constitue souvent le cœur de l'argumentation et de sa progression. Il faut constamment veiller à la cohérence du propos au regard de la problématique retenue. Les titres de chaque partie doivent être explicites et rigoureux sur le plan scientifique. Les principales parties et sous-parties doivent s'enchaîner logiquement pour que l'ensemble puisse constituer une véritable démonstration. Il faut également s'assurer de la cohérence interne de chaque partie et sous-partie du développement.

3- Utiliser la bibliothèque de façon raisonnée. Le temps de préparation de cinq heures en bibliothèque n'est pas toujours utilisé de façon pertinente. Deux écueils principaux apparaissent : une sous-utilisation des ressources documentaires disponibles ou une surexploitation consistant à consulter un maximum d'ouvrages de façon plus ou moins ordonnée. Le jury observe que trop de candidats se limitent à l'utilisation de manuels au détriment des ouvrages scientifiques adaptés au sujet qu'ils doivent traiter. La consultation de manuels est à l'évidence un moyen de se rassurer et, à ce titre, peut être utile, mais les attendus scientifiques d'une leçon de l'agrégation obligent à se référer en premier lieu aux textes d'auteurs. Il est frappant de constater que nombre de candidats se contentent de reprendre – parfois in extenso – des extraits d'ouvrages sans véritablement en maîtriser le contenu ou sans réappropriation personnelle. Le jury rappelle que l'accès à la bibliothèque ne peut en aucun cas dispenser d'une réflexion personnelle approfondie. Dès la réception du sujet, il est essentiel de ménager un temps de réflexion personnelle avant de se reporter aux ouvrages de la bibliothèque.

Le temps de préparation réservé à la leçon, l'accès à la bibliothèque, ne doivent pas faire oublier que la lecture d'ouvrages récents – au-delà des ouvrages indiqués dans la bibliographie des thèmes de l'écrit – est fortement recommandée et la maîtrise disciplinaire en sociologie et économie ne saurait se réduire à la lecture de manuels de base. Les ouvrages les plus fondamentaux des « grands auteurs » doivent être connus et les candidats doivent penser à les mobiliser et les citer. Il est également nécessaire de se tenir au courant des évolutions scientifiques en économie et en sociologie, en lisant régulièrement des revues de vulgarisation de qualité et – au moins – des ouvrages synthétiques. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de travailler sur des manuels universitaires récemment actualisés, permettant de s'initier à la rigueur des raisonnements.

4- Construire sa présentation. Le fond rejoint ici la forme. La leçon est un exercice de communication. Il convient d'adopter une posture adéquate en soignant la qualité de l'expression orale et en faisant preuve de conviction. Le regard, la voix, le ton, la capacité à se détacher de ses notes participent pleinement à la qualité de la présentation et à sa réception par le jury.

Il est conseillé de projeter le plan (des transparents sont disponibles lors de la préparation) et d'écrire les noms des auteurs mobilisés au tableau, ou mieux, sur un transparent ad hoc (pour ne pas perdre de temps). Le jury observe souvent une sous-exploitation du rétroprojecteur et du tableau alors qu'ils peuvent, dans bien des situations, utilement appuyer une démonstration et ponctuer la présentation.

Le jury conseille aux candidats d'accorder la plus grande importance à l'introduction qui permet de restituer la façon dont l'objet du sujet a été construit (sans pour autant excéder 5 minutes !). C'est une étape indispensable aux examinateurs pour s'assurer que la problématique du sujet a fait l'objet d'une réflexion personnelle et que l'exposé en couvre bien les différents aspects. Il importe donc d'indiquer explicitement comment on conçoit le sujet, le cadrage que l'on en fait, la délimitation de son champ et les principaux enjeux qui seront privilégiés. La conclusion de la leçon est trop souvent négligée soit par manque de temps, soit parce qu'elle se limite à une reprise des titres de chaque partie.

La conclusion de la leçon est l'occasion de proposer une synthèse de la réflexion menée et d'ouvrir d'autres perspectives sur le sujet.

4.1.3.3 – Conseils explicités

Il importe de bien garder à l'esprit que la note en leçon est globale. Elle tient compte à la fois de la qualité de l'exposé (problématique pertinente, structure claire et logique, contenu théorique et empirique dense) et de la qualité des réponses aux questions du jury pendant la phase d'entretien (précision des connaissances, culture générale économique et sociale). Ainsi, un exposé, même brillant, suivi d'échanges décevants avec le jury, ne permet pas d'engranger le maximum de points.

- **Conseils pour bien réussir l'exposé**

1- prendre le temps de **réfléchir au sujet** avant de se plonger immédiatement dans un manuel qui peut orienter vers un traitement partiel du sujet : cela a été le cas par exemple sur "L'actualité de Ricardo" avec un candidat qui s'est enfermé dans une analyse consacrée aux seuls avantages comparatifs après -visiblement- la lecture d'un manuel de Krugman. Dans ce cas précis, se poser 15 minutes et réfléchir aux apports et principaux concepts de Ricardo (avantages comparatifs/rendements décroissants et état stationnaire/salaire de subsistance et rente) permettait de mettre rapidement en évidence les grandes lignes de l'exposé attendu, voire le plan : il ne restait plus qu'à actualiser en se plongeant dans les ouvrages et articles *ad hoc*. Idem sur le sujet consacré à "Observer en sociologie" : nous attendions principalement que les candidats indiquent ce que l'on observe, comment on l'observe et qui observe.

2- bien **définir les concepts économiques ou sociologiques** du sujet pour éviter de glisser vers le hors-sujet, risque d'autant plus plausible lorsque le candidat est tenté de calquer le corrigé d'un autre sujet *a priori* proche mais en réalité différent. A titre d'exemples : le sujet « libre-échange et environnement sont-ils incompatibles ? » ne pouvait pas se réduire à une analyse du lien entre croissance économique et environnement ; un sujet sur la pertinence de la méthode comparative en sociologie ne pouvait pas être correctement traité en opposant de façon simpliste d'un côté holisme/méthodes quantitatives/démarche comparative et d'un autre côté individualisme méthodologique/méthodes qualitatives/démarche non comparative ; un sujet sur les oligopoles sectoriels appelait à distinguer clairement la structure de marché en oligopole et les entreprises présentes sur ce marché.

3- choisir un **plan simple et efficace** : l'une des meilleures candidates a obtenu 18 sur la courbe de Phillips en alliant structuration simple (en présentant successivement la genèse et construction (I), puis la remise en question dans les années 70 (II), avant de terminer sur son actualité (III)) et maîtrise totale du sujet. A l'inverse, sur le sujet consacré aux crises financières, une candidate soucieuse d'une construction originale à tout crin a finalement proposé une argumentation peu recevable : les crises sont inévitables à court terme (I), mais des réglementations permettent de les éviter à moyen terme (II), sachant qu'elles sont quand même inévitables à long terme (III).

4- utiliser le **tableau** (ou les transparents) à bon escient : la plupart des candidats ont eu le bon réflexe de rédiger à l'avance la problématique et le plan sur un transparent projeté pendant l'exposé. Il est recommandé par ailleurs de projeter ou tracer en même temps que l'explication des graphiques utiles à la démonstration. Tous les sujets ne s'y prêtent pas, mais des schémas peuvent étayer efficacement le discours du candidat et susciter la curiosité du jury. Il est à ce propos étonnant que des candidats à l'agrégation ne maîtrisent que partiellement certains graphiques classiques (perte sèche du monopole par exemple ou un schéma de transition démographique).

5- nourrir l'exposé **d'éléments à la fois théoriques et empiriques** : de bons exposés théoriques sont parfois assez creux sur le volet empirique et réciproquement. Le jury invite donc les candidats à consulter la diversité des ressources accessibles dans la bibliothèque du concours (manuels mais aussi revues récentes) pour étoffer leurs explications et leurs exemples.

6- **maîtriser le temps** de façon à utiliser pleinement et de manière pertinente les 30 minutes imparties sans pour autant donner le sentiment d'étirer artificiellement la présentation

- **Conseils relatifs aux réponses aux questions du jury pendant l'entretien :**

7- bien connaître les **auteurs classiques** en économie et en sociologie pour répondre aux questions d'histoire de la pensée (exemple : savoir situer Pierre Bourdieu par rapport à Emile Durkheim en termes de courant de pensée ; connaître quelques détails sur l'enquête réalisée par Michel Crozier à la SEITA pour écrire *Le Phénomène bureaucratique...*)

7- savoir définir précisément les **concepts théoriques** qui figurent dans les programmes de lycée (exemples : l'habitus, un oligopole...) et maîtriser les graphiques économiques les plus classiques (exemple : l'équilibre du monopole), qui peuvent être demandés lors de l'entretien

8- savoir **situer historiquement** des événements importants de l'histoire économique, sociale et politique (exemples : le système de Speenhamland, l'hyperinflation allemande, la république et la monarchie en France, la loi de séparation des églises et de l'Etat...).

9- se tenir informé de **l'actualité économique et sociale** récente : un certain nombre de candidats ignoraient qu'au début de la semaine d'oraux, un grand groupe français avait décidé d'augmenter substantiellement les rémunérations de ses salariés les moins payés afin de leur offrir un salaire "décent". De même, le MACF, l'IRA ou, plus simplement, le taux de croissance de plusieurs grands pays (Etats-Unis, Chine, France, Allemagne) n'étaient pas toujours connus des candidats. En termes plus largement de culture générale économique, sociale et politique, quelques ordres de grandeurs sur l'économie ou la société française contemporaine sont attendus.

10- se tenir informé également de **l'actualité académique** des deux disciplines du concours : il est par exemple attendu des candidats de savoir nommer le dernier récipiendaire du « prix Nobel » d'économie 2023 ou de connaître quelques enquêtes sociologiques postérieures aux années 1990. Ainsi, des exposés, bien construits, s'appuyant sur des travaux récents sur « l'économie de plateforme » (Sophie Bernard, Sarah Abdelnour) ou sur la transmission inégalitaire du patrimoine selon le genre au sein de la famille (Céline Bessière et Sybille Gollac) ont été valorisés. Au contraire, il est dommage de ne pas savoir distinguer les profils sociologiques de plusieurs métiers tertiaires contemporains (travailleuses du « care », chauffeurs Uber ou travailleurs du clic par exemple) pourtant largement étudiés par des travaux récents en sociologie.

11- **rester réactif et faire preuve de bon sens** sur les questions déstabilisantes : le jury est en droit d'attendre que des professeurs de SES sachent répondre à des questions simples, susceptibles d'être posées par des élèves de terminale un peu curieux (exemples : Combien compte-t-on d'agents publics en France ? Quelles sont les quatre branches de la sécurité sociale ?...). Si le jury n'attend pas des chiffres parfaitement exacts, et sait qu'en fin de prestation, les candidats sont souvent épuisés, il n'en demeure pas moins que sont attendus au moins des ordres de grandeurs, étant bien sûr entendu que les jurés restent parfaitement conscients que les candidats ne peuvent pas tout savoir. Les meilleures notes ont toutefois récompensé des candidats d'une impressionnante culture !

12- répondre **de manière précise mais synthétique** et, par voie de conséquence, ne pas donner le sentiment de chercher à masquer un manque de connaissances précises et maîtrisées derrière des réponses *a minima* superficielles mais longues

4.1.3.4 – Retours factuels : exemples de bonus/malus

Points positifs :

- Addition de belles connaissances à la fois théoriques (ex sur le sujet sur les oligopoles industriels, le candidat qui a eu 16 a cité le modèle S-C-P, la théorie des marchés contestables de Baumol...) et empiriques (« killer acquisitions », fusion Orange/Masmoil en Espagne, ...).
- Une bonne réactivité sur les questions en particulier sur des sujets d'actualité (friendshoring, salaire décent...)

Points négatifs :

- Des erreurs ou confusions gênantes (« acceptation » versus « acception »; dette et déficit public; hyperinflation allemande datée dans les années 1930, endettement public du Japon estimé à 80% du PIB...).
- Concernant les graphiques, sur des sujets sur les concentrations industrielles ou sur les politiques économiques, les candidats les ont peu mobilisés, alors que cela aurait été pertinent et valorisé (ISLM ou OGDG sur le sujet sur le policy-mix par exemple). De même, au moment des questions, plusieurs candidats avaient du mal à présenter clairement l'équilibre du monopole (une candidate confondait même les fonctions de recette moyenne et recette marginale).
- Des réponses parfois approximatives, voire carrément insuffisantes sur des mécanismes ou des théories de référence (rente différentielle chez Ricardo, théorie du déversement de Sauvvy, thèse du désencastrement de Polanyi par exemple).
- Enfin, les candidats devraient s'assurer de maîtriser suffisamment les références qu'ils mobilisent pendant l'exposé afin de ne pas tendre de perche au jury sur des sujets qu'ils connaissent mal. Une candidate a par exemple mentionné rapidement Rostow dans son exposé, mais ne connaissait pas correctement les 5 étapes de la croissance qu'il présente.

4.1.3.5 - Derniers conseils...

1- Les candidats font souvent montre d'une insuffisante connaissance des auteurs fondamentaux en économie comme en sociologie. Le jury rappelle l'importance de la maîtrise précise, et de première main, des concepts et des auteurs. Il invite ainsi les futurs candidats à aller à la source desdits auteurs fondamentaux. Les candidats qui ont mis sur le même plan des rédacteurs de revue de vulgarisation (en particulier économiques) et des chercheurs émérites y compris Nobel ont été sanctionnés.

2- Le jury fait le constat que les exposés s'apparentent trop souvent à des séquences de cours de lycée et non à de véritables leçons. Il est attendu qu'ils élèvent leur niveau d'exigence en la matière en termes de problématisation (quels enjeux ?), d'analyse des mécanismes et des résultats des politiques citées.

3- Les candidats s'appuient trop souvent sur des connaissances datées, comme figées dans le temps. Le jury insiste fortement sur l'actualisation de leurs connaissances. Dans une moindre mesure il apparaît important d'être au fait d'une histoire économique et sociale, de même que de son actualité. La curiosité pour le monde social et économique, dans son épaisseur historique comme dans ses mouvements quotidiens, est un attendu essentiel. Méconnaître les récents travaux relatifs au marché du travail et les statistiques qui le caractérisent : combien de Français sont au SMIC ? Quelle est la politique française d'exonérations de charges ? Comment se répartissent les actifs selon les secteurs ? Qu'est-ce qui différencie secteurs manufacturier et industriel ?... ; Quels sont les différents postes qui forment en moyenne le coût global d'un produit industriel ? Quid de la marge moyenne ? ; Que signifie et représente Next Generation EU ? ; Combien de députés en France, et de députés français au parlement européen ? Sont-elles des chambres figées ? ; Comment expliquer un taux d'intérêt négatif ? La méconnaissance des dernières évolutions majeures de certaines entreprises comme

Stellantis ou Biogaran d'un point de vue de la souveraineté industrielle, les derniers travaux de Gérald Bronner ou de Bernard Lahire, ou encore les évolutions relatives du ratio Dette/PIB dans les grands Etats de l'Union depuis 5 ans ou la part de non-remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) post-covid, donne une image d'un professeur de SES un peu déconnecté de l'actualité économique et sociale.

4- Il est également nécessaire de veiller au respect du temps d'exposé imparti, de telle sorte à éviter le double écueil encore rencontré, d'exposés soit trop courts soit *a contrario* trop longs, même s'il est à noter que trois quarts des exposés se sont achevés à une minute du temps imparti. Toutefois, il vaut mieux réaliser un exposé de 25 minutes de manière linéaire et dynamique que de ralentir son rythme et essayer de combler un temps qui paraît alors très long et est sévèrement sanctionné.

Dans la même perspective, il est fondamental de veiller à développer des plans équilibrés tant en matière de contenu proprement dit que de gestion du temps. De surcroît, le jury tient aussi à alerter sur le fait que certains candidats semblent « jouer la montre » durant le temps des questions, qui suit l'exposé, par exemple en mettant en œuvre une stratégie quasi systématique de reformulation des questions afin de gagner du temps de réflexion et éviter que d'autres domaines soient abordés. Ces parades ne leur profitent en réalité pas puisqu'elles conduisent le jury à poser des questions plus pointues.

5- Le jury insiste sur la nécessaire attention que les candidats doivent porter à leur posture générale – en particulier lors du temps des questions –, qui doit demeurer ouverte au questionnement et au dialogue, et quoi qu'il arrive non empreinte de dépit ou de susceptibilité mal placée. A une question relative à une période d'évolution à préciser en lien direct avec le sujet, un candidat a répondu : « Ben, ça ne s'est pas fait en une journée si vous voulez ! »...

6- Enfin, le jury rappelle qu'il existe des ressources institutionnelles (donc certifiées) pour qui souhaite améliorer ses chances de réussite au concours. C'est ainsi par exemple que les candidats ne doivent pas à hésiter à se faire accompagner dans le cadre d'une préparation institutionnelle à l'agrégation.

Dans son bilan, le jury tient également à relever des points très positifs :

- Tout d'abord, il apparaît qu'une grande majorité des candidats manifestent souvent le souci de faire des exposés sans parti pris, dans le cadre d'une véritable posture scientifique et non idéologique.

- Par ailleurs, le jury observe avec satisfaction que certains candidats font montre de beaux acquis scientifiques et s'efforcent de les présenter avec la posture pédagogique adéquate (une des caractéristiques de celle-ci est qu'elle évite l'expression « du coup » toutes les deux phrases !...).

4.2 - Épreuve orale de commentaire d'un dossier

Jury : Catherine Bruet, Louis Chicoine, Laura Cruchet, Nicolas Danglade, Anne Decultot, Jean-Noël Kintzler, Marine Métral, Aurélie Vialle.

Pour l'interrogation sur la partie mathématique : Stéphanie Bodin, Mélanie Sellin, Jérôme Ygé.

Rapporteurs : Catherine Bruet et Mélanie Sellin.

4.2.1 - Résultats

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Moyenne des candidats présents	Nombre de candidats admis	Moyenne des candidats admis
Agrégation	57	56	12,19 (12,17 en 2023)	28	13,5 (13,07 en 2023)
CAERPA	6	6	8,17 (10,5/20)	3	10,67 (13 en 2023)

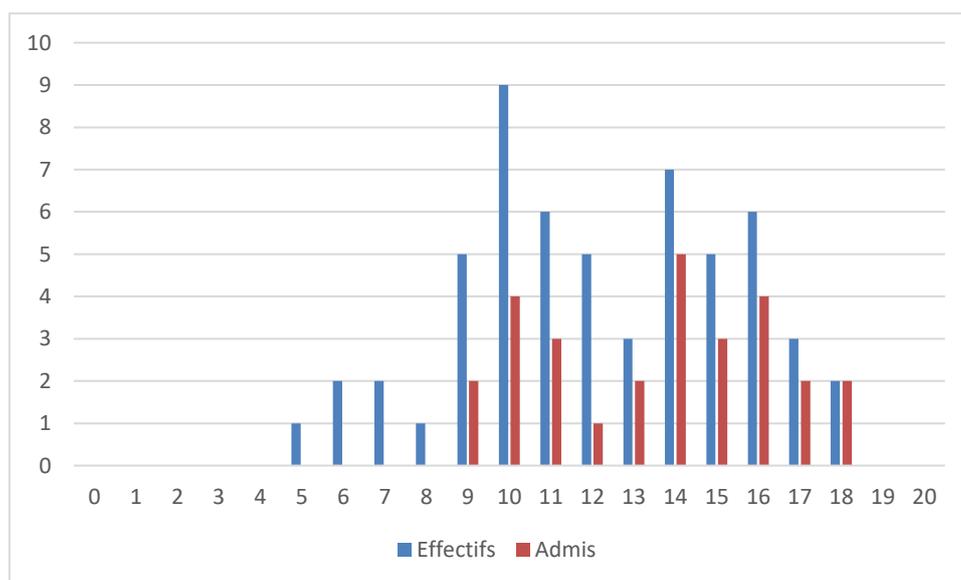
4.2.1.1 – A l'agrégation

Les résultats à cette épreuve de dossier sont très similaires pour la moyenne des présents à 12,19/20 (11,14 en 2022 mais 12,09 en 2021) mais en hausse pour la moyenne des admis (+0,43 point) confirmant là aussi la montée en gamme des postures pédagogiques et didactiques.

Deux candidats ayant eu 09/20 à cette épreuve ont pu être admis.

La distribution est quant à elle bimodale, ce qui tend à confirmer le sentiment du jury qui veut que cette épreuve est désormais sans doute plus discriminante que la leçon.

Graphique 7 : Notes des 56 candidats admissibles présents



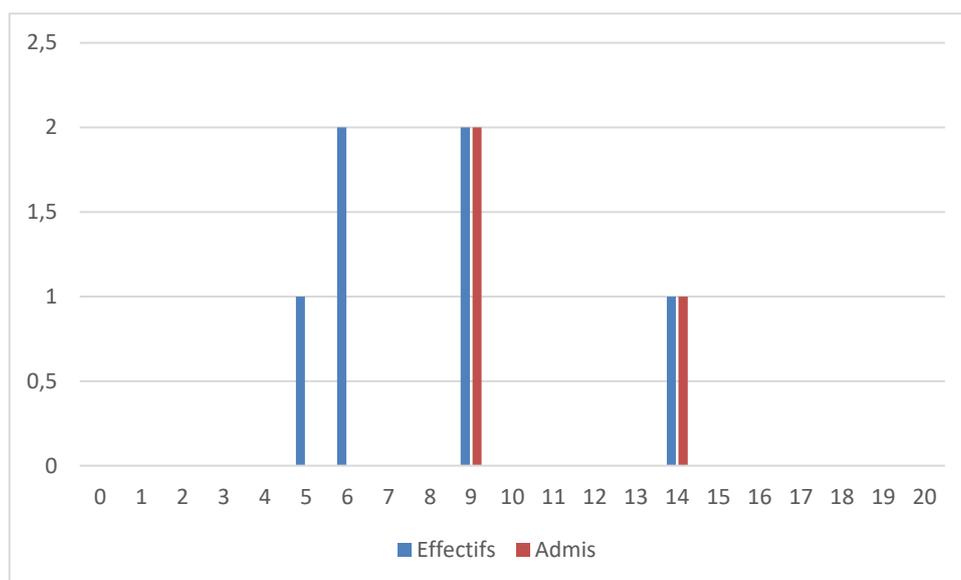
4.2.1.2 – Au CAERPA

La moyenne des candidats présents est de 08,17/20 à un niveau moindre des années passées (10,5/20 en 2023 ; 13,8 en 2022 et 10,60 en 2021) mais l'on passe de 4 à 6 admissibles.

La moyenne des candidats admis est de 10,67/20 (contre 13/20 l'an passé) confirmant le caractère volatil des petits échantillons.

Le major du CAER a fait la différence dans cette épreuve.

Graphique 8 : Notes des 6 candidats admissibles



4.2.2 - Commentaires et recommandations

4.2.2.1 – Présentation de l'épreuve

Les dossiers proposés sont en lien avec les programmes de Sciences Économiques et Sociales du lycée, en vigueur à la date du concours. Chaque dossier est composé de deux parties.

La première partie est **un dossier documentaire** : à dominante économique si le sujet de leçon est à dominante sociologique ou science politique ; à dominante sociologique ou science politique si le sujet de leçon est à dominante économique. Le dossier documentaire est constitué d'un ou deux articles scientifiques ou d'extraits d'ouvrages. Il comprend des données statistiques.

La seconde partie du dossier est consacrée aux **mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales**. Elle est constituée de deux exercices portant sur deux domaines distincts du programme de mathématiques du concours. L'un est fondé sur les données quantitatives et/ou les outils mathématiques et statistiques fournis ou utilisés dans la première partie du dossier.

Le candidat dispose de trois heures de préparation sans autre document que le dossier.

L'épreuve se déroule de la façon suivante :

- Exposé : 15 minutes
- Entretien à partir de l'exposé : 15 minutes
- Interrogation sur l'exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences Économiques et Sociales: 15 minutes (présentation par le candidat de ses résultats puis échanges avec le jury).

Remarques : l'exposé ne peut excéder 15 minutes. Si le candidat n'a pas terminé à l'issue de ce temps, le jury l'interrompra. De même, l'entretien n'excèdera pas 15 minutes, même si le candidat a fait un exposé de courte durée.

Des dossiers proposés à cette session ainsi que des exemples d'exercices de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales sont présentés à la fin de ce rapport.

4.2.2.2 - Prestations des candidats au regard des attendus de l'épreuve

Les candidats présents à l'oral ont tenu compte de recommandations notifiées dans le précédent rapport. Le jury a pu assister à des prestations de bonne, voire de très bonne qualité, démontrant ainsi la capacité des candidats à analyser et mettre en perspective les dossiers documentaires et une maîtrise satisfaisante des connaissances mathématiques. La qualité des prestations est liée à la bonne gestion du temps imparti pour l'exposé, des plans bien construits et bien présentés par le biais d'un transparent. **L'utilisation du transparent est fortement encouragée à la fois pour le dossier et pour l'épreuve de mathématiques** : elle permet au jury de suivre de manière aisée le cheminement du candidat et de s'appropriier sa problématique. Certains candidats ont également complété leur **plan (parties + sous-parties) avec des références théoriques utilisées lors de la présentation**. Cela leur a permis de gagner du temps lors de l'exposé en n'ayant pas à les écrire au tableau. Le jury recommande de soigner la calligraphie afin de rendre la lisibilité satisfaisante. L'utilisation de feutres de couleurs différenciées est appréciée.

Si l'épreuve ne requiert pas une solennité particulière, il est néanmoins attendu du candidat qu'il adopte une tenue vestimentaire adaptée à l'évènement, c'est-à-dire correcte dans ces circonstances sociales. De même, le comportement doit être en accord avec le contexte. Le jury n'attend pas de la familiarité de la part du candidat, tant au niveau de la posture que du langage. Une posture avenante est une entrée en matière propice aux échanges et au bon déroulement de ces échanges. De même, un niveau de langage relativement soutenu est attendu de la part du candidat qui ne doit pas employer d'expressions familières, ni considérer le jury comme faisant partie de son cercle d'amis proches.

La clarté et la conviction du propos, la capacité à se détacher de ses notes afin d'établir un lien visuel avec le jury, une posture signifiante en situation d'enseignement sont autant d'attendus pour le jury. Le propos doit être clair et fluide afin de permettre une juste compréhension des analyses du candidat. La gestion du temps, la maîtrise de la langue française et de ses différents niveaux sont des attendus du métier d'enseignant.

L'utilisation du tableau est encore trop rare, notamment pour mettre en évidence des mécanismes (en économie par exemple). Si celle-ci ne doit pas faire perdre du temps au candidat, elle peut être de nature à mieux préciser une liaison logique entre deux concepts, à montrer le déroulement d'un phénomène...

La réussite à cette épreuve passe d'abord par une bonne compréhension de ses attendus.

4.2.2.3 - Contenu de l'exposé et construction du commentaire

Les meilleures notes ont été attribuées à des exposés problématisés, mettant en perspective la thématique très contemporaine du dossier avec des **références théoriques de qualité et actualisées**. La problématisation permet de se rendre compte de la qualité de l'analyse qui sera présentée. Elle débouche sur un plan qui montre le déroulé de la pensée du candidat, et à ce titre, il ne doit pas être calqué sur le plan du dossier documentaire. En conséquence, il n'est pas recherché l'originalité à tous crins, mais plutôt la qualité de la démarche scientifique, qui passe souvent par la simplicité du propos. L'exposé doit être en conformité avec le plan annoncé.

Lors de l'entretien, le candidat est en capacité d'approfondir son propos, de l'éclairer et de faire preuve de réactivité face aux questions posées. Cela ne signifie pas qu'il a su répondre à toutes les questions, mais dans tous les cas, il a su montrer au jury qu'il pouvait mettre en œuvre un raisonnement, basé sur des connaissances solides et qui permettait d'avancer vers un début de réponse.

Un bon exposé a su trouver la bonne distance entre le document proposé (qu'il convient de ne pas paraphraser) et une mise en perspective analytique (en s'appuyant sur des références académiques pertinentes), en lien avec les programmes du lycée. Un exposé qui n'utiliserait le document que de manière anecdotique ne se conforme pas aux attendus de cette épreuve. De plus, le commentaire ne doit pas se réduire à un résumé, même pertinent, du dossier documentaire. Les exposés les moins bons se sont limités à une simple restitution du ou des documents, une analyse trop descriptive du dossier sans prise de distance, sans approche théorique et analytique. D'autres exposés de piètre qualité ont été axés sur une thématique globale, en faisant quelques références anecdotiques aux documents. Dans les deux cas, le candidat n'arrive pas à opérer l'articulation entre perspective analytique théorique et analyse du dossier. Enfin, s'il est envisageable de mettre en évidence des biais méthodologiques (qu'il convient d'explicitier) ou d'ouvrir la perspective sur une autre dimension de la thématique abordée (et non présente dans le document), il n'est pas nécessaire de remettre en cause les propos de l'auteur de manière infondée.

Un exposé de qualité a su apporter une valeur ajoutée en contextualisant dès l'introduction le propos, en présentant l'enjeu du dossier et les questions qu'il soulève, en précisant les références théoriques et/ou méthodologiques auxquelles il renvoie. La problématique proposée structurera l'exposé qui devra lui apporter une réponse en guise de conclusion. Cela exclut de fait les plans « stéréotypés » et généralistes, aisément transposables à tous les sujets. Le jury attend des candidats une réflexion personnelle, répondant aux enjeux du dossier documentaire. La problématique en est le témoin et la garantie d'une réussite à l'épreuve. C'est pourquoi, nous pouvons conseiller aux candidats de prendre le temps de la réflexion, à la fois sur le dossier mais aussi sur les angles analytiques qui pourraient être mis en évidence.

La maîtrise des connaissances scientifiques auxquelles le dossier fait référence est en conséquence un incontournable. Dans la mesure où le document est en lien avec les programmes du lycée, on ne peut que recommander aux candidats de s'assurer qu'ils sont capables d'explicitier les concepts de base ou de présenter des références théoriques standards des Sciences Économiques et Sociales, telles qu'elles sont enseignées au lycée. Il ne faut pas oublier que l'on est en présence d'un concours interne, et à ce titre on peut légitimement attendre des candidats qu'ils maîtrisent les contenus qu'ils doivent enseigner, y compris les actualisations théoriques. Cela comprend également les **savoir-faire applicables aux données quantitatives et aux représentations graphiques**, ainsi que les préconisations des préambules des programmes, notamment en matière des méthodes de travail spécifiques à chacune des sciences sociales auxquelles renvoient les SES.

Cependant, il est également attendu que les candidats, au-delà des savoirs à enseigner, maîtrisent les savoirs pour enseigner. Les fiches Éduscol adossées aux programmes du lycée peuvent être une première base de travail à cet égard. La référence aux auteurs en lien avec le dossier documentaire doit être étayée ; il ne s'agit pas de noyer le jury sous les références, mais plutôt de montrer en quoi tel auteur permet d'apporter un éclairage supplémentaire à la problématique en cours d'étude.

4.2.2.4 – L'entretien

L'entretien est destiné à instaurer un dialogue avec le jury, afin de mettre en lumière le dossier documentaire au regard de la prestation du candidat. La première partie de l'échange est destinée à prolonger la réflexion sur le dossier en y apportant des précisions et des éclairages. Il ne s'agit pas de mettre le candidat en difficulté, mais au contraire de lui permettre d'explicitier et de compléter ce qu'il a peut-être eu trop peu de temps pour présenter. Cela peut prendre la forme d'un schéma à construire au tableau ou d'une réponse orale. Le jury attend du candidat qu'il réponde à la question posée de manière précise et argumentée. Il faut prendre le temps de bien comprendre ce qui est demandé, et éventuellement de reformuler pour être sûr d'avoir bien compris. Il est tout à fait possible de demander au jury de répéter la question. Les réponses apportées doivent être claires, précises et concises. Les stratégies d'évitement, les réponses longues et inadaptées sont sanctionnées. Par contre, le candidat peut ne pas connaître la réponse à une question précise et est en droit de le signaler au jury.

La réactivité et l'ouverture d'esprit sont des qualités attendues. La capacité à l'interaction fait partie des compétences attendues d'un professeur. Poser des hypothèses est une manière de construire une réponse quand on n'est pas sûr de soi.

La seconde partie de l'entretien porte sur des questions d'ordre pédagogique, en lien avec le dossier documentaire au regard des programmes du lycée. On attend du candidat qu'il soit capable de présenter une utilisation pédagogique de tel ou tel document, dans un cadre d'évaluation ou une situation de cours par exemple. Le professeur doit être en mesure de répondre de manière précise dans la mesure où cela fait partie de ses compétences. Pour cela, il doit préciser la classe, le contexte, la partie du programme en lien avec les objectifs d'apprentissage et indiquer le dispositif pédagogique à mettre en œuvre. **Le candidat doit être en mesure de proposer une description précise de la mise en activité des élèves**, (s'agissant d'une exploitation progressive d'un texte, l'utilisation de questions qui guident les élèves, les accompagnent dans un cheminement logique, leur permet de construire un schéma d'implication), **sur la variété des usages pédagogiques et didactiques d'un document en vue d'exercer une différenciation pédagogique, sur les outils à disposition des élèves pour produire et présenter une production**. Dans la mesure où il s'agit d'un concours interne, le candidat doit pouvoir mettre en évidence ses qualités pédagogiques et didactiques.

4.2.2.5 - Critères d'évaluation

Le jury fonde son évaluation sur des critères suivants :

- Capacité à analyser le dossier, notamment avec un regard critique.
- Capacité à problématiser et à construire un plan.
- Capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.
- Maîtrise des outils de mathématiques et de statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales.
- Qualité de la présentation orale.

4.2.3 – Les mathématiques à l'épreuve sur dossier

4.2.3.1 – Commentaires globaux sur les prestations des candidats

Les connaissances du candidat sur les notions du programme et ses capacités à les exploiter sont évidemment au cœur de l'évaluation de sa prestation. Le jury souhaite qu'au-delà de la bonne application d'une formule, (par exemple celle donnant le taux d'évolution moyen), le candidat puisse **expliquer d'une part le sens si cela lui est demandé et d'autre part les mécanismes permettant d'obtenir une telle formule.**

Le jury rappelle qu'il est important, sur les trois heures de préparation de l'épreuve, de réserver un temps certain aux mathématiques (au minimum 30 min) et regrette que certains candidats n'aient « découvert » l'exercice de mathématiques qu'au moment de l'oral, faute d'avoir accordé un temps de préparation à ce dernier. De plus, il est attendu que le candidat fasse preuve de clarté et de rigueur lors de la présentation de ses résultats et des méthodes utilisées et qu'il sache évidemment interpréter les résultats obtenus : **en SES, les calculs ne sont jamais demandés pour eux-mêmes mais pour leur signification.** Même s'il n'est pas obligatoire (mais fort recommandé), l'usage de transparents est un appui confortable pour des échanges et des compléments entre candidat et jury.

Certains candidats ont effectué d'excellentes prestations, tant sur le contenu mathématique que sur les liens effectués avec le contexte économique. Le jury a apprécié que la majorité des candidats se soit réellement préparée à l'épreuve de mathématiques. La plupart des candidats ont réussi la première partie de l'exercice en lien avec le dossier. Rares sont les candidats qui ont fait le choix de ne pas la traiter.

Certaines notions sont très bien comprises par une majorité de candidats et révèlent un travail préparatoire satisfaisant : suites numériques particulières (suite arithmétique, suite géométrique, expression du terme général en fonction de l'indice), bases de la dérivation et de l'intégration, médiane, probabilités conditionnelles et formule des probabilités totales. Des efforts de mémorisation concernant les formules d'intervalle de fluctuation asymptotique au seuil de 95%, d'intervalle de confiance ainsi que des limites de puissances entières ont également été soulignés.

Le jury a apprécié que certains candidats ayant fait des erreurs soient capables d'analyser ces dernières et de faire preuve de sens critique à l'égard des résultats obtenus.

Des candidats appliquent la formule du taux de croissance annuel moyen sans savoir expliquer son origine, d'autres n'ont pas réussi à déterminer une part en pourcentage. Beaucoup de candidats manipulent à bon escient la calculatrice, ce qui leur permet de répondre par estimation à des calculs d'aire sous une courbe ou d'indice de Gini, à des calculs matriciels, à des calculs de pourcentages (part ou évolution), par exemple. Des difficultés ont été constatées quant à la demande de ces mêmes calculs sans calculatrice.

Certains thèmes, pourtant explicités dans le programme, révèlent un travail de préparation manquant d'approfondissement, notamment :

- calculs algébriques impliquant la fonction exponentielle de base e et la fonction logarithme népérien.
- dérivation : dérivation de fonctions composées (par exemple $x \rightarrow e^{u(x)}$), confusions entre les formules de dérivation et d'intégration,
- intégration : explicitation du calcul d'une intégrale, intégration par parties, changement de variables, confusion concernant l'indice de Gini avec la moitié de cet indice exprimée par l'aire entre la première bissectrice et la courbe de Lorenz.
- fonctions de plusieurs variables : lien entre dérivées partielles d'ordre 1 et point critique, existence de quatre dérivées partielles d'ordre 2. Le jury rappelle par ailleurs que la convexité n'est valable que pour les fonctions à une variable réelle.
- statistiques descriptives et inférentielles : confusions entre moyenne et médiane, entre intervalle de confiance et intervalle de fluctuation, entre probabilité théorique et fréquence expérimentale (échantillonnage).
- probabilités : confusion entre les différentes lois de probabilités (discrètes comme continues). Le jury rappelle qu'il est attendu des candidats qu'ils sachent effectuer des calculs simples (par exemple $0,4 \times 0,4$) sans utiliser la calculatrice.
- algèbre linéaire notamment en théorie des graphes : confusions concernant les notions de graphe eulérien, de chaîne eulérienne, de graphe complet. La matrice d'adjacence est diversement comprise. Le jury tient à signaler que le calcul à la main du produit de deux matrices n'est pas à découvrir le jour de l'épreuve.

À des fins de préparation, le jury rappelle qu'il est vivement conseillé **de bien lire les précédents rapports de jury** (pour des exemples de sujets et d'éléments bibliographiques en mathématiques et statistiques) **et le programme de mathématiques associé** (publié en Annexe 5.2 du rapport). Il tient à insister sur le fait que les sujets peuvent porter sur **l'ensemble du programme du concours** et que la longueur des énoncés ne préjuge pas de leur niveau de difficulté.

L'utilisation d'une calculatrice est autorisée. Depuis la session 2024, le candidat ne peut pas utiliser une calculatrice personnelle, même si cette dernière présente le mode examen. **À la session 2025, le candidat pourra uniquement utiliser une des calculatrices mises à disposition par le jury, les modèles étant de type TI84 de Texas Instruments ou Casio 35+ de Casio ou Numworks. Si un modèle de calculatrice n'est pas disponible au début de la phase de préparation, le candidat a le choix entre les autres modèles restants de calculatrices pour préparer l'exercice de mathématiques de l'épreuve sur dossier** (un nombre grandissant de candidats choisissant la calculatrice Numworks fait que le concours s'en dotera d'un stock supplémentaire l'an prochain). Les modèles évoluant, les types de calculatrices proposés lors de l'épreuve sont susceptibles de changer d'une session de concours à l'autre ; cependant, quelle que soit la session, **les machines proposées présentent toujours les mêmes fonctionnalités.**

4.2.3.2 - Éléments bibliographiques en mathématiques et statistiques

Les ouvrages indiqués ci-dessous sont avant tout des suggestions, dont la consultation n'a pas de caractère obligatoire. Il est important que chaque candidat accompagne sa formation mathématique au regard de ses connaissances initiales, et ce de façon progressive. L'apport de connaissances trop théoriques n'est pas attendu de l'exercice de mathématiques et de statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales.

Pour une bonne préparation de base :

- * Des manuels, au choix, des classes de première et de terminale spécialité mathématiques, mathématiques complémentaires et mathématiques expertes ou de STS.
- * *Les Maths au CAPES de sciences économiques et sociales* – C. Hardouin (2019), Editions Dunod (collection Je prépare).
- * *Maths pour économistes* - Volume 1 : les fonctions d'une variable, Editions De Boeck.
- * *Maths pour économistes* - Volume 2 : les fonctions de plusieurs variables, Editions De Boeck.
- * *Itinéraires en statistiques et probabilités* - H. Carnec, J.M. Dagoury, R. Seroux, M. Thomas (2011), Editions Ellipses.
- * *Mathématiques BTS*, Groupements B, C et D, J.D. et B. Astier (2014), Éditions Nathan.

Pour approfondir :

- * Des manuels de classes préparatoires économiques et commerciales ECG (pour y trouver la notion d'estimateur) ; par exemple : *Les 400 exercices de maths à faire et à refaire pour réussir les concours d'entrée aux écoles de commerce* ; G. Goulet (2014), Editions Ellipses (avec une vigilance sur cet ouvrage concernant le contenu parfois théorique de certains exercices proposés, par rapport à l'attendu de l'exercice de mathématiques et de statistiques du concours).

Pour les exercices de base (réinvestissant les notions mathématiques) :

- voir les exercices de mathématiques présents dans les rapports de jury des sessions précédentes.
- Les annales corrigées des épreuves terminales de mathématiques ou du BTS Comptabilité-Gestion par exemple : le site de l'APMEP (association de professeurs de mathématiques de l'enseignement public) met à disposition des corrigés d'épreuve : <https://www.apmep.fr/Annales-examens-Brevet-CAP-BEP-Bac-BTS-et-concours-niveau-Terminale>

4.2.4 – Sources des dossiers (première partie de l'épreuve)

4.2.4.1 – Dossier 1

Document : Pierre-Louis GIRARD, Claire LE GALL, William MEIGNAN, Philippe WEN, « Croissance et décarbonation de l'économie », *Trésor-Éco*, n°315, octobre 2022.

[...] 1. Quel lien entre croissance et émissions de gaz à effet de serre ?

Les activités économiques humaines peuvent être à l'origine de multiples dégradations de l'environnement, à travers les émissions de gaz à effet de serre dont la concentration atmosphérique de plus en plus élevée est à l'origine du changement climatique, mais également avec l'artificialisation des sols, la pollution (air, eau, bruit) ou d'autres pressions exercées sur la biodiversité. Ces dégradations de l'environnement constituent, au sens économique, des externalités négatives, c'est-à-dire qu'elles ont un coût social qui n'est supporté ni par le producteur, ni par le consommateur. On se concentre ici sur l'aspect climatique, pour lequel un objectif de « neutralité carbone »² a été adopté au niveau de l'Union européenne et de la France d'ici 2050³, et sur les liens entre les émissions de gaz à effet de serre et l'activité économique.

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent être décomposées selon une identité comptable proposée par Kaya et Yokobori (1997)⁴ dite « équation de Kaya », permettant d'identifier les grands leviers d'action : $GES = POP \times \frac{PIB}{POP} \times \frac{GES}{PIB}$

Les émissions de gaz à effet de serre GES sont égales au produit de la population (POP), du revenu (PIB) par habitant $\frac{PIB}{POP}$ et de l'intensité carbone de l'économie $\frac{GES}{PIB}$. Cette dernière peut être à son tour décomposée entre l'intensité énergétique de l'économie et l'intensité carbone de l'énergie utilisée. Réduire l'intensité carbone de l'économie permet de réduire les émissions à population et activité économique données.

En fonction de son niveau, l'activité économique peut avoir une influence différente sur les émissions de gaz à effet de serre. Grossman et Krueger (1995)⁵ proposent une relation dite « courbe de Kuznets environnementale »⁶, où la dégradation environnementale augmenterait avec le développement économique jusqu'à un certain seuil, à partir duquel elle diminuerait (cf. Graphique 1). Selon les auteurs, cette relation en U inversé s'expliquerait par le fait que, dans un premier temps, la priorité des sociétés est de subvenir à leurs besoins fondamentaux et que ce n'est qu'après y être parvenu que celles-ci se préoccuperaient des problématiques environnementales. Passé ce seuil, plus le niveau de développement d'un pays augmente, plus sa capacité à atténuer les effets négatifs de l'activité économique sur l'environnement augmenterait. Il y aurait donc « découplage » entre activité économique et pollution. Cette proposition de Grossman et Krueger fait néanmoins débat, à la fois sur sa réalité et sur le seuil auquel la pollution s'infléchirait, qui pourrait éventuellement dépasser les niveaux de développement observés aujourd'hui⁷.

² Ou « zéro émission nette » : les émissions de gaz à effet de serre résiduelles sont égales aux absorptions de gaz à effet de serre (puits de carbone naturels et technologiques).

³ Cet objectif s'appuie sur les travaux du Groupe intergouvernemental d'étude sur le climat (GIEC), qui rappelle que limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, comme visé par l'Accord de Paris de 2015, implique que les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial cessent d'augmenter avant 2025, diminuent de 43 % d'ici 2030, et que l'objectif de zéro émission nette de CO₂ soit atteint d'ici 2050. IPCC (2022), "Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change", Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

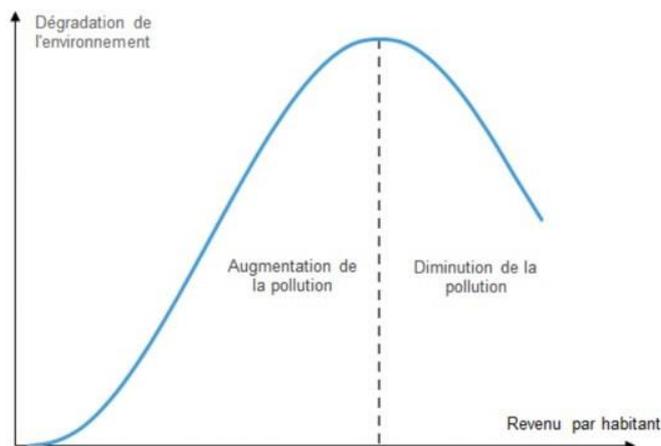
⁴ Kaya Y. et Yokobori K. (1997), "Environment, energy, and economy: strategies for sustainability", Tokyo: United Nations University Press.

⁵ Grossman G. M. et Krueger A. B. (1995), "Economic Growth and the Environment", *The Quarterly Journal of Economics*, 110(2):353-377.

⁶ Initialement, la courbe de Kuznets porte sur la relation, croissante puis décroissante, entre les niveaux de richesse et d'inégalité d'un pays.

⁷ Voir la méta-analyse de Purcel sur des pays en développement. Purcel A.A (2020), "New insights into the environmental Kuznets curve hypothesis in developing and transition economies: a literature survey", *Environmental Economics and Policy Studies*, 22 (4).

Graphique 1 : Courbe de Kuznets environnementale



Source : Grossman et Krueger (1995).

Qu'en est-il alors concrètement au niveau mondial ? Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de manière continue jusqu'en 2019, quoiqu'en ralentissant durant la décennie 2010. Les seules observations récentes de baisse des émissions mondiales, liées à la crise financière mondiale puis aux confinements de la crise Covid, ont été suivies d'un rebond.

Au niveau national, la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans certains pays pourrait correspondre en partie à un déplacement de ces émissions vers d'autres pays aux politiques climatiques moins ambitieuses, parfois qualifiés de « havres de pollution » (on parle alors de « fuites de carbone » dans le cas des gaz à effet de serre⁸). La pollution « produite » serait en partie transformée en pollution « importée », sans bénéfice environnemental agrégé : l'approche en « empreinte » (c'est-à-dire en émissions liées à la consommation y compris les émissions importées) peut donc nuancer les observations sur les émissions territoriales d'un pays.

Les données internationales ne permettent pas d'établir des évolutions de l'empreinte (sauf pour le dioxyde de carbone) : dans le cas de la France, l'empreinte a diminué depuis 2005 mais de façon moins forte et régulière que les émissions territoriales⁹. Au niveau des émissions territoriales, Hubacek et al. (2021)¹⁰ notent qu'entre 2015 et 2018, 32 pays (sur 116 observés) ont réussi à réaliser un découplage « absolu » entre émissions de gaz à effet de serre territoriales et activité économique, c'est-à-dire une réduction des émissions tout en augmentant leur PIB (ce chiffre est ramené à 23 dans une approche en empreinte). Le principal moteur de ce découplage est la réduction de l'intensité carbone de l'économie, plus rapide que les autres facteurs de l'équation de Kaya. Sur période plus longue, 5 des 25 principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre – dont la France – ont connu un découplage « absolu » de leurs émissions par rapport à leur PIB¹¹ entre 2005 et 2018 (cf. Graphique 2). Hubacek et al. définissent également le découplage « relatif », pour les cas où la croissance des émissions est inférieure à la croissance du PIB.

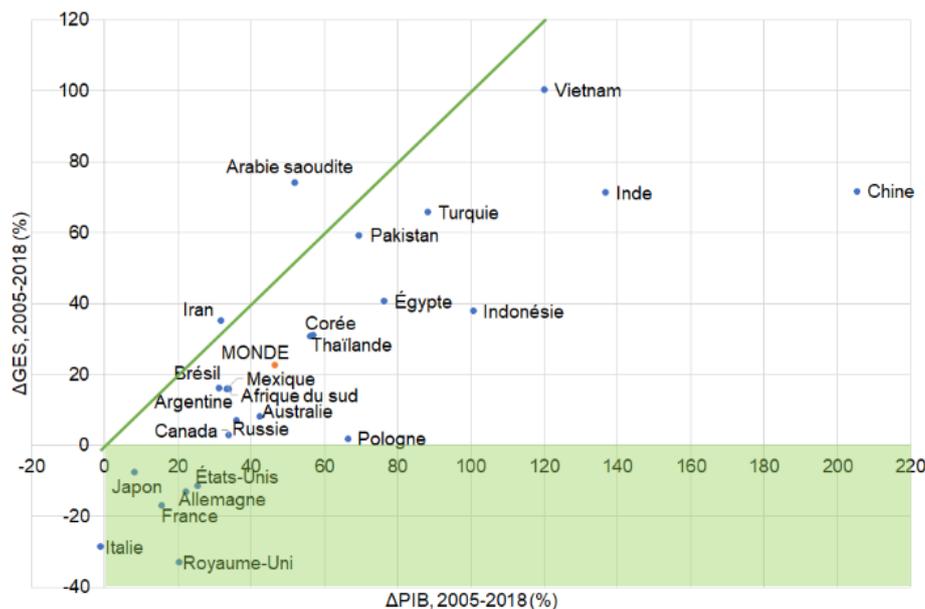
⁸ L'Heudé W., Chailloux M. et Jardi X. (2021), « Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne », *Trésor-Éco* n° 280.

⁹ L'Heudé et al. (2021), *op. cit.* Haut Conseil au Climat, « Maîtriser l'empreinte carbone de la France », 2020. SDES du Ministère de la transition écologique (Commissariat général au développement durable), « Estimation de l'empreinte carbone de 1995 à 2020 », 2021.

¹⁰ Hubacek K., Chen X., Feng K., Wiedmann T. et Shan Y. (2021), "Evidence of decoupling consumption-based CO₂ emissions from economic growth", *Advances in Applied Energy*, 4, 1-10. Voir également Le Quéré C., Korsbakken J.I., Wilson C., Tosun J., Andrew R., Andres R. J., Canadell J. G., Jordan A., Peters G. P. et van Vuuren D. P. (2019), "Drivers of declining CO₂ emissions in 18 developed economies", *Nature Climate Change* 9, 213-217.

¹¹ Un découplage dit « absolu » correspond à une réduction des émissions concomitante d'une hausse du PIB, tandis qu'un découplage dit « relatif » correspond à une croissance des émissions plus faible que celle du PIB.

Graphique 2 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre et de l'activité économique de 2005 à 2018 dans les 25 pays aux émissions les plus élevées en 2018



Source : Banque mondiale (PIB en USD constants 2015) et CAIT Data: Climate Watch (émissions de gaz à effet de serre en tCO₂eq).
 Note : Entre 2005 et 2018, la France a vu son PIB augmenter de 15,5 % et ses émissions de gaz à effet de serre (GES) diminuer de 16,8 %. Les pays figurant dans l'aire verte sont ceux qui ont connu un découplage absolu entre 2005 et 2018 ; ceux qui se trouvent sous la droite verte ont connu un découplage relatif pendant la même période.

Les objectifs climatiques, et en particulier la neutralité carbone en 2050, requièrent cependant au niveau agrégé une baisse beaucoup plus rapide et massive des émissions qu'un simple découplage absolu. Pour l'Union européenne, dont l'objectif intermédiaire est de réduire les émissions nettes de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, ils impliquent un doublement du rythme annuel de réduction des émissions sur la période 2020-2030 par rapport à 2005-2019¹². À moins d'accepter une réduction massive de l'activité, ces objectifs impliquent d'accélérer fortement la réduction de l'intensité carbone de nos économies.

2. Deux interprétations de la « croissance verte »

Le découplage nécessaire entre les émissions de gaz à effet de serre et la croissance économique a amené plusieurs institutions internationales telles que l'OCDE ou la Banque mondiale à communiquer autour du concept de « croissance verte », que l'OCDE définit comme une « croissance économique qui permet une préservation significative de l'environnement ». Celui-ci se distingue du concept de « décroissance », selon lequel la transition écologique ne serait possible qu'avec une réduction de la production. La « croissance verte » fait l'objet de deux interprétations quant à la forme qu'elle pourrait prendre et à ses implications macroéconomiques¹³.

L'une soutient que la transition écologique serait bénéfique à l'économie dès le court terme : les investissements pour assurer la transition soutiendraient la demande, et à travers elle l'activité et l'emploi¹⁴. Cette interprétation recourt aux arguments keynésiens usuels, sous l'hypothèse

¹² Commission européenne (2020), Étude d'impact de la communication « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 – Investir dans un avenir climatiquement », SWD (2020) 176 final.

¹³ Jacobs M. (2013), "Green Growth, in Handbook of Global Climate and Environmental Policy", Oxford: Wiley Blackwell.

¹⁴ Bowen A., Fankhauser S., Stern, N. et Zenghelis D. (2009), "An outline of the case for a 'green' stimulus", Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics, *Policy Brief*.

supplémentaire qu'un investissement « vert » aura davantage de bénéfices économiques à court terme qu'un investissement « brun ». L'investissement vert (par exemple, dans la rénovation thermique des bâtiments) serait plus intensif en emplois et aurait un impact économique plus concentré localement. La littérature empirique sur les mesures de stimulus vertes est toutefois limitée¹⁵. Cette interprétation englobe également les argumentaires techno-optimistes selon lesquels la transition devrait s'accompagner d'innovations de rupture décarbonées, qui pourraient être source de nouveaux gains de productivité significatifs. Les critiques de cette approche soulignent à la fois la forte incertitude quant à l'émergence de ces technologies et à leur capacité à avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'économie¹⁶.

L'autre interprétation, vers laquelle un consensus tend à se former, suggère que la transition écologique induirait des bénéfices à long terme – au regard des effets négatifs de l'inaction climatique – mais serait coûteuse à court terme. Ainsi, selon Pisani-Ferry (2021)¹⁷, la sortie des énergies fossiles nécessaire à la réduction massive et rapide des émissions de gaz à effet de serre pourrait être apparentée à un choc d'offre négatif, et le surcroît d'investissement nécessaire pour réaliser la transition se ferait au détriment de la consommation ou d'autres investissements à court terme. Les coûts cumulés pour l'activité économique resteraient cependant en-deçà des coûts qu'engendrerait le changement climatique en cas d'inaction, qui pourraient représenter au-delà de –15 % du PIB mondial en 2050 pour une hausse de la température de 2 à 3°C¹⁸.

3. Quelles politiques publiques pour soutenir la décarbonation ?

La décarbonation de l'économie n'est pas spontanée, car la modification des comportements réduit le plus souvent à court terme l'utilité des ménages et le profit des entreprises. Une large palette d'instruments peut être mobilisée pour amener les acteurs économiques à décarboner leurs activités : tarification du carbone et élimination des subventions aux énergies fossiles, réglementation (sectorielle ou financière), soutien financier à la décarbonation (via des subventions et investissements publics), et meilleur accès à l'information. Tous ces instruments envoient un signal aux acteurs économiques pour orienter les financements et les dépenses privés vers les activités durables, et les détourner des activités néfastes pour l'environnement.

La réglementation sectorielle permet de s'assurer que les biens et services produits respectent des standards de performance ou adoptent des technologies compatibles avec les objectifs climatiques. Elle est souvent spécifique à un secteur : obligation de rénovation énergétique de logements, instauration de « zones à faible émission » réservant la circulation dans les agglomérations aux véhicules les moins émetteurs, normes d'émission des véhicules, etc.

¹⁵ Agrawala S., Dussaux D. et Monti N. (2020), "What policies for greening the crisis response and economic recovery? Lessons learned from past green stimulus measures and implications for the COVID-19 crisis", *OECD Environment Working Paper* n° 164.

¹⁶ Jacobs M. (2013), *op. cit.*

¹⁷ Pisani-Ferry J. (2021), "Climate Policy is Macroeconomic Policy, and the Implications Will Be Significant", Peterson Institute for International Economics, *Policy Brief*.

¹⁸ Burke, M., Hsiang, S. & Miguel, E. (2015), "Global non-linear effect of temperature on economic production", *Nature* 527, 235-239, Lancesseur N., Labrousse M. Valdenaire M. et Nakaa M. (2020), « Impact économique du changement climatique : revue des méthodologies d'estimation, résultats et limites », *Document de travail de la DG Trésor* n° 2020-04 et, Carantino B., Lancesseur N., Nakaa M. et Valdenaire M. (2021), « Effets économiques du changement climatique », *Trésor-Éco* n° 262. IPCC (2022), *op. cit.*, *Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*.

La tarification du carbone peut prendre la forme d'une taxe carbone ou d'un système de plafonnement et d'échange de quotas d'émissions. Elle répond à la notion de « taxe pigouvienne », internalisant le coût des externalités environnementales. À condition d'être suffisamment ambitieuse et prévisible, elle envoie un signal-prix incitant les agents économiques à diminuer leurs émissions et à réaliser des investissements de décarbonation (par exemple, dans le déploiement et le développement de technologies vertes). Les recettes générées peuvent être utilisées pour financer les politiques publiques de décarbonation et d'accompagnement des ménages et des entreprises les plus vulnérables aux coûts de la transition. Si le recours à la tarification carbone se développe, seules 23 % des émissions mondiales font l'objet d'un prix du carbone, et moins de 4 % le sont à un niveau supérieur à 40 USD/tCO_{2eq}¹⁹.

Acémoglu *et al.* (2012, 2016)²⁰ mettent ainsi en avant qu'en l'absence d'intervention publique, les entreprises produisent sans prendre en compte leur impact sur l'environnement, conduisant la pollution à excéder des seuils critiques au-delà desquels des désastres environnementaux se produisent. L'intervention publique peut alors diriger le choix des entreprises vers des technologies « vertes » plutôt que « brunes ». Cette intervention peut être temporaire, à condition que la recherche et développement (R&D) conduise les technologies « vertes » à être relativement plus rentables que les « brunes ». Ce seuil atteint, l'investissement se ferait ensuite spontanément dans les technologies vertes. Plus l'intervention publique est mise en place rapidement et fortement, plus le coût économique de la transition est réduit.

D'importants investissements de décarbonation publics et privés seront nécessaires dans tous les secteurs de l'économie, qu'il s'agisse de décarboner la production d'énergie et les procédés industriels, de construire des infrastructures de transport et renouveler les véhicules, de réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, ou encore de développer de nouvelles technologies bas-carbone. La Commission européenne estime, au regard du stock de capital à renouveler, que les besoins d'investissements supplémentaires (publics ou privés) nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs climatiques de l'Union européenne à l'horizon 2030²¹ seraient, dans les secteurs de la production d'énergie, de l'industrie, des transports et des bâtiments, de l'ordre de 2 à 3 pts de PIB par an au niveau européen sur la décennie 2021-2030 par rapport à la décennie précédente (soit une hausse de plus de 55 % par rapport à 2011-2020). Ces besoins d'investissements pour la transition climatique correspondent le plus souvent aux montants « bruts » à engager pour réduire nos émissions. Ils ne correspondent pas au surplus net d'investissements qui pourra être observé au niveau macroéconomique (des financements pouvant être réorientés d'investissements « bruns » vers des investissements « verts »), ni au coût final pour les acteurs, qui peuvent par exemple rentabiliser une partie ou la totalité de ces investissements par des gains en économie d'énergie, comme pour la rénovation thermique des bâtiments.

4. Quels effets macroéconomiques de la décarbonation ?

Les effets macroéconomiques directs et indirects des politiques climatiques sont ici décrits qualitativement par rapport à la situation actuelle, pour donner un point de comparaison facilement appréhendable. En réalité, les effets des politiques climatiques sur un pays donné dépendront du degré de matérialisation du changement climatique, et seront à mettre au regard du coût de l'inaction. Si les

¹⁹ Banque mondiale (2022), "State and Trends of Carbon Pricing 2022". Précision du jury : 40\$ pour l'équivalent d'une tonne de CO₂.

²⁰ Acemoglu D., Aghion P., Bursztyjn L. et Hemous D. (2012), "The environment and directed technical change", *American Economic Review*, vol. 102 (1) pp. 131-166 et Acemoglu D., Akcigit U., Hanley D., et Kerr W. (2016), "Transition to clean technology", *Journal of Political Economy*, vol. 124(1), pp. 52-104.

²¹ Commission européenne (2021), *Impact assessment accompanying the Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council: on energy efficiency* (Paquet Fit-for-55), SWD/2021/623 final.

Si l'effet macroéconomique cumulé de ces deux chocs est plutôt inflationniste, il est *a priori* indéterminé sur les autres variables macroéconomiques d'intérêt, telles que le pouvoir d'achat des ménages. D'un côté, le renchérissement des coûts de production devraient obérer la croissance de l'activité et pénaliser l'évolution des revenus. De l'autre, les investissements liés à la transition augmenteraient l'activité et le revenu des ménages par le biais de la baisse du chômage et via la hausse des salaires que la hausse des prix pourrait provoquer. D'autres mécanismes doivent également être pris en compte pour pouvoir apprécier l'impact macroéconomique total. En l'occurrence, la baisse des consommations énergétiques des ménages, permises par les investissements et par une meilleure efficacité énergétique, pourrait soutenir leurs autres postes de consommation, par un double effet de revenu et de substitution. De plus, une partie des salaires et des prestations sociales indexée sur l'inflation sera mécaniquement revalorisée avec la hausse des prix.

Les effets macroéconomiques de la transition, ainsi que leur ampleur, seront conditionnés à d'autres mécanismes dont la matérialisation et l'ampleur sont incertains :

- Des effets d'éviction des investissements en faveur de la décarbonation sur les autres investissements, des investissements publics au détriment des investissements privés (sauf à ce que le taux d'épargne soit à des niveaux élevés), ou encore des investissements au détriment de la consommation ; l'ampleur de ces effets d'éviction dépendra in fine de l'évolution du taux d'épargne au niveau national et mondial ;
- Des frictions et des coûts d'ajustement sur l'appareil productif, en lien notamment avec la réallocation de l'emploi et du capital (rigidité de l'emploi, coût d'acquisition des compétences, déclassement accéléré des installations dans les secteurs à forte intensité carbone – on parle alors d'« actifs échoués »²³, etc.) ou avec des goulots d'étranglement au niveau des matières premières critiques.

Ces mécanismes ne tiennent par ailleurs pas compte de la dimension internationale de la transition écologique, alors que son effet sera conditionné par le degré de coopération entre pays. Dans le cas d'une transition écologique coordonnée, l'inflation devrait s'accroître dans des proportions similaires pour tous les pays, en fonction de leur structure productive, par le biais des mécanismes décrits ci-dessus. Cette coordination limiterait les pertes de compétitivité et de parts de marché pour les entreprises assujetties à des politiques climatiques ambitieuses et la dégradation de la balance commerciale. La dimension internationale englobe également la question des risques de goulots d'étranglement dans l'approvisionnement des matières premières critiques pour des technologies vertes ou le déploiement d'énergies renouvelables.

La temporalité des efforts de décarbonation joue également. Deux scénarios polaires sont généralement considérés pour évaluer l'effet macroéconomique de la transition écologique, selon que celle-ci est ordonnée et commencée dès aujourd'hui ou retardée de plusieurs années et ensuite précipitée, ce qui augmente son coût. C'est par exemple l'approche utilisée par le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) dans le cadre de leurs évaluations des effets des risques climatiques et de transition sur l'économie et le système financier²⁴.

Enfin, d'autres éléments joueront fortement sur la trajectoire de décarbonation de l'économie et donc sur les effets macroéconomiques induits. L'émergence de nouvelles technologies décarbonées – fonction des investissements en R&D –, leur diffusion au sein du tissu productif et leur impact macroéconomique demeurent largement incertains [...]. Le mode de financement des mesures d'atténuation jouera également, les recettes de fiscalité carbone pouvant être recyclées en différentes mesures de soutien économique, tandis que les subventions publiques à la décarbonation devront être financées, avec un possible effet récessif des hausses d'impôt ou des baisses de dépenses publiques associées. Aux effets économiques des efforts d'atténuation du changement climatique s'ajouteront ceux du changement climatique lui-même et des efforts pour s'y adapter, dont le coût reste incertain.

²³ Caldecott B., McDaniels J. (2014), "Stranded generation assets", *Working Paper*, Smith School of Enterprise and the Environment, University of Oxford.

²⁴ Network for Greening the Financial System (2022), "NGFS Scenarios for central banks and supervisors".

Au-delà de ces mécanismes économiques, l'incertitude touche également l'exercice même de modélisation de l'effet de la transition écologique sur les agrégats économiques. Si plusieurs modèles réalisent cet exercice, aucun n'est encore en mesure de traduire l'ensemble des frictions décrites pour en quantifier les effets²⁵.

Ces incertitudes se traduisent dans les estimations de l'effet macroéconomique de la transition écologique. À titre illustratif, indépendamment des fortes disparités dans les résultats entre économies, le GIEC estime qu'au niveau mondial, l'effet sur l'activité serait compris entre $-4,2\%$ et $-1,3\%$ ²⁶ à l'horizon 2050, selon que les politiques de transition visent à limiter le changement climatique à $+2^{\circ}\text{C}$ ou $+1,5^{\circ}\text{C}$, tandis que le NGFS publie des estimations variant entre -8% et 0% , selon que la transition est « retardée » ou « ordonnée »²⁷. Ces estimations sont faites par rapport à un scénario théorique dans lequel ni le changement climatique ni les politiques de décarbonation ne sont pris en compte. Ainsi, dans les scénarios où il n'y aurait pas de politiques de décarbonation suffisantes pour limiter l'ampleur du changement climatique et éviter les dommages liés à celui-ci, ces dommages causeraient un effet négatif sur l'activité plus important (cf. partie 2).

Au-delà de l'effet de long-terme, l'ampleur des effets macroéconomiques durant la transition écologique dépendra du rythme de mise en œuvre des mesures de transition, de l'anticipation des acteurs et d'autres facteurs comme la coordination internationale. Une mise en œuvre rapide des investissements nécessaires à la transition écologique permettrait de soutenir l'économie dès le court terme et de capitaliser plus rapidement à moyen terme sur les gains d'efficacité énergétique qui viendront, par exemple, soutenir le revenu des ménages.

5. Quelles politiques d'accompagnement de la transition ?

L'effet macroéconomique de la transition écologique dépendra de la combinaison de politiques publiques climatiques retenue mais également de la façon dont elles sont mises en œuvre, en particulier du degré de prévisibilité offert aux agents économiques pour qu'ils puissent correctement anticiper les mesures et adapter leur comportement en conséquence. À ce titre, la Stratégie française énergie-climat, qui devra notamment comprendre une loi de programmation énergie-climat (d'ici mi-2023) et une stratégie nationale bas-carbone (d'ici mi-2024), doit définir les objectifs de réduction d'émissions au niveau national et au sein de chaque grand secteur sur les prochaines années et fournir la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Au-delà des politiques visant directement la décarbonation, la transition vers la neutralité carbone est indissociable de politiques permettant d'accompagner les acteurs les plus vulnérables face aux coûts induits. Ces coûts sont très hétérogènes entre agents économiques et dépendent de multiples critères (types d'équipements détenus, localisation, etc.). Les évaluations du paquet *Fit-for-55* proposées par la Commission européenne montrent que la transition risque de toucher relativement plus les ménages les plus modestes et les entreprises des secteurs les plus intensifs en émissions²⁸. Plusieurs mesures peuvent être mises en place pour atténuer ces effets, comme les soutiens au revenu pour les ménages modestes, notamment en cas de période de hausse rapide des prix de l'énergie, ou un accompagnement financier renforcé pour les aider à réaliser les investissements nécessaires à la transition. Selon leurs formes, elles pourront avoir des conséquences macroéconomiques, mais

²⁵ Gantois T., Girard P. L. et Le Gall C. (2022), « Évaluation de l'impact macroéconomique de la transition Écologique : Revue des modèles macro-environnementaux, usages et limites », *Document de travail de la DG Trésor* n° 2022/2.

²⁶ GIEC (2022), *op. cit.*

²⁷ NGFS (2022), *op. cit.*

²⁸ Évaluation macroéconomique du paquet *Fit-for-55* de la Commission européenne (2020), "Stepping up Europe's 2030 climate ambition, Investing in a climate-neutral future for the benefit of our people – Impact assessment".

également sur les émissions, très différentes. Les aides forfaitaires ciblées sur les ménages les plus vulnérables permettent par exemple de ne pas inciter à la consommation d'énergies fossiles, de soutenir la consommation des acteurs économiques les plus contraints, tout en limitant la pression de long terme sur les finances publiques.

Enfin, des réformes structurelles permettraient de fluidifier la réallocation des facteurs et de limiter les coûts d'ajustement générés par la transition écologique. Il s'agit par exemple de faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à la transition, comme la rénovation énergétique des bâtiments. La décarbonation de l'économie s'accompagnera de réallocations d'emplois, entre secteurs et à l'intérieur des secteurs. L'emploi dans les secteurs intensifs en émissions devrait diminuer ou se transformer, tandis que les métiers stratégiques pour la transition écologique recruteront, pourvu qu'ils trouvent des travailleurs avec les compétences requises ou capables de les acquérir rapidement²⁹. Les politiques de formation auront alors un rôle important à jouer pour faciliter les transitions professionnelles³⁰.

²⁹ L'OCDE et le Centre européen pour le développement et la formation professionnelle (Cedefop) définissent les compétences « vertes » comme celles qui sont nécessaires pour adapter les biens, services et procédés de production au changement climatique et aux besoins environnementaux. OCDE/Cedefop (2014), "Greener skills and jobs", *OECD Green Growth Studies*.

³⁰ Patnam M. (2022), "An Anatomy of Occupational Pathways for the Climate Transition in France", International Monetary Fund, France: Selected Issues, 22-19 et International Monetary Fund (2022), "Chapter 3: A Greener Labor Market: Employment, Policies, and Economic Transformation", *World Economic Outlook*, avril 2022.

Document : « Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France », *INSEE analyses*, n°73, Mai 2022.

La mobilité intergénérationnelle des revenus, qui constitue un indicateur de la capacité d'une société à assurer une égalité des chances, est pour la première fois mesurée en reliant directement les revenus des parents à ceux de leurs enfants de 28 ans. Les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chances d'être parmi les 20 % les plus aisés que ceux issus de familles modestes : les inégalités se reproduisent donc en partie d'une génération à l'autre. Cependant, pour un même niveau de revenu des parents, les revenus des enfants varient fortement. En 2018, parmi les jeunes issus des familles les 20 % les plus modestes, 12 % sont parmi les 20 % les plus aisés de leur classe d'âge. Toutes choses égales par ailleurs, la mobilité ascendante est d'autant plus forte que les parents ont des revenus du capital élevés, sont diplômés du supérieur, sont immigrés, ont été mobiles géographiquement, ou que les enfants résident en Île-de-France à leur majorité. À l'inverse, être une femme, avoir vécu dans une famille monoparentale, avoir des parents ouvriers ou employés, ou vivre dans les Hauts-de-France à sa majorité sont des facteurs qui réduisent les chances de s'élever dans l'échelle des revenus.

Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France

La mobilité intergénérationnelle des personnes dans l'échelle des revenus favorise l'inclusion sociale, stimule l'innovation et nous rapproche d'une société où chacun a les mêmes chances de prospérer. Pourtant, si l'objectif de diminuer la reproduction des inégalités entre générations apparaît souhaitable, des divergences existent sur le diagnostic en France [Dherbécourt, 2020]. La mobilité intergénérationnelle en matière de revenu est un sujet peu documenté en France, à l'inverse de la mobilité sociale en matière de catégorie socioprofessionnelle. [...].

L'enrichissement récent de l'Échantillon démographique permanent³¹ par des données fiscales [Robert-Bobée, Gualbert, 2021] permet pour la première fois de comparer directement le revenu individuel d'un jeune adulte aux revenus de ses parents au moment où celui-ci vivait encore dans leur foyer fiscal.

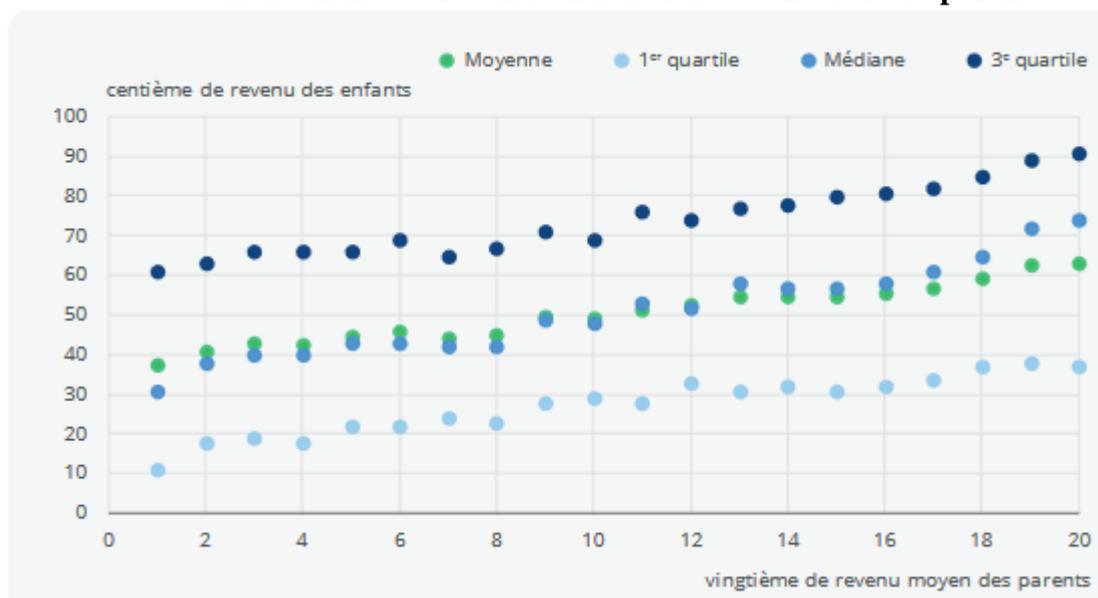
Les revenus des parents et les revenus des enfants n'étant pas mesurés au même âge, la position relative des parents dans l'échelle des revenus en 2010 est comparée à celle de leur enfant, âgé de 28 ans environ en 2018, au sein de sa génération.

Les inégalités se reproduisent en partie d'une génération à l'autre

Mieux les parents sont classés dans l'échelle des revenus, mieux le sont également en moyenne leurs enfants par rapport aux jeunes adultes de leur génération ► figure 1 : il y a donc une persistance des niveaux de revenu entre générations et les inégalités se reproduisent en partie. La corrélation entre le rang des jeunes adultes de 28 ans et celui de leurs parents est de 0,24 en 2018. Cela correspond au fait qu'un enfant dont les parents sont classés tout en haut de la distribution est en moyenne classé entre 2 et 3 déciles plus haut qu'un enfant dont les parents sont situés en bas de la distribution. Plus la corrélation est élevée, plus la persistance du positionnement dans l'échelle des revenus entre générations est forte. [...]

³¹ Note du jury : dans la même étude, il est mentionné que l'«échantillon démographique permanent (EDP) est un panel créé par l'Insee en 1967 qui concerne actuellement environ 4 % de la population française. ».

**Figure 1 : Position des enfants à 28 ans
dans l'échelle des revenus en fonction de celle de leurs parents**



Lecture : parmi les enfants de 28 ans dont les parents sont classés au 2^e vingtième de revenu, 25 % (le 1^{er} quart) sont classés en dessous du 18^e centième de leur classe d'âge en 2018. Parmi ceux dont les parents sont classés au 20^e vingtième, 25 % (le 4^e quart) sont classés au-dessus du 91^e centième de revenu en 2018.

Champ : France métropolitaine, personnes nées en 1990, rattachées à la déclaration fiscale de leurs parents en 2010, 2011 ou 2012, et ayant des revenus positifs ou nuls en 2018.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2019.

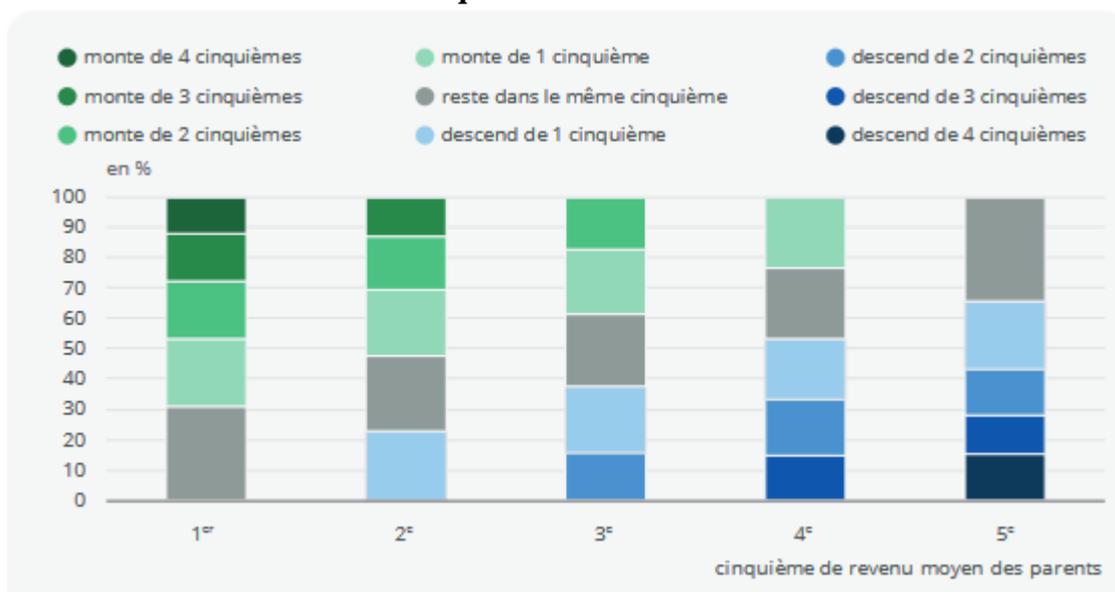
Les revenus des enfants à 28 ans ne dépendent pas seulement des revenus de leurs parents

Si les revenus des parents influencent ceux des enfants, ils sont loin de les déterminer entièrement. À revenus des parents donnés, les revenus des jeunes adultes (à 28 ans) varient fortement et des différences sensibles existent entre les enfants les plus aisés et les enfants les plus modestes. En moyenne, 5 déciles de la distribution des revenus des enfants séparent ainsi les 25 % des enfants les plus aisés des 25 % des enfants les plus modestes alors que les niveaux de revenu de leurs parents sont identiques. Les nombreuses situations de mobilité ascendante et de mobilité descendante montrent que le niveau de revenu des parents ne détermine pas à lui seul le niveau de revenu des enfants, qui dépend également de nombreux autres facteurs. Parmi les enfants de parents défavorisés (tout en bas de la distribution des revenus des parents), un quart fait partie des 40 % aux revenus les plus élevés de leur génération tandis que, parmi les enfants des parents les plus aisés, un quart des enfants appartient aux 40 % des revenus les plus faibles.

Une mobilité ascendante réelle, mais un plafond collant

72 % des enfants de 28 ans appartiennent à un cinquième de revenu différent de celui de leurs parents. Parmi les enfants dont les parents sont les plus modestes, dans le plus bas cinquième de la distribution des revenus, 31 % restent dans le premier cinquième (le « plancher collant ») et 12 % font une mobilité très ascendante vers le plus haut cinquième ► figure 2 : [...] 34 % des enfants des parents les plus aisés, appartenant au plus haut cinquième, sont eux aussi dans le plus haut cinquième (le « plafond collant ») et 15 % font une mobilité très descendante vers le plus bas cinquième. Ainsi, les enfants des familles aisées ont trois fois plus de chances de faire partie des plus hauts revenus que ceux issus des familles modestes. En prenant une définition élargie de la mobilité ascendante, des 40 % les plus modestes aux 40 % les plus aisés, le taux de mobilité est de près de 30 %.

Figure 2 : Mobilité entre cinquièmes de revenu des parents et cinquièmes de revenu des enfants



Lecture : parmi les enfants dont les parents sont dans le 1^{er} cinquième de la distribution des revenus, 31 % sont dans le plus bas cinquième de la distribution des revenus de leur classe d'âge en 2018, et 12 % dans le plus haut cinquième.

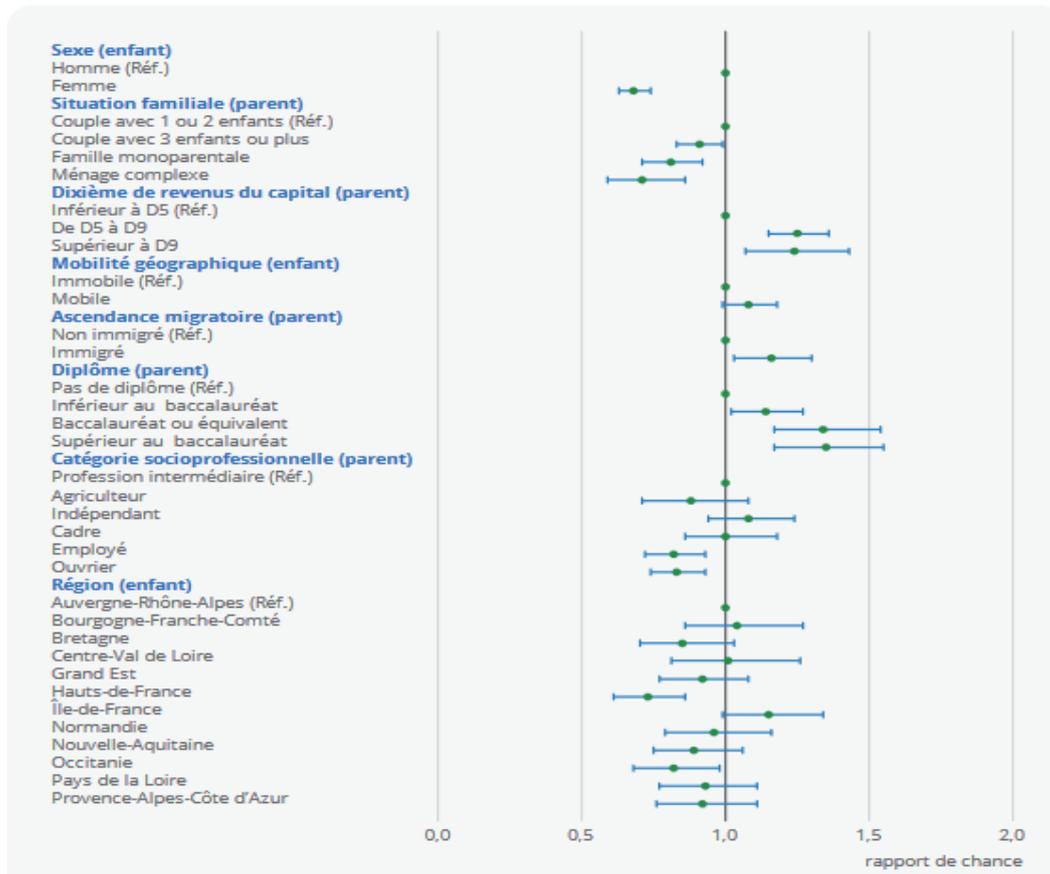
Champ : France métropolitaine, personnes nées en 1990, rattachées à la déclaration fiscale de leurs parents en 2010, 2011 ou 2012, et ayant des revenus positifs ou nuls en 2018.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2019.

Grimper dans l'échelle des revenus par rapport à ses parents est plus aisé pour un homme ou quand on n'a pas vécu dans une famille monoparentale

Les hommes ont une probabilité plus élevée que les femmes de réaliser une mobilité ascendante et plus faible de rester en bas de la distribution : 15 % des fils de 26 à 29 ans issus du plus bas cinquième des revenus sont dans le plus haut cinquième, contre 8 % des filles, tandis que 34 % des filles restent dans le plus bas cinquième, contre 27 % des fils. Toutes choses égales par ailleurs, cet effet persiste : les femmes ont près de deux fois moins de chances de réaliser une mobilité ascendante par rapport aux hommes, et 1,5 fois moins en considérant la mobilité ascendante élargie ► figure 3 : de même, à autres caractéristiques identiques, les enfants des familles monoparentales ont une probabilité de mobilité ascendante élargie significativement plus faible que les enfants de couples ayant un ou deux enfants, et un risque de mobilité descendante plus élevé. La probabilité de rester dans le plus bas cinquième de la distribution et la persistance des revenus sont également plus élevées pour ces individus. Les enfants de couples ayant trois enfants ou plus ont également moins de chances d'effectuer une mobilité ascendante.

Figure 3 : Effets de différentes caractéristiques des enfants ou des parents sur la mobilité ascendante élargie



Notes : l'influence d'une modalité est significative lorsque 1 est en dehors de l'intervalle de confiance à 95 % (extrémité des barres). Le parent considéré est le parent au plus haut revenu pour l'ascendance migratoire, le diplôme et la CSP, et ces variables sont observées entre 1999 et 2012. Les autres variables (région, situation familiale et revenu du capital) sont mesurées en 2010. La mobilité géographique est mesurée entre la naissance et la majorité de l'enfant.

Lecture : un enfant d'immigré entre 26 et 29 ans a 1,2 fois plus de chance de faire une mobilité ascendante qu'un enfant dont le parent au plus haut revenu n'est pas immigré, cet effet est significatif.

Champ : France métropolitaine, personnes nées entre 1989 et 1992, rattachées à la déclaration fiscale de leurs parents en 2010, 2011 ou 2012, et ayant des revenus positifs ou nuls en 2018.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2019.

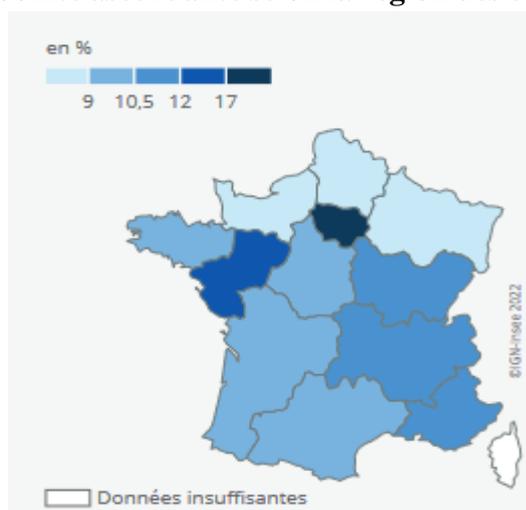
Des revenus du patrimoine élevés des parents favorisent la mobilité ascendante

Théoriquement, l'effet du patrimoine sur la mobilité des enfants est ambigu : il peut être négatif s'il réduit les incitations des enfants à entreprendre de longues études ou à travailler ; il peut être positif s'il permet d'accéder à des formations onéreuses ou à un capital social important. D'après les données mobilisées, les effets positifs l'emportent : la mobilité ascendante est beaucoup plus importante (24 %) dans les 10 % des familles dont les revenus du patrimoine (revenus qui ne sont pas comptabilisés dans le revenu individuel utilisé dans la publication) sont les plus élevés, que dans les 50 % des familles dont les revenus du patrimoine sont les plus faibles (10 %). Cet effet des revenus du patrimoine est légèrement moins fort toutes choses égales par ailleurs, mais la probabilité de mobilité ascendante élargie reste 1,3 fois plus élevée pour les familles dotées des plus hauts revenus du patrimoine. De même, les enfants dont les parents sont propriétaires de leur logement ont plus de chances de faire une mobilité ascendante (15 %, contre 8 % pour les locataires du secteur social).

Gravir l'échelle des revenus est plus fréquent en Île-de-France et l'est moins dans les Hauts-de-France

La mobilité varie également selon la région dans laquelle vivent les enfants à leur majorité. La mobilité ascendante est la plus élevée pour les enfants d'Île-de-France (21 %) et la plus faible pour ceux des Hauts-de-France (7 %) et de Normandie (8 %) ► figure 4 : les enfants issus des familles modestes d'Île-de-France (au 25^e centième) peuvent en moyenne espérer atteindre le 48^e centième de revenu (comme en Bourgogne-Franche-Comté et dans les Pays de la Loire), contre le 41^e pour ceux des Hauts-de-France. Des différences existent également selon la densité ou le type de commune mais sont plus faibles qu'au niveau des régions [Dherbécourt, Kenedi, 2020].

Figure 4 : Mobilité ascendante selon la région des enfants en 2010



Lecture : parmi les enfants qui vivaient avec leurs parents en Île-de-France à leur majorité et dont les parents étaient dans le plus bas cinquième de revenus, 21 % sont dans le plus haut cinquième des revenus de leur classe d'âge en 2018. Ils ont fait une mobilité ascendante.

Champ : France métropolitaine. Personnes nées entre 1989 et 1992, rattachées à la déclaration fiscale de leurs parents en 2010, 2011 ou 2012, et ayant des revenus positifs ou nuls en 2018.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2019.

Toutes choses égales par ailleurs, la mobilité ascendante élargie est plus élevée en Île-de-France qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, et significativement plus faible dans les Hauts-de-France et en Occitanie. Le fait d'avoir vécu en Île-de-France favorise davantage la mobilité ascendante du plus bas au plus haut cinquième : elle y est deux fois plus forte qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Cet effet est lié à l'attractivité et aux opportunités d'études supérieures et d'emplois qu'offre l'Île-de-France. Il existe plus généralement une corrélation positive entre revenu médian du territoire et mobilité, mais pas de corrélation négative entre inégalités des revenus territoriales et mobilité comme dans certains pays [Abbas, Sicsic, 2022]. L'effet propre des territoires demeure malgré la prise en compte du niveau de richesse du territoire, sauf pour l'Île-de-France. L'attractivité de l'Île-de-France se diffuse partout dans son territoire, ce qui rend les taux de mobilité homogènes au sein de la région. La mobilité ascendante est ainsi très proche en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine (19 %) alors que les deux départements sont très éloignés en matière de revenu moyen. La mobilité descendante est quant à elle plus fréquente en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie. Les résultats sont très proches en considérant la région de naissance plutôt que celle de résidence à la majorité. Par ailleurs, les enfants dont les familles ont été mobiles géographiquement dans leur enfance (changement de département entre la naissance et la majorité) ont plus de chances de réaliser une mobilité ascendante (1,4 fois, et 1,1 fois toutes choses égales par ailleurs).

Des mobilités très contrastées pour les enfants d'immigrés

Les enfants d'immigrés ont en moyenne une probabilité plus forte de réaliser une mobilité ascendante (15 %, contre 10 % pour les autres). Ce résultat s'explique d'abord par des choix de localisation : les immigrés résident souvent dans les plus grandes villes et les territoires les plus dynamiques, ce qui leur permet d'accéder à davantage d'opportunités d'emploi et de possibilités de s'élever socialement, à position des parents fixée. Cependant, ce résultat reste vrai à caractéristiques comparables, dont la localisation géographique. Cela est lié à l'inadéquation entre la rémunération et les compétences des parents (via l'assimilation du langage et les relations sociales) et pourrait également être lié à un investissement plus fort en moyenne des parents immigrés dans l'éducation de leurs enfants [Abramitzky et al., 2021]. Dans le même temps, les enfants d'immigrés ont une probabilité plus forte de rester dans le plus bas cinquième des revenus (33 % contre 27 %) et d'effectuer une mobilité descendante (24 % contre 17 %), et ce toutes choses égales par ailleurs également (1,4 fois plus pour la mobilité descendante élargie). Parmi les descendants d'immigrés, les enfants dont le parent au plus haut revenu est né en Asie ont la plus forte probabilité de mobilité ascendante (16 %). Le rang (en centième) espéré des enfants issus des familles modestes (au 1^{er} quartile) est ainsi très différent selon le continent d'origine : 49 pour l'Amérique et l'Europe, 47 pour l'Asie, 43 pour l'Afrique du Nord et 39 pour l'Afrique subsaharienne.

Le niveau de diplôme des parents influe davantage sur la mobilité ascendante que leur catégorie socioprofessionnelle

La mobilité varie beaucoup selon le diplôme du parent ayant le plus haut revenu : la mobilité ascendante est de 17 % pour les enfants de diplômés de l'enseignement supérieur et les titulaires du baccalauréat, contre 11 % pour ceux de parents titulaires de diplômes inférieurs au baccalauréat et 10 % pour ceux de parents non diplômés. La mobilité ascendante est encore plus élevée pour les enfants d'immigrés diplômés : elle est de 20 %, contre 9 % pour les immigrés non ou peu diplômés. Toutes choses égales par ailleurs, les enfants de parents diplômés du baccalauréat ou du supérieur ont significativement plus de chances de faire une mobilité ascendante élargie (1,3 à 1,4 fois). À l'inverse, la mobilité varie peu selon la catégorie socioprofessionnelle, une fois prises en compte les autres caractéristiques. Les enfants d'ouvriers et d'employés ont une probabilité plus faible de réaliser une mobilité ascendante que ceux dont les parents exercent une profession intermédiaire, tandis que l'effet des autres catégories sociales n'est pas significatif.

Environ 30 % de la variation de rang des jeunes adultes serait liée au milieu familial

Comparer les revenus des enfants au sein de fratries permet de mieux comprendre l'importance du milieu familial dans la distribution des revenus. Les frères et sœurs âgés d'environ 28 ans ont une différence de rang moyenne (mesurée séparément selon le sexe) d'un peu plus de 2 déciles, soit environ 30 % plus faible que la différence de rang entre deux jeunes adultes pris au hasard, qui est de 3,3 déciles. Ainsi, environ 30 % de la variation de rang des jeunes adultes âgés d'environ 28 ans serait liée au milieu familial au sens large, le reste étant lié à d'autres facteurs.

► Méthodes

L'EDP permet d'identifier des cohortes d'« enfants » âgés d'environ 18 ans en 2010 et de les suivre chaque année jusqu'en 2018. En 2010, 2011 ou 2012, les enfants ainsi identifiés vivent tous dans le foyer fiscal de leurs parents, ce qui permet d'identifier les revenus individuels des parents. Dans cette étude, les « revenus des parents » sont définis soit comme la moyenne des revenus des deux parents (lorsque l'enfant est rattaché fiscalement à ses deux parents mariés ou pacsés), soit comme le revenu du seul parent auquel il est rattaché (dans les cas où les parents de celui-ci vivent seuls, sont divorcés ou vivent en union libre). Il est ainsi possible de comparer la position relative des parents en 2010 à celle de leur enfant en 2018 dans leurs distributions respectives des revenus. Les enfants sont classés parmi les enfants du même âge tandis que les parents sont classés relativement aux parents ayant des enfants de la même génération.

Plusieurs cohortes d'enfants ont été cumulées (celles ayant entre 26 et 29 ans en 2018) afin de disposer d'effectifs suffisants pour certaines analyses. Le nombre de paires parents-enfants étudiées est de près de 14 000 pour les enfants de 28 ans en 2018 et de 60 000 pour les enfants de 26 à 29 ans.

La corrélation entre le rang des parents (en centième de revenus) et le rang des enfants (en centième) correspond au coefficient β de la régression du rang de l'enfant R_i^f sur le rang de ses parents R_i^p : $R_i^f = C + \beta R_i^p + \varepsilon_i$. De même, on mesure la mobilité ascendante absolue par le rang moyen espéré des jeunes adultes dont les parents appartiennent au 25^e centième de la distribution à partir de l'équation précédente : $C + 0,25\beta$. D'après les estimations de cette étude, ce rang moyen espéré des enfants de 28 ans est de $0,38 + 0,25 \times 0,24$, soit le 44^e centième.

Enfin, dans l'analyse « toutes choses égales par ailleurs », des régressions de Poisson modifiées robustes à l'erreur de variance sont mises en œuvre. Elles permettent d'expliquer la mobilité ascendante élargie entre les 40 % les plus modestes et les 40 % les plus aisés. Les risques relatifs, appelés ici rapports de chances, sont présentés dans cette étude.

Les différents traitements réalisés sur les données (notamment les repondérations), ainsi que des résultats et tests complémentaires sont présentés dans le document de travail associé [Abbas, Sicsic, 2022].

4.2.4.3 – Dossier 3

Document : Mathias André, Jean-Marc Germain et Michaël Sicsic, « La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes », *INSEE Analyses*, n°88, septembre 2023

Quel est l'effet des transferts publics sur le niveau de vie ? La méthode usuelle, dite monétaire, pour répondre à cette question consiste à comparer les impôts directs acquittés par les ménages aux prestations en espèces qu'ils reçoivent. En complément, l'Insee développe une approche élargie de la redistribution [André *et al.*, 2023a]. Fondée sur l'idée que tout impôt prélevé a in fine une contrepartie directe ou indirecte pour les ménages, elle intègre la totalité des transferts publics, versés et reçus, et notamment une valorisation monétaire des services publics. Côté prélèvements, outre les impôts directs, elle inclut les autres prélèvements comme les taxes sur les produits et la production ainsi que les cotisations sociales des employeurs et des salariés. Cette approche se fonde sur les comptes nationaux distribués qui répartissent l'intégralité du revenu national entre différentes catégories de ménages. [...]

La distribution du revenu avant transferts décrit la répartition du revenu national entre les ménages avant tout mécanisme de redistribution. Le revenu après transferts est celui dont bénéficient les ménages après prise en compte de l'ensemble des transferts publics, qu'il s'agisse de contributions versées par les ménages ou de transferts qu'ils reçoivent. En raison de la prise en compte exhaustive des transferts publics, le total du revenu avant transferts est égal au total du revenu après transferts ; la redistribution se fait entre ménages.

La différence entre les revenus avant et après transferts mesure alors la redistribution élargie. Chaque ménage contribue et reçoit différents types de transferts (en espèces, en nature ou collectifs) dont les montants sont répartis à partir de sources microéconomiques détaillées. Ainsi, les ménages ayant un revenu après transferts plus élevé que leur revenu avant transferts sont dits bénéficiaires nets, et contributeurs nets dans le cas contraire. [...]

Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts

Estimé aux prix de base, c'est-à-dire après déduction des taxes sur les produits, au premier chef la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et non aux prix de marché comme dans Accardo *et al.* (2021), le revenu avant transferts en 2019 s'élève à 37 810 euros par unité de consommation (UC) en moyenne (figure 1). La réduction des écarts de revenu après transferts est forte. Ainsi, si l'on se concentre d'abord sur les deux catégories aux extrémités de la distribution des revenus, les ménages aisés, qui représentent 10 % de la population, disposent en moyenne de 127 270 euros par UC de revenu avant transferts, soit 34,4 % du total, contre 6 980 euros par UC pour les ménages pauvres (2,4 % du revenu avant transferts total, 13 % de la population), soit un ratio de 1 à 18 (figure 2). Après redistribution élargie, les premiers bénéficient d'un niveau de vie élargi (revenu après transferts par unité de consommation) de 78 480 euros, contre 25 330 euros pour les ménages pauvres, soit un ratio de 1 à 3.

Cette réduction des inégalités transite par deux canaux principaux. D'une part, des prélèvements retirent 72 530 euros par UC au revenu des ménages aisés, contre 7 410 euros pour les ménages pauvres. D'autre part, les ménages reçoivent des transferts, dont les montants hors retraites diminuent avec le revenu, à hauteur de 23 450 euros par UC pour les ménages pauvres et de 13 420 euros par UC pour les ménages aisés.

► 1. Comptes nationaux distribués en 2019 pour la France, par groupe de niveau de vie usuel

nature des revenus	Total		Transferts par groupe de niveau de vie (en euros par UC)				
	En milliards	En euros par UC	Ménages pauvres	Ménages modestes	Ménages médians	Ménages plutôt aisés	Ménages aisés
Revenus primaires élargis (RNN) ¹	2 026,0	43 560	10 890	21 660	36 240	54 420	136 590
Revenu des facteurs	1 704,3	36 640	6 620	16 390	29 520	46 060	124 790
Revenus salariaux bruts	1 264,3	27 180	4 830	13 470	24 940	37 860	72 920
Revenus mixtes des indépendants	112,6	2 420	470	700	940	2 140	13 880
Revenus du patrimoine	201,2	4 320	1 260	2 040	3 280	5 090	15 160
Profits non distribués	126,2	2 710	70	170	370	960	22 830
Revenus des APU (aux prix de base)	54,2	1 160	360	690	1 160	1 580	2 490
Revenus de la propriété et intérêts versés	-17,8	-380	-250	-280	-330	-430	-860
Taxes sur la production	71,9	1 550	610	970	1 490	2 000	3 340
Revenus avant transferts aux prix de base (A)	1 758,4	37 810	6 980	17 080	30 680	47 630	127 270
Prélèvements	-1 117,7	-24 030	-7 410	-12 030	-19 870	-30 520	-72 530
Taxes sur les produits et sur la production	-339,5	-7 300	-4 520	-5 550	-7 050	-8 790	-12 650
Impôts sur les revenus et le patrimoine	-313,1	-6 730	-680	-1 710	-3 920	-7 710	-32 600
Cotisations sociales	-465,2	-10 000	-2 210	-4 770	-8 900	-14 020	-27 270
Transferts monétaires	520,3	11 190	8 100	10 180	10 780	12 620	15 360
Dont : hors retraites	177,6	3 820	6 160	4 610	3 270	2 670	2 820
Transferts non monétaires	610,3	13 120	17 290	14 160	12 280	11 670	10 600
Transferts en nature	415,0	8 920	12 960	10 000	8 080	7 490	6 430
Dépenses collectives	195,2	4 200	4 330	4 160	4 200	4 180	4 170
Revenus après transfert aux prix de base (B)	1 758,4	37 810	25 330	29 550	33 770	40 970	78 480
Revenu disponible ²	1 423,3	30 600	11 710	19 840	27 070	36 370	78 730
Transferts nets, en euros par UC (A)-(B)	///	///	18 350	12 470	3 090	-6 670	-48 790
Transferts nets, en milliards d'euros	///	///	110,2	157,7	37,4	-73,2	-232,2
Transferts nets, en part du revenu avant transferts (en %)	///	///	262,8	73,0	10,1	-14,0	-38,3

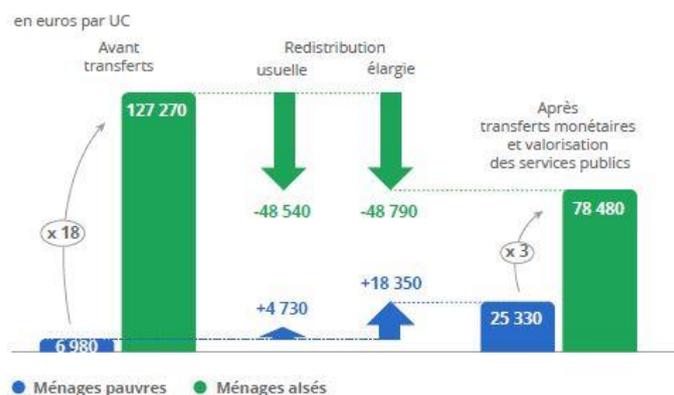
1. L'écart entre le revenu avant transferts aux prix de base et le RNN est constitué des taxes et subventions sur les produits, par exemple la TVA ; il est distribué ici selon la consommation.
2. Des ménages, c'est-à-dire hors administrations publiques (APU) et y compris profits non distribués : net de consommation de capital fixe.

Lecture : Les ménages pauvres reçoivent un revenu avant transferts (aux prix de base) de 6 980 euros par UC en moyenne, contre 127 270 euros par UC pour les ménages aisés.

Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

► 2. Revenus des ménages pauvres et aisés avant et après redistribution élargie



Lecture : Le revenu avant transferts (aux prix de base) des ménages aisés est 18 fois supérieur à celui des ménages pauvres, contre trois fois après l'effet de la redistribution élargie liée à l'ensemble des transferts publics.

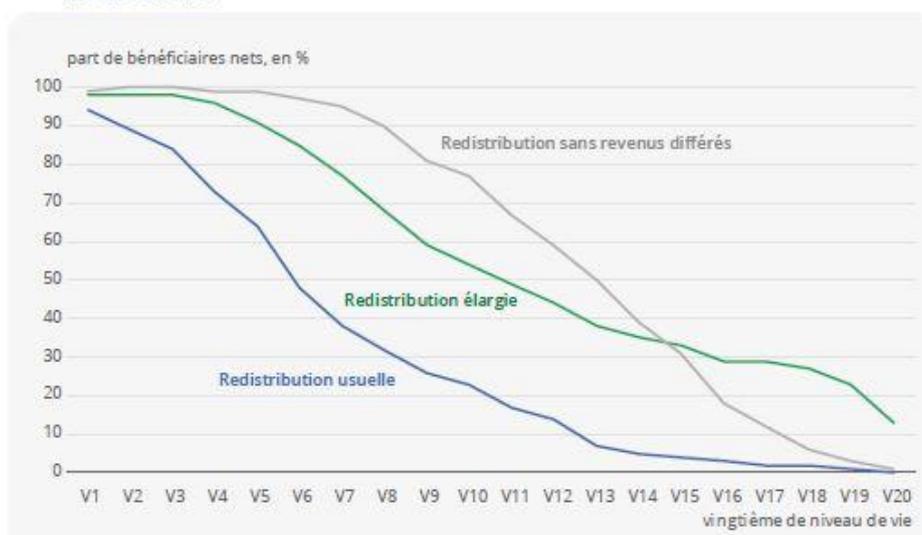
Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

25 % du revenu national est redistribué et 57 % des personnes en sont des bénéficiaires nets

Les ménages contributeurs nets s'acquittent d'un montant total net de 500,2 milliards d'euros, qui correspond également au total reçu par les ménages bénéficiaires nets, la redistribution élargie étant par construction exhaustive. Ainsi, 24,7 % du revenu national net de l'année 2019 est redistribué entre les contributeurs nets et les bénéficiaires nets. Plus de 95 % des personnes parmi les 15 % les plus modestes sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie, contre 13 % parmi les 5 % les plus aisés (figure 3). Cette part de bénéficiaires nets est égale à 57 % sur l'ensemble de la population. Parmi les ménages médians, 49 % des personnes sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie. Le revenu avant transferts de l'ensemble des contributeurs nets est en moyenne annuelle de 75 250 euros par UC, versant en solde net 36 % de leur revenu avant transferts, contre 14 470 euros pour l'ensemble des bénéficiaires nets, recevant en solde net 135 % de leur revenu avant transferts.

► 3. Effet net moyen de la redistribution élargie en 2019 selon le niveau de vie usuel



Notes : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts). La redistribution sans revenus différés intègre les pensions de retraite et les allocations chômage ainsi que les cotisations qui les financent dans le revenu primaire avant redistribution.

Lecture : Parmi les 5 % les plus modestes (premier vingtième de niveau de vie usuel), 98 % sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie et 94 % sont bénéficiaires de la redistribution usuelle.

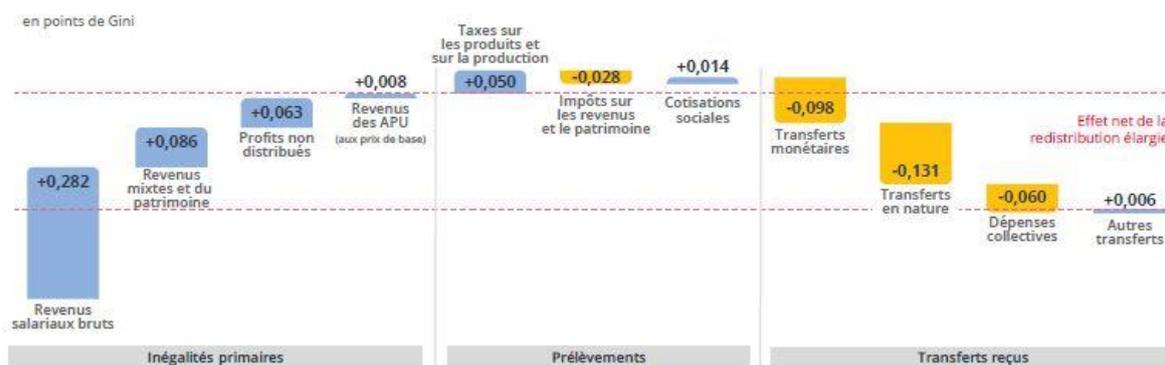
Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

Les transferts reçus réduisent fortement les inégalités, en raison de l'ampleur des dépenses de santé et d'éducation ainsi que du ciblage des minima sociaux

L'impact sur la réduction des inégalités peut ainsi se mesurer en décomposant l'indice de Gini (figure 4) par type de revenus et de transferts. Sur une échelle de 0 – pas d'inégalité – à 1 – tous les revenus détenus par un seul individu –, les inégalités primaires s'élèvent à 0,441 en classant les individus selon la variable de niveau de vie usuel. Elles s'expliquent à 64 % par les inégalités de salaires (0,282 point de Gini) et à 34 % par les revenus du patrimoine, des indépendants et des entreprises (0,149 point de Gini), dont 20 % par les revenus versés et 14 % par les profits non distribués. En supposant que les profits non distribués suivent le profil des dividendes perçus par les ménages, ceux-ci bénéficient à hauteur de 78 % aux 5 % les plus aisés et de 3 % pour les 50 % les plus modestes, contre respectivement 16 % et 23 % pour les salaires.

► 4. Décomposition des inégalités primaires en 2019 et des contributions à leur réduction, en points d'indicateur de pseudo-Gini



Note : Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts).

Lecture : La contribution à la réduction des inégalités des transferts en nature s'élève à 0,131 point de Gini.

Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

Comme en 2018 [Accardo *et al.*, 2021], les transferts publics réduisent fortement les inégalités primaires en 2019. Après transferts, les inégalités mesurées aux prix de base selon l'indice de pseudo-Gini s'élèvent à 0,188, soit une réduction de 0,253 point de Gini. La réduction des inégalités est portée principalement par les transferts en nature à hauteur de 53 % de la réduction, notamment en raison des dépenses de santé et d'éducation, et par les prestations monétaires (40 %). Compte tenu des hypothèses adoptées pour les répartir, les prélèvements augmentent légèrement les inégalités : l'effet de la dégressivité des taxes sur les produits et sur la production (+20 %) n'est pas compensé totalement par l'effet progressif des impôts sur le revenu et le patrimoine (-11 %) et les cotisations sociales augmentent également légèrement les inégalités (+5 %) sur l'ensemble de la population. La mesure des inégalités selon d'autres indicateurs que l'indice de Gini conduit à des résultats qualitativement similaires.

Les prestations sociales en espèces jouent un rôle significatif dans la réduction de la pauvreté. Contrairement aux pensions de retraites et aux autres revenus de remplacement, les minima sociaux et allocations logement sont en effet ciblés sur les 30 % des personnes les plus modestes et décroissent fortement avec les revenus. Les 30 % les plus aisés reçoivent quant à eux 45 % des pensions de retraite. Les transferts en nature sont moins ciblés sur les plus modestes que ne le sont les prestations monétaires (hors retraites), mais représentent un montant total 2,3 fois plus élevé. Constitués aux trois quarts des dépenses de santé et d'éducation, ils décroissent légèrement avec le niveau de vie. Ceci s'explique notamment par des montants plus importants de remboursements de santé en direction des plus modestes, liés à un état de santé plus dégradé de cette partie de la population [Fouquet, Pollak, 2022]. Enfin, les services publics non individualisables présentent quant à eux un profil quasi forfaitaire [Accardo *et al.*, 2021] ; des hypothèses différentes concernant la distribution des dépenses collectives non localisables les feraient augmenter légèrement pour les plus aisés, mais conduiraient à des résultats proches.

Rapportés aux revenus avant transferts augmentés des prestations monétaires et pris dans leur ensemble, les prélèvements sont légèrement dégressifs aux extrémités de la distribution des niveaux de vie ; c'est-à-dire qu'ils sont relativement moins élevés pour les ménages les plus aisés et plus élevés pour les ménages les plus modestes. En 2019 comme en 2018, entre ces extrémités, le taux de prélèvements ainsi calculé varie peu, autour d'une valeur de 55 %. Les impôts sur le revenu et sur le patrimoine suivent un profil progressif [Accardo *et al.*, 2021]. En revanche, les taxes sur les

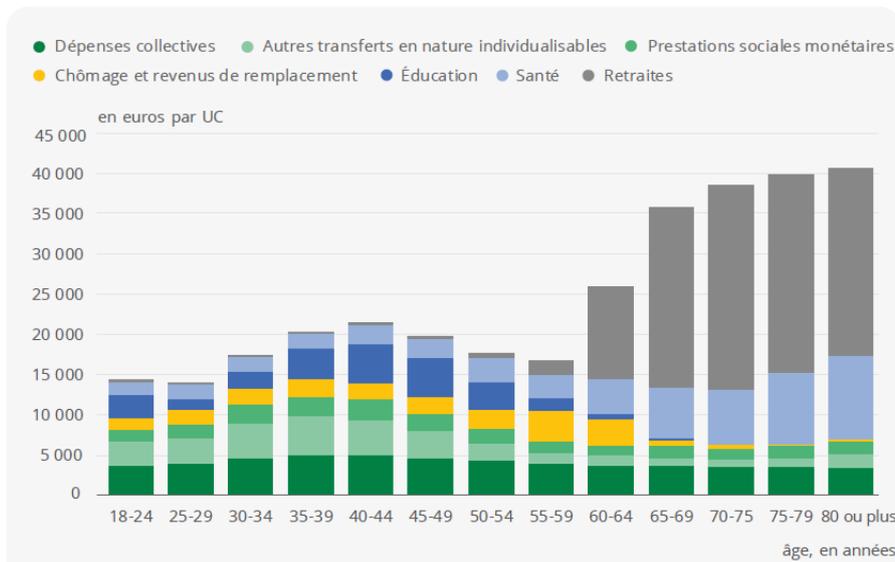
produits (taxe sur la valeur ajoutée, accises³² sur l'alcool, le tabac et les carburants) représentent une part plus élevée pour les ménages les plus modestes. L'effet régressif de la taxation indirecte l'emporte pour les plus modestes, puis s'équilibre avec l'effet progressif de l'imposition directe. Pour les 10 % les plus aisés, le profil des prélèvements décroît en part du revenu, principalement en raison d'une hausse de l'épargne, qui n'est pas imposée au moment de sa constitution, et secondairement, sous l'effet de la baisse des cotisations sociales [André, 2022]. Ces constats sont cependant à considérer avec prudence car les revenus et la consommation sont mesurés avec plus d'incertitudes aux extrémités et leur ampleur dépend de la notion de revenu utilisé.
[...]

Les transferts reçus par les ménages sont concentrés sur les ménages de 60 ans ou plus en raison des pensions de retraites et des dépenses de santé

L'ensemble des transferts reçus, qu'ils soient en espèces ou en nature, varient en fonction de l'âge. Ils s'élèvent en moyenne à 14 350 euros par UC pour les 18-24 ans, contre plus de 25 900 euros par UC pour les 60 ans ou plus (figure 7). La concentration du système de retraites et des dépenses de santé vers les ménages les plus âgés explique ces variations. En effet, les remboursements de santé augmentent tout au long de la vie, à partir de 1 750 euros par UC par an pour les 18-24 ans, jusqu'à 4 300 euros par UC pour les 60-64 ans et jusqu'à 10 420 euros par UC pour les 80 ans ou plus. Les dépenses de santé sont très inégalement réparties en fonction de l'âge ; les ménages de 60 ans (29 % de la population) en reçoivent 61 % et les ménages de 70 ans (15 % de la population) 40 %.

À l'inverse, les dépenses d'éducation sont concentrées en direction des ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 49 ans. Elles s'élèvent en moyenne à 4 950 euros par UC pour les 40-44 ans, auxquels s'ajoutent les prestations familiales concentrées entre 25 et 49 ans. Au total, le montant des transferts reçus hors retraites atteint un pic à 21 200 euros pour les 40-44 ans et un creux entre 60 et 74 ans.

► 7. Transferts moyens reçus en 2019 par les ménages, selon l'âge



Note : Âge de la personne de référence du ménage.

Lecture : Le montant de transferts liés à la santé versé aux 55-59 ans est de 2 900 euros par unité de consommation (UC).

Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

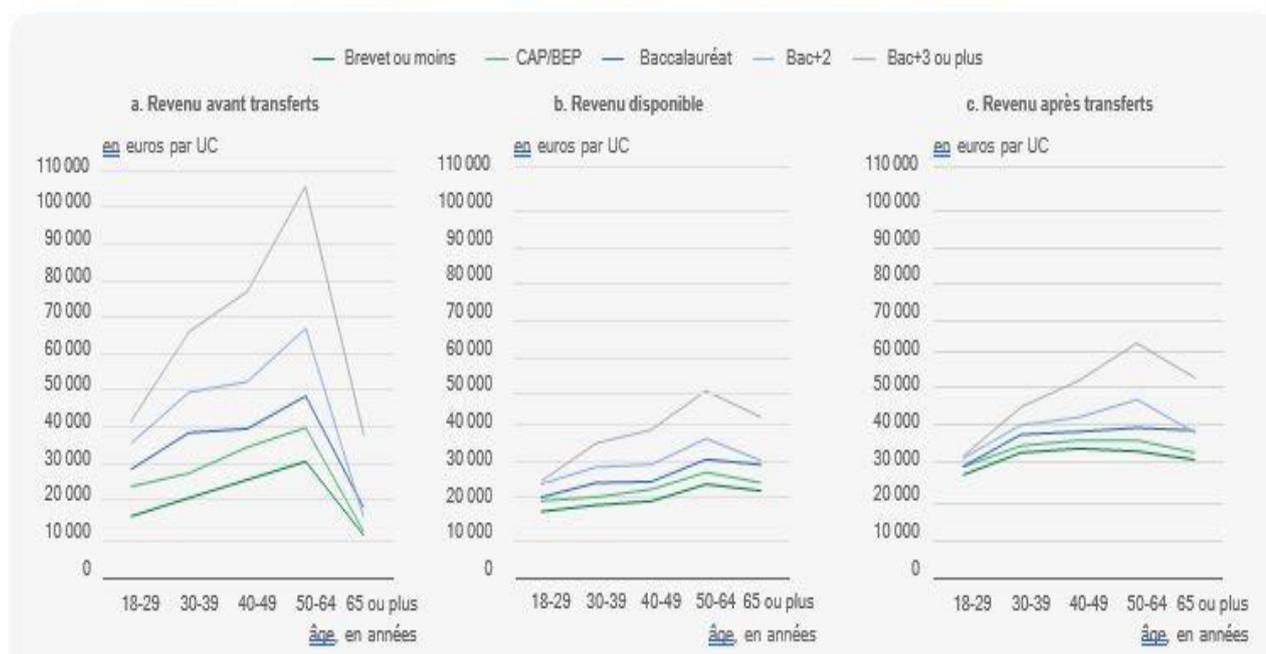
1 Note du jury : Impôt indirect portant sur les objets de consommation, principalement sur les boissons

Les écarts de revenus avant transferts selon le diplôme et l'âge sont fortement atténués par la redistribution élargie

Les écarts de revenus avant transferts selon le diplôme de la personne de référence du ménage sont élevés et s'accroissent avec l'âge (figure 8). Pour les titulaires d'un diplôme bac+3 ou plus, le revenu avant transferts moyen s'élève à 41 270 euros par UC dans la tranche d'âge 18-29 ans pour atteindre 105 840 euros par UC entre 50 et 64 ans. En outre, l'écart des revenus avant transferts selon le diplôme s'accroît jusqu'à 65 ans. Pour les non-diplômés le revenu avant transferts passe de 15 580 euros par UC dans la tranche d'âge 18-29 ans, à 30 440 euros par UC pour les 50-64 ans. Les inégalités de revenus primaires selon le niveau de diplôme sont les plus accentuées pour les plus de 65 ans, avec un rapport de 3,6 entre les moins diplômés et les plus diplômés, contre 2,6 entre 18 et 29 ans.

Dans toutes les catégories d'âge, les transferts publics réduisent nettement les écarts entre les niveaux de diplôme. Le revenu après transferts des plus diplômés est 1,4 fois plus élevé que celui des non-diplômés dans la tranche d'âge des 30-39 ans, contre 3,2 pour le revenu avant transferts. Pour la tranche d'âge 50-64 ans, ce rapport s'élève à 1,9 après transferts, contre 3,5 en revenu avant transferts. Par ailleurs, l'écart de revenus après transferts entre les deux catégories d'âge actif 18-29 ans et 50-64 ans s'élève à 24 % pour les non-diplômés, contre 98 % pour les plus diplômés. En moyenne, les non-diplômés sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie à hauteur de 14 960 euros par UC en moyenne par an et les plus diplômés sont contributeurs nets de 22 050 euros par UC en moyenne.

► 8. Distribution des revenus en 2019 selon l'âge et le diplôme de la personne de référence



Note : Âge et diplôme de la personne de référence du ménage. Le diplôme n'est pas renseigné pour 1,35 % des personnes, celles-ci ne sont pas représentées dans les graphiques.

Lecture : Le revenu des titulaires d'un diplôme de bac+3 ou plus âgés de 50 à 64 ans est de 105 840 euros par unité de consommation (UC) avant transferts (figure 8a) et 61 950 euros par UC après transferts élargis (figure 8c).

Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

La redistribution élargie s'opère également en faveur des familles monoparentales, des couples avec trois enfants et des femmes, mais son bilan est plutôt neutre pour les employés et les ouvriers

Les inégalités et la redistribution élargie peuvent être examinées sous d'autres angles. De nombreux transferts, tels que les minima sociaux, les allocations familiales, l'impôt sur le revenu, sont par exemple modulés selon la composition familiale du ménage. Cette dernière évolue avec l'âge et joue également un rôle clé sur les inégalités primaires de revenus par les mises en couple, les désunions ou la présence d'enfants dans le ménage.

Parmi les différentes configurations familiales, les familles monoparentales ont les revenus par UC avant transferts les plus faibles, avec 25 140 euros par UC (figure 9) ; la différence est marquée entre les femmes (22 500 euros par UC) et les hommes (38 700 euros par UC) dans cette configuration. Les transferts non monétaires contribuent fortement au rapprochement des niveaux de vie selon la configuration familiale, notamment en raison des dépenses d'éducation.

En considérant à la fois le sexe et la vie en couple, les principaux bénéficiaires de la redistribution élargie sont les femmes vivant seules sans enfant (9 % de la population). Le solde entre les prestations qu'elles perçoivent en nature ou en espèces et les impôts dont elles s'acquittent est de 47 milliards d'euros. De même, les femmes sans conjoint avec enfants (9 % de la population) sont bénéficiaires nets à hauteur de 37 milliards d'euros. Avec ou sans enfant, les femmes sans conjoint ont des revenus avant transferts plus faibles. Les principaux contributeurs sont les couples (69 % de la population), à hauteur de 82 milliards d'euros, alors que le bilan redistributif pour les hommes sans conjoint, avec ou sans enfant, est globalement neutre.

La redistribution peut aussi se mesurer selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage. Le revenu avant transferts des cadres, travailleurs indépendants et chefs d'entreprise est en moyenne 2,7 fois plus élevé que celui des ouvriers, contre 1,7 après transferts. Les employés ont des revenus avant et après transferts moyens proches de ceux des ouvriers autour de 30 800 euros par UC. En outre, les prélèvements et transferts reçus s'équilibrent presque pour ces deux catégories socioprofessionnelles. Les retraités sont la seule catégorie bénéficiant en moyenne de la redistribution élargie.

► 9. Comptes nationaux distribués pour la France en 2019, selon différentes catégories

en euros par UC

Âge	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus
Part dans la population (en %)	7,5	19,4	24,6	26,5	21,9
Revenu avant transferts	29 840	42 050	46 750	51 730	15 290
Prélèvements	-17 920	-24 570	-27 450	-30 920	-15 400
Transferts monétaires	3 670	4 740	4 820	8 950	25 340
Transferts non monétaires	10 430	14 390	15 860	11 070	13 030
Revenu après transferts	26 050	36 500	39 730	40 290	38 030
Revenu disponible	20 570	27 770	29 820	35 660	30 800
Diplôme	Brevet ou sans diplôme	CAP, BEP	Baccalauréat	Bac+2	Bac+3 ou plus
Part dans la population (en %)	25,9	26,3	16,0	12,0	19,7
Revenu avant transferts	18 920	29 410	35 970	49 030	71 050
Prélèvements	-14 160	-19 040	-22 640	-29 420	-42 930
Transferts monétaires	14 180	10 850	9 880	8 810	10 010
Transferts non monétaires	14 960	12 950	12 620	12 320	11 780
Revenu après transferts	33 880	34 090	35 640	40 310	49 000
Revenu disponible	23 920	26 630	28 850	34 450	44 790
Couples et adultes selon le sexe et la parentalité	Femmes sans enfant	Hommes sans enfant	Femmes avec enfants	Hommes avec enfants	Couples
Part dans la population (en %)	9,3	7,2	8,9	1,7	68,7
Revenu avant transferts	22 640	32 860	22 500	38 700	44 400
Prélèvements	-16 770	-21 500	-15 220	-22 800	-27 520
Transferts monétaires	15 440	11 500	7 240	6 930	10 920
Transferts non monétaires	9 120	8 990	17 630	16 950	14 130
Revenu après transferts	30 150	31 450	32 280	39 590	41 590
Revenu disponible	26 280	28 110	19 500	28 560	33 740
Configuration familiale	Familles monoparentales	Adultes seuls sans enfant	Couples 1 ou 2 enfants	Couples 3 enfants ou plus	Couples sans enfant
Part dans la population (en %)	10,7	16,6	32,2	12,3	24,2
Revenu avant transferts	25 140	27 090	53 480	38 750	36 900
Prélèvements	-16 460	-18 830	-30 910	-22 890	-25 610
Transferts monétaires	7 190	13 730	5 080	6 000	18 720
Transferts non monétaires	17 520	9 060	14 150	22 120	11 330
Revenu après transferts	33 470	30 720	41 480	43 970	40 880
Revenu disponible	20 970	27 070	33 610	27 350	36 100
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres, indépendants, chef d'entrep.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités
Part dans la population (en %)	22,56	15,70	11,03	18,73	29,48
Revenu avant transferts	80 580	48 390	30 690	30 310	14 300
Prélèvements	-45 340	-28 240	-19 170	-18 250	-14 310
Transferts monétaires	4 870	4 010	5 180	5 000	23 190
Transferts non monétaires	12 420	12 490	14 290	13 450	13 010
Revenu après transferts	51 570	36 370	30 970	30 620	36 060
Revenu disponible	46 770	29 950	21 850	22 360	28 540
Tranche d'unité urbaine	Hors unités urbaines	5 000 à 20 000 hab.	20 000 à 200 000 hab.	200 000 à 2 000 000 hab.	Agglom. de Paris
Part dans la population (en %)	23,92	17,37	16,71	25,19	16,79
Revenu avant transferts	34 930	34 390	31 300	36 670	54 070
Prélèvements	-22 290	-21 930	-20 810	-23 460	-32 980
Transferts monétaires	10 890	11 430	12 120	11 110	10 490
Transferts non monétaires	12 750	13 370	13 860	13 120	12 610
Revenu après transferts	36 090	37 060	36 270	37 170	43 630
Revenu disponible	29 630	29 490	27 960	29 880	37 040

Note : Âge, diplôme et CSP de la personne de référence du ménage. Les pensions de retraite et les allocations chômage sont incluses dans la redistribution élargie (et non dans les revenus avant transferts).

Lecture : les femmes sans enfant reçoivent en moyenne 22 640 euros par unité de consommation (UC) de revenu avant transferts et 30 150 euros par UC de revenu après transferts.

Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux distribués 2019 ; calculs des auteurs.

Les transferts réduisent les inégalités de revenus entre les habitants de l'agglomération parisienne et les autres unités urbaines

Les revenus avant transferts varient peu selon la densité de l'unité urbaine (entre 31 300 et 36 670 euros par UC) ; l'unité urbaine de Paris fait exception avec des revenus qui sont environ moitié plus élevés (54 070 euros par UC).

Sans tenir compte des différences locales de prix, la redistribution réduit les différences de revenu entre les tranches d'unité urbaine. Après transferts, le revenu reste peu différencié entre les catégories de communes, en dehors de l'unité urbaine de Paris, où il est entre 15 % et 20 % plus élevé. En moyenne, les résidents de l'aire urbaine de Paris sont les seuls contributeurs nets à la redistribution élargie. La redistribution a un bilan globalement neutre pour les autres métropoles de plus de 200 000 habitants : leurs habitants versent autant qu'ils reçoivent de transferts. Les personnes des communes hors des unités urbaines et des communes des unités urbaines entre 20 000 et 200 000 habitants sont bénéficiaires nettes de la redistribution élargie. Ces résultats sont en partie liés à l'âge des personnes vivant dans les territoires. Les plus âgés sont en effet sous-représentés dans l'agglomération parisienne et dans une moindre mesure dans les grandes unités urbaines, au profit de zones moins denses et notamment des villes moyennes (de 20 000 à 200 000 habitants), qui bénéficient ainsi le plus de la redistribution élargie, par le biais de la santé et des retraites.

La différence entre les tailles d'unités urbaines est particulièrement marquée au sein de la catégorie des ménages plutôt aisés : les ménages des communes hors unités urbaines, des petites unités urbaines et des grandes métropoles sont en moyenne contributeurs nets à la redistribution élargie, alors que ceux des unités urbaines entre 20 000 et 200 000 habitants sont neutres en moyenne. Pour les ménages pauvres ou modestes, les profils avant et après transferts sont similaires entre les différentes tailles d'unités urbaines, en raison notamment de prélèvements et des transferts reçus d'une ampleur comparable [André, 2022].

4.2.5 – Exemples de sujets de mathématiques (seconde partie de l'épreuve)

4.2.5.1 - Exercice de mathématiques associé au dossier 1

Partie A

1. On considère la phrase suivante, extraite du présent dossier : « Pour l'Union européenne, dont l'objectif intermédiaire est de réduire les émissions nettes de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990, ils impliquent un doublement du rythme annuel de réduction des émissions sur la période 2020 – 2030 par rapport à 2005 – 2019. ».

Déterminer le taux d'évolution associé à la réduction des émissions nettes entre 1990 et 2030. En déduire le taux d'évolution annuel moyen sur cette période arrondi au centième.

2. Dans la même étude, il est indiqué la phrase suivante : « Au niveau des émissions territoriales, Hubacek *et al.* (2021)⁹ notent qu'entre 2015 et 2018, 32 pays (sur 116 observés) ont réussi à réaliser un découplage « absolu » entre émissions de gaz à effet de serre territoriales et activité économique. ».

Calculer le pourcentage de pays ayant réussi à réaliser un découplage « absolu » entre émissions de gaz à effet de serre territoriales et activité économique parmi les pays observés.

3. On considère le graphique 2 intitulé « Évolution des émissions de gaz à effet de serre et de l'activité économique de 2005 à 2018 dans les 25 pays aux émissions les plus élevées en 2018 ».
- Quelle est l'équation réduite de la droite verte ?
 - Calculer l'élasticité des émissions de gaz à effet de serre de la France par rapport à son PIB entre 2005 et 2018.

Partie B

On étudie la machine à café utilisée par un jury de concours chaque année.

Dans tout l'exercice, on arrondira, si nécessaire, les résultats au dix-millième.

1. À chaque commande, la machine distribue un gobelet recyclable puis y verse un volume de café. On considère qu'il y a un défaut d'approvisionnement si :
- la machine à café n'a plus de café à verser
- ou
- la machine à café n'a plus de gobelet recyclable à distribuer.

On choisit au hasard un jour d'activité pendant la période du concours. On note :

- C : « la machine à café a du café à verser » ;
- G : « la machine à café a un gobelet recyclable à distribuer ».

On notera respectivement \bar{C} et \bar{G} les évènements contraires des évènements C et G .

Une étude statistique permet d'affirmer que les probabilités des évènements C et G sont respectivement égales à $P(C) = 0,93$ et $P(G) = 0,96$.

On admet que les évènements C et G sont indépendants.

- a. Décrire par une phrase l'évènement $C \cap G$ puis déterminer sa probabilité notée $P(C \cap G)$.
 - b. Déterminer la probabilité qu'un membre du jury du concours ne puisse pas boire son café pendant ce jour d'activité.
2. Lorsque la machine tombe en panne, elle ne fonctionne plus de la journée et est réparée pour le lendemain. On considère que les jours où la machine tombe en panne sont indépendants les uns des autres. La probabilité qu'elle tombe en panne un jour quelconque est égale à 0,03.
- On note X la variable aléatoire qui, à toute période de 100 jours consécutifs choisie au hasard, associe le nombre de jours où la machine est tombée en panne.
- a. Déterminer, en justifiant, la loi de probabilité suivie par X .
 - b. Déterminer la probabilité que la machine tombe en panne exactement 2 jours.
 - c. Déterminer la probabilité que la machine tombe en panne au moins un jour.
 - d. On admet que la loi de la variable aléatoire X peut être approchée par une loi de Poisson de paramètre λ où λ est un réel strictement positif. Soit Y une variable aléatoire qui suit cette loi de Poisson. Justifier que $\lambda = 3$ et calculer $P(Y \geq 1)$.
Cette approximation de X par Y semble-t-elle pertinente ?

4.2.5.2 - Exercice de mathématiques associé au dossier 2

Partie A

1. On considère la figure 1 intitulée « Position des enfants à 28 ans dans l'échelle des revenus en fonction de celle de leurs parents ».
 - a. Expliquer l'affirmation suivante, extraite du présent dossier : « Parmi les enfants de parents défavorisés (tout en bas de la distribution des revenus des parents), un quart fait partie des 40% aux revenus les plus élevés de leur génération... ».
 - b. Donner une estimation de l'écart interquartile des centièmes de revenu des enfants de 28 ans dont les parents sont situés au 20^e vingtième de revenu moyen des parents.
 - c. Justifier la phrase suivante, extraite du texte : « En moyenne, 5 déciles de la distribution des revenus des enfants séparent ainsi 25% des enfants les plus aisés des 25% des enfants les plus modestes alors que les niveaux de revenu de leurs parents sont identiques. ».
2. On considère la phrase suivante, extraite du présent dossier : « 72% des enfants de 28 ans appartiennent à un cinquième de revenu différent de celui de leurs parents ». D'après le site de l'INSEE, il y a eu environ 762400 naissances en 1990.
Donner une estimation du nombre d'enfants nés en 1990 appartenant à un cinquième de revenu différent de celui de leurs parents en 2018.

Partie B

1. Démontrer que l'ensemble des solutions x de l'inéquation $e^x - e^{-x} > 0$ est $D =]0 ; +\infty[$.

On définit la fonction f par :

$$\forall x \in D, f(x) = \ln(e^x - e^{-x}).$$

On note C sa représentation graphique dans un repère orthonormé du plan.

2.

- a. Étudier les variations de f sur l'intervalle D et donner ses limites aux bornes de l'intervalle D .

- b. Démontrer que l'unique solution de l'équation $f(x) = 0$ dans D est le réel

$$\beta = \ln\left(\frac{1+\sqrt{5}}{2}\right).$$

- c. Montrer que le coefficient directeur de la tangente T à la courbe C au point d'abscisse β est égal à $\sqrt{5}$.

3.

- a. Démontrer que l'expression $(f(x) - x)$ peut aussi s'écrire $\ln(1 - e^{-2x})$ pour tout réel x de D .

- b. En déduire la limite de $(f(x) - x)$ quand x tend vers $+\infty$.

- c. Que peut-on en déduire pour la courbe C ?

4. Soit λ un réel strictement positif. On définit la fonction g_λ par :

$$\begin{cases} g_\lambda(x) = 0 & \text{si } x < \beta ; \\ g_\lambda(x) = \frac{\lambda}{e^{2x} - 1} & \text{si } x \geq \beta. \end{cases}$$

- a. Pour tout réel x de D , on pose $h(x) = f(x) - x$.

Exprimer $h'(x)$ en fonction de x .

- b. Déterminer λ en fonction de β afin que g_λ soit une densité de probabilité d'une variable aléatoire.

4.2.5.3 - Exercice de mathématiques associé au dossier 3

Partie A

1. On considère la phrase suivante, extraite du présent dossier : « Plus de 95 % des personnes parmi les 15 % les plus modestes sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie, contre 13 % parmi les 5 % les plus aisés. ».

- a. Calculer le pourcentage des personnes les plus aisées bénéficiaires nets de la redistribution élargie.

- b. Sur le graphique 3, est-il vrai que parmi les 25 % les plus modestes, la redistribution usuelle dépasse 60 % ?

2. On considère le tableau 9 intitulé « comptes nationaux distribués pour la France en 2019, selon différentes catégories ».

Calculer la part des prélèvements des revenus avant transferts pour les 18 – 29 ans.

Partie B

Dans tout l'exercice :

- l'urne appelée urne d'origine est celle contenant exactement une boule blanche et une boule noire,
- les boules de l'urne sont indiscernables au toucher et ont la même probabilité d'être tirées.

On prélève au hasard une boule dans l'urne d'origine et on note sa couleur.

On définit la variable aléatoire X_1 par :

$$\begin{cases} X_1 = 1 & \text{si on obtient une boule blanche,} \\ X_1 = 0 & \text{sinon.} \end{cases}$$

1. Reconnaître la loi de probabilité suivie par la variable aléatoire X_1 .

Donner l'espérance et la variance de X_1 .

On prélève au hasard une boule dans l'urne d'origine, on note sa couleur, et on la remet dans l'urne en ajoutant 3 boules de la couleur de la boule tirée. On prélève à nouveau au hasard une boule dans l'urne et on note sa couleur.

On définit les variables aléatoires X_1 et X_2 définies par :

$$\begin{cases} X_i = 1 & \text{si on obtient une boule blanche au } i^{\text{e}} \text{ tirage, avec } i \text{ entier compris entre 1 et 2,} \\ X_i = 0 & \text{sinon.} \end{cases}$$

2.

- a. Donner la loi de X_2 . On pourra s'aider d'un arbre de probabilité.
- b. Calculer et interpréter $P(X_1 = 1 \cap X_2 = 1)$ dans le contexte de l'exercice.
- c. Les variables aléatoires X_1 et X_2 sont-elles indépendantes ?

Soit n un entier supérieur ou égal à 2.

On prélève au hasard une boule dans l'urne d'origine, on note sa couleur, et on la remet dans l'urne en ajoutant 3 boules de la couleur de la boule tirée. On répète à nouveau $(n - 1)$ fois cette épreuve et on réalise ainsi une succession de n tirages.

On considère la suite de variables aléatoires $(X_i)_{1 \leq i \leq n}$ définies par :

$$\begin{cases} X_i = 1 & \text{si on obtient une boule blanche au } i^{\text{e}} \text{ tirage, avec } i \text{ entier compris entre 1 et } n, \\ X_i = 0 & \text{sinon.} \end{cases}$$

Pour tout entier p compris entre 1 et n , on définit la variable aléatoire Z_p , par

$$Z_p = X_1 + X_2 + \dots + X_p = \sum_{i=1}^p X_i.$$

3.

- a. Que représente la variable aléatoire Z_2 dans le contexte de l'exercice ?
- b. Justifier que les valeurs prises par Z_2 sont 0, 1 et 2 et déterminer la loi de probabilité de la variable aléatoire Z_2 .
- c. Déterminer l'espérance de Z_2 .

4. Soit un entier p compris entre 1 et n . Soit un entier k tel que $1 \leq k \leq p$.

- a. Interpréter, dans le contexte de l'exercice, la réalisation de l'événement $(X_{p+1} = 1)$ sachant que l'événement $(Z_p = k)$ est réalisé.
- b. On note $P_{(Z_p=k)}(X_{p+1} = 1)$, la probabilité de réalisation de l'événement $(X_{p+1} = 1)$ sachant que l'événement $(Z_p = k)$ est réalisé.

Justifier que $P_{(Z_p=k)}(X_{p+1} = 1)$ est égal à $\frac{1+3k}{2+3p}$.

4.2.5.4 - Exercice complémentaire n°1

Partie B

Cet exercice propose d'étudier le comportement asymptotique de deux modèles de dynamique de croissance de capitaux d'une entreprise.

En 2024, le capital est égal à 10000 euros. Pour tout entier naturel n , le réel P_n représente le capital (exprimé en millier d'euros) de l'entreprise à l'année $2024 + n$.

Modèle (M_1) de croissance de capital

Un premier modèle de croissance consiste à supposer que l'augmentation de capital l'année suivante est égale à un cinquième du capital de l'année en cours :

pour tout entier naturel n , $P_{n+1} - P_n = 0,2P_n$ (relation du modèle (M_1)).

On rappelle que P_0 est égal à 10.

Dans les questions **1.**, **2.** et **3.**, on considère le modèle (M_1) de croissance du capital.

1. Estimer la valeur en euros du capital en 2025.
2.
 - a. Exprimer P_n en fonction de l'entier naturel n .
 - b. En déduire les variations de la suite (P_n) sur \mathbb{N} .
3. En déduire la limite de la suite (P_n) quand n tend vers $+\infty$.

Modèle (M_2) de croissance de capital

Afin de prendre en compte la concurrence et le fait que le capital sera plafonné à 30000 euros, on considère un deuxième modèle qui freine la croissance du capital représenté par le modèle (M_1) d'autant plus que le capital est proche de 30000 euros soit 30 milliers d'euros :

pour tout entier naturel n , $P_{n+1} - P_n = 0,2P_n(30 - P_{n+1})$ et $P_n \leq 30$ (relations du modèle (M_2)).

On rappelle que P_0 est égal à 10.

Le modèle (M_2) est représenté par le système suivant :

$$\begin{cases} P_0 = 10 \\ \text{pour tout entier naturel } n, P_{n+1} - P_n = 0,2P_n(30 - P_{n+1}) \text{ et } P_n \leq 30 \end{cases}$$

Dans les questions **4.**, **5.**, **6.** et **7.**, on considère le modèle (M_2) de croissance du capital.

4. Montrer que, pour tout entier naturel n , le nombre P_n est strictement positif.
5. Pour tout entier naturel n , on pose $u_n = \frac{1}{P_n}$.
Justifier que, pour tout entier naturel n , le nombre u_{n+1} est égal à $\frac{1}{7}u_n + \frac{0,2}{7}$.
6. On considère la suite (v_n) définie sur \mathbb{N} par : pour tout entier naturel n , $v_n = u_n - \frac{1}{30}$.
 - a. Démontrer que la suite (v_n) est géométrique de raison $\frac{1}{7}$.
 - b. En déduire une expression de P_n en fonction de l'entier naturel n .
7. Étudier la convergence de la suite (P_n) selon le modèle (M_2) et interpréter le résultat obtenu dans le contexte de l'exercice.

4.2.5.5 - Exercice complémentaire n°2

Partie B

M. Bernard est le président d'un groupe d'entreprises spécialisées dans les télécommunications. Au cours d'un conseil d'administration, le rachat d'une entreprise est décidé et M. Bernard a mandaté un cabinet d'audit afin de récolter différentes informations concernant les deux entreprises candidates : Alphatic ou Betatoc.

Deux critères sont étudiés afin de mener à bien cette opération : la répartition des salaires et les résultats d'un sondage sur le bien-être dans l'entreprise.

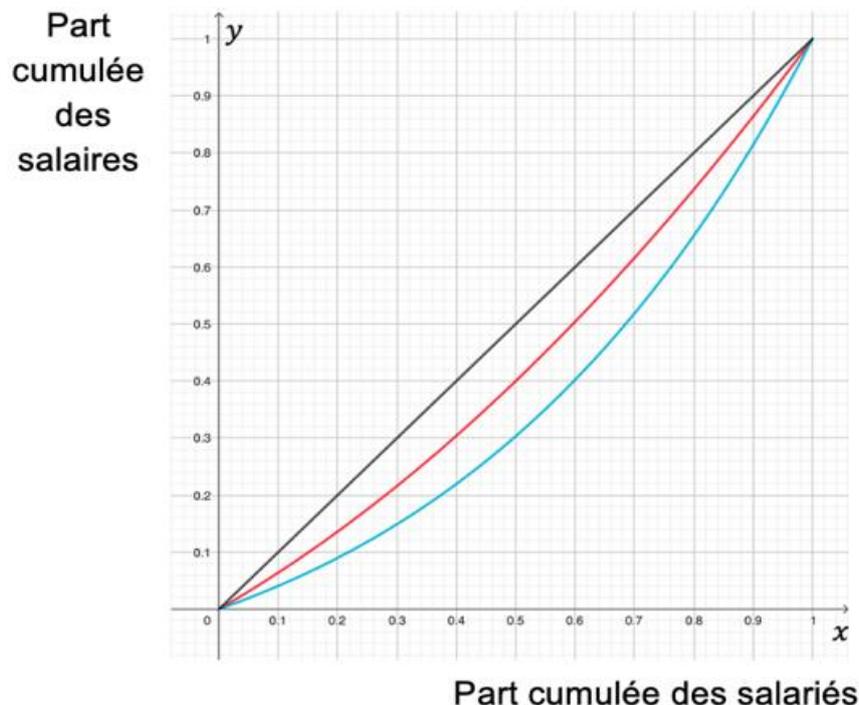
1. Le cabinet d'audit a étudié la répartition des salaires au sein d'Alphatic et de Betatoc. Pour l'étude, les salaires sont classés par ordre croissant. La répartition des salaires pour le groupe Alphatic est modélisée par une fonction f tandis que celle pour le groupe Betatoc est modélisée par une fonction g .

Le nombre $f(x)$ (respectivement $g(x)$) représente la part cumulée des salaires en fonction de la part cumulée x de salariés de l'entreprise Alphatic (respectivement Betatoc).

Les fonctions f et g sont définies sur l'intervalle $[0 ; 1]$ par :

$$f(x) = xe^{x-1} \text{ et } g(x) = 0,4x^2 + 0,6x.$$

Dans le repère du plan ci-dessous, on a représenté, sur l'intervalle $[0 ; 1]$, les courbes C_f et C_g respectives des fonctions f et g ainsi que la droite d'équation $y = x$:



- a. Déterminer la courbe C_f sur le graphique ci-dessus en justifiant la réponse.
- b. Interpréter les coordonnées du point $M(0,5 ; f(0,5))$ dans le contexte de l'exercice.
- c. Quelle entreprise paraît avoir une répartition des salaires la plus inégalitaire ? Pourquoi ?
- d. Calculer le coefficient de Gini pour chacune des entreprises. Conclure par rapport au contexte de la question.

2. M. Bernard souhaite que le taux de satisfaction des salariés concernant leur entreprise soit supérieur à 75% au seuil de 95%. Afin de tester cette hypothèse, on sélectionne de manière aléatoire 200 employés de l'entreprise Alphatic et 140 employés de l'entreprise Betatoc et on leur pose la question « Vous sentez-vous bien dans votre entreprise ? »

- a. Déterminer l'intervalle I_A de fluctuation asymptotique au seuil de 95% de la proportion d'employés de l'entreprise Alphatic déclarant se sentir bien dans leur entreprise. Arrondir à 0,01 les bornes de l'intervalle.

On admet que l'intervalle de fluctuation asymptotique au seuil de 95% de la proportion d'employés de l'entreprise Betatoc déclarant se sentir bien dans leur entreprise est $I_B = [0,68 ; 0,82]$.

- b. Le sondage réalisé auprès de 200 employés de l'entreprise Alphatic a dénombré 128 employés déclarant se sentir bien dans leur entreprise. Le sondage réalisé auprès de 140 employés de l'entreprise Betatoc a dénombré 110 employés déclarant se sentir bien dans leur entreprise. Que peut-on conclure ?

3. D'après les questions précédentes, quelle entreprise M. Bernard devrait-il choisir de racheter ?

4.2.5.6 - Exercice complémentaire n°3

Partie B

On considère la fonction f définie sur \mathbb{R}^2 par :

$$\text{pour tout couple } (x, y) \text{ de } \mathbb{R}^2, f(x, y) = 2x^2 + 2y^2 + 2xy - x - y.$$

On munit le plan d'un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

1. Étude des points critiques de la fonction f .

- a. Déterminer les dérivées partielles premières de f sur \mathbb{R}^2 .
 b. En déduire que le seul point critique de f est le point A de coordonnées $(\frac{1}{6}; \frac{1}{6})$.

2. Nature du point critique de la fonction f .

- a. Déterminer les dérivées partielles secondes de f sur \mathbb{R}^2 .
 b. Montrer que f présente un minimum local en A et donner la valeur m de ce minimum.

3.

- a. Développer l'expression $2\left(x + \frac{y}{2} - \frac{1}{4}\right)^2 + \frac{3}{2}\left(y - \frac{1}{6}\right)^2$.
 b. En déduire que m est le minimum global de f sur \mathbb{R}^2 .

4. On considère la fonction g définie sur \mathbb{R}^2 par :

$$\text{pour tout couple } (x, y) \text{ de } \mathbb{R}^2, g(x, y) = 2e^{2x} + 2e^{2y} + 2e^{x+y} - e^x - e^y.$$

- a. Utiliser la question 3.b. pour établir que : $\forall (x, y) \in \mathbb{R}^2, g(x, y) \geq -\frac{1}{6}$.
 b. En déduire que la fonction g possède un minimum global sur \mathbb{R}^2 et préciser en quel point ce minimum est atteint.

4.2.5.7 - Exercice complémentaire n°4

Partie B

Soit f la fonction définie sur $[0; +\infty[$ par $f(x) = \frac{x}{e^x}$.

Le plan est rapporté à un repère orthonormal $(O; \vec{i}, \vec{j})$ d'unité graphique 1 cm.

On note C_f la courbe représentative de la fonction f dans ce repère.

On note \mathbf{N} l'ensemble des entiers naturels.

- Étudier le signe de la fonction f sur $[0; +\infty[$.
- On note f' la fonction dérivée de la fonction f sur $[0; +\infty[$.
 - Déterminer explicitement $f'(x)$ en fonction de x où x représente un réel positif ou nul.
 - En déduire les variations de la fonction f sur $[0; +\infty[$.
- On définit la suite (I_n) sur \mathbf{N} par : pour tout entier naturel n , $I_n = \int_0^n f(x)dx$.
 - Justifier que, pour tout entier naturel n : $I_n \geq 0$.
 - Démontrer que la suite (I_n) est croissante sur \mathbf{N} .
- À l'aide d'une intégration par parties, démontrer que, pour tout entier naturel n :
$$I_n = 1 - (n + 1)e^{-n}.$$
 - En déduire $\lim_{n \rightarrow +\infty} I_n$.
 - Interpréter graphiquement cette limite.

4.2.5.8 - Exercice complémentaire n°5

Partie B

Une ville contient plusieurs lieux historiques à visiter : A, B, C, D, E et F .

On considère le graphe constitué de ces lieux historiques et des rues les reliant.

On appelle M la matrice d'adjacence associée à ce graphe, les sommets étant rangés dans l'ordre alphabétique.

Ainsi, on obtient :

$$M = \begin{pmatrix} 0 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 \\ 1 & 0 & 1 & 1 & 0 & 0 \\ 1 & 1 & 0 & 0 & 0 & 1 \\ 1 & 1 & 0 & 0 & 1 & 1 \\ 1 & 0 & 0 & 1 & 0 & 0 \\ 1 & 0 & 1 & 1 & 0 & 0 \end{pmatrix}$$

La matrice M est d'élément général M_{ij} et est notée $M = (M_{ij})_{1 \leq i, j \leq 6}$.

Par exemple, M_{14} est égal à 1 et signifie qu'il existe un chemin en une étape pour aller de A à D .

- Construire le graphe associé à la matrice M .
- Ce graphe est-il connexe ? Complet ?
- Ce graphe admet-il un cycle eulérien ? Une chaîne eulérienne ? Interpréter dans le contexte de l'exercice.
- Existe-il une chaîne passant par tous les sommets du graphe et revenant à son sommet de départ ? Si oui, donner un exemple d'un tel chemin.
- Calculer la matrice M^3 .
 - En déduire le nombre de chaînes de longueur 3 entre A et D .
 - Quels sommets ont le plus petit nombre de chaînes de longueur 3 les reliant ?
- Combien y-a-t-il de chaînes de longueur 5 entre C et F ?
- Quel est le nombre total de chaînes distinctes de longueur 5 dans ce graphe ?

V. Annexes

5.1 – Sujets d’admissibilité des années passées (depuis 2000)

2023 : Dissertation = La dynamique des inégalités économiques internationales (entre pays) et internes (au sein des pays) depuis 2000 ; Dossier = Age / génération et formes d’engagement politique

Concours interne de l'agrégation de SES				
Historique des thèmes au programme et des sujets des épreuves écrites depuis 2000				

Session	Thèmes au programme Économie	Thèmes au programme Sociologie	Sujets de dissertation	Sujets de composition sur dossier
2022	Économie des inégalités. Monnaie et financement de l'économie.	Sociologie du risque. La socialisation.	Peut-on stimuler l'innovation et la croissance tout en réduisant les inégalités de revenus ?	Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ? (EDS première)
2021	Monnaie et financement de l'économie. Concurrence et marchés.	La socialisation. Objets et démarche de la sociologie.	La sociologie a-t-elle vocation à être critique ?	Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ? (EDS Première)
2020	Concurrence et marchés. Économie du travail.	Objets et démarche de la sociologie. La mobilité sociale.	Le chômage est-il involontaire ?	Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ? (EDS Première)
2019	Économie du travail. Histoire de la pensée économique depuis 1945.	La mobilité sociale. Justice et injustices sociales.	L'État providence est-il toujours un instrument de justice sociale ?	Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il ? (Première)
2018	Histoire de la pensée économique depuis 1945. Économie des institutions.	Justice et injustices sociales. La société des individus.	Qu'est-ce qu'une institution efficace ?	Comment expliquer le comportement électoral ? (Terminale, spécialité SSP)
2017	Économie des institutions. Finance internationale.	La société des individus. La déviance.	Dans quelle mesure l'individu d'aujourd'hui est-il différent de l'individu de la modernité ?	Quelles politiques pour l'emploi ? (Terminale)
2016	Finance internationale. L'économie publique.	La déviance. Sociologie du genre.	Genre et socialisation.	Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ? (Terminale, spécialité EA)
2015	L'économie publique. L'économie géographique.	Sociologie du genre. L'exclusion sociale.	Le marché est-il une solution aux défaillances de l'Etat ?	Classes et stratifications sociales. (Terminale)
2014	L'économie géographique. Économie de l'environnement.	L'exclusion sociale. Les stratifications sociales.	En quoi l'exclusion sociale renouvelle-t-elle la "question sociale" ?	Comment expliquer les fluctuations économiques ? (Terminale)
2013	Économie de l'environnement. La répartition des revenus.	Les stratifications sociales. Santé, maladie, société.	L'environnement, un bien collectif mondial ?	Moyens et efficacité des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale. (Terminale)
2012	La répartition des revenus. Économie de l'innovation.	Santé, maladie, société. Les croyances collectives.	Le sentiment de justice est-il une croyance collective ordinaire ?	La décision d'investissement des entreprises. (Terminale)
2011	Économie de l'innovation. Economie et finance internationales.	Les croyances collectives. Sociologie de l'éducation.	Droits de propriété et innovation.	Déviance et stigmatisation (Première).

2010	Économie et finance internationales. Les prélèvements obligatoires.	Sociologie de l'éducation. Sociologie économique.	L'école peut-elle concilier éducation et performance ?	Formation de l'offre, de la demande et du prix d'équilibre sur un marché (Première).
2009	Économie et finance internationales. Les prélèvements obligatoires.	Sociologie de l'éducation. La sociologie économique.	L'attractivité des territoires dans une économie mondialisée.	Les mutations du syndicalisme en France. (Terminale)
2008	Les prélèvements obligatoires. Les analyses économiques de l'entreprise.	La sociologie économique. Les approches sociologiques de la culture.	Pratiques culturelles et stratification sociale.	Les avantages comparatifs. (Terminale)
2007	Les analyses économiques de l'entreprise. Travail et emploi dans les pays développés.	Les approches sociologiques de la culture. Famille et modernité occidentale.	Quelles ont été les conséquences des mutations économiques des 20 dernières années sur les travailleurs peu qualifiés des pays de l'OCDE ?	Justice sociale et inégalités. (Terminale)
2006	Travail et emploi dans les pays développés. Mondialisation et commerce international	Famille et modernité occidentale. Les conflits sociaux.	Tout conflit social n'est-il qu'un conflit d'intérêts ?	La contribution des facteurs de production à la croissance. (Terminale)
2005	Mondialisation et commerce international. Construction européenne et politique économique.	Les conflits sociaux. Les réseaux sociaux.	Peut-on appliquer les mêmes règles de commerce international à tous les biens et services ?	La mesure de la mobilité sociale. (Terminale)
2004	Construction européenne et politique économique. Économie de l'environnement et des ressources naturelles.	Les réseaux sociaux. Expliquer et comprendre.	Qu'est-ce qu'une explication sociologique ?	Les stratégies des entreprises. (Première)
2003	Économie de l'environnement et des ressources naturelles. Croissance et cycles.	Expliquer et comprendre. Corps et société : travail, santé, sport, paraître...	Peut-on et doit-on limiter les fluctuations économiques ?	Conformité et déviance. (Première)
2002	Croissance et cycles. La théorie économique avant 1850.	Corps et société : travail, santé, sport, paraître... Ville et problèmes urbains.	Crise des banlieues et politiques urbaines.	Services publics et économie de marché. (Première)
2001	La théorie économique avant 1850. Économie et démographie.	Ville et problèmes urbains. Féminin/masculin : approches sociologiques.	Mutations démographiques et développement.	L'opinion publique. (Première)
2000	Économie et démographie. Macroéconomie et finance.	Féminin/masculin : approches sociologiques. Évolution des qualifications et dynamique des classifications professionnelles.	Les analyses en termes de "rapports sociaux de sexe" vous paraissent-elles pertinentes pour rendre compte du fonctionnement et des évolutions des sociétés contemporaines ?	La mondialisation. (Terminale)

Note : Nouveau thème en première ligne. Thème tombé à l'écrit en gras.

5.2 – Programme de mathématiques (seconde partie de l'épreuve orale de dossier)

Cette épreuve a un double objectif, à savoir s'assurer que les candidats :

- maîtrisent certains outils mathématiques et statistiques que les professeurs de sciences économiques et sociales doivent utiliser dans l'enseignement en lycée et en classes préparatoires aux grandes écoles.
- ont une culture mathématique et statistique suffisante pour la compréhension et la mise en oeuvre des théories contemporaines et des analyses socio-économiques quantitatives, qui sont, soit étudiées en second cycle universitaire, soit présentées dans des ouvrages ou des revues spécialisées sous un aspect formalisé.

Pour ce faire, les candidats doivent maîtriser le raisonnement logique, le formalisme mathématique utilisé dans les théories économiques, sociologiques ou démographiques :

Ils doivent connaître les notations scientifiques classiques : les notions d'éléments d'un ensemble, de sous-ensembles, d'appartenance et d'inclusion, de réunion, d'intersection et de complémentaire ainsi que les notations des ensembles de nombres et des intervalles.

Ils doivent savoir utiliser correctement les connecteurs logiques « et », « ou », utiliser à bon escient les quantificateurs universels et existentiels, les implications et équivalences, ainsi que les bases du raisonnement : démonstration par l'absurde et par récurrence, réciproque et contraposée d'une proposition.

Les programmes de mathématiques en vigueur au lycée doivent être très bien assimilés. S'ajoutent à ces contenus quelques approfondissements.

5.2.1 – Analyse

Fonctions numériques d'une variable réelle

-Fonctions usuelles (polynômes, fonctions rationnelles, racine carrée, inverse, logarithme népérien, exponentielle de base e et de base a réel, fonctions puissance réelle). Les fonctions trigonométriques sont hors programme.

-Limites : fonctions usuelles, opérations, croissances comparées, méthodes pour lever des indéterminations.

-Continuité (en un point et sur un intervalle, prolongement par continuité), dérivabilité (en un point et sur un intervalle), convexité ; tableau de variation, extrema, courbe représentative.

-Formules de Taylor : elles doivent essentiellement servir à obtenir des développements limités pour l'étude locale d'une fonction. Approximation affine et développement limité d'ordre 2 : formules usuelles au voisinage de 0, interprétation géométrique.

-Primitives, intégrale d'une fonction (continue par morceau sur un segment et sur un intervalle quelconque), lien avec l'aire sous la courbe représentative de la fonction, propriétés (linéarité, relation de Chasles, utilisation de la parité), techniques d'intégration (intégration par parties, changement de variable).

Fonctions numériques de plusieurs variables

-Dérivées partielles d'ordre 1 et 2 (les problèmes de continuité et de dérivabilité en un point particulier ne sont pas au programme), gradient (propriétés géométriques), différentielle d'ordre 1 et 2, optimisation avec ou sans contrainte (étude de la forme quadratique différentielle seconde – dont la représentation matricielle est la matrice Hessienne – en lien avec le développement de Taylor), méthode du Lagrangien.

-Courbes de niveau, fonction de Cobb-Douglas (homogénéité, élasticité).

Suites

-Suites définies par une formule de récurrence ($u_{n+1}=f(u_n)$) ou une formule explicite ($u_n=f(n)$), représentations graphiques, sens de variation, suites majorées, minorées, convergence ; suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques. Applications aux taux d'intérêt. Des exercices utilisant des suites récurrentes linéaires d'ordre 2 pourront être proposés mais aucune théorie n'est exigible sur ce type de suites.

Séries

-Définition, somme partielle associée, convergence dans des cas particuliers : séries de terme général qn , séries de Riemann, développement en série de l'exponentielle, application pour le calcul de l'espérance et de la variance de variables aléatoires discrètes.

5.2.2 - Algèbre et géométrie

-Graphes : sommets, sommets adjacents, arêtes, degré d'un sommet, ordre d'un graphe, chaîne, longueur d'une chaîne, graphe complet, graphe connexe, chaîne eulérienne, matrice d'adjacence associée à un graphe. Recherche du plus court chemin sur un graphe pondéré connexe.

-Résolution d'un système linéaire d'équations.

-Espaces vectoriels de dimension finie, sous-espaces vectoriels : bases, dimension. On se limitera aux espaces $\mathbb{R}n$ et aux espaces de matrices colonnes à coefficients réels.

-Produit scalaire, distance, norme, famille de vecteurs orthonormés. Projection orthogonale (la théorie générale des projections orthogonales n'est pas un attendu du programme).

-Matrices à coefficients réels, opérations sur les matrices. Changement de base.

-Valeurs propres, vecteurs propres et sous-espaces propres, diagonalisation d'une matrice carrée. Calcul de la puissance n ème d'une matrice carrée.

-Équations de droites dans le plan, de plans dans l'espace.

5.2.3 – Statistique et probabilités

Statistique descriptive univariée

-Présentation de données statistiques : tableaux à simple entrée. Diagrammes en bâtons, histogrammes (avec classes de même amplitude ou non). Diagrammes circulaires, en barre, box-plots ou « boîte à moustaches ». Polygones des effectifs ou des fréquences cumulés.

-Paramètres de position : moyenne, mode, médiane, quartiles, déciles.

-Paramètres de dispersion : étendue, écart interquartile, variance, écart-type, coefficient de variation.

-Paramètres de concentration : courbe de Lorenz, médiale et indice de Gini (défini uniquement comme rapport de deux aires).

-Indices simples et synthétiques : définitions et propriétés (Laspeyres, Paasche, Fisher).

Statistique descriptive multivariée

-Présentation de données statistiques : tableaux à double entrée, distributions conjointe, marginales et conditionnelles. Formules de décomposition de la moyenne et de la variance, variances inter et intra.

- Ajustement affine : principe de la méthode de Mayer, de la méthode des moindres carrés. Coefficient de corrélation linéaire.
- Cas de p variables quantitatives : matrice de covariance, de corrélation linéaire, analyse en composantes principales, régression linéaire multiple.
- Analyse des correspondances simples dans le cas de 2 variables qualitatives.

Statistique inférentielle

- Estimateur : propriétés (biais, risque quadratique, convergence) ; estimation ponctuelle ou par intervalle de confiance,
- Tests d'hypothèses : risques d'erreur, région critique. Application aux tests du Chi-deux (ajustement à une loi, liaison de 2 variables qualitatives), test de la moyenne, test d'égalité des moyennes par analyse de la variance.
- Modèle linéaire (cas de la régression linéaire simple ou multiple) : estimateur des moindres carrés, test de Student de signification des coefficients de régression.
- Lecture de sorties de logiciels dans le cas de traitements informatiques de données.
- Interprétation des résultats d'une analyse statistique unidimensionnelle ou multidimensionnelle de données socio-économiques.

Probabilités

- Événements aléatoires, probabilité dans le cas d'un univers fini ou infini.
- Probabilités conditionnelles, formule des probabilités totales, théorème de Bayes. Événements indépendants. Graphes probabilistes : matrice de transition, état stable d'un graphe probabiliste.
- Variables aléatoires réelles discrètes ou continues : fonction de répartition. Loi d'une variable aléatoire discrète, fonction densité de probabilité.
- Loi de probabilité de variables aléatoires usuelles : uniformes (discrète et continue), Bernoulli, binomiale, géométrique, Poisson, normales, exponentielle.
- Vecteurs aléatoires : notion d'indépendance de variables aléatoires discrètes ou continues ; lois conjointe, marginales, conditionnelles d'un couple de variables aléatoires discrètes.
- Espérance mathématique et variance d'une variable aléatoire discrète ou continue (définition et propriétés). Covariance de deux variables aléatoires discrètes.
- Loi des grands nombres, théorème central limite, et application aux approximations d'une loi binomiale ou de Poisson par une loi normale. Approximation d'une loi binomiale par une loi de Poisson.
- Intervalle de fluctuation; distribution d'échantillonnage.

5.2.4 - Contexte de l'épreuve

Si certains exercices pourront être posés dans le seul cadre des mathématiques, d'autres pourront s'inscrire dans des contextes économiques et sociaux supposés connus des candidats. Parmi ceux-ci, on citera quelques exemples :

- les techniques d'analyse des variables économiques : valeur nominale (ou en valeur ou à prix courants), valeur réelle (ou en volume ou à prix constants), indice des prix ;

- le tableau entrée-sortie (TES) en comptabilité nationale : coefficients techniques, modèle de Léontieff;
- des notions relatives aux phénomènes monétaires : taux de change, parité des pouvoirs d'achat;
- des modèles de fiscalité : impôt proportionnel, impôt progressif (par tranches) ;
- les notions de base de la microéconomie : analyse du choix du consommateur (contrainte budgétaire, utilité, courbes d'indifférence, élasticités, taux marginal de substitution), analyse du choix du producteur (productivité moyenne, marginale, rendements croissants, décroissants, constants, coût total, moyen, marginal), équilibre en concurrence pure et parfaite, en situation de monopole, surplus, déplacements sur les courbes d'offre et de demande ;
- les outils d'analyse de la consommation : propension marginale, moyenne à consommer, élasticités point et élasticités arc (prix, revenu, demande), élasticité croisée, structure de la consommation et coefficients budgétaires ;
- les bases du calcul économique et financier : intérêts simples, intérêts composés, rentabilité économique, rentabilité financière, valeur actualisée, taux de rendement interne ;
- les techniques de réalisation d'enquêtes sociologiques et d'analyse de leurs résultats ;
- les principaux outils d'analyse des réseaux sociaux ;

5.2.5 - Remarques concernant la calculatrice

Les candidats doivent savoir maîtriser les instruments qu'utilisent leurs élèves et en premier lieu des calculatrices graphiques : outre les traitements numériques usuels, ils doivent être capables de fournir la courbe représentative d'une fonction, un tableau de valeurs d'une fonction ou d'une suite, de connaître les fonctions de la calculatrice pour toutes les opérations sur matrices et vecteurs ainsi que les fonctions statistiques, en particulier celles donnant un ajustement affine, les calculs de probabilités utilisant les lois usuelles, le solveur.